LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: généralement ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin de journée. Minimum la nuit dernière -2. Maximum 12. Aperçu pour demain : dégagement. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 85 | Montréal, samedi 10 avril 1976 | Saint Fulbert

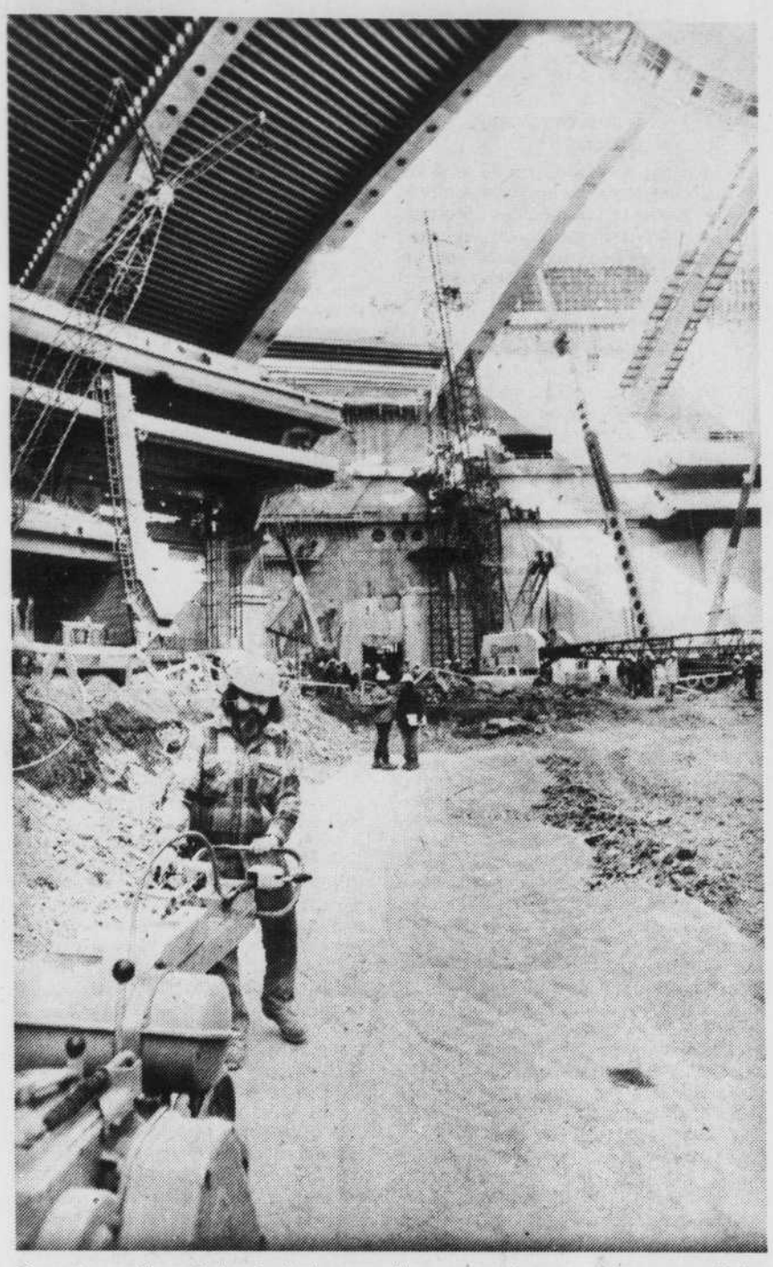

Dans la partie est du stade les gradins ne sont pas encore complétés mais déjà les ouvriers procèdent au tassement du terrain pour que la mise en place des pelouses et des aménagements de la piste débutent d'ici une dizaine de jours. (Photo Alain Renaud)

Un "brouillon" constitutionnel

Bourassa devra justifier les garanties qu'il exige

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le premier ministre du Québec devra justifier les "garanties constitutionnelles" qu'il exige d'Ottawa avant de concourir au projet de rapatriement de la constitution canadienne.

Car ces garanties soulèvent des "difficultés nombreuses et comples" et inspirent "quelque inquiétude" à M. Trudeau et à ses collègues fédéraux.

C'est ce qui ressort de la partie de la lettre où M. Trudeau traite du "brouillon" de proclamation qui accompagnerait le rapatriement de l'acte de l'Amérique du nord britannique (AANB).

Portant la date du 10 novembre 1975, ce modèle de proclamation du gouverneur-général a été rendu public hier à Ottawa et à Québec, et LE DEVOIR le publie aujourd'hui en page 5.

Dans sa lettre du 31 mars, également rendue publique, M. Trudeau note que M. Bourassa lui a fait savoir que son gouvernement trouverait difficile d'accepter le rapatriement de la constitution si on ne lui offrait pas des "garanties constitutionnelles" concernant la langue et la culture françaises. La définition de ces "garanties" a constitué le problème majeur dans les pourparlers d'Ottawa avec les provinces, note M. Trudeau.

Les premiers ministres des provinces ne s'opposeraient pas au principe de ces garanties, "bien que tous aient cependant clairement laissé entendre qu'ils tenaient à les étudier attentivement, une fois définies avec le Québec et mises par écrit".

M. Trudeau ne veut pas s'étendre sur toutes les difficultés, nombreuses et complexes, que cette question des garanties a posées. Les discussions avec les représentants de M. Bourassa ont conduit finalement à une formulation qui a été incluse dans un document adressé au premier ministre du Québec en novembre 1975.

M. Trudeau attire l'attention des premiers ministres sur les titres IV et VI de ce brouillon ou modèle de proclamation. La principale "garantie constitutionnelle" figure à l'article 38 du titre IV, et elle est étayée par l'article 40 du titre VI, ainsi que par les dispositions relatives à la langue contenues au titre III.

M. Trudeau répète que "c'est M. Bourassa qui a posé le principe de la "garantie constitutionnelle", condition pour lui essentielle".

"Les articles 38 et 40 veulent répondre aux questions posées par ses représentants, ajoute le premier ministre canadien. M. Bourassa sait que ces articles nous inspirent quelque inquiétude, à mes collègues et à moi, et il se rend bien compte qu'il lui appartient de les justifier devant ses homologues, à la lumière de la situation de la langue et de la culture française au Canada."

Le titre IV (article 38) est la "garantie" visant à protéger la langue et la culture françaises contre toute mesure défavorable du Parlement et du gouvernement du Canada.

Cet article dit qu'Ottawa doit "prendre en considération... le fait que l'un des buts essentiels de la fédération canadienne est de garantir la sauvegarde et l'épanouissement de la langue française et de la culture dont elle constitue l'assise".

Quant au titre VI (article 40), il s'agit d'un nouvel article visant à préciser l'esprit dans lequel les gouvernements peuvent chercher à conclure des ententes. Dans deux des trois secteurs mentionnés, note M. Trudeau, des accords importants ont été conclus au cours des deux dernières années avec le Québec (allocations familiales et consultations en matière d'immigration). L'autre secteur est celui des communications.

Quant au reste du projet de proclamation, il se compose en très grande partie des dispositions de la charte de Victoria que des premiers ministres veulent qu'on utilise dans toute démarche relative à la constitution, note M. Trudeau. Afin de prendre en ligne de compte les changements survenus depuis 1971 et de profiter de l'expérience acquise, on a procédé ici et là à des modifications.

Outre les deux nouvelles parties déjà mentionnées, les principaux éléments en sont les suivants, tels que résumés par M. Trudeau lui-même, dans sa lettre aux premiers ministres:

- un préambule tout à fait nouveau et qui donne un aperçu de ce que la présentation complète pourrait être;
- le titre 1 est la formule d'amendement dont traite la charte de Victoria, applicable aux parties de la constitution qui ne peuvent actuellement être modifiées au Canada;
- le titre II est le titre IV de la charte de Victoria concernant la Cour suprême, ainsi qu'un article final (contenu dans un autre titre de la charte de Victoria) visant à défendre la position des juges en place;
- le titre III est une forme modifiée du titre II de la charte de Victoria relatif aux droits linguistiques. Il ne concerne pas les provinces, mais il entérine la constitutionnalité de l'anglais et du français au niveau fédéral, et permet aux provinces d'entériner leurs propres dispositions, si elles le désirent, en vertu de l'article 55;
- le titre V est essentiellement le titre VII de la charte de Victoria sur les inégalités régionales; bien que la présentation en ait été légèrement modifiée, le fond n'a pas changé.

M. Trudeau souligne dans sa missive que le document, bien que présenté comme "projet de proclamation", a été conçu sous cette forme simplement pour montrer, avec le maximum de clarté, ce qui adviendrait si toutes les propositions

Voir page 6 : Les garanties

Trudeau refuse toujours de parler de partage de pouvoirs

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le gouvernement fédéral se refuse toujours à discuter d'un nouveau partage des pouvoirs, que le Québec considère toujours "nécessaire", en même temps que du rapatriment et de la formule d'amendement à la constitution.

En effet, tandis qu'Ottawa estime qu'il ne peut, pour le moment, aller au-delà des garanties constitutionnelles (qui font l'objet d'un autre article) et qu'il pourrait au demeurant déjà trouver difficiles à accepter, la position du Québec va manifestement plus loin que ce que M. Trudeau, quant à lui, envisage comme possible dans l'immédiat.

C'est ce qui ressort de l'échange de lettres entre MM. Trudeau et Bourassa, rendues publiques hier à Ottawa et à Québec, en même temps que le "brouillon" de charte constitutionnelle.

Lors de la célèbre rencontre du 5 mars à Québec, M. Bourassa a dit à M. Trudeau, selon ce que ce dernier rapporte, que "ce qu'il considère, lui, nécessaire, pourrait aller bien plus loin que ce que nous considérions, nous, comme nos objectifs pour cette année". Selon M. Bourassa, cela pourrait concerner en partie le partage des pouvoirs.

Mais M. Trudeau ne veut pas aller au-delà des fameuses "garanties", car "aller plus loin signifierait toucher à la question du partage des pouvoirs, avec toutes les conséquences que j'ai évoquées". Il veut donc que les premiers ministres se penchent sur trois options qui s'offrent à eux en l'occurrence.

Dans sa réponse à la fois brève, laconique et significative, M. Bourassa se contente de prendre acte du projet fédéral, envers lequel il est fort réticent. Après avoir fait état de l'écart entre Ottawa et Québec quant au fond du problème, M. Bourassa écrit trois courts paragraphes où il est question à deux reprises de "temps nécessaire" et de "temps opportun". Les voici:

"Dans la conjoncture actuelle, les pourparlers devront se poursuivre le temps nécessaire pour parvenir à une conclusion acceptable et raisonnable, non seulement pour le Québec mais pour l'ensemble du Canada.

"Soyez-en assuré, à partir de ce qui a été convenu à la conférence des premiers ministres des provinces du mois d'août 1975, poursuit M. Bourassa, je me chargerai moi-même d'exposer les vues du Québec à mes collègues et d'explorer avec eux les orientations qui pourraient être prises.

"Dans cette perspective, compte tenu des divers facteurs à prendre en considération, je vous ferai connaître en temps opportun mes conclusions à la lumière des consultations que j'aurai avec mes collègues des autres provinces", conclut le premier ministre du Québec, dans sa missive portant la date du 7 avril.

M. Bourassa n'étant pas à l'assemblée nationale hier, c'est le ministre de la Justice, M. Gérard-D. Lévesque, qui a déposé l'échange de documents en son nom. Le chef du gouvernement n'a donc pas explicité le sens de sa lettre, non plus que précisé ses prochaines démarches auprès de ses homologues.

En août dernier, les premiers ministres des provinces avaient convenu de la nécessité d'étudier la possibilité de rapatrier la constitution, et chargé le premier ministre de Terre-Neuve de recueillir les vues de ses collègues à cet égard. À la suite de la diatribe de M. Trudeau, le 5 mars, et de sa menace à peine voilée de procéder seul, à défaut d'accord avec les provinces, M. Bourassa est entré en contact avec ses homologues, dans le but d'aviser des mesures à prendre, au cas ou M. Trudeau tenterait de procéder unilatéralement au rapatriement du document de Londres. Le premier ministre a également rencontré à deux reprises son collègue de Terre-Neuve, M. Frank D. Moores.

Dès hier, le chef de l'Opposition n'a pas été lent à se rendre compte que le document rendu public correspond pour l'essentiel à celui que le Parti québécois a dévoilé il y a quelques semaines.

M. Jacques-Yvan Morin relève que le nouveau projet de charte correspond à celle de Victoria, en 1971, à l'exception des deux articles portant sur ce qu'on appelle, "de façon un peu incroyable", les "garanties constitutionnelles", et que M. Trudeau met lui-même entre guillemets, dans sa missive du 31 mars.

C'est tromper les gens que d'appeler les articles 38 et 40 du projet des garanties, soutient M. Morin.

Imperturbable, M. Lévesque ne bronche pas. M. Morin lui demande s'il partage l'avis de M. Trudeau voulant que le rapatriement de la constitution par Ottawa n'exige pas le consentement des pro-

Voir page 6 : Les pouvoirs

Le mât sera érigé sans délai (Bourassa)

par Guy Deshaies

Montréal aura son stade couvert peut-être plus tôt que prévu puisque le mât qui devait surplomber le stade olympique, abriter un restaurant à 600 pieds d'altitude et supporter la toiture escamotable sera complété le plus tôt possible après la tenue des Jeux.

C'est en tout cas ce qu'a donné à entendre, hier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, après avoir visité, en compagnie du Dr Victor Goldbloom, le chantier olympique où, deux heures avant cette visite, un ouvrier a été tué accidentellement.

Afin de compléter les installations essentielles, la Régie des installations olympique avait décidé d'abandonner le projet du mât et de la toiture de même que certaines constructions secondaires, du moins momentanément.

Hier, M. Bourassa a déclaré qu'il n'avait pas été sérieusement question que les travaux de parachèvement du stade ne soient pas réalisés un jour, mais il a précisé qu'on discutait encore de l'échéancier de ces travaux.

Cependant, pour des raisons de rentabilité d'un stade couvert et à cause de l'augmentation des coûts de construction, M. Bourassa a dit qu'il lui apparaissait souhaitable de terminer le plut tôt possible les constructions telles que prévues dans les plans originaux.

M. Bourassa et le Dr Goldbloom se sont déclarés vivement satisfaits des progrès accomplis sur le chantier olympique et ils n'ont pas ménagé leurs éloges à l'égard des ingénieurs et des travailleurs québécois que M. Bourassa a qualifiés de "meilleurs du monde".

Il a souhaité néanmoins que la négociation des nouveaux décrets de la construction ne crée pas de problèmes et ne cause pas de retards indus.

Tandis que sur la rue Sherbrooke, à l'extérieur du chalet du golf où M. Bourassa et le Dr Goldbloom tenaient leur conférence de presse, environ 500 enseignants anglophones manifestaient contre le bill 23, le premier ministre a été le premier a offrir ses condoléances à la famille de l'ouvrier disparu.

Quant au coût des Jeux, M. Bourassa a répété que Montréal devait assumer sa part des responsabilités d'autant plus que Québec avait décidé d'intervenir devant la menace d'une annulation des Jeux de 76 qui aurait été, selon M. Bourassa, plus désastreuse pour le Québec que le déficit prévu.

Selon lui les Montréalais seront les premiers à profiter des installations olympi-

Voir page 6 : Le mat

Écrasé sous une charge de bois

Tandis qu'on se préparait, hier matin, sur le chantier olympique, à accueillir le premier ministre Bourassa et la presse pour une visite du chantier, un ouvrier a été accidentellement écrasé à mort par une charge de bois dans les gradins du stade.

L'accident s'est produit à 10 h 30, entre les consoles 5 et 6, c'est-à-dire dans la partie nord-ouest du stade, au niveau 600, où une grue venait de déposer un ballot de bois sur un échafaudage.

Le travailleur infortuné, Serge Michaud, 27 ans, prêté au consor-

Voir page 6 : Écrasé

au sommaire

- Les syndiqués de la SAQ convoitent les salaires de leurs collègues de Steinberg
- Le local 791 porte l'affaire Guitard devant les tribunaux — page 2
- Claude Forget dévoile une nouvelle politique du troisième âge
- La loi 23 pourrait donner au Québec ses premiers "martyrs" anglo-protestants — page 3
- Des changements peu attrayants pour le Québec : un éditorial de Claude Ryan
- Le droit sous la mer : un commentaire de Georges Vigny
- Cooprix en péril? un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- Wagner, LaSalle et Grafftey siègeront au cabinet fantôme — page 7

La peine de mort

Les abolitionnistes restent majoritaires

par Michel Guénard

OTTAWA — Les députés fédéraux qui favorisent l'abolition de la peine de mort sont au nombre de 121; ceux qui en favorisent le maintien sont au nombre de 112. Les abolitionnistes ont donc conservé l'avantage numérique sur leurs adversaires, et comptent fort sur les 29 députés qui n'osent pas encore se prononcer, pour enlever la décision lors de la mise aux voix de cette question à la Chambre des Communes.

Ces données ont été recueillies ces jours derniers par le moyen d'un sondage national effectué par LE DEVOIR, le Telegraph Journal, le Windsor Star et le Vancouver Sun, auprès des 262 députés qui auront droit de vote sur la proposition en cause. La proportion des abolitionnistes est de près de 47 pour cent; celle des tenants de la peine de mort se chiffre par 42 pour cent, et les indécis forment encore une proportion de 11 pour cent.

Rappelons qu'en octobre 1973, les partisans du Solliciteur général avaient triomphé des adversaires de l'abolition à 119 voix contre 106; 39 députés s'étaient abstenus de voter sur la question. Dans l'entourage de M. Warren Allmand, à l'heure actuelle, on forme le voeu que les 28 indécis se partagent également des deux côtés, de porte que le nombre des voix favorables à l'abrogation absolue de la peine capitale dépasse sensiblement celui des voix défavorables.

Si les provinces maritimes sont très partagées sur cette question, un net clivage se dessine entre les régions de l'Ouest et celles du Centre. Les quatre provinces de l'Ouest donnent aux adeptes de la peine de mort une forte majorité de 50 députés, contre 18 abolitionnistes et seulement trois indécis. Il faut noter cependant que MM. Diefenbaker et Joe Clark se rangent toujours du côté des partisans de l'abolition de la peine capitale.

C'est grâce au fort contigent des abolitionnistes du Québec (37) et de l'Ontario (43) que M. Allmand peut déjà savourer sa prochaine victoire à la Chambre des Communes. Ces deux provinces réunissent 160 députés parmi lesquels les adversaires de la peine capitale forment une proportion de 60 pour cent.

Il faut d'ailleurs souligner que si les onze députés créditistes du Québec appuient le maintien de la peine de mort, les sept représentants néo-démocrates de

Voir page 6 : Les abolitionnistes

La loi 23 touche aussi l'université

QUEBEC — Que le législateur l'ait voulu ou non, la loi 23, par l'un de ses articles, touche les syndicats universitaires. Aussi les dirigeants d'établissements d'enseignement supérieur actuellement aux prises avec des conflits (Université de Montréal, campus de l'Université du Québec, Concordia et Laval) seraient en train d'examiner cette arme inattendue qui leur permettrait aussi de "sauver l'année scolaire", et de limiter les moyens de pression utilisés par les syndiqués.

L'article 5 de la loi 23, adoptée tard jeudi soir par l'Assemblée nationale stipule en effet qu'il est "interdit d'user d'intimidation, de violence, de harcèlement ou de manoeuvres en vue de provoquer l'absence aux cours d'enseignants ou d'élèves ou l'absence de salariés à leur travail. Le présent article s'applique dans le cas de tous les établissements d'enseignement, qu'ils soient publics ou privés et qu'ils soient ou non visés par les autres dispositions de la loi."

Selon toute vraisemblance, d'après un légiste de l'Assemblée nationale, cette disposition visait à tranquilliser les syndicats d'enseignants des cégeps privés, qui appartiennent à la CSN mais non au Front commun.

Mais comme le confirmait hier au DEVOIR un conseiller juridique du ministère de l'Éducation, maître Céline Turcotte, il est indubitable que l'article s'applique également aux institutions universitaires, qui sont certes des "établissements d'enseignement". La loi ne définit pas nommément ce terme, qui ne saurait dès lors avoir un sens restreint aux seuls collèges, ou écoles élémentaires et secondaires.

Le droit de grève reste bien sûr acquis aux employés des universités, rappelle maître Turcotte, puisque son abolition, dans la loi 23, fait l'objet d'un article spécifique ayant trait aux commissions scolaires et aux cégeps seulement.

Mais les employés de soutien de l'Université de Montréal, qui mènent actuellement une guerre des nerfs contre leur employeur, par des grèves sporadiques, obstructions administratives et piquets plus que symboliques, encourent, au delà des sanctions prévues au Code du travail, celles beaucoup plus sévères qu'impose la

Voir page 6 : L'université

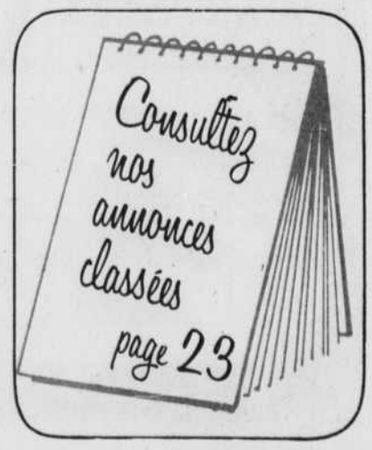

Les syndiqués de la SAQ convoitent les salaires de leurs collègues de Steinberg

par Gérald LeBlanc

Les Québécois éprouveront certaines difficultés à faire leurs provisions de Pâques, si les syndiqués de la Société des alcools du Québec (SAQ) répondent favorablement à l'appel lancé par leurs leaders pour une répétition des ralentissements, qui ont marqué la dernière période des Fêtes dans les magasins d'alcool.

Il n'est pas question de grève illimitée mais de débrayage de 24 heures et de ralentissement, ont indiqué hier Me Serge Brault et Ronald Asselin, conseiller juridique et président du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ, au cours d'une conférence de presse.

Les négociations ont cessé mardi dernier entre la SAQ et le Syndicat, qui a décidé de retourner devant ses membres qu'il convoque à des assemblées générales dimanche et lundi, à Montréal et Québec.

Le syndicat regroupe 1,500 des 2,100 syndiqués de la SAQ et ses effectifs sont éparpillés aux quatre coins de la province, desservie par 275 magasins d'alcool.

Le problème de la semaine de travail, mis de l'avant lors de la campagne de pression des Fêtes, a été réglé à la satisfaction des parties. La semaine de 40 heures pourra être complétée dans cinq jours et seuls les volontaires seront appelés au travail le sixième jour. Si le pool de volontaires ne suffit pas, on fera appel aux autres, qui recevront alors une prime pour ce temps supplémentaire.

Ce sont maintenant les salaires et certaines clauses normatives sur le rôle du syndicat, qui ont provoqué une rupture temporaire des négociations.

Le syndicat réclame pour les commis-vendeurs et les caissiers une échelle salariale comparable à celle des grands magasins d'alimentation, Steinberg, Dominion, Co-op et Hypermarché. Le syndicat ne demande même pas la parité avec ces entreprises mais une réduction de l'écart considérable des salaires qu'on y offre par rapport à ceux de la SAQ.

Voici les salaires offerts aux commis vendeurs après deux ans d'ancienneté: Steinberg $194.50, Dominion, $182.50, Co-op $219.40 et Hypermarché, $190.00. Cette échelle salariale a été modifiée à la hausse lors des derniers contrats de travail signés à la fin de 1975 chez Steinberg et Dominion.

Les dernières offres de la SAQ, qualifiées de non négociables par les porte-parole de la SAQ, Me Claude Labrie et M. Donald Villeneuve, porteraient le salaire des commis de la société à $178.88, après cinq années d'expérience. L'échelle est basée sur cinq ans à la société, alors qu'elle ne comprend que deux années dans les magasins d'alimentation.

Dans une récente déclaration sur les ondes de Radio-Québec, M. Fernand Pepin, vice-président administratif de la SAQ, a dit: "un commis de magasin se compare à une autre commis dans le secteur privé".

S'appuyant sur cette déclaration du 12 février 1976, les leaders syndicaux demandent à la SAQ pourquoi elle maintient un écart de plus de $20 par semaine entre ses commis et ceux de l'entreprise privée.

Les leaders syndicaux s'élèvent également contre une autre forme de discrimination pratiquée par la SAQ, qui refuse, selon eux, à certains syndicats plus militants des avantages déjà compris dans les contrats d'autres syndicats.

La société a en effet déjà signé des conventions collectives avec le syndicat des ouvriers (environ 500 membres) et le syndicat technique et professionnel (100 membres).

Or les avantages financiers consentis aux manutentionnaires du syndicat des ouvriers élargiraient grandement l'écart entre ces employés et les commis-vendeurs du syndicat de M. Asselin.

Au 30 juin 1975, date d'expiration de l'ancien contrat, le salaire maximum des manutentionnaires se situait à $132.40 par semaine comparativement à $129.20 pour les commis-vendeurs. En comparant les offres actuelles aux commis-vendeurs avec les contrats accordés aux manutentionnaires, on s'aperçoit que l'écart de $3.20 en juin 1975 passera à $17.31 par semaine au 1er juillet 1977.

On retrouve la même disparité dans certaines clauses normatives où les négociateurs de la SAQ refusent au syndicat des commis-vendeurs des avantages déjà compris dans les contrats des autres employés.

On refuse ainsi le droit pour un employé d'être accompagné d'un dirigeant syndical lors de comparution devant la direction. On refuse également la libération sans pré-avis d'officiers syndicaux. Ces deux avantages ont pourtant été reconnus dans les conventions signées avec les deux autres syndicats.

Bref, le syndicat des commis-vendeurs, des caissiers et de certains employés de bureau estime être victime d'une double discrimination: la SAQ refuse de réduire l'écart de son échelle salariale avec celle des magasins d'alimentation et elle refuse d'accorder à un syndicat particulier certains avantages syndicaux consentis à ses deux autres syndicats.

Pour ces raisons, les leaders syndicaux demandent à leurs membres de leur donner un mandat permettant l'exercice de moyens de pression, excluant la grève générale mais incluant les débrayages de 24 heures, avant de retourner à la table de négociations.

Le local 791 porte l'affaire Guitard devant le tribunal

Deux dirigeants syndicaux des travailleurs de la Baie James ont déposé jeudi des plaintes de port d'armes illégal et d'intimidation avec une arme chargée contre M. Roger Guitard, porte-parole de l'Association des employeurs de la baie James à la table des négociations.

De plus, le négociateur du local 791 des opérateurs de machinerie lourde du Québec (FTQ), M. Jean Lévesque, a demandé hier une enquête gouvernementale sur les causes d'un tel pourrissement des relations ouvrières que des négociateurs en sont rendus à discuter l'arme au poing.

M. Lévesque a aussi demandé s'il est normal que les représentants syndicaux soient accueillis comme des criminels sur le chantier et soumis régulièrement à des fouilles systématiques alors que les représentants patronaux peuvent transporter des armes.

M. Guitard a été expulsé du territoire de la baie James après avoir exhibé son arme en présence des représentants des travailleurs.

Selon l'affidavit signé par un plaignant, M. Marcel Dubois, délégué des travailleurs de la compagnie Crawley, l'incident en question est survenu dans la soirée du 26 mars.

Cette déposition assermentée indique que M. Guitard n'a fait aucune menace directe à ses interlocuteurs, se contentant d'indiquer que, "s'il y avait de la violence, il était prêt."

M. Guitard aurait fait cette déclaration après avoir pris son pistolet vide dans sa serviette et après l'avoir lentement chargé, balle par balle, devant ses interlocuteurs, pendant de longues minutes. (Le témoin qui semble avoir trouvé le temps long, parle de dix minutes...)

Après avoir chargé son arme, M. Guitard aurait mis fin à sa démonstration en replaçant le pistolet dans sa serviette.

Les professeurs de l'UQAM refusent de prolonger la session

Les professeurs de l'Université du Québec à Montréal s'opposent fermement au plan de consolidation de la session proposé par la direction et n'entendent pas dispenser de cours au-delà du 8 mai.

Ils seront néanmoins à la disposition des étudiants jusqu'au 31 mai mais insistent pour que cette période n'implique pas une présence obligatoire des étudiants à l'université.

Réunis en assemblée générale hier matin les professeurs ont fait état des lettres d' "intimidation" reçues de la direction de l'UQAM et ont résolu de ne pas se laisser impressionner.

Ils considèrent que le plan de consolidation est inapplicable et déjà dépassé puisque la première échéance fixée au 9 avril n'a pu être respectée. Selon M. Cheneval, président du syndicat des professeurs l'Université a pris une position légaliste extrêmement dure mais s'aperçoit que son plan est déjà battu en brèche dans le temps. De plus, les professeurs estiment que la consolidation doit se faire au niveau de l'assemblée départementale et des conseils de module et non au niveau de la direction, et ceci, afin de respecter la relation professeur-étudiant.

Les professeurs de l'UQAM doivent rencontrer lundi le recteur, M. Maurice Brossard et déposer par la même occasion onze griefs de violation de leur convention collective émanant du plan de consolidation "imposé de façon autoritaire" par le conseil d'administration.

Par ailleurs, les étudiants de l'UQAM ont décidé de rentrer en classe lundi le 12 avril mais ont réitéré leur ferme opposition à toute forme de prolongation de la session au-delà du 8 mai, alléguant que la prolongation est une mesure de représailles contres les étudiants, qui ont droit au travail estival. L'AGEUQAM a fait parvenir au recteur de l'université un télégramme lui rappelant de respecter le protocole de retour au travail signé avec les employés de soutien et dans lequel il est fait mention que l'université ne prendrait aucune mesure de représailles contres les étudiants.

Les étudiants veulent ramener à sept semaines la session d'hiver 76 et considèrent comme "un trou dans le temps" la période écoulée entre le 2 mars et le 12 avril. En conséquence, l'évaluation de leur cours devra tenir compte du travail réalisable dans une session ramenée à sept semaines de cours effectifs. En outre, ils requièrent la possibilité d'annuler un ou plusieurs cours sans qu'apparaisse la mention "échec" sur leurs relevés de notes, et d'être remboursés dans les deux semaines qui suivront le début des cours.

L'AGEUQAM a dénoncé au cours des deux assemblées générales qu'elle a tenues hier et jeudi l'attitude de la direction à l'endroit des professeurs et demande que soit retirées les menaces proférées par lettre à leur égard. A compter de lundi les étudiants mettront sur pied un comité de griefs, paritaire si les professeurs le désirent, pour repérer et dénoncer toute intervention de l'administration dans la consolidation des plans de cours qui revient de droit au professeur et à l'étudiant. Sur ce point, la position des étudiants rejoint celle des professeurs de l'UQAM.

Un appel de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge déplore l'annulation de deux collectes de sang due à des grèves aux endroits où elles devaient avoir lieu. Les 300 unités de sang qui auraient ainsi été recueillies ne seront compensées que si des donneurs se présentent aux centres permanents en plus grand nombre. Ces centres sont ouverts du lundi au vendredi au 3131 est, rue Sherbrooke, de 13 h à 21 h, et au 2180 ouest, boul. Dorchester, de 9 h 30 à 17 h 30.

La FTQ s'indigne des propos d'un juge

La FTQ se dit "indignée" et "inquiète" des propos tenus par le juge Louis Paradis après que le jury eut transmis son verdict d'acquittement d'André Choquette (le soir du 7 avril). Le secrétaire général de cette centrale syndicale, M. Fernand Daoust, a même annoncé hier qu'il confiait à la Ligue des droits de l'homme le soin d'examiner cette intervention du juge et ses implications.

Choquette venait de subir son procès pour séquestration de dix personnes. Le jury, après 16 heures de délibéré, l'a trouvé non coupable "et le juge Paradis a alors déclaré ne pas être d'accord avec ce verdict, tout en remerciant le jury. La FTQ voit dans cet incident "le peu de considération qu'un juge peut porter à l'institution fondamentale du jury".

Il s'agissait en fait du dixième acquittement d'accusations diverses portées contre André Choquette depuis la grève qui eut lieu à la United Aircraft de Longueuil, grève où Choquette a joué un rôle très actif.

La décence et le respect des jurés auraient dû, d'après M. Daoust, inciter le juge Paradis à se taire.

Le juge Paradis avait ajouté dans ses remarques post-verdict, à l'endroit du jury: "Vous voyez, vous venez de faire beaucoup d'heureux"... Tant mieux, avait répliqué le président du juré.

Selon la FTQ, certains milieux politiques et judiciaires discutent de l'abolition du jury ou de la restriction de ses pouvoirs, ne prisant guère "le fait que les hommes et les femmes choisis comme jurésse montrent de plus en plus exigeants sur la preuve qu'on leur soumet, particulièrement dans les causes qui ont des implications politiques et sociales".

Juges à la CTQ

QUEBEC — Le ministre de la Justice et le ministre des Transports, MM. Gérard-D. Lévesque et Raymond Mailloux, annoncent les nominations de M. Maurice Bériault et du juge Pierre Choquette comme nouveaux membres de la Commission des transports du Québec.

Le ministre de la Justice annonce également la nomination de Me Bériault comme juge de la Cour provinciale pour le district judiciaire de Montréal.

AVIS AUX PARENTS ET AUX ÉTUDIANTS

EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI 23 ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

- TOUTES LES ÉCOLES DU NIVEAU ÉLÉMENTAIRE
- TOUTES LES ÉCOLES DE NIVEAU SECONDAIRE
- TOUS LES COLLÈGES (CEGEPS)

SERONT OUVERTS AUX ÉLÈVES ET AUX ÉTUDIANTS DU QUÉBEC DÈS LE

LUNDI, LE 12 AVRIL 1976

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Quelques centaines d'enseignants en majorité anglophones se sont regroupés aux abords du chantier olympique, hier, dans le but d'exprimer au premier ministre Bourassa leur désenchantement devant la loi 23 interdisant les débrayages des professeurs du secteur public. Ils n'ont pas réussi toutefois à voir M. Bourassa qui était déjà sur le chantier, loin des cris désapprobateurs, lorsque la visite a eu lieu.

La loi 23 pourrait donner au Québec ses premiers "martyrs" anglo-protestants

par Angèle Dagenais

Loin de décourager les troupes, la loi 23 qui entrera en vigueur lundi semble au contraire ranimer les forces de nombreux syndiqués qui se sont prononcés hier, du moins conditionnellement pour le non-respect des dispositions de cette loi qualifiée de "répressive".

Le mouvement de défi de la loi 23 s'est surtout fait sentir parmi les enseignants anglophones. M. Don Peacock, président du Montreal Teachers Association a déclaré en assemblée générale devant ses collègues que l'on ne respecte pas la loi quand la loi ne respecte pas la justice. Le MTA a voté à 1,077 contre 572 la poursuite des mesures de harcèlement qui incluent des débrayages et ouvertures et fermetures irrégulières des écoles.

Les 800 membres du North Island Teachers Association ont voté à 95% en faveur du non-respect de la loi de même que leurs collègues du St-Lawrence-Richelieu Teachers Association. Les enseignants du Lakeshore au nombre de 890 ont appuyé leurs pairs et préconisent des mesures de harcèlement sans toutefois aller jusqu'aux débrayages.

La plupart de ces résolutions de défi de la loi sont cependant conditionnelles à l'acceptation par la PAPT (Provincial Association of Protestant Teachers, groupant 6,700 syndiqués) et par la CEQ de mesures similaires. En effet, comme le rappelait M. Don Peacock, les enseignants anglophones n'ont pas l'intention d'être les premiers "martyrs protestants", du Québec, non plus que les boucs émissaires du gouvernement libéral.

Par ailleurs 1,500 enseignants anglophones ont tenu une manifestation à l'une des portes du site des Jeux olympiques hier dans l'espoir de rencontrer M. Bourassa qui y effectuait une visite accompagné de M. Victor Goldbloom. Malheureusement le premier ministre n'a pu rencontrer les manifestants, ayant emprunté une autre entrée pour pénétrer sur le site et a signalé aux journalistes qu'il se disait confiant que tous les travailleurs québécois respecteraient la loi 23 à compter de lundi.

Sans qu'aucun mot d'ordre provincial ne soit lancé, quelque 20,200 travailleurs ont débrayé spontanément hier joignant les rangs des 10,000 travailleurs de la FTQ et de la CEQ qui suivaient la consigne du front commun et dont l'arrêt de travail était prévu et annoncé depuis jeudi. S'ajoutaient à ce nombre les quelque 10,000 travailleurs toujours sous le coup d'un lock-out dans les secteurs de l'enseignement et des affaires sociales.

Les 39 syndicats de cégep affiliés à la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) ont débrayé hier paralysant les cours de 100,000 étudiants. Toutes les écoles anglophones de la province ont été fermées ainsi qu'un nombre important d'institutions francophones.

Près de 80% des syndiqués du secteur des affaires sociales ont débrayé hier, répondant pour la plupart au mot d'ordre du front commun d'effectuer leur deuxième journée de débrayage prévue pour cette semaine. Les stratèges de la FTQ se sont dits particulièrement heureux du débrayage général des employés de l'hôpital Saint-Luc et du Centre d'aide à la femme qui avaient voté contre les débrayages lors d'une première consultation mais qui se sont ralliés par la suite. Les 1,400 employés de service de l'hôpital Saint-Luc débrayaient donc pour la première fois hier, pour une durée de 24 heures et ont forcé les autres employés de l'hôpital à respecter les lignes de piquetage qu'ils avaient dressées.

Le bilan de la journée d'hier s'élevait donc à 30,000 débrayages, principalement dans le secteur de l'éducation et à plus de 10,000 syndiqués en lock-out.

Les surveillants de prison déplorent le manque de personnel

par Gilles Constantineau

A la prison d'Orsainville, non loin de Québec, une dizaine de surveillants, membres du Syndicat des agents de la paix de la Fonction publique, ont retiré en 1975 un salaire total de près de $27,000, et un de leurs confrères est parvenu à un total de près de $35,000, grâce tout simplement au travail accompli en temps supplémentaire. Or le salaire moyen de ces employés du gouvernement québécois se chiffre actuellement par environ $12,000 par année.

Ce n'est là qu'un des faits multiples qu'a relatés hier le président provincial du SAPFP, M. Laurent Caplette, à l'occasion d'une conférence de presse que donnait l'organisme à Montréal, afin de dénoncer le manque de personnel de surveillance dans les prisons québécoises, l'insuffisance des crédits prévus par le ministère de la Justice pour la garde des prevenus et des détenus, et la pauvreté du soutien gouvernemental aux programmes d'humanisation de la détention carcérale.

A Orsainville, on rétribue en effet le temps supplémentaire au rythme régulier de près de $70,000 par mois. Au palais de justice de Montréal, les quelques agents de service ont été contraints de fournir 3,000 heures de travail supplémentaire en 1975. A Montréal toujours, au Centre Parthenais, il se fait régulièrement de 120 à 160 heures de travail supplémentaire chaque semaine (ce qui fait, au bout d'un an, près de 8,000 heures).

Les surveillants des prisons québécoises ne se plaignent certes pas des revenus qu'ils se font ainsi. Mais ils condamnent l'insouciance gouvernementale qui entraîne cette situation "intolérable" pour eux, et qui leur fait prévoir qu'il éclatera "des troubles importants bientôt dans les prisons québécoises... émeutes, évasions, prises d'otages, possiblement tueries".

Le ton de ces propos fait qu'on pose au président du SAPFP la question presque inévitable: ne seriez-vous pas un peu alarmiste? M. Caplette répond en soulignant les signes avant-coureurs le nombre des évasions s'accroit (un évadé sur 714 "admissions" en 1975, alors qu'en 1970 le rapport était de 1 pour 1,278), les surveillants n'ont plus de congés (l'un d'eux, à la prison de Rouyn, a dû fournir 21 journées consécutives de travail sans pouvoir prendre un jour de repos) et sont de plus en plus stressés (pas un qui ne prenne tous les "jours de maladie" disponibles, faute de congés), les détenus ont de moins en moins de services sociaux, à cause des carences d'effectif, et les quatre institutions condamnées: Sherbrooke, Trois-Rivières, Bordeaux et Parthenais, se détériorent sans cesse sans qu'on lève le doigt (à Sherbrooke, où les pierres tombent des murs de l'immeuble central, un des murs d'enceinte est en voie d'écroulement).

En fait la situation est telle que la SAPFP vient de commander, à une entreprise de conseillers en évaluation des tâches, une étude qui lui aura coûté $40,000, dont les résultats lui seront remis à l'automne, et qui porte principalement

Voir page 6 : Surveillants

Un prisonnier "politique" ne peut voir son avocat?

Un prisonnier "politique" en méditation forcée dans le "trou" de l'Institut Leclerc, sans qu'on lui permette de voir son avocat? C'est ainsi que Me Nicole Daigneault décrit la situation de son client, Normand Roy, âgé de 27 ans et condamné en mai 1975 à 30 mois de détention pour avoir déposé trois bombes.

Me Daigneault entend porter l'affaire devant la Cour fédérale car elle prétend que la direction de l'Institut Leclerc viole les règlements et la Déclaration des droits en refusant à Roy l'aide d'un avocat lorsqu'il s'agit de contester une sanction prise contre le détenu par le comité de discipline de la prison. Roy aurait prononcé des propos impolis, aurait été insolent envers un fonctionnaire, — en plus de refuser de travailler.

Selon Me Daigneault, il se pourrait bien que la rigueur exercée contre certains détenus dits "politiques" soit provoquée par une psychose pré-olympique tendant à appliquer aux "politiques" les conditions des pénitenciers à sécurité maximale.

Un plan quinquennal

Claude Forget dévoile sa politique du troisième âge

par Marie Laurier

Une nouvelle politique du ministère des Affaires sociales à l'endroit du troisième âge, ardemment souhaitée et attendue par tous les intéressés et divers groupes de pression, a été dévoilée hier par le ministre, M. Claude Forget.

D'ici 1981, selon un ratio de six places par 100 citoyens âgés de 65 ans et plus, 34,473 places d'hébergement seront disponibles et la réalisation de cet objectif aura nécessité des investissements de l'ordre de $287,321,800. La population des plus de 65 ans au Québec est actuellement de 472,519 et sera de 571,655 d'ici cinq ans.

Conscient de l'urgence de la situation, M. Forget a également annoncé un programme d'intervention immédiate et accélérée du développement des centres d'accueil pour personnes âgées; ce qu'il qualifie de "ressources légères" d'hébergement, encadrées par les CLSC et les Centres de services sociaux. Ainsi, durant l'exercice financier 1976-1977, le MAS entend consacrer $3 millions au recrutement de familles d'accueil pouvant loger moins de 10 personnes et à des pavillons satellites de centres publics pouvant recevoir moins de 30 personnes. Cette dernière mesure concerne les quelque 100 foyers dits "clandestins" qui opèrent sans permis et que le MAS a toujours tolérés faute de solution de rechange. Loin de les rejeter, M. Forget entend les évaluer au mérite et les inviter à se "recycler", c'est-à-dire à poursuivre leur vocation d'accueil, sous la surveillance cette fois des Centres de services sociaux et moyennant des conditions contractuelles. S'ils ne se conforment pas aux normes exigées, ces foyers clandestins qui logent présentement 2,000 personnes devront fermer leurs portes.

Les prestations consenties au logement des pensionnaires tant dans les familles que dans les pavillons seront portées à $195 par mois, en plus d'une allocation de dépenses personnelles de $55. Cette disposition est rétroactive au 1er avril 1976.

Refusant d'entrer dans les détails, M. Forget a annoncé en outre que des discussions sont en cours entre le ministère des Affaires culturelles et le MAS en ce qui a trait à la possibilité d'utiliser certains édifices, classés monuments historiques, comme centres d'hébergement pour personnes âgées. On pense immédiatement à la Maison des Soeurs Grises et, en effet, répond M. Forget, on en fait l'évaluation actuellement, tout en constatant que "malheureusement ces vieilles maisons n'offrent peut-être pas toute la sécurité voulue pour abriter des vieillards". Il n'a pas voulu préciser quels autres sites historiques pourraient être convertis en foyers d'accueil.

Le ministre des Affaires sociales a expliqué que ce plan quinquennal qui prévoit la norme de six places d'hébergement par centaine de citoyens âgés, repose sur des études québécoises, de même que sur des études faites à l'étranger, notamment au Danemark et qu'il est de nature à créer une atmosphère familiale, du moins plus humaine, à la clientèle-cible. Il a de plus précisé que son ministère continuera de pourvoir au développement des services facilitant le maintien à domicile des vieillards et des malades chroniques: auxiliaires familiales, infirmières visiteuses, popotes roulantes et centres de jour. Chacun de ces services bénéficiera d'une hausse de budget proportionnée à sa nécessité et son efficacité.

Au cours de son exposé, M. Forget a insisté sur la famille d'accueil dans laquelle il voit "la solution à court terme la plus apte à résoudre les problèmes des personnes âgées qui ne peuvent demeurer à domicile à cause d'une légère perte d'autonomie". Le recrutement de ces familles est pour lui une priorité et il entend suivre de très près les résultats de l'opération.

Appelé à définir ce qu'il entend par "famille d'accueil", le titulaire des Affaires sociales s'est exprimé ainsi: "Il s'agit d'une famille ordinaire qui accepte de s'occuper d'une ou de plusieurs personnes âgées. Elle fournit le logement, la nourriture et les petits services quotidiens dont la personne peut avoir besoin. Elle est pour ainsi dire considérée comme membre de la famille et a le sentiment d'habiter chez elle, en toute sécurité".

Pour le maintien d'une "atmosphère familiale", cependant, une famille d'accueil doit être de dimension restreinte: elle loge de cinq à dix personnes.

Pour M. Forget, les ressources "légères" d'hébergement — familles et pavillons satellites — peuvent remplacer avantageusement le placement en institution pour d'autres catégories d'adultes, comme les ex-malades psychiatriques, les handicapés physiques ou mentaux, incapables de mener une existence totalement autonome.

Toute famille qui croit pouvoir héberger une ou plusieurs personnes âgées est invitée à communiquer avec le CSS ou un centre d'accueil de sa région qui procéderont alors à une évaluation avant de lui confier des pensionnaires et lui garantir l'assistance financière.

au gré du temps

Les Jeux, et après?

Si c'était à refaire, on ne recommencerait pas. Mais comme le vin est tiré...

En effet, au fur et à mesure qu'approche le jour J, peut-on dire, les Montréalais sentent qu'ils doivent abandonner ce sentiment d'ambivalence, ne plus balancer entre le rêve et le cauchemar.

Il est sûr qu'ils ne peuvent exiger d'eux l'impossible: passer de la morosité à l'exaltation. L'esprit d'Expo 67 ne peut plus souffler.

Que le COJO fasse confiance aux Montréalais. Ils ont conscience qu'ils seront les hôtes du plus grand spectacle du monde. D'instinct, ils s'étourdiront de cette dignité qui leur choira sur les épaules le 17 juillet. Leur euphorie aura quelque chose d'héroïque.

Mais le soir du 31 juillet, quand la flamme olympique s'éteindra, quand les regards de l'univers ne se poseront plus sur eux, les Montréalais retrouveront la mine anxieuse du joueur qui, se ravisant, ne peut plus retirer la mise qu'il a jetée sur la table, dès lors qu'il a entendu la voix du banquier lancer: "Les jeux sont faits, rien ne va plus!"

Albert BRIE

week-end

Samedi

A 8 heures, à la station de Métro-Longueuil se fait le départ de l'excursion d'ornithologie dans la vallée du Richelieu organisée par la Société de biologie de Montréal.

●

A 15 heures, les 18 musiciens du Jazz-Band de l'école secondaire Saint-Luc participent aux festivités de l'ouverture de la Place Desjardins où se tient à 20 heures un bal costumé ouvert gratuitement à tous.

●

A 19 heures, débute le grand bazar organisé au profit de la paroisse Sacré-Coeur de Jésus à l'école Marguerite-Bourgeois, 2070 Plessis Montréal.

●

Une exposition canine s'ouvre aujourd'hui et se poursuit demain au grand hall d'exposition de la Place Bonaventure. Des prix d'une valeur de $30,000 couronnent cette exposition.

●

A 20 h 30, soirée dansante au sous-sol de l'église Saint-Jean Vianney, 6415, 25ème avenue à Rosemont, au profit de l'Association des Foyers substituts de Montréal.

●

L'Association québécoise des professeurs de religion organise aujourd'hui, de 9 h 30 à 16 h 30, une rencontre sur l'enseignement moral et religieux, à la polyvalente Jeanne-Mance, 4240 Bordeaux.

Dimanche

A 14 heures, Mme Marie-Josée Longchamps prononce une conférence intitulée "Offensive vie" devant les membres du Cercle Lacordaire de Montréal, au 1930 Champlain.

●

A 20 heures, le choeur Notre-Dame-du-Rosaire interprète les Sept Paroles du Christ de Dubois ainsi que diverses autres oeuvres sacrées, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, angle des rues Saint-Hubert et Villeray.

●

Le congrès annuel des "conseils paroissiaux de pastorale" du diocèse de Saint-Jean-de-Québec se tient aujourd'hui au Cégep Edouard-Montpetit. Mgr Gérard-Marie Coderre, le chanoine Jacques Grand'Maison et M. Fernand Dumont participent à cette rencontre.

COURS DE
TISSAGE
LECLERC
DÉBUTANT LE 19 AVRIL '76
20 HEURES $70.00
COURS DE
TAPISSERIE
GOBELIN
30 HEURES $95.00
✱381-5782
✱384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min de l'Education #749535)
Metiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE
Leclerc
WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL H2M-1S2

CRANG & OSTIGUY INC.

PLACEMENTS
ACTIONS
OBLIGATIONS
OPTIONS
PORTEFEUILLE
Gilles-Yvon Moreau, D.Ps
CRANG & OSTIGUY INC
500, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1S3
842-4231
Veuillez m'envoyer votre bulletin mensuel sur les placements
NOM..... Tél.: .....
Adresse.....

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
COURS D'ÉTÉ 1976

SESSION "A" — COURS DU SOIR — début: 10 mai

ANTHROPOLOGIE 910
ART 103
ÉCONOMIQUE 920
FRANÇAIS 202
FRANÇAIS 231
FRANÇAIS 302
FRANÇAIS 902
FRANÇAIS 935
GÉOGRAPHIE 216
HISTOIRE 961
MATHÉMATIQUES 101
MATHÉMATIQUES 103
MATHÉMATIQUES 105
MATHÉMATIQUES 203
MATHÉMATIQUES 307
PHILOSOPHIE 101
PHILOSOPHIE 301
POLITIQUE 941
PSYCHOLOGIE 215
SC. RELIGIEUSES 973

SESSION "B" — COURS DU SOIR — début: 14 juin

ANTHROPOLIGIE 901
ÉCONOMIQUE 921
FRANÇAIS 102
FRANÇAIS 402
PHILOSOPHIE 201
PHILOSOPHIE 401
PSYCHOLOGIE 904
SOCIOLOGIE 973

SESSION "C" — COURS DU JOUR — début: 14 juin

ART 935
BIOLOGIE 301
FRANÇAIS 202
FRANÇAIS 902
MATHÉMATIQUES 103
MATHÉMATIQUES 111
MATHÉMATIQUES 203
MATHÉMATIQUES 307

Renseignements, prospectus, inscription:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3 **Tél.: 381-4293**

Université du Québec à Montréal

AVIS

Suite à l'accord intervenu entre le SEUQAM et l'université, la direction de l'UQAM avise les étudiants, chargés de cours et professeurs, que les activités d'enseignement et de recherche ont lieu, tel que prévu, aujourd'hui, selon les horaires en vigueur pour la session d'hiver 1976.

éditorial

Des changements peu attrayants pour le Québec

A la suite de longs mois de tractations qui n'ont heureusement entraîné aucun engagement irrévocable de la part du Québec, MM. Trudeau et Bourassa ont enfin rendu public l'essentiel des entretiens qu'ils ont eus depuis un an sur le rapatriement de la constitution canadienne.

Dans la documentation divulguée hier par Ottawa et Québec, la piéce principale est sans doute la lettre de M. Trudeau, avec les trois options que le premier ministre du Canada offre aux provinces. Les options proposées par M. Trudeau sont par ailleurs intimement liées au contenu de la nouvelle version de la Charte de Victoria qu'il attache à sa lettre. Pour voir clair dans les options que suggère M. Trudeau, il importe en conséquence d'examiner d'abord la portée exacte de la nouvelle charte constitutionnelle que le gouvernement fédéral propose aux provinces.

•

La nouvelle charte est loin d'être une réplique pure et simple de la défunte Charte de Victoria. Les chapitres traitant de la formule d'amendement, de la Cour suprême du Canada et des inégalités régionales y sont très semblables à ceux que l'on pouvait lire dans la Charte de Victoria. Mais en retour, on a laissé tomber complètement cinq chapitres contenus dans la Charte de Victoria, et on a ajouté au document de Victoria deux chapitres nouveaux qui intéressent directement le Québec.

Parmi les chapitres qu'on a laissé tomber, trois n'avaient qu'une importance secondaire, soit les chapitres consacrés à l'énumération des provinces et territoires, aux Cours fédérales et à la consultation fédérale-provinciale. Un autre chapitre avait, par contre, suscité maintes objections de la part des provinces: il s'agissait du chapitre sur les droits politiques, qui menaçait d'empiéter sur plusieurs domaines de compétence provinciale. Qu'on ait laissé tomber ce chapitre, voilà qui, au stade actuel des pourparlers constitutionnels, contribuera surtout à dissiper des craintes justifiées.

Dans la Charte de Victoria, il y avait enfin le célèbre passage traitant de l'article 94 A de l'AANB, c'est-à-dire de la politique sociale. Québec avait rejeté en 1971 le texte que proposait à cet égard le gouvernement fédéral. De fait, ce texte ne changeait rien à l'ordre existant et ne pouvait par conséquent satisfaire le Québec, qui avait mis de l'avant une tout autre version, d'ailleurs refusée par le pouvoir central. Il n'est plus du tout question de cette disposition dans la nouvelle version de la Charte de Victoria: c'est une manière de dire que, sur cet aspect capital de la révision constitutionnelle, il n'y a eu aucun progrès depuis Victoria.

Parmi les chapitres de la Charte de Victoria qui sont demeurés intacts, les plus importants ont évidemment trait à la formule d'amendement et à la Cour suprême. Or, ces deux chapitres soulèvent les mêmes difficultés qu'en 1971:

1) le chapitre sur la Cour suprême est très fortement construit en fonction d'une prépondérance à peu près totale du gouvernement fédéral en ce qui touche la nomination des juges. Il comporte sans doute une procédure de consultation des provinces, mais on y pousse très peu loin la confiance envers les provinces. Même quand il y a consultation, on réserve au seul pouvoir central le droit de proposer des noms.

2) La formule d'amendement héritée de Victoria est probablement la meilleure qui ait été mise au point jusqu'à ce jour. Le danger d'une insertion de cette formule dans la constitution à ce stade-ci est toutefois aussi grand aujourd'hui qu'en 1971. Isolée du reste de la réforme envisagée, la formule de Victoria accorderait tout au plus au Québec un veto qu'il détient déjà au plan moral. Mais en retour, loin de faire droit aux changements que réclamait le Québec, elle risquerait de geler indéfiniment l'ordre constitutionnel actuel.

•

Dans la nouvelle charte de M. Trudeau, les passages les plus neufs, ceux qui ont été conçus spécialement à l'intention de M. Bourassa, traitent des droits linguistiques et des garanties nouvelles en matière de langue et de culture. À vrai dire, ils n'apportent guère de nouveau.

La Charte de Victoria voulait instituer des droits linguistiques qui eussent lié non seulement le pouvoir central mais aussi, à des degrés différents, plusieurs provinces dont le Québec. Inscrite dans la constitution, semblable disposition eût obligé le Québec, par exemple, à tendre vers une politique d'égalité linguistique assez poussée plutôt que vers le régime de priorité du français instauré par la Loi 22.

Le nouveau texte proposé par Ottawa constitue à cet égard une nette amélioration. Il limite au seul pouvoir central l'application des règles d'égalité qu'il proclame et laisse ainsi aux provinces une latitude à peu près entière. Le Québec, sous le nouveau régime, demeurerait cependant lié par l'article 133 de la constitution actuelle; il le serait même probablement davantage qu'il ne l'est actuellement. Il serait ainsi la seule province à avoir en matière linguistique un statut particulier. Quant aux minorités francophones des autres provinces, elles n'auraient même pas les garanties minimales que l'article 133 fournirait toujours aux anglophones du Québec.

Si l'on prend à la lettre les propos de M. Trudeau, les indications les plus éloquentes de la bonne volonté du gouvernement fédéral se trouveraient dans les articles 38 et 40 de la nouvelle charte. Ces deux articles n'apportent hélas aucune garantie vraiment nouvelle et substantielle au Québec.

L'article 38 prétend répondre aux exigences de "garantie constitutionnelle" formulées par les représentants de M. Bourassa aux pourparlers privés qui ont eu lieu depuis un an. Or, cet article nouveau exprime un voeu pieux et ne changerait rien à la situation qui existe présentement. Pour que cet article ait du sens, il faudrait qu'il comporte une référence explicite à la vocation propre du gouvernement québécois en ce qui touche la défense et la promotion du fait français au Canada. Il faudrait notamment que l'on y parle explicitement de la possibilité d'arrangements constitutionnels distincts dans des cas découlant du but même que l'on cherche à définir dans l'article. M. Trudeau refusant toujours cette idée qu'il juge hérétique au départ, il se voit réduit à proposer en retour des garanties platoniques qui reflètent fidèlement sa vision hautement abstraite des réalités culturelles et linguistiques au Canada.

L'article 40 n'est pas davantage attrayant. Tout ce qu'il propose est déjà possible sous l'empire de la constitution actuelle. Pourquoi insérer dans la constitution des textes neufs qui n'y changent absolument rien? Il aurait fallu parler ici de la délégation des pouvoirs, qui intéresse au plus haut point le Québec. C'est un trompe-l'oeil que d'invoquer la constitution pour parler uniquement d'arrangements administratifs qui sont déjà possibles de toute manière.

•

La formule d'amendement, considérée en dehors de toute référence aux objectifs politiques qui demeurent primordiaux dans la révision constitutionnelle, représente un progrès certain par rapport aux formules antérieures. Exception faite de cet élément, la charte mise de l'avant par le gouvernement fédéral souffre toutefois de carences majeures qui étaient déjà inscrites dans le document de Victoria.

La nouvelle charte de M. Trudeau ne témoigne d'aucun désir de la part d'Ottawa de chercher un nouvel équilibre des pouvoirs et des moyens d'action au sein de la fédération. Partout où elle innove, c'est en général pour réaffirmer, voire pour renforcer, la prépondérance fédérale.

En second lieu, elle aborde d'une manière trop désincarnée l'objectif de l'égalité entre les deux communautés linguistiques du pays. Parce que les auteurs s'obstinent à ignorer le rôle spécial dévolu en cette matière au gouvernement du Québec, ils sont conduits à formuler des propositions si abstraites et si peu fonctionnelles que l'on s'étonne que des esprits sérieux aient songé à les insérer dans un texte constitutionnel.

Claude RYAN

Lundi: Trois options inacceptables

L'ancien et le nouveau

Le roi des ânes

par JEAN MARTUCCI

Décidément, Jésus, je te comprends de moins en moins. Depuis Bethphagé et Béthanie, tu veux dévaler le mont des Oliviers... à dos d'âne! Pourquoi faire si piètre figure? Tu manques une belle occasion d'accomplir de façon spectaculaire une parole des Écritures, proclamée par le prophète Zacharie: "En ce jour-là, ses pieds se poseront sur le mont des Oliviers, qui fait face à Jérusalem du côté de l'orient, et le mont des Oliviers se fendra par le milieu en direction est-ouest en une immense gorge, et une moitié de la montagne fera recul vers le nord et l'autre vers le sud". Toi, Seigneur et Roi des rois, pourquoi faire comme Monsieur Tout-le-Monde et enfourcher un âne, veux-tu bien me dire?

C'est même "un petit âne que personne au monde n'a encore monté", un âne tout frêle et faible qui doit avoir un peu l'air bête. Manque-t-il, dans la région, de chameaux élégants que tu pourrais monter en dominant tout le monde ou de chevaux de race qui te donneraient fière allure, comme aux princes et aux guerriers?

C'est un petit âne qu'on trouve "à l'attache près d'une porte, dehors, dans la rue". On s'oppose même à ce qu'on le libère pour toi: "Qu'avez-vous donc à détacher ce petit âne?" Manque-t-il donc, dans le pays, de bêtes plus libres et plus dignes?

On t'amène le petit âne et "on étend sur lui des manteaux" pour que tu y prennes place. Évidemment, un dos d'âne qui n'est pas encore lustré, c'est un peu rugueux et, de toute façon, les ânes, ça ne sent jamais très bon et c'est parfois malpropre. Pourquoi ne pas avoir commandé une chaise à porteurs qu'on aurait pu hisser au-dessus de la foule?

Le plus invraisemblable, c'est qu'on t'accueille en roi et qu'on évoque la figure de David en criant: "Hosanna! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Béni soit le Royaume qui vient, de notre père David!" Manque-t-on à ce point de personnages plus impressionnants que toi? Un représentant de l'empereur, par exemple, qui pourrait satisfaire le goût populaire pour le faste ou un grand prêtre en habits somptueux.

Tu entres à Jérusalem et tu t'en vas "dans le Temple et, après avoir tout regardé tout autour", tu sors comme tu y étais entré. Te manque-t-il donc la possibilité d'aller offrir une immolation, un sacrifice, un holocauste, une oblation, un peu d'encens? Tu ne fais même pas pieux.

Et, "comme il se fait tard", tu rentres "à Béthanie"! Veux-tu bien me dire pourquoi tu es venu? Et, de toute façon, manque-t-on de palais pour t'accueillir dans une ville qui compte au moins le palais des Asmonéens, le palais d'Hérode et le palais de Caïphe? Manque-t-on de maisons confortables pour qu'il te faille revenir dans ce petit village insignifiant? Tu pourrais te mettre en évidence et impressionner le peuple, mais tu choisis plutôt d'aller te cacher. Tes frères, comme le rapporte saint Jean, avaient raison de te dire, il y a quelque temps: "On n'agit pas en secret quand on veut être connu... Manifeste-toi au monde"!

Mais, si vraiment tu y tiens, si tu veux à tout prix préférer l'homme de la rue, les êtres faibles, les esclaves, les gens malpropres, le pauvre monde, ceux qui passent pour des impies et les indigents de la banlieue pauvre, alors je me résigne et, malgré ce que je crois être mon renom, ma force, ma liberté, ma pureté, ma gloire, ma piété et ma richesse, je fais tout bonnement la prière de Francis Jammes: "Mon Dieu, faites qu'avec ces ânes je Vous vienne"!

bloc-notes

Le droit sous la mer

Le secrétaire d'État, dans sa causerie devant la Foreign Policy Association, a traité jeudi du droit de la mer. Comme toujours, il a alterné la menace et la conciliation, à ceci près que sa menace est précise et inquiétante, alors que son esprit de conciliation tient dans un faux compromis.

Depuis la séance inaugurale, le 15 mars, en présence de quelque 1500 délégués de 156 pays, une sorte de voile est tombé sur cette conférence — qualifiée de "la dernière chance" — sur le droit de la mer, qui pourtant est parvenue déjà à mi-parcours. Des travaux en commissions spécialisées parviennent à la surface, de temps à autre, des bulles. Progresse-t-on à cette conférence de New York? Ou, au contraire, piétine-t-on?

Les deux indices marquants ont été une première fois la déclaration de M. MacEachen, mettant l'accent sur la réglementation de la pêche internationale au large de nos côtes, et craignant, en cas d'échec de la conférence, d'avoir tôt ou tard à proclamer unilatéralement la zone de compétence exclusive du Canada sur 200 milles marins. L'autre indice, et de loin le plus précis, aura été la conférence de M. Kissinger, jeudi. Et ces deux déclarations, en dépit de leur différence quant aux priorités et quant à la philosophie qui les sous-tend, manifestent la même appréhension: l'unilatéralité des décisions.

En fait, pour les États-Unis — qui ont déjà dans la manche la résolution votée au Congrès et portant sur la souveraineté à 200 milles — l'élément capital n'est pas à la surface des mers mais gît dans les profondeurs océanes sous forme de nodules polymétalliques. Après les rencontres de Caracas et de Genève, on peut imaginer que la notion de zone économique ne peut plus sérieusement être contestée. Le grand problème est celui de l'exploration et de l'exploitation des ressources sous-marines, et son corollaire, à savoir: l'autorité internationale appelée à gérer le fond des mers.

Dans ce contexte, un échec de la conférence de New York signifie, du moins M. Kissinger a-t-il fait semblant de le craindre, qu'un feu vert aura été donné à l'exploitation sauvage des fonds des mers. L'esprit de conciliation de M. Kissinger se manifeste le plus clairement dans le fait qu'il se dit prêt à donner une seconde chance, la toute dernière, à la communauté internationale, et tout laisse croire qu'une session de... repêchage se déroulera, peut-être en juillet, à Genève. Il est pratiquement entendu qu'à cette ultime conférence, les États-Unis seront représentés par M. Kissinger lui-même. Connaissant le personnage, on peut imaginer qu'il laisse entrevoir cette possibilité convaincu qu'il est de l'échec de la présente session.

Mais c'est là précisément qu'on touche les limites de l'esprit de conciliation: on a assez perdu de temps, semble dire cette proposition, et c'est moi qui vais être au bâton la prochaine fois.

Pour avoir quelques-uns des pays intéressés de son côté, le secrétaire d'État va jusqu'à proposer que l'exploitation du nickel des nodules s'ajuste aux réalités du marché du nickel "terrestre" afin de ne pas porter préjudice aux pays exportateurs de ce métal. Ni d'ailleurs aux grosses compagnies impliquées. Le fait est que ces nodules contiennent aussi et en très grosses quantités, bien d'autres métaux, depuis le cobalt jusqu'au cuivre; dans la mesure où tous ces métaux coexistent dans la masse des nodules, on voit mal comment on pourrait ne pas extraire l'un tout en extrayant l'autre. Donc, la proposition faite suppose plutôt un moyen de stabilisation des stocks, et là encore c'est tout à l'avantage du stockeur, par le moyen de pression qu'il constitue sur le marché et les producteurs terrestres. Faut-il préciser que les seules entreprises actuellement capables de se lancer — et certaines sont impatientes de le faire — sont des entreprises américaines.

Fait sur un ton très dur — selon les rapports de presse — l'exposé de M. Kissinger visait à mettre les points sur les "i". Ainsi, les États-Unis sont prêts à confier l'exploitation des fonds marins à une "autorité" internationale, qui dans sa composition, ne reflètera pas la grande farce des Nations unies basée sur la règle de la majorité, mais bien les "intérêts" des consommateurs et des producteurs. Il est sans doute trop tôt pour savoir qui est consommateur et qui est producteur dans le sens où on l'entend par exemple pour le pétrole dont on sait à coup sûr de quel puits de quel pays il provient... Le terme adéquat serait "exploitant" et "propriétaire", consommateur et exploitant pouvant n'être qu'un seul et même pays.

M. Kissinger suggère en outre que tout pays exploitant propose deux sites d'exploitation, l'un pour le contractant et l'autre pour l'autorité internationale...

Jusqu'à plus ample informé, on en est réduit aux hypothèses et aux spéculations. Mais la déclaration de M. Kissinger a valeur d'avertissement, posant en termes clairs les limites endeçà desquelles les États-Unis n'ont pas l'intention de reculer. Elle ne cherche pas à couler la conférence, elle veut la renflouer plutôt avec... un peu d'air tout autour. C'est ainsi que l'on récupère aussi les richesses du fond des mers.

Georges VIGNY

Cooprix en péril?

Les employés des cooprix, syndiqués à la FTQ, et la célèbre coopérative d'alimentation que préside M. Michel Chartrand n'ont pas abusé des communiqués ni des conférences de presse au cours des négociations pour le renouvellement de leur convention collective. A en juger toutefois par la convocation dramatique que la Coopérative des consommateurs de Montréal vient de lancer à ses membres pour dimanche, les deux parties en seraient rendues au bord de la rupture. Non seulement la grève pourrait-elle éclater dans les magasins, mais si l'arrêt de travail s'étendait sur une durée autre que symbolique, la coopérative elle-même risquerait de devoir fermer définitivement ses portes!

Voilà bien le dernier échec dont pourraient se payer le luxe et le mouvement coopératif et le mouvement syndical. On sait qu'en dépit des parentés culturelles et idéologiques qui rapprochent syndicats et coopératives, les jonctions ont été souvent fort pénibles entre les uns et les autres. La plupart des syndiqués sont des coopérateurs, ou du moins favorisent les institutions coopératives, mais les efforts de syndicalisation des "entreprises" coopératives ont donné lieu à des affrontements pénibles, il en fut de même du règlement de certains conflits. A l'inverse, les syndiqués ont été parmi les plus fervents du nouveau mouvement coopératif, mais les institutions déjà établies du Mouvement Desjardins ont été lentes ou rébarbatives à fournir un appui financier ou technique qui eut été fort utile. Or le climat paraissait changer au mieux.

Dans pareil comtexte, un syndicat qui provoquerait la faillite d'un cooprix, ou un cooprix qui s'enfoncerait dans un conflit sans issue avec ses employés, auraient une triste influence exemplaire. Semblable échec détériorerait les rapports entre les deux mouvements dans une période décisive où, au contraire, il importe de trouver les formules institutionnelles qui vont prouver, une bonne fois, que syndicalisme et coopération ne sont pas nécessairement incompatibles sous un même toit.

Parmi les membres convoqués pour dimanche à la Polyvalente Jeanne-Mance, il va se trouver probablement des employés qui négocient en même temps avec "leur" coopérative; de même, parmi les coopérateurs, plusieurs seront des syndiqués de l'une et l'autre centrales qui ne pourront renier leur sympathie pour les employés en conflit. Cette double allégeance montre, s'il en était besoin, que les négociations ne sauraient se dérouler ni, en cas de conflit, se régler suivant le modèle des relations traditionnelles entre employeurs et employés. Avant de passer à la grève ou au lock-out dans ce secteur, même si l'un et l'autre sont parfaitement "légaux", il faudrait épuiser les ressources de réconciliation et d'entente qui abondent dans la "famille".

Cet effort spécial s'impose du reste pour des motifs bêtement économiques. S'il est vrai que les offres "patronales" dépassent "largement", comme le prétend la coopérative, celles de Steinberg et de Dominion, et que d'autre part les cooprix veulent maintenir leur politique de prix à la consommation, il ne fait guère de doute que la marge de manoeuvre et donc de compromis entre les parties n'est pas illimitée et qu'un faux pas ou un entêtement à courte vue pourrait s'avérer fatal à l'une et à l'autre.

Enfin, si d'aventure le virus des rivalités intersyndicales s'était glissé à la table de négociation, les parties ne devraient pas hésiter à changer leurs représentants respectifs ou encore à confier leur contentieux à un médiateur impartial. Par les temps qui courent, en effet, syndicats et coopératives ont déjà assez de défis devant eux, sans s'empêtrer dans des conflits anachroniques.

Jean-Claude LECLERC

propos d'actualité

Permettez-moi également de commenter un autre point de vue concernant les taux d'intérêt, point de vue assez fréquemment exposé et selon lequel, l'intérêt étant un coût tant au niveau de la production qu'à celui de la consommation, toute augmentation des taux d'intérêt alimente l'inflation, au lieu de la combattre.

S'il est difficile de réfuter ce point de vue, c'est parce qu'il est difficile de réfuter les demi-vérités. Bien que le paiement d'intérêts ne constitue généralement pas une grosse partie des coûts, il en constitue incontestablement un des éléments. Une hausse des taux d'intérêt augmente par conséquent les coûts. Mais ce n'est ni le seul ni le plus important de ses effets. Elle fait pencher la balance en faveur de l'épargne, au détriment de la dépense, et tend ainsi à modérer le montant total de la dépense dans l'économie. Il en résulte que tout un chacun se sent poussé à faire preuve de plus d'efficacité, ce qui restreint donc l'accroissement des autres coûts, ainsi que des prix. À la longue, ces effets d'une hausse des taux d'intérêt se révèlent bien plus importants que les effets immédiats et directs sur les coûts.

R.W. Lawson,
Premier sous-gouverneur de la Banque du Canada,
devant l'Association des Analystes financiers de Montréal,
le 31 mars 1976.

lettres au DEVOIR

Appel au gouvernement de l'Argentine

Nous, soussignés, professeurs au Département de Sociologie de l'Université de Montréal, avons eu Emilio de Ipola pour collègue de 1967 à 1971, années pendant lesquelles il a enseigné dans notre département.

Citoyen argentin, Emilio de Ipola vivait depuis quelques années dans son pays, à Buenos Aires, où il enseignait à la FLACSO (Faculté Latino-américaine des Sciences Sociales).

Le 7 avril 1976, de Ipola et son épouse (chilienne) ont disparu: la porte de leur appartement avait été défoncée, et l'appartement, saccagé, était dans un état qui ne laissait aucun doute sur le fait qu'il y avait eu là une violation de domicile accompagnée de violence et que les occupants avaient été victimes d'une agression caractérisée.

Interrogée, la police a répondu qu'elle n'était au courant de rien.

Devant ces faits, et étant donné les tristes évènements dont l'Argentine est le théâtre, surtout depuis le dernier coup d'État militaire, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir et d'exprimer la plus vive inquiétude au sujet du sort de notre collègue et de son épouse.

Nous nous adressons en particulier aux autorités argentines pour leur demander de tout mettre en oeuvre afin que le couple de Ipola soit retrouvé sain et sauf.

Nous nous adressons également à tous ceux qui ont connu Emilio de Ipola et son épouse Gloria, et plus largement à l'ensemble de l'opinion publique, pour qu'ils agissent dans le même sens que nous et fassent pression sur les représentants de l'Argentine au Canada afin qu'ils fassent rapidement le nécessaire.

M.-S. SFIA, Louis MAHEU, J. DOFNY, Marcel FOURNIER, Jean-Guy VAILLANCOURT, Ruth Ann PITTS, Michel BRULE, A. SALES, Marcel RIOUX, Marc RENAUD, Robert SEVIGNY, C. MOREUX, Luc RACINE, Muriel GARON-AUDY, Paul BERNARD, Robert VANDYCKE, J. MASSE,

Montréal, le 9 avril 1976

Majorité silencieuse ou ignorante?

Les récentes déclarations de M. Paul Desrochers à la Chambre de Commerce sont stupéfiantes. Cet individu, qui prétend sans doute faire partie de l'élite nationale, juge qu'il faut restreindre encore davantage la liberté de la presse en ce pays. Selon lui, les media publient trop de faussetés et d'erreurs, ce qui menacerait les libertés de la majorité silencieuse.

Elle est bien bonne, celle-là. Si les gouvernements et en général les élites tramaient moins de choses dans l'ombre, dans notre bonne société silencieuse, les media auraient moins de chances de se tromper en spéculant sur tous les petits secrets du bien collectif, et les ciotyens pourraient facilement faire la part du vrai et du faux dans ce qu'on leur dit. Or, le problème est que les masses ne savent pas, mais voudraient savoir, et les journalistes voudraient renseigner, mais ne savent pas non plus.

Les cachottiers n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes des choses erronées qu'on dit à leur sujet. Moi, je trouve que les media n'informent pas assez le public, et non qu'ils l'informent trop. Voici un exemple typique: j'habite le quartier de Saint-Michel à Montréal, où 80,000 habitants souffrent quotidiennement de la pollution par le bruit et la poussière. Cette pollution est évidemment le fait des satanées compagnies de ciment dont les installations sont situées dans le milieu de la ville. Les journaux consacrent à peine un ou deux articles par année sur la question. Il y a pourtant beaucoup de journaux dans Montréal.

Hélas! Pourquoi une telle question ne provoque-t-elle pas une campagne des media aussi active que pour la farce du bill 22? La quantité de particules atmosphériques qui tombe sur le quartier est de 299 microgrammes par mètre cube selon le rapport de la CUM en 1974. Cette quantité est 2 à 4 fois plus élevée que dans tout autre quartier sur notre île, et dépasse de près de quatre fois les limites tolérables permises par les règlements municipaux. Plus précisément, les normes ont été en 1974 dépassées à 38 reprises sur 57 prélèvements de 24 heures (c'est au moins 6.4 fois plus que partout ailleurs dans Montréal).

C'est tout juste si un recent article isolé de ¼ page de la Gazette a effleuré le sujet en citant les plaintes d'un certain M. Renaud de la treizième avenue, qui paraît-il cherche à organiser des citoyens. Aucun journal n'a parlé de la plainte d'un M. Grenier, de la quinzième avenue, qui a témoigné en cour.

Le plus drôle à dire, c'est que les politiciens et les juges, qui ont la responsabilité du bien-être collectif (ils ne tiennent pas trop à le dire), se refusent à exproprier les compagnies (d'après ce que le député Bacon dit, preuve à l'appui, à ses électeurs), et acquittent les compagnies en cour (faute de preuve absolue étiquetant la poussière).

Evidemment, la population reste ignorante de ces faits, et demeure la "majorité silencieuse" soi-disant libre. Quand on est libre de cette façon, il n'y a plus besoin de dictateur dans le monde.

Daniel LAUZON, MSc
Université de Montréal
citoyen à moitié libre
et pollué

Montréal, Avril 1976.

Liste d'avocats privilégiés (suite)

Suite aux récentes déclarations de M. Robert Burns concernant la liste d'avocats privilégiés dans les causes gouvernementales, je suis encore dans l'attente et l'espoir de voir un de ces jours une liste similaire venant du ministère des Affaires sociales. J'ai une raison toute spéciale d'anticiper une telle indiscrétion.

Lors des dernières élections provinciales en 1973 dans le comté de St-Laurent, il y avait un candidat dit "ministrable" qui était à coup sûr appelé (c'était écrit dans le ciel) à remplacer le ministre des Affaires sociales sortant. C'est sans doute pourquoi le jour de l'élection venu, le comté de St-Laurent fut littéralement envahi par un nombre sans précédent d'avocats spécialisés en droit hospitalier. Serait-ce ces mêmes "spécialistes" qui seront classés "A" lors des poursuites gouvernementales dans le cas des débrayages dits illégaux du front commun secteur hospitalier? Ce serait pour le moins intéressant à analyser.

André BÉLIVEAU

St-Laurent, avril 1976.

Du drôle de coopératisme!

Nous sommes, comme beaucoup de québécois, sociétaires d'une coopérative d'épargne et de crédit, c'est-à-dire d'une caisse populaire membre du mouvement Desjardins. Comme beaucoup de québécois aussi, nous croyons au coopératisme et à l'assurance qu'il offre quant à la participation des citoyens à la gestion de leurs biens que ce soit dans le domaine des institutions financières, de la consommation etc... Cependant, comme aussi beaucoup de québécois sans doute, nous avons été surpris et choqués par l'esprit qui règne dans certaines caisses dites "populaires".

En effet, nous avons pu assister et participer le 15 mars dernier à une assemblée générale spéciale de notre caisse où l'esprit coopératif assez particulier de certains s'est révélé au grand jour. L'objet de la réunion était la nomination du nouveau gérant qui, s'étant faite d'une façon assez peu orthodoxe, était contestée par certains sociétaires. Nous nous proposons, ici, non pas de vous illustrer le bien-fondé de la contestation mais plutôt de vous décrire l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée l'assemblée.

La convocation d'une assemblée générale spéciale émanait du syndicat des employés (C.S.N.) (l'existence d'un syndicat militant explique facilement l'attitude de certains administrateurs) qui voyait dans la nomination du nouveau gérant (un cadre de l'Union générale avec laquelle le syndicat a eu des problèmes lors de la grève de 1974) une manoeuvre à l'approche des négociations. Cette demande d'assemblée était signée par près de 120 membres tout était donc dans les règles.

On commence donc en nous disant que l'assemblée est non-décisionnelle, qu'il ne s'agit que d'information et que la nomination du nouveau gérant était du ressort du conseil d'administration. Il s'ensuivit un débat des plus confus (on a même cité le code du travail pour prouver que l'assemblée était non-décisionnelle) où certains sociétaires et certains sociétaires membres du syndicat n'ont pu s'exprimer qu'à travers les cris, les hurlements et les quolibets d'une assemblée que les administrateurs avaient auparavant chauffé à bloc contre les "méchants fauteurs de troubles du syndicat" et où le secrétaire de la caisse est même allé déclarer que le fait d'avoir un gérant intérimaire trop longtemps faisait fuir les sociétaires! (un coup de la Brink's à la mode "caisse pop." quoi!).

Malgré tout ce boucan et malgré tous les efforts des administrateurs pour ne pas répondre aux questions relatives à la nomination du nouveau gérant (on nous a dit que cela ne nous regardait pas et que cela ne regardait pas l'assemblée générale, l'assemblée générale n'étant, après tout, que l'assemblée des propriétaires de la caisse!) on nous a quand même dit que le nouveau gérant avait été embauché sans avoir posé sa candidature lors de l'ouverture du poste mais après que toutes les candidatures aient été rejetées (y compris celle de l'assistant-gérant, employé de la caisse depuis treize années) et sans que le poste soit ouvert de nouveau.

L'assemblée se termina donc ainsi et nous partîmes fort désabusés après nous être fait traiter, comme de bien entendu, de "communiss" et après nous être fait dire que si nous n'étions pas contents, nous n'avions qu'à partir pour la Russie où règne le totalitarisme.

Comme quoi certains cherchent la paille dans l'oeil du voisin et ne voient pas la poutre dans le leur.

Jacques LANDRY
Luc DORAY

Montréal, avril 1976.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Cinq ans après, une version abrégée de la Charte de Victoria

Texte intégral de la nouvelle Charte constitutionnelle de M. Trudeau

■ En même temps qu'ils dévoilaient la correspondance qu'ils ont échangée à ce sujet ces derniers temps, MM. Robert Bourassa et Pierre Elliott-Trudeau ont rendu public hier le texte de la nouvelle Charte constitutionnelle qui serait appelée dans l'esprit du gouvernement fédéral à remplacer la Charte de Victoria, rejetée par le Québec en juin 1971.

M. Trudeau, dans sa lettre aux premiers ministres des provinces, a proposé trois formules différentes pour le rapatriement de l'AANB au Canada. Suivant la première formule, les gouvernements et parlements intéressés se borneraient à endosser le projet de proclamation inscrit au début de la nouvelle Charte, en accompagnant cette déclaration d'une garantie assurant que les parties non-modifiables de la constitution ne puissent être amendées que sur accord unanime des parlements intéressés tant et aussi longtemps qu'une formule permanente de modification constitutionnelle n'aura pas été mise au jour.

Suivant une seconde formule, le rapatriement comporterait la proclamation inscrite au début de la nouvelle Charte, plus la formule d'amendement qui fournit la matière comprise sous le Titre 1, "Modification de la constitution". Cette formule est à peu de choses près la même que celle de Victoria.

Une troisième formule va enfin plus loin. Elle comprendrait outre la proclamation de rapatriement, la formule d'amendement et aussi des chapitres sur les droits linguistiques (sensiblement différents de ceux que comportait la Charte de Victoria, en ce qu'ils ne traitent, sauf un article, que du parlement et du gouvernement fédéraux), les inégalités régionales (peu de changement par rapport à la Charte de Victoria), les ententes fédérales-provinciales (cet article est nouveau et veut répondre aux inquiétudes de M. Bourassa). On laisserait ici tomber les chapitres consacrés dans la Charte de Victoria aux droits politiques, aux provinces et territoires, aux Cours fédérales, à l'article 94 A révisé et à la consultation fédérale-provinciale.

La troisième formule requièrerait de toute évidence, suivant la lettre de M. Trudeau, l'acquiescement des provinces. En ce qui concerne la première et la seconde formules, le premier ministre canadien n'a pas fermé la porte, par contre, à la possibilité d'une action unilatérale du pouvoir fédéral mais il s'est également gardé de présenter une telle action comme chose décidée.

Gilles Lesage résume en information les propositions adressées le 31 mars aux premiers ministres provinciaux par M. Trudeau. Nous présentons dans cette page le texte intégral de la nouvelle Charte constitutionnelle que propose Ottawa, ainsi que le texte de la réponse déjà adressée à M. Trudeau par M. Robert Bourassa en date du 7 avril.

Modèle de proclamation du gouverneur général

CONSIDÉRANT QU'IL IMPORTE

d'habiliter les instances publiques compétentes du Canada à procéder, séparément ou de concert selon les circonstances, à toute modification de la Constitution du Canada,

que soient arrêtées des dispositions plus spécifiques quant au statut constitutionnel de l'anglais et du français au Canada et qu'il importe de ne pas compromettre, par la révision de la Constitution, l'interprétation de ses dispositions ou l'action du Parlement ou du gouvernement du Canada, le maintien et l'épanouissement ni de la langue française, ni de la culture qu'elle sous-tend,

et d'imprimer à l'action du Parlement et du gouvernement du Canada et à celle des législatures et des gouvernements des provinces l'efficacité nécessaire pour favoriser dans l'ensemble du pays l'égalité des chances et la prestation des services publics d'un niveau satisfaisant,

ET, EN CONSÉQUENCE, ENTRE AUTRES CHOSES,

a) de mettre au point, pour modifier au Canada les dispositions d'intérêt général de la Constitution qui ne peuvent actuellement l'être, une formule qui suppose le consentement des législatures des provinces représentatives et des groupes des deux langues officielles et de toutes les régions du pays,

b) de fixer les modalités de participation des provinces au choix des personnes à nommer à la Cour suprême du Canada,

c) et de définir les principes à suivre par le Parlement du Canada dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la Constitution du Canada et par le gouvernement du Canada dans l'exercice des pouvoirs que lui attribuent la Constitution et les lois adoptées par le Parlement du Canada,

Nous, ... ,proclamons ce qui suit:

Titre 1

Modification de la Constitution

Art. 1. La Constitution du Canada peut être modifiée en tout temps par une proclamation du Gouverneur général, portant le grand sceau du Canada pourvu que le Sénat, la Chambre des communes, et les Assemblées législatives d'une majorité des provinces aient, par résolution, autorisé cette proclamation. Cette majorité doit comprendre:

A) chaque province dont la population comptait, à quelque moment avant l'adoption de cette proclamation, suivant tout recensement général antérieur, au moins vingt-cinq pour cent de la population du Canada;

2) au moins deux des provinces de l'Atlantique;

3) au moins deux des provinces de l'Ouest pourvu que les provinces consentantes comptent ensemble, suivant le dernier recensement général précédant l'adoption de cette proclamation, au moins cinquante pour cent de la population de toutes les provinces de l'Ouest.

Art. 2. La Constitution du Canada peut être modifiée en tout temps, dans les mêmes formes, quant à celles de ses dispositions qui s'appliquent à une ou à plusieurs provinces mais non à toutes, avec l'approbation du Sénat, de la Chambre des communes, et de l'Assemblée législative de chaque province à laquelle cette modification s'applique.

Art. 3. La modification de la Constitution du Canada prévue par les articles 1 et 2 peut se faire sans l'autorisation du Sénat lorsque le Sénat n'a pas donné son autorisation dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution qui autorise une proclamation portant modification de la Constitution, pourvu qu'à l'expiration de ces quatre-vingt-dix jours, la Chambre des communes approuve de nouveau cette proclamation par résolution. Dans la computation de ce délai de quatre-vingt-dix jours, ne sont pas comptés les jours durant lesquels le Parlement est prorogé ou dissous.

Art. 4. Les procédures prescrites par les articles 1 et 2 sont soumises aux règles suivantes:

1) l'initiative de l'une ou l'autre de ces procédures appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à l'Assemblée législative d'une province;

2) une résolution adoptée pour les fins de cet titre peut être révoquée en tout temps avant l'adoption de la proclamation qu'elle autorise.

Art. 5. On ne peut avoir recours aux procédures prescrites aux articles 1 et 2 pour faire une modification à laquelle la Constitution du Canada pourvoit autrement. Mais on peut avoir recours à la procédure visée à l'article 1 pour modifier toute disposition pourvoyant à la modification de la Constitution, y compris cet article, ou pour faire une refonte et une révision générales de la Constitution.

Art. 6. Pour les fins de ce titre, les "provinces de l'Atlantique" sont la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve, et les "provinces de l'Ouest" sont le Manitoba, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Alberta.

Art. 7. Les lois ou décrets inscrits dans l'annexe continuent d'avoir force de loi au Canada. Ils constituent, avec cette proclamation et tout autre proclamation faite en vertu du présent titre, la Constitution du Canada. Celle-ci ne peut être révisée que dans les formes qu'elle prescrit.

Titre II

La Cour suprême du Canada

Art. 8. Il y a une cour générale d'appel pour le Canada, désignée sous le nom de Cour suprême du Canada.

Art. 9. La Cour suprême du Canada se compose de neuf juges: un président, qui a le titre de juge en chef du Canada, et huit autres juges, tous nommés par le Gouverneur général en conseil au moyen de lettres-patentes portant le grand sceau du Canada, en conformité des dispositions de ce titre.

Art. 10. Peut être nommé juge de la Cour suprême du Canada quiconque, après son admission au Barreau de l'une des provinces, a été membre d'une cour au Canada ou du Barreau d'aucune des provinces pendant une période totale de dix ans ou plus.

Art. 11. Au moins trois des juges de la Cour suprême du Canada sont choisis parmi les personnes qui, après leur admission au Barreau de la province de Québec, ont été membres d'une cour ou du Barreau de cette province ou d'une cour fédérale pendant une période totale de dix ans ou plus.

Art. 12. Lorsque survient une vacance à la Cour suprême du Canada et que le procureur général du Canada considère le nom d'une personne à nommer pour remplir cette vacance, il en informe le procureur général de la province intéressée.

Art. 13. Lorsque la nomination en est une qui est faite sous le régime de l'article 11 ou que le procureur général du Canada a décidé que le choix doit être fait parmi des candidats qui ont été admis au Barreau d'une province déterminée, il s'efforce, dans les limites du raisonnable, de s'entendre avec le procureur général de la province intéressée avant qu'une nomination ne soit faite à la Cour.

Art. 14. Personne n'est nommé juge à la Cour suprême du Canada sans l'accord du procureur général du Canada et du procureur général de la province intéressée sur la personne à nommer pour remplir cette vacance, ou sans la recommandation du collège décrit à l'article 16 à moins que le choix ne soit fait par le procureur général du Canada sous le régime de l'article 16.

Art. 15. Lorsque quatre-vingt-dix jours se sont écoulés suivant celui où s'est produit une vacance à la Cour suprême du Canada sans que le procureur général du Canada et le procureur général d'une province aient pu s'entendre sur un candidat à nommer pour remplir cette vacance, le procureur général du Canada peut informer par écrit le procureur général de la province intéressée qu'il se propose de convoquer un collège qui recommande la nomination d'un candidat.

Art. 16. Dans les trente jours suivant celui où le procureur général du Canada a informé par écrit le procureur général de la province qu'il se propose de convoquer un collège qui recommande la nomination d'un candidat, le procureur général de la province peut informer par écrit le procureur général du Canada qu'il requiert la convocation de l'un des deux collèges suivants:

1) un collège composé comme suit: le procureur général du Canada ou la personne qu'il désigne et les procureurs généraux des provinces ou les personnes que chacun d'eux désigne;

2) un collège composé comme suit: le procureur général du Canada ou la personne qu'il désigne, le procureur général de la province intéressée ou la personne qu'il désigne et un président choisi par les deux procureurs généraux; s'ils ne peuvent s'entendre sur un président dans les six mois qui suivent l'expiration des trente jours, alors le juge en chef de la province intéressée ou, s'il est incapable d'agir, un juge de la cour dont il est membre, suivant l'ordre de l'ancienneté, nomme le président.

Si dans les trente jours dont il est question plus haut, le procureur général de la province n'indique pas au procureur général du Canada le collège dont il requiert la convocation, ce dernier choisit le candidat à nommer.

Art. 17. Lorsqu'un collège est constitué, le procureur général du Canada lui soumet le nom d'au moins trois personnes ayant les qualités requises et au sujet de la nomination desquelles il a cherché à s'entendre avec le procureur général de la province intéressée. Le collège choisit parmi elles un candidat dont il recommande la nomination à la Cour suprême du Canada. Le quorum du collège est formé par la majorité de ses membres. Une recommandation approuvée par la majorité des membres qui assistent à une réunion est une recommandation du collège.

Art. 18. Pour les fins des articles 12 à 17 inclusivement, "province intéressée" désigne la province de Québec s'il s'agit d'une nomination à faire sous le régime de l'article 11. Dans le cas de la nomination de toute autre personne, l'expression désigne la province au Barreau de laquelle une telle personne a été admise et, si quelqu'un a été admis au Barreau de plus d'une province, la province avec le Barreau de laquelle une telle personne a, de l'avis du procureur général du Canada, les liens les plus étroits.

Art. 19. Les articles 12 à 18 inclusivement ne s'appliquent pas à la nomination du juge en chef du Canada si c'est un juge de la Cour suprême du Canada qui est nommé juge en chef.

Art. 20. Les juges de la Cour suprême du Canada restent en fonction durant bonne conduite jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de soixante-dix ans mais ils sont révocables par le Gouverneur général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Art. 21. La Cour suprême du Canada connaît et dispose en appel de toute question constitutionnelle dont il a été disposé dans tout jugement rendu par quelque cour que ce soit au Canada. Elle connaît et dispose également en appel de toute question constitutionnelle dont il a été disposé par quelque cour que ce soit au Canada dans la détermination de toute question quelconque déférée pour avis à une telle cour. Néanmoins, les règles de la Cour suprême du Canada prescrivent, en conformité des lois fédérales, les exceptions et conditions auxquelles est soumis l'exercice de cette juridiction, sauf en ce qui concerne les appels de la plus haute cour de dernier ressort dans une province.

Art. 22. La Cour suprême du Canada exerce en outre, sous réserve des dispositions de ce titre, la juridiction d'appel que lui confèrent les lois fédérales.

Art, 23. La Cour suprême du Canada exerce, en matière fédérale, la juridiction de première instance que lui confèrent les lois fédérales. Elle connait aussi et dispose de toute question de droit ou de fait qui lui est déférée en conformité des lois fédérales.

Art. 24. Dans tous les cas, mais sous réserve des dispositions de ce titre, le jugement de la Cour suprême du Canada est définitif et décisif.

Art. 25. Lorsqu'une affaire dont la Cour suprême du Canada est saisie soulève des questions de droit qui portent sur le droit civil de la province de Québec, mais ne soulève aucune autre question de droit, elle est entendue par cinq juges ou, du consentement des parties, par quatre juges, dont trois au moins ont les qualités prescrites par l'article 11. Si, pour quelque raison, trois juges de la cour ayant ces qualités ne sont pas disponibles, la cour peut nommer autant de juges **ad hoc** qu'il est nécessaire pour entendre une affaire en les choisissant parmi les juges ayant ces qualités et qui sont membres d'une cour supérieure d'archives établie par une loi fédérale ou d'une cour supérieure d'appel de la province de Québec.

Art. 26. Aucune disposition du présent titre ne doit s'interpréter comme restreignant le pouvoir de prévoir ou limiter les appels que possède une législature provinciale, à l'entrée en vigueur de la présente proclamation, en vertu de son pouvoir de légiférer sur l'administration de la justice dans la province.

Art. 27. Les lois fédérales déterminent le traitement, les allocations et la pension des juges de la Cour suprême du Canada, et elles y pourvoient.

Art. 28. Sous réserve des dispositions de ce titre, les lois fédérales pourvoient à l'entretien et à l'organisation de la Cour suprême du Canada, y compris la détermination d'un quorum pour des fins particulières.

Art. 29. Est maintenue la cour établie sous le nom de Cour suprême du Canada, au moment de l'entrée en vigueur de cette proclamation. Elle est la Cour suprême du Canada à laquelle cette proclamation se réfère. Ses membres restent en fonction comme s'ils avaient été désignés sous le régime des dispositions de ce titre, sauf qu'ils restent en fonction durant bonne conduite jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de soixante-quinze ans. Toutes les lois qui y sont relatives continuent d'être en vigueur, sous réserve de cette proclamation et tant qu'elles ne sont pas modifiées en conformité de ce titre.

Titre III

Les droits linguistiques

Art. 30. Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, mais aucune disposition du présent titre ne porte atteinte aux droits, privilèges et obligations reconnus par les autres dispositions de la Constitution.

Art. 31. Toute personne a le droit de participer en français ou en anglais aux débats du Parlement du Canada.

Art. 32. Les lois et les régistres et journaux du Parlement du Canada sont imprimés et publiés en français et en anglais. Les deux textes des lois font autorité.

Art. 33. Toute personne a le droit de s'exprimer en français ou en anglais dans la procédure de la Cour suprême du Canada et de toute cour établie par le Parlement du Canada, ainsi que dans les témoignages et plaidoyers présentés devant chacune de ces cours. Toute personne a également le droit d'exiger que les documents et jugements qui émanent de chacune de ces cours soient rédigés en français ou en anglais.

Art. 34. Tout particulier a le droit de choisir l'une ou l'autre des langues officielles comme langue de communication pour traiter avec le siège principal ou central des ministères et organismes du gouvernement du Canada.

Art. 35. L'Assemblée législative d'une province peut décréter par résolution que toute partie des dispositions des articles 32, 33 et 34 s'applique à l'Assemblée législative ainsi qu'à toute cour provinciale ou à tout ministère ou organisme du gouvernement de cette province dans la mesure prévue dans cette résolution, après quoi ces dispositions s'appliquent en tout ou en partie, selon le cas, à l'Assemblée législative de cette province ainsi qu'aux cours et aux sièges principaux des ministères mentionnés dans cette résolution et selon ce qu'elle dit. La suppression ou la restriction des droits conférés sous le régime du présent article ne peut se faire que conformément à la procédure prescrite à l'article 2.

Art. 36. Toute personne a le droit de choisir l'une ou l'autre des langues officielles comme langue de communication pour traiter avec les bureaux principaux des ministères et organismes du gouvernement du Canada lorsque ces bureaux sont situés dans une région où la langue officielle de son choix est la langue maternelle d'une partie importante de la population. Le Parlement du Canada peut déterminer les limites de ces régions et définir ce qui, aux fins du présent article, constitue une partie importante de la population.

Art. 37. Outre les garanties reconnues par le présent titre, le Parlement du Canada peut, dans le cadre de sa compétence législative, étendre le droit d'usage du français et de l'anglais.

Titre IV

Protection de la langue et de la culture françaises

Art. 38. Le Parlement du Canada, dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la Constitution du Canada, et le gouvernement du Canada, dans l'exercice des pouvoirs que lui attribuent la Constitution et les lois adoptées par le Parlement du Canada, sont tenus de prendre en considération, outre, notamment, le bien-être et l'intérêt du peuple canadien, le fait que l'un des buts essentiels de la fédération canadienne est de garantir la sauvegarde et l'épanouissement de la langue française et de la culture dont elle constitue l'assise. Ni le Parlement du Canada, ni le gouvernement du Canada, dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs, agira de manière à compromettre la sauvegarde et l'épanouissement de la langue française et de la culture dont elle constitue l'assise.

Titre V

Les inégalités régionales

Art. 39. Il incombe, sans pour autant modifier la répartition des pouvoirs et sans obliger le Parlement du Canada et les législatures des provinces à exercer leurs pouvoirs législatifs, au Parlement du Canada et aux législatures des provinces, de concert avec le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces

1) de favoriser l'égalité des chances pour toutes les personnes qui vivent au Canada et d'assurer leur bien-être;

2) de procurer à toute la population, dans la mesure du possible et suivant des normes raisonnables de qualité, les services publics essentiels; et

3) de favoriser le progrès économique afin de réduire les inégalités sociales et matérielles entre les personnes, où qu'elles habitent au Canada.

Voir page 6 : Charte

Bourassa à Trudeau:

"Notre position va manifestement plus loin..."

Québec, le 7 avril 1976

Monsieur le Premier ministre,

Le moment est venu de rendre publics les documents où vous exposez les vues du Fédéral sur l'état des pourparlers engagés en ce qui concerne la question constitutionnelle. Il importe, en effet, que tous les Canadiens connaissent les diverses hypothèses actuellement considérées par les gouvernements du pays.

Quant au fond du problème, vous le notez vous-même dans votre lettre du 31 mars aux autres Premiers ministres, la position du Québec va manifestement plus loin que ce que vous-même, quant à vous, envisagez comme possible dans l'immédiat.

Dans la conjoncture actuelle, les pourparlers devront se poursuivre le temps nécessaire pour parvenir à une conclusion acceptable et raisonnable, non seulement pour le Québec mais pour l'ensemble du Canada.

Soyez-en assuré, à partir de ce qui a été convenu à la Conférence des Premiers ministres des provinces du mois d'août 1975, je me chargerai moi-même d'exposer les vues du Québec à mes collègues et d'explorer avec eux les orientations qui pourraient être prises.

Dans cette perspective, compte tenu des divers facteurs à prendre en considération, je vous ferai connaître en temps opportun mes conclusions à la lumière des consultations que j'aurai avec mes collègues des autres provinces.

Enfin, je déposerai à l'Assemblée nationale du Québec, avant son ajournement de Pâques, la correspondance pertinente, y compris la présente lettre que je ferai d'ailleurs parvenir à nos collègues.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Robert Bourassa

S.G.P.U.M. SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

AVIS D'AJOURNEMENT

L'assemblée générale des sections A et B du SGPUM tenue le 8 avril dernier s'est ajournée à lundi le 12 avril 1976 pour discussion et vote du projet de convention collective 1975-1976.

DATE: le lundi 12 avril 1976.
LIEU: 5320 Côte des Neiges (sous-sol de l'Eglise Notre-Dame des Neiges)
HEURE: 16h.
Heure du vote 18h.

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

INSTITUT DE COOPÉRATION INTERNATIONALE • INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CO-OPERATION •

PROGRAMME D'ETUDES EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (PRODEV)

TEMPS PARTIEL

SESSION ÉTÉ 1976

Du 18 mai au 12 août, l'Institut de Coopération internationale offrira à temps partiel, les mardis et jeudis soirs, le séminaire :

DEV 6003 : GESTION DE PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT (60 heures)

Le programme comprend une synthèse des principes d'administration publique et privée (management), des notions d'administration financière (comptabilité et budgétisation de projets) et une étude des méthodes d'analyse de projets de développement international.

CONDITIONS D'ADMISSION

— Baccalauréat universitaire ou l'équivalent
— Expérience en développement international ou intention de travailler dans ce domaine
— Connaissance pratique de l'anglais et du français.

Le dossier des candidats à l'admission au programme doit être complété avant le 10 mai 1976.

On peut obtenir une brochure explicative ou poser sa candidature en s'adressant au :

Secrétaire Général
Institut de Coopération internationale
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
Canada K1N 6N5
Tél.: (613) 231-5457/4910

Le dossier des candidats à l'admission au programme doit être complété avant le 10 mai 1976.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

les enfantômes

Réjean Ducharme

roman

"Un extraordinaire vagabondage à travers les femmes et l'inceste."

"Le temps commençait où je m'apercevais (...) qu'il fallait aimer une femme c'est tout, qu'il n'y en a pas plus qu'une au fond, que toutes les autres la recouvrent pour effacer son nom et son visage c'est tout."

"Réjean Ducharme, frère de Nelligan"
Pierre Vallières — Le Jour

LACOMBE
GALLIMARD

$7.95

la météo

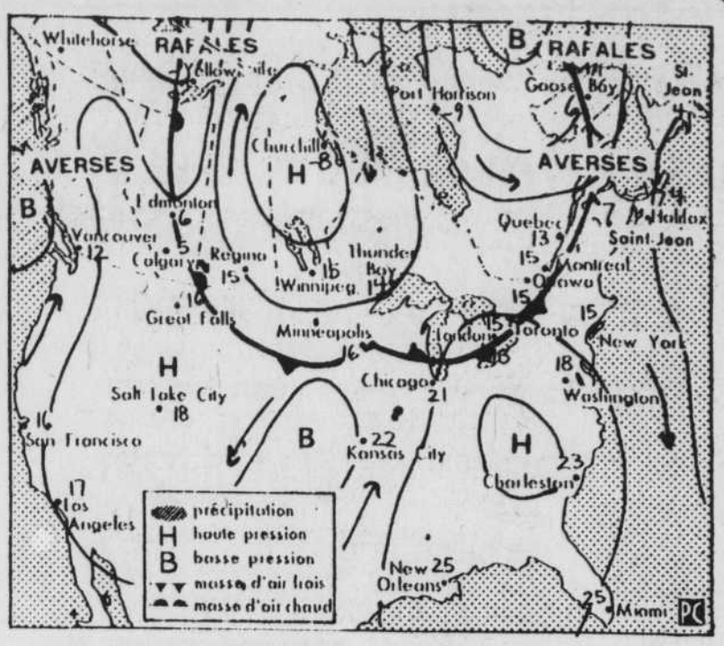

Une crête de haute pression a dominé la majeure partie du Québec hier. Celle-ci glisse cependant vers le sud alors qu'une dépression dans l'extrême nord de la province se dirige vers l'est. Une perturbation provenant de cette dépression se dirigera depuis la Baie-James pour atteindre le bas du fleuve donnant un peu de neige sur son passage. Un front froid à l'arrière de cette perturbation ne descendra que très lentement vers le sud, amenant des nuages en fin de journée ou en soirée sur les régions du sud-ouest.

Les températures se réchaufferont avec l'arrivée de la perturbation pour se refroidir à l'arrière du front froid. Celui-ci traversera les régions du sud-ouest cette nuit.

●

Région de Chibougamau, du nord de l'Abitibi: plutôt nuageux avec quelques averses. Venteux. Minimum la nuit dernière près de moins 5. Maximum près de 7. Aperçu pour demain: dégagement.

●

Région du sud de l'Abitibi: plutôt nuageux et possibilité d'une averse. Venteux. Minimum la nuit dernière près de zéro. Maximum de 8 à 10.

Aperçu pour demain: dégagement.

●

Région de la Haute-Mauricie: plutôt nuageux et possibilité d'une averse. Veuteux. Minimum la nuit dernière près de moins 3. Maximum de 8 à 10.

Aperçu pour demain: dégagement.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides: généralement ensoleillé d'abord, puis ennuagement en après-midi. Minimum la nuit dernière de moins 2. Maximum de 8 à 10.

Aperçu pour demain: dégagement.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: généralement ensoleillé suivi d'un ennuagement en fin de journée. Minimum la nuit dernière de moins 2. Maximum près de 12.

Aperçu pour demain: dégagement.

●

Région des Cantons de l'Est: généralement clair. Minimum la nuit dernière près de moins 5. Maximum près de 12.

Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Région de Québec/Trois-Rivières: généralement clair. Ennuagement en fin de journée. Minimum la nuit dernière près de moins 5. Maximum près de 12.

Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Iles: ennuagement. Quelques flocons de neige en matinée. Plutôt nuageux par la suite et venteux. Minimum la nuit dernière de moins 5. Maximum près de 5.

Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Région de Rimouski: ennuagement progressif. Venteux. Minimum la nuit dernière de moins 3. Maximum de 5 à 7.

Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

●

Région de la Gaspésie: ennuagement progressif et devenant venteux. Maximum de 5 à 7.

Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

10 avril

par la PC et l'AP

Il y a 13 ans aujourd'hui, le 10 avril 1963, on apprenait que les forces sous-marines des États-Unis avaient subi le pire désastre de leur histoire. Avec 129 hommes à son bord, le submersible atomique Tresher était perdu corps et biens après avoir plongé profondément en Atlantique Nord.

1972 — L'URSS et les États-Unis signent un traité interdisant la guerre bactériologique.

1945 — Des troupes américaines libèrent le camp de concentration de Buchenwald, en Allemagne.

1849 — Walter Hunt obtient un brevet pour l'épingle de nourrice.

1829 — Naissance de William Booth, chef religieux anglais et fondateur de l'Armée du salut.

suites de la première page

LES GARANTIES

des provinces étaient jugées acceptables par tous les gouvernements.

Et M. Trudeau conclut sur ce point: "Il ne faudrait pas considérer ce document comme une proposition ou un projet défini engageant qui que ce soit pour l'instant, puisque personne ne l'a encore accepté globalement. On devrait plutôt le voir comme un rapport touchant les divers avancés, y compris les "garanties constitutionnelles" de M. Bourassa, à mesure que ceux-ci étaient formulés pendant les entretiens officieux, échelonnés d'avril à novembre 1975".

LES POUVOIRS

vinces. Cette fois, le vice-premier ministre rappelle que M. Bourassa a déjà dit qu'il ne considérait "ni légal, ni constitutionnel, ni possible, ni acceptable qu'un tel rapatriement unilatéral puisse être considéré".

M. Morin dit qu'il ne comprend pas que M. Trudeau revienne avec un projet que l'opinion publique a rejeté de façon unanime au Québec.

Dans sa lettre, M. Trudeau fait état d'un accord de principe sur l'opportunité du rapatriement de la constitution et, par la même occasion, de l'adoption comme loi de la formule d'amendement arrêtée à Victoria en 1971. "Nous étions en outre convenus qu'au stade actuel, nous n'envisagerions pas de modifications fondamentales à l'A.A.N.B., car s'engager dans cette voie aurait empêché toute action immédiate, comme les discussions qui se sont déroulées entre 1968 et 1971 l'ont montré."

C'est là que M. Bourassa est arrivé avec ses "garanties constitutionnelles". Entretemps, Ottawa s'est rendu compte que les autres provinces consentiraient plus facilement au rapatriement s'il y avait du même coup d'autres modifications à la constitution. Ces modifications avaient pour la plupart été incluses dans la charte de Victoria, exception faites des "garanties" demandées par M. Bourassa, qui soulèvent des "difficultés nombreuses et complexes".

M. Trudeau ne veut pas aller au-delà, ni parler de nouveau partage des pouvoirs, et il invite plutôt les premiers ministres à étudier trois options, que l'on peut résumer ainsi:

- rapatriement pur et simple, sans aucune formule d'amendement;
- entente préalable sur une formule d'amendement et rapatriement;
- incorporer à l'instrument de rapatriement le contenu intégral du projet de proclamation.

M. Trudeau souhaite l'unanimité des provinces autour d'une formule, quelle qu'elle soit, mais il laisse planer la menace de geste unilatéral d'Ottawa. C'est d'ailleurs la conclusion de sa lettre:

"Si l'unanimité ne semble pas pouvoir se faire, force sera au gouvernement fédéral de décider s'il doit ou non recommander au Parlement l'adoption d'une adresse commune sollicitant le rapatriement de l'AANB. Nous inclinons, quant à nous, à penser qu'il conviendrait à tout le moins d'adjoindre la formule d'amendement approuvée par l'ensemble des provinces à Victoria, avec ou sans changement en ce qui concerne les provinces de l'Ouest..."

LE MAT

ques et, par conséquent, il est normal que Montréal assume une partie des déficits.

Il a déclaré que les coûts des Jeux feraient l'objet d'une étude publique en commission parlementaire après la tenue des Jeux et lorsque la Régie serait en mesure de présenter son bilan mais que le budget du gouvernement, attendu le mois prochain, contiendrait des dispositions pour combler le déficit à court, moyen et long terme.

Le premier ministre a dit que des discussions étaient en cours entre Québec et Ottawa sur des formules d'autofinancement et il a rappelé qu'en période d'austérité on pouvait se demander à bon droit s'il était opportun de construire des installations et des équipements aussi prestigieux et luxueux. "Mais, de dire M. Bourassa, nous n'avions pas le choix devant la possibilité de retombées économiques désastreuses qu'aurait signifiée, l'annulation des Jeux. La seule solution était de continuer les travaux entrepris en 1972 et nous croyons que nous avons été pleinement justifiés d'intervenir."

M. Bourassa a parlé des progrès au chantier comme étant "considérables" et "exceptionnels" et il a voulu insister aussi sur la valeur non dépréciable des équipements qui profiteront à la population.

M. Goldbloom, chargé de la Régie des installations olympiques, de retour d'une mission d'information auprès de la presse européenne, a poursuivi sur cette lancée optimiste en expliquant plus en détails les raisons de son enthousiasme. Lors de la rencontre avec le Comité international olympique à Innsbruck, au début de l'année, il avait été question, a-t-il dit, de gradins temporaires. Or, aujourd'hui, à cause des structures d'acier qui remplacent les piliers de béton pour tenir les gradins inférieurs, il n'y aura pas de sièges temporaires mais tous les gradins seront permanents. Il y a 5 jours, M. Goldbloom a visité les chantiers et, à ce moment, il n'y avait pas une tuile de posée aux piscines. Hier, il a constaté avec joie que le bassin de plongeons était entièrement recouvert de tuiles de même que la piscine de compétition, pratiquement presque recouverte elle aussi.

M. Goldbloom a parlé encore d' "espoir raisonnable" que tout sera prêt, mais il a voulu faire valoir que sa conférence à Paris, auprès des journalistes européens, avait été un succès. Il a précisé que 212 journalistes de tous les pays d'Europe avaient rencontré la délégation québécoise lundi dans la capitale française et que les réactions avaient été fort encourageantes. Il a expliqué que la presse française avait été beaucoup moins éreintante à l'égard de nos Jeux exception faite du journal communiste "L'Humanité".

M. Goldbloom a expliqué que le voyage en France n'était pas à proprement parler une entreprise publicitaire mais visait à rétablir l'image du Québec à l'étranger. "Jusqu'à Innsbruck, a dit le ministre, nous faisions carrément passer pour des incompétents en Europe, tant nos ingénieurs que nos travailleurs." Grâce aux explications fournies par la délégation québécoise qui accompagnait M. Goldbloom, ce dernier estime que désormais cette mauvaise image s'estompe pour faire place à une approche plus positive des Jeux de 76.

M. Goldbloom a dit qu'il n'avait pas idée du nombre de visiteurs qui défileraient sur le parc olympique les 17 et 18 avril prochain mais il a précisé que le public ferait la même visite que les journalistes et les officiels ont faite, hier. L'itinéraire part de la rue Létourneau, angle Pierre de Coubertin (Boyce), pour entrer dans la partie sud-ouest du stade. Les visiteurs feront le demi-tour du stade pour ressortir au nord-est puis reviendront par l'arrière du mât pour visiter les piscines. Ensuite, les visiteurs sortiront par l'escalier et seront dirigés vers le vélodrome où ils pourront faire le tour complet de la piste pour ressortir à l'angle de la rue Aird.

Des autobus feront la navette entre ces deux points et la station de métro Frontenac et les responsables de la Régie insistent pour dire aux parents d'accompagner leurs enfants et de ne pas prendre leur voiture.

Enfin, le sort du Village olympique est loin d'être certain même si le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale, hier, règle celui des Terrasses Zaroléga, entrepreneurs des deux pyramides.

A ce sujet, M. Bourassa a dit que l'intérêt public commandait l'intervention du gouvernement mais il n'a pas voulu se commettre davantage.

M. Goldbloom a affirmé que rien n'avait encore été décidé sur l'utilisation future de cette construction.

Par ailleurs, hier, au COJO, les délégués techniques de la Fédération internationale d'athlétisme amateur, MM. Frederick Holder et Adrian Paulen, se sont dits vivement satisfaits des travaux en cours sur le parc olympique et ils ont partagé tout à fait l'optimisme de MM. Bourassa et Goldbloom. Les deux représentants n'avaient pas vu le chantier depuis six mois et M. Holder a dit: "Ce fut un plaisir de voir de nos propres yeux des progrès aussi énormes réalisés en 6 mois".

Tout comme le président de la Fédération internationale de natation, qui est venu il y a deux semaines à Montréal pour enterrer son pessimisme d'antan et se déclarer heureux et content, MM. Holder et Paulen se sont réjouis de l'état des travaux. M. Holder a prétendu que tous les athlètes seraient satisfaits du Village olympique, y compris les Britanniques dont un représentant en athlétisme avait exprimé son désenchantement récemment au sujet du VO. "Nous ne demandons pas de palais, a répété M. Paulen. Nous avons besoin d'installations raisonnables et je puis vous dire qu'à Montréal les installations seront plus que satisfaisantes."

L'UNIVERSITÉ

loi 23: amendes de $50 à $250 par jour pour les individus, de $5,000 à $50,000 par jour pour les organisations syndicales ou pour leurs responsables et conseillers.

Et s'ils décidaient de déclencher une grève générale, leurs piquets devraient être perméables, sous menace des mêmes sanctions. Les syndicats d'enseignants, ou même les associations étudiantes qui décideraient de les appuyer, en empêchant par divers moyens la prestation de cours, seraient également visés par la loi. Ce serait "un beau cas de jurisprudence" si les employeurs décidaient de s'en servir, de l'avis de maître Turcotte.

Ce renforcement de la garde patronale est d'autant plus important qu'il survient au moment où plusieurs universités sont aux prises avec des conflits de travail. Une table sectorielle regroupant les universités de Montréal, les campus de l'Université du Québec et l'Université Concordia discute toujours des clauses salariales et des clauses normatives à incidence monétaire pour les employés de soutien. Tous, ils ont toujours le droit de grève, même si les syndiqués de l'UQAM viennent de rentrer au travail après l'avoir utilisé durant six semaines.

L'Université Laval négocie séparément avec ses propres employés, et l'Université McGill vient de conclure un règlement cette semaine, avec toutes ses catégories d'employés, sans remous toutefois.

L'article 5 de la loi 23 n'a pas une seule face cachée. On en a découvert une autre hier, du moins dans la région de Québec. Certains comités de parents se sont empressés de mettre en garde par écrit toutes les familles tentées de garder les enfants à la maison, pour aider Ls enseignants à résister à la loi d'exception. Selon ces comités, les parents qui agiraient ainsi contreviendraient directement à la loi puisqu'ils se livreraient à des "manoeuvres en vue de provoquer l'absence au cours" des élèves.

ÉCRASÉ

tium Desourdy-Duranceau par la firme Wallcrate, s'était hissé sur la pile de planches pour défaire une première liure. Ceci fait il se préparait à chevaucher le ballot de bois pour détacher l'autre câble lorsque la pile de bois a glissé inopinément le long des gradins coinçant M. Michaud entre le garde-corps des gradins du niveau 600.

Au moment de la visite des MM. Bourassa et Goldbloom on avait déjà enlevé les planches meurtrières mais la police de la CUM a ouvert une enquête sur les circonstances précises de la mort de ce travailleur.

Il s'agit de la douzième victime du chantier olympique depuis le début des travaux.

SURVEILLANTS

Suite de la page 3

"sur le stress inhérent aux fonctions d'agent de la paix".

Enfin le syndicat fait parvenir ces jours-ci, à tous les membres de l'Assemblée nationale et tout particulièrement au ministre de la Justice, un long télégramme priant chacun d'eux de prendre connaissance de la situation dénoncée, signalant de plus que pour une population carcérale moyenne de 36,448 "admissions" les 28 prisons du Québec étaient nanties de 1,381 surveillants l'an dernier, alors qu'à peine trois ans plus tôt, en 1972, il y avait 1,500 surveillants pour s'occuper de 26,589 "admissions".

Plus encore: "On doit s'attendre, déclare M. Caplette, que les membres de notre syndicat fassent d'autres pressions dans les prochains jours et les semaines à venir, si la situation n'est pas corrigée." D'autres pressions, mais lesquelles? Prudence d'abord: à ce sujet, le président du SAPFP répond qu'aucune décision précise n'a été prise.

Demi-victoire pour le RCM

Les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal qui ont demandé la convocation d'une assemblée spéciale du conseil de la Communauté urbaine de Montréal pour hâter l'adoption du schéma d'aménagement du territoire de la CUM risquent de voir leur action échouer, et cela même s'ils ont obtenu que cette assemblée soit convoquée.

La demande du RCM étant tout à fait réglementaire, le secrétaire général de la CUM, M. Gérard Duhamel, a dû convoquer une assemblée qui se tiendra mardi prochain, à 17 h. L'ordre du jour ne comportera que les deux points requis par les conseillers, soit étude et adoption du schéma d'aménagement, et étude d'un avis de notion pour la préparation d'un règlement sur les parcs régionaux.

Il semble cependant, suivant les indications données par le président de l'exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, que le premier point de l'ordre du jour ne pourra être discuté puisque, selon la loi de la CUM, seul l'exécutif peut soumettre au conseil un règlement. Et le schéma d'aménagement constitue un règlement. Pour ce qui est du deuxième point, il s'agit d'un avis de motion des conseillers du RCM, et il y a fort à parier qu'il ne pourra être discuté pour des questions de procédure.

Le syndrome de Reye n'est rien de plus qu'une hypothèse

L'influence des épandages d'insecticides sur l'apparition d'une maladie mortelle pour les enfants connue sous le nom de "syndrome de Reye" n'est rien de plus qu'une hypothèse et elle ne repose sur aucune preuve scientifique, a affirmé hier au DEVOIR le docteur Michel Grimard, chef de la division des effets biologiques et de l'hygiène du milieu au ministère de la Santé nationale.

Cette "hypothèse" cause pourtant des remous importants dans toutes les Maritimes puisque la Nouvelle-Ecosse a décidé d'interrompre son programme d'arrosage quand des chercheurs de l'Université Dalhousie ont fait part de leurs craintes. Le Nouveau-Brunswick a entrepris une enquête médicale sur la question et le Québec observe les événements.

"Tout ce qui a été démontré, jusqu'à maintenant, c'est que si on injecte certains émulsifiants présents dans les insecticides à de jeunes souris en même temps qu'un virus qui provoque une encéphalopathie, les effets du virus se trouvent aggravés", a dit M. Grimard.

À ses yeux, ce résultat n'est pas surprenant puisqu'on peut comprendre assez facilement que "deux poisons causent plus de dommages qu'un seul".

"De là à dire que les mêmes produits émulsifiants peuvent produire le syndrome de Reye chez les enfants, il y a une marge que rien ne permet de franchir", affirme M. Grimard.

En effet, a-t-il dit, le syndrome de Reye est une maladie qui n'a été découverte qu'en 1963 et on n'en connaît ni la cause ni les remèdes. Rien ne prouve présentement qu'elle soit causée par un virus.

De plus, M. Grimard affirme que le syndrome de Reye, tel que défini par Reye en 1963, ne peut être diagnostiqué qu'à l'autopsie: il se caractérise par une dégénérescence graisseuse du foie alliée à une encéphalopathie et à un effondrement du système nerveux central.

M. Grimard soutient aussi que rien ne prouve un lien quelconque entre le syndrome de Reye et les épandages d'insecticides: "Depuis trois ans, on a constaté au maximum une vingtaine de cas du syndrome de Reye dans les Maritimes, a-t-il dit, et encore tous ne sont pas confirmés. De plus, la plupart de ces régions ont été régulièrement arrosées d'insecticides depuis lors, si bien qu'il est absolument impossible de comparer avec une région à l'abri des insecticides."

Le fait que les cas connus soient récents ne prouve rien non plus, à ses yeux, puisque la maladie n'a été décrite pour la première fois qu'en 1963. Avant que cela soit connu et que les médecins sachent la diagnostiquer, il a fallu encore plusieurs années.

Pour affirmer que les insecticides peuvent causer l'apparition du syndrome de Reye, il faudrait donc pouvoir prouver simultanément toutes les hypothèses suivantes:

a) que le syndrome de Reye se rencontre plus fréquemment dans les régions où il y a eu épandages d'insecticides et où on a utilisé des solvants et des émulsifiants particuliers, ce qui est presque impossible à établir en raison du petit nombre de cas, de la généralisation des épandages d'insecticides, et des interférences provenant éventuellement de produits similaires utilisés à d'autres fins;

b) que le Syndrome de Reye est causé par un virus;

c) que ce virus est affecté par les insecticides de la même façon que celui de l'encéphalopathie de la souris;

d) que le même phénomène se retrouve chez l'homme.

Enfin, M. Grimard a indiqué une contrainte majeure des expériences animales relatives au syndrome de Reye: jusqu'à maintenant, on n'a jamais observé cette maladie chez les animaux.

LES ABOLITIONNISTES

l'Ontario s'y opposent. Des quatre députés conservateurs du Québec, seul M. Heward Grafftey partage les vues du leader national sur cette question.

Le Solliciteur général s'est montré bien sûr enthousiasmé par les résultats du sondage: "Mes propres conclusions étaient que nous menions par 10 contre 5 et votre enquête démontre que nous allons l'emporter par une marge aussi confortable que celle de 1973 (soit 13 voix de majorité!)," a déclaré M. Allmand, qui s'est dit très heureux que la peine capitale soit absolument abolie. Fort des résultats du sondage, M. Allmand se dit maintenant prêt à affronter les nombreux débats que suscitera la question.

	Québec	Ontario	Ouest	Maritimes	TOTAL
Pour l'abolition	37	48	18	19	121
Pour le maintien	28	24	49	10	112
Indécis ou non-votants	9	16	3	3	31
TOTAL	74	88	70	32	

	LIB.	CONS.	NPD	CRÉD.	IND.	TOTAL
Pour l'abolition	88	18	15	0	0	121
Pour le maintien	28	72	0	11	1	112
Indécis	23	5	1	0	0	29
TOTAL	139	95	16	11	1	262

CHARTE

Suite de la page 5

Titre VI

Les ententes fédérales-provinciales

Art. 40(1) Dans le but d'assurer une plus grande harmonisation de l'action des gouvernements et plus particulièrement d'éviter toute action qui pourrait compromettre au Canada la sauvegarde et l'épanouissement de la langue française et de la culture dont elle constitue l'assise, le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces, ou de l'une ou de plusieurs d'entre elles, peuvent, dans le cadre des pouvoirs que chacun d'eux possède par ailleurs en vertu de la loi, conclure entre eux des ententes relatives à la manière d'exercer ces pouvoirs, notamment dans les domaines de l'immigration, des communications et de la politique sociale.

(2) Rien dans cet article ne doit être considéré comme limitant ou restreignant toute capacité conférée avant ou après l'entrée en vigueur de cette proclamation au gouvernement du Canada, ou au gouvernement d'une province, de conclure des ententes dans le cadre des pouvoirs qu'il possède par ailleurs en vertu de la loi.

Lois et Arrêtés en conseil

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, 30-31 Vict., ch. 3 (R.-U.).

Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois, Victoria, chapitre trois et pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba, 1870, 33 Vict., ch. 3 (Can.).

Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant la Colombie-Britannique, en date du 16e jour de main 1871.

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1871, 34-35 Vict., ch. 28 (R.-U.), et toutes les lois édictées en vertu de son art. 3.

Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant l'Ile-du-Prince-Edouard, en date du 26e jour de juin 1873.

Acte du Parlement du Canada, 1875, 38-39 Vict., ch. 38 (R.-U.)

Arrêté en conseil de Sa Majesté admettant tous les territoires et possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, et les Iles adjacentes à ces territoires et possessions, en date du 31e jour de juillet 1880.

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1886, 49-50 Vict., ch. 35 (R.-U.).

Acte du Canada (frontière de l'Ontario), 1889, 52-53 Vict., ch. 28 (R.-U.).

Acte concernant l'Orateur canadien (Nomination d'un suppléant), 1895, 2e session, 59 Vict., ch. 3 (R.-U.).

Acte de l'Alberta, 1905, 4-5 Ed. VII, ch. 3 (Can.).

Acte de la Saskatchewan, 1905, 4-5 Ed. VII, ch. 42 (Can.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907, 7 Ed. VII, ch. 11 (RU.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1915, 5-6 Geo. V, ch. 45 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1930, 20-21 Geo. V, ch. 26 (R.-U.).

Statut de Westminster, 1931, 22 Geo. V, ch. 4 (R.-U.) en ce qu'il s'applique au Canada.

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1940, 3-4 Geo. VI, ch. 36 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1943, 7 Geo. VI, ch. 30 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1946, 10 Geo. VI, ch. 63 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique (No. 2), 1949, 13 Geo. VI, ch. 81 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, S.R.C., 1952, ch. 304 (Can.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1960, 9 Elis. II, ch. 2 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1964, 12 et 13 Elis. II, ch. 73 (R.-U.).

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1965, 14 Elis. II, ch. 4, Partie 1, (Can.).

les atomisés de l'An 0

Wagner, LaSalle et Grafftey siègeront au "cabinet fantôme"

OTTAWA (PC) — Trois des quatre députés du Parti conservateur au Québec siègeront au sein du "cabinet fantôme" qu'a dévoilé, hier avant-midi à Ottawa, le chef Tory, M. Joe Clark.

En effet le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, conserve son poste aux Affaires extérieures et devient le président des leaders des différents comités du caucus progressiste-conservateur.

En annonçant cette nouvelle, M. Clark a précisé qu'il envisage d'élargir les termes de ce mandat en lui accordant une "dimension internationale plus importante."

Les deux autres députés québécois, MM. Roch LaSalle et Heward Grafftey, se sont vu confier respectivement le dossier de la "Condition physique et sport amateur" et celui de la "Consommation et corporations".

Ce "cabinet fantôme" se veut un avant-goût de ce que pourrait être un cabinet conservateur si cette formation politique

Joe Clark

devait être invitée à diriger le pays.

M. Clark a bien précisé qu'il ne s'agissait pas là d'une promesse formelle que les députés nommés se retrouveraient à la direction des ministères qu'ils ont à surveiller présentement.

Depuis sa venue à la direction du Parti conservateur, M. Clark a posé de nombreux gestes qui indiquent qu'il attache une très grande importance à l'organisation de son parti.

A ce chapitre, hier encore M. Clark a mentionné que M. Claude Wagner serait appelé à se "déplacer plus fréquemment pour établir des structures solides dans toutes les régions du pays".

"Il me fait plaisir d'annoncer, a-t-il ajouté, qu'en plus de sa tâche aux Affaires extérieures, M. Claude Wagner agira également comme président de notre comité des présidents, qui se réunit de façon hebdomadaire pour planifier notre stratégie. Ce poste, qui était jusqu'ici détenu par le chef lui-même, permettra à M. Wagner de jouer un rôle important dans l'organisation et la coordination de notre travail parlementaire."

Affirmant qu'il n'avait aucune hésitation à souligner que "cette équipe de parlementaires se compare très avantageusement à celle que nous affrontons quotidiennement aux Communes", M. Clark estime que le choix annoncé hier ne visait qu'à utiliser au maximum les talents disponibles dans les rangs du PC.

"Des représentants de toutes les provinces et même que des Territoires du Nord figurent sur la liste des membres de ce "cabinet fantôme", lequel se veut le "chien de garde" de l'actuelle administration Trudeau.

Des 32 nominations faites hier avant-midi, 18 sont à de nouveaux postes ou de nouveaux membres.

La nouvelle équipe économique se compose de M. Sinclair Stevens, aux Finances; M. Jim Balfour, à l'Industrie et commerce; M. Bill Kempling, à la Science et technologie qui doit attacher une "importance spéciale aux problèmes de productivité de recherche industrielle et de développement."

Mlle Flora Macdonald, candidate à la direction lors de la dernière course conservatrice, s'est vu confier le dossier des relations fédérales-provinciales. A ce niveau, le nouveau chef tory a déjà intimé qu'il entendait bien être "à l'écoute des provinces" et qu'il entreprendra, d'ici peu, une tournée de rencontres avec les chefs des différents partis politiques du Canada.

Sky Shops: les ministres n'ont rien à se reprocher (Trudeau)

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a déclaré, hier, qu'à la suite de longs entretiens avec deux de ses ministres, il a l'assurance qu'ils n'ont rien fait d'illégal ou d'inconvenant quant au renouvellement d'un permis de boutique sans frais de douane au profit de la société Sky Shops.

Parlant aux Communes, M. Trudeau a ajouté qu'il n'a pas été mis au courant par les policiers enquêteurs de gestes répréhensibles attribués au ministre du Commerce, M. Don Jamieson, ou à son collègue de l'Environnement, M. Jean Marchand, relativement à cette affaire.

M. Trudeau a précisé que c'est une coutume établie pour les policiers de prévenir le premier ministre lorsqu'ils enquêtent sur les agissements de ministres.

Selon des sources bien informées, des accusations seront portées contre deux ou trois personnes mêlées au scandale.

Pressé de questions par l'Opposition, M. Trudeau a dit qu'il avait décidé d'enquêter et qu'il s'était "longuement" entretenu de l'affaire avec les deux ministres. Ces conversations, a-t-il soutenu, l'ont convaincu que les deux membres du cabinet n'avaient rien à se reprocher.

Labatt et La Baie raflent les coqs du Publicité-Club

La Brasserie Labatt, la Compagnie de la Baie d'Hudson et le ministère des Transports du Canada ont respectivement reçu les trois premiers prix pour les meilleures campagnes de publicité de l'année 1975 lors du 17ème concours de la publicité française du Publicité Club de Montréal qui dévoilait hier soir ses lauréats de son concours annuel devant plus de mille personnes à l'hôtel Reine Elizabeth.

Les agences BCP Publicité de Montréal et Jacques Dussault et Associés de Québec ont respectivement reçu les grands prix or et le grand prix argent pour le plus grand nombre de points accumulés dans les 19 catégories du concours Le grand prix bronze n'a pas été attribué cette année.

Gabriel Banville, président du concours, a apporté certaines modifications au règlement afin de ne retenir que les créations comme pièces gagnantes. Selon M. Banville, c'est la meilleure façon d'encourager la création publicitaire originale, car, a-t-il précisé, à peine le tiers de la publicité télévisée au Québec est de création française. "Nous avons donc voulu encourager les annonceurs et publicitaires dans cette voie en modifiant nos règlements.

Le président du Publicité Club Pierre Gervais s'est réjoui du succès remporté par le concours. "Un de nos objectifs pour la saison qui se termine visait à favoriser l'épanouissement d'une création publicitaire française qui respecte à la fois les règles de l'art et les droits des consommateurs," a-t-il souligné.

Cette année 49 agences de publicité ont soumis au-delà de 550 pièces dans les 19 catégories du concours, des jury en ont retenu 225 représentant 126 annonceurs différents lors de la mise en candidature et ont attribué 19 coqs d'or, 19 trophées en or, 21 trophées mérite en plus des grands prix or et argent lors du jugement final. Les coqs et trophées remis aux lauréats sont de création originale de l'artisan Charles Succan de Longueuil.

Mini Loto
79118
Loto Perfecta
Numéros gagnants
15 17 20 26 30 33
Numéro complémentaire
24

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
Mtl: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

LES SCIENCES
la grande encyclopédie alpha des sciences et des techniques
Éditions Atlas

Une somme pour les plus exigeants. En 20 volumes !

Commencez cette prestigieuse collection en commandant les deux premiers volumes consacrés à la BOTANIQUE.

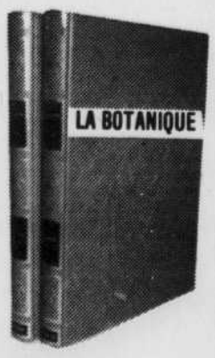

La Botanique est sans doute de toutes les disciplines scientifiques la plus méconnue du grand public. Son nom même évoque irrésistiblement l'image du "savant" parcourant la nature à la recherche des plantes qui viendront enrichir son herbier. Certes on continue toujours à répertorier les végétaux, mais parmi ceux-ci se classent toutes sortes d'organismes morphologiquement très différents les uns des autres: Bactéries, Cyanophycées, Algues, Champignons, Lichens, Mousses, Fougères, et bien entendu Arbres et plantes à fleurs. Les liens qui les unissent sont souvent ténus, parfois fragiles, et nous découvrirons que la discrimination du vivant en deux règnes n'est pas toujours satisfaisante. Quoi qu'il en soit, l'étude de ceux que nous nommons encore des Végétaux est riche d'enseignements. Les Champignons, par exemple, constituent à eux seuls un univers, dont seuls les spécialistes évaluent l'ampleur. Bien que l'ordre adopté dans nos deux volumes consacrés à la Botanique soit celui de la classification, le lecteur n'y trouvera pas un simple répertoire des plantes, mais une étude approfondie de la biologie, l'écologie et l'utilisation concrète des végétaux qui peuplent notre planète.

$26.50 le volume

Le choix du futur. Tout de suite

les encyclopédies populaires inc.
6596 Boul. St-Laurent — Montréal, Qué. H2S 3C6 — Tél. 270-4347

CLUB JEUNESSE
Quel que soit votre âge,
Nos programmes vous aideront à mieux planifier vos prochaines vacances. Demandez-les, sans obligation.
Liste complète des vols nolisés vers l'Europe (tous âges)
Europe en roues libres (location de voiture, hôtels et Eurailpass) (tous âges)
Circuits touristiques au Québec, Canada et Etats-Unis (tous âges)
Voyages au Canada, Etats-Unis et Europe pour les 18/35 ans
Voyages au Canada, Etats et Europe pour les 11-13 ans/14-17 ans
Séjours linguistiques en Angleterre, Espagne ou Autriche
NOM ..... PRENOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
Permis n° : 75-01-50342
Téléphonez ou écrivez à: CLUB JEUNESSE INC. 5450 Côte des Neiges #304, Montréal H3T 1Y6 (514) 341-4420

Faites le tour des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon!

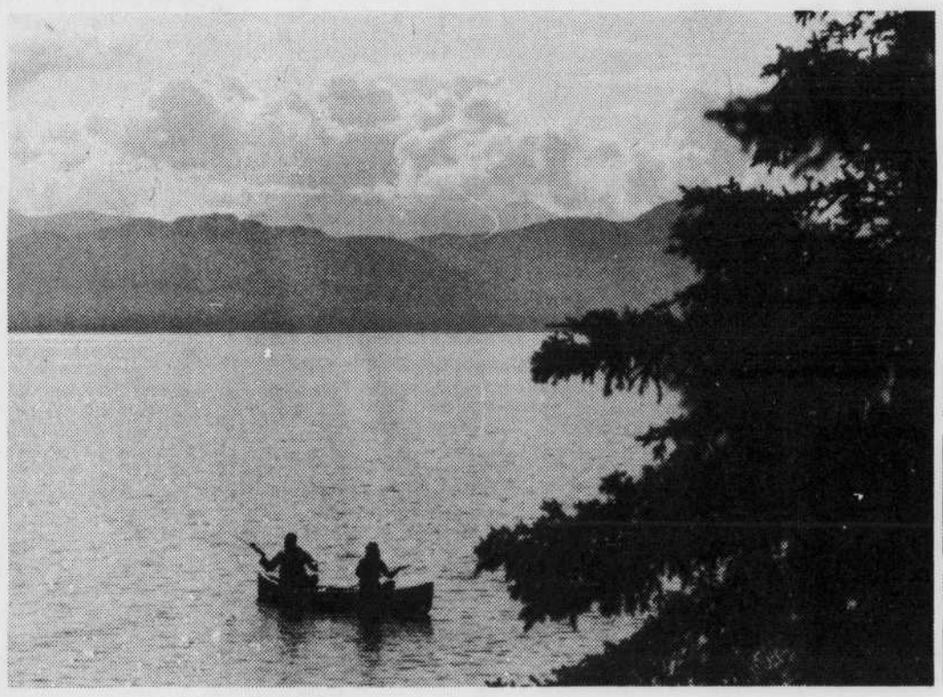

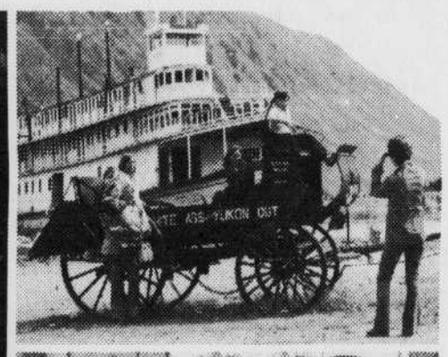

Si vous désirez des vacances qui sortent de l'ordinaire, uniques et pleines d'aventures, visitez le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Des forêts vierges et denses, des montagnes abruptes, des rivières impétueuses, des lacs aux eaux limpides et glacées, des couchers de soleil qui font briller d'or le pays de l'or... Il vous faut aller visiter ce pays merveilleux, ce pays de rêve où, encore aujourd'hui l'on peut emprunter les chemins et les sentiers que parcoururent avidement les chercheurs d'or du début du siècle.

Pour jouir davantage de vos vacances, pour vous assurer d'une détente absolue et d'un confort agréable, utilisez l'autocar, le train, l'avion, le bateau. Laissez-vous conduire et profitez pleinement de vos vacances.

Il existe des dizaines et des dizaines de circuits-vacances conçus pour répondre à tous les désirs: vacances en avion, complétées par des randonnées en voiture de location; vacances-détente en autocar avec ou sans guide, vacances de tout repos en train avec visites d'intérêt en voiture. Variété, flexibilité, sécurité. Des vacances idéales!

Exemple de circuits-vacances avion/autocar dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon

En provenance de l'un des grands aéroports canadiens, l'avion se pose à Edmonton, la porte d'entrée des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Départ pour Yellowknife sur les rives du **Grand Lac des Esclaves**, situé à 320 milles au sud du Cercle Arctique. C'est la capitale des Territoires du Nord-Ouest (les premiers explorateurs s'y rendirent en 1771!). Puis, traversons le Cercle Arctique en direction d'Inuvik, dans le delta de la rivière Mackenzie, une ville pleine de vie et un important centre de ravitaillement. En juillet s'y déroulent les jeux du Grand-Nord. Vous pouvez y voir les sports traditionnels des Esquimaux et des Indiens. Poursuivez vers **Dawson**, la ville de l'or où l'on voit encore certains bâtiments de l'époque de la ruée vers l'or. L'autocar vous mène ensuite vers **Whitehorse**, la plus grande ville du Yukon. La mini-croisière sur le fleuve Yukon, qui passe par le **canyon Miles**, est une expérience que vous ne devez pas rater. Passez alors à Carcross, au lac Bennett et à White Pass en route vers **Skagway** sur la côte de l'Alaska. Vous pouvez ensuite faire une autre croisière le long des côtes de l'Alaska et de la Colombie-Britannique.

L'on vous offre le choix d'une foule de circuits qui vous feront découvrir des fjords, des vallées de glaciers et des montagnes à coiffe de neige sur l'île de Baffin, un des endroits les plus spectaculaires au Canada. **Frobisher Bay** où vous voudrez sans doute vous procurer une série de sculptures esquimaudes en pierre ou en ivoire. Vous pouvez également voyager de Igloolik à Resolute d'où vous vous dirigerez vers le pôle magnétique. Un autre circuit pourrait comprendre un séjour dans la vallée de la Nahanni (avec descente de la rivière en canot) dans les Territoires du Nord-Ouest, avec la visite des sources chaudes de la **Nahanni** et la traversée de la vallée Deadman.

Circuits-vacances en train

Prenez le train à destination d'Edmonton et là, choisissez un circuit-vacances qui vous fera découvrir des paysages inoubliables et vous mènera à **Yellowknife**, à **Inuvik** et à **Tuktoyaktuk**. Vous passerez d'agréables moments en faisant aussi une croisière sur le Grand Lac des Esclaves.

Comme vous le voyez, tous les transports en commun s'unissent pour vous offrir les vacances personnelles dont vous rêvez. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon vous réservent des surprises que vous ne trouverez nulle part ailleurs au Canada. Détendez-vous, mangez bien, pratiquez les sports de plein air... vous n'oublierez jamais votre voyage.

Rappelez-vous que les transporteurs et les agences de voyage et les bureaux touristiques de chaque province ont un personnel qui s'y connaît mieux que personne. Leurs services sont gratuits. Nous vous proposons de les consulter et, s'il y a lieu, d'établir avec eux votre itinéraire-vacances, compte tenu du temps et du budget dont vous disposez.

Pour des renseignements plus complets sur les circuits-vacances au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, écrivez à TravelArctic, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest ou au Bureau de tourisme du Yukon, Whitehorse.

Consultez votre agent de voyage

J'ai un beau pays Canada

Richard Lavoie: mort accidentelle

Richard Lavoie, ouvrier mort près du chantier du stade olympique le 19 décembre 1975, a connu une mort accidentelle d'après le rapport du coroner ad hoc Patrick Falardeau, rendu public hier. Le juge Falardeau souligne que Lavoie et quelques compagnons de travail avaient violé la consigne voulant que les cabanons du type où Lavoie avait trouvé refuge disparaissent du chantier.

Lavoie, après avoir été autorisé à se rendre à l'infirmerie et à rentrer chez lui, ce jour-là, a pris le chemin du cabanon où se trouvait un réchaud au gaz propane. La mort est due à l'asphyxie, Lavoie ayant selon toute vraisemblance bloqué la valve du réchaud, dans une pièce étanche où l'oxygène s'épuisant rapidement.

Le juge Falardeau souligne que l'enquêteur du ministère du Travail n'a pu faire son travail que le 16 février 1976, soit près de deux mois après l'incident. Il y a pénurie d'inspecteurs: cinq pour le territoire métropolitain. "La cour constate cette carence et il nous semble que le ministère du Travail devrait augmenter le nombre d'inspecteurs".

Onze témoins ont été entendus le 5 avril par le coroner Falardeau. On a retrouvé dans le sang de ce travailleur décédé un taux de 52% de monoxyde de carbone.

Le cabanon où s'était réfugié Lavoie se trouvait à une centaine de pieds de la console 13-A. On y avait inscrit: danger... explosifs.

Il est plus que normal que le public devienne propriétaire du Village olympique, dit Garneau

par Gilles Lesage

QUEBEC — "Le public faisant les frais du Village olympique, il était plus que normal qu'il en fut propriétaire."

Telle est la conclusion du ministre des Finances, dans son discours de deuxième lecture sur le projet de loi 25 hier, à l'Assemblée nationale.

M. Raymond Garneau a révélé que la décision du gouvernement était prise depuis le mois de février, mais qu'il a d'abord tenté de trouver une solution négociée. Celle-ci ayant échoué, "le gouvernement n'avait d'autre alternative que de considérer les négociations comme rompues et le recours à une législation exceptionnelle comme inévitable dans l'intérêt public".

Par le projet rendu public mardi, le gouvernement est devenu propriétaire du Village et en a pris possession, via la Régie des installations olympiques (RIO).

Tout en étant d'accord avec le gouvernement, le Parti québécois se pose de multiples questions et demande que tous les intéressés, notamment les Terrasses Zaroléga et M. Roger Rousseau, commissaire général du Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO), puissent se faire entendre en commission parlementaire avant que la loi ne soit adoptée.

Sans répondre de façon catégorique, M. Garneau a exprimé des réticences: la décision est irrévocable, et même si les députés devront revoir un jour l'ensemble du dossier olympique, il n'est pas utile de convoquer une commission spécialement pour étudier le dossier du Village et de Zaroléga.

La croissance rapide des coûts du projet et la base de son financement par le COJO ont eu pour effet de transformer peu à peu le projet de nature privée des Pyramides en un projet public, dit le ministre.

"En effet, en plus d'avoir obtenu pour la somme nominale de $1.00 un terrain urbain de huit acres de la ville de Montréal, et n'avoir investi que $2 millions sur un projet maintenant estimé à $84 millions, la société Zaroléga a pu bénéficier, sans se voir obligée d'offrir de véritable garantie, d'un prêt de COJO en deuxième hypothèque, atteignant $70 millions.

"Dans une situation normale, ajoute M. Garneau, des prêteurs privés auraient cessé bien avant ce jour d'avancer des sommes en deuxième hypothèque sur le projet du Village olympique. Pour compléter le projet, la société Terrasses Zaroléga aurait dû augmenter considérablement sa propre mise de fonds et supporter elle-même des risques véritables."

Le ministre a rappelé que le COJO avait bien peu de marge de manoeuvre, étant donné son obligation de disposer, dans les délais prescrits, des facilités devant servir à loger les athlètes qui participeront aux Jeux olympiques, en juillet prochain.

Dans son rappel des faits, le ministre note que si le projet s'était réalisé selon les prévisions initiales de $30 millions, le gouvernement ne serait jamais intervenu dans ce dossier. Le projet aurait été exploité, soit sous forme de condominium, soit en location, et le COJO aurait pu espérer recouvrer son prêt de $9.6 millions en deuxième hypothèque.

Or, le projet est passé de $30 à $50 millions, le prêt du COJO de $9.6 à $29.6 millions. Des négociations donnaient lieu à la fin de janvier 1976 à un arrangement conditionnel à l'adoption d'une résolution par la ville de Montréal.

Mais les coûts ont continué de grimper, et les plus récentes évaluations les situent à $84 millions, sans compter les $10 millions requis pour les aménagements spécifiques aux Jeux. Et la deuxième hypothèque du COJO est maintenant évaluée à $70 millions, pour laquelle le COJO devrait subir une perte de plus de $40 millions.

Les hypothèses de vente en condominimum et de location devaient être exclues, parce qu'elles supposaient une renonciation à la majeure partie du prêt du COJO en deuxième hypothèque. "On nous aurait sans doute reproché, dit M. Garneau, et avec raison, d'avoir accepté la clause d'option d'achat de l'entente renégociée. Cette option d'achat supposait en effet que les droits des Terrasses Zaroléga sur le Village valaient $5 millions. Notre conviction est à l'effet que rien n'est dû à Zaroléga pour ces droits."

D'autre part, les honoraires à être versés à Zaroléga en vertu de la nouvelle entente, même réduits à $5.2 millions, sont apparus sinon excessifs, du moins très élevés, compte tenu des services rendus par Zaroléga à titre de gérant des travaux.

Selon M. Garneau, Zaroléga a refusé que ses honoraires totaux soient fixés par un comité d'arbitrage, non pas sur la base des arrangements existants, mais sur la base de la valeur réelle des services rendus. A toutes fins utiles, Zaroléga exigeait le retour aux anciens contrats ce qui aurait permis à l'entreprise de toucher au minimum les montants résultant de l'application des clauses relatives à l'option d'achat prévues dans les négociations antérieures avec le COJO.

Pour sa part, le Parti québécois approuve la décision du gouvernement, "mais à la condition que Zaroléga ne serve pas de bouc-émissaire pendant que d'autres personnes se remplissent les poches grâce à des contrats olympiques moins connus que celui de Zaroléga, mais tout aussi lucratifs".

Porte-parole de l'Opposition en cette matière, M. Marcel Léger rappelle qu'il y a deux ans déjà que le PQ réclame la révision systématique des contrats olympiques, afin d'éliminer les cas de profits excessifs. Mais l'attitude du gouvernement l'incite à la prudence. Après avoir prétexté le caractère sacré des contrats, le voici qui fait exception pour Zaroléga. Pourquoi une soudaine hâte à agir dans ce cas, demande le député péquiste, alors que le gouvernement ne semble toujours pas intéressé à procéder à la révision globale qui s'impose?

Le PQ demande donc, face à un dossier complexe et enchevêtré, d'entendre en commission parlementaire les porte-parole autorisés du COJO et de Zaroléga, afin de pouvoir juger si les modalités de la loi tiennent compte de la réalité. Faisant état de "choses obscures et inacceptables", M. Léger estime que le gouvernement ne peut refuser de faire la lumière complète, et avant même de faire adopter une loi d'exception.

Le député péquiste note qu'il n'a pas de sympathie particulière pour Zaroléga mais que le gouvernement ne peut, prétextant l'intérêt général, léser les droits des particuliers.

Mais il ne semble pas que cet appel sera entendu.

M. Garneau donnera sa réponse lundi après-midi, à la reprise des travaux sessionnels. Une commission parlementaire entraînerait l'ajournement de l'adoption de la loi après Pâques. Et le gouvernement est décidé à le faire adopter avant mercredi ou jeudi au plus tard, alors que la Chambre suspendra ses travaux, pour le congé pascal, jusqu'au 4 mai.

Un groupe d'agents d'information critique de colloque de l'un. Laval

Aux prises avec des négociations difficiles, marquées par la suspension d'agents d'information qui se sont plaints à l'ombudsman ou aux journalistes, le Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) s'interroge sur l'opportunité du colloque qui se tient durant le week-end à l'Université Laval.

Organisé par le département de journalisme de Laval sous le thème "Agents d'information: agents de confusion?", cette rencontre qui a débuté hier après-midi et se poursuit jusqu'à ce soir, porte sur la formation et le rôle de l'agent d'information.

Dans un communiqué émis hier, le SPGQ, qui compte parmi ses membres quelque 300 agents d'information du gouvernement du Québec, appui la démarche d'un groupe de ces agents qui ont décidé de dénoncer le colloque de Laval.

Les agents d'information du SPGQ se demandent d'abord pourquoi ils n'ont pas été consultés dans l'organisation de ce colloque et pourquoi leur syndicat, seul organisme voué à la défense de leurs droits, n'a pas été invité à participer à ces assises.

On trouve en outre injuste de mettre sur la sellette des professionnels, qui ne peuvent offrir de réplique sans risquer des suspensions, en raison de la loi de la fonction publique qui leur interdit formellement de parler publiquement du déroulement de leur travail.

"Comme l'illustre, ajoute-t-on, le cas d'actualité de deux membres du SPGQ, le code d'éthique représente une épée de Damoclès qu'on ne se gène pas pour utiliser. En effet, Odette Pouliot, sociologue du ministère de la Justice, et Viateur Alain, ingénieur chimiste du Service de la protection de l'environnement, ont payé très cher leurs "communications" avec d'une part le Protecteur du citoyen et d'autre part, un journaliste. C'était pourtant leur responsabilité professionnelle de communiquer."

Un groupe d'agents d'information se rendra d'ailleurs au colloque pour distribuer un document, résumé dans le communiqué de presse du SPGQ, mais ne participeront pas aux ateliers de la rencontre.

"Le groupe d'agents d'information veut, en déposant aujourd'hui ce document de travail, inviter les participants du colloque ainsi que les journalistes, à recevoir avec beaucoup d'esprit critique les messages des trois pouvoirs qui ont le micro", indique le communiqué qui évoquait plus tôt de la collusion entre l'université, le gouvernement et le conseil du patronat.

Un porte-parole du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour, ainsi que certains universitaires, MM. Yves Martin et Vincent Lemieux, mais également des journalistes et Mgr Raymond Lavoie participent à ce colloque.

En fin d'après-midi, une table-ronde doit même permettre à trois agents d'information de comparer la pratique quotidienne de leur profession. C'est du moins ce qu'indique le programme, qui pourrait cependant être bouleversé par la contestation suscitée chez les principaux intéressés, les agents d'information eux-mêmes.

McGILL Education permanente

Cours du soir de langues

commençant la semaine du 3 mai

Certificats de compétence en

• **Anglais et en Français** (5 niveaux de cours)
Conditions: 75% à l'exament des deux cours de 5e niveau

Tests de classement — pour les cours d'anglais les 12, 13 et 21 avril à 19 hres
— pour les cours de français: les 8 et 14 avril à 19 hres

• allemand • espagnol • russe • italien

Cour pour débutants

Pour recevoir une brochure donnant tous les détails, envoyer cette annonce avec votre nom et adresse au:

Centre d'éducation permanente,
Service des langues,
Université McGill,
772 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, H3A 1G1

ou composer **392-4901**

Quelqu'un essaie de vous faire marcher? Laissez-vous faire.

participaction

Marchez. Dès aujourd'hui.

UNIVERSITÉ LAVAL
sciences sociales

MAÎTRISE EN ANALYSE DES POLITIQUES

Ce nouveau programme de maîtrise est accessible à tous les étudiants qui détiennent un diplôme universitaire de 1er cycle.

Il a pour objectif l'étude des mesures politiques produites par les gouvernements ainsi que par les autres organisations à caractère public ou para-public.

La maîtrise en analyse des politiques est acquise au terme d'une scolarité de quatre trimestres. Les deux premiers trimestres permettent à l'étudiant d'acquérir ou de consolider les disciplines de base nécessaires à l'analyse des politiques. Les deux derniers trimestres sont organisés autour de séminaires de recherche, portant sur divers secteurs de politiques.

Pour tout renseignement supplémentaire sur le programme, on peut s'adresser au directeur du programme:

Vincent Lemieux,
Département de science politique,
Université Laval,
QUÉBEC, Canada,
G1K 7P4,
tél.: (418) 656-3879.

QUÉBEC, CANADA

Québécois on se donne les moyens

de travailler tous ensemble, d'agir et de mettre de l'ordre.

OUVRE TA PORTE À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU

Parti Québécois
LE PARTI DES QUÉBÉCOIS

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ÉTUDES FRANÇAISES

MAÎTRISE ET DOCTORAT

Séminaires offerts à l'été 1976

LITTÉRATURE

FRL 5173 Sémiotique poétique: Mallarmé
Professeur: Robert Giroux
Durée: du 3 mai au 26 juin (cours du soir)
Inscription: avant le 26 avril

LINGUISTIQUE

LIN 5173 Grammaire de phrase et grammaire de texte
Professeur: Jean-Marie Léard
Durée: du 5 au 23 juillet (cours de jour)
Inscription: avant le 21 juin

Champs de recherche (2e et 3e cycles)

- **Littérature française**
- **Littérature québécoise**
- **Littératures d'expression française** (en collaboration avec le Centre d'études des littératures d'expression française – CELEF)
- **Littérature comparée canadienne et nord-américaine** (en collaboration avec le Département d'anglais)
- **Linguistique:** franco-québécois, sociolinguistique

Pour renseignements:
Directeur / Études françaises
Faculté des arts
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Pour l'admission:
Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

École nationale d'administration publique
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À HULL

L'École nationale d'administration publique, en collaboration avec la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps partiel à Hull.

PROGRAMME

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979. Le programme comprend huit sessions d'enseignement réparties sur une période de trois (3) ans.

DIPLÔME

Diplôme de maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins deux (2) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui, à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) ans dans la fonction publique du Québec à la date de la fermeture du concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes du candidat et de leurs perspectives de carrière.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION

Le 3 mai 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent
•remplir la formule prévue à cette fin
•y joindre les documents requis
•faire parvenir leur dossier au:

Registrariat
Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
335, boul. Cité des jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6M4
Tél.: (819) 770-3360

75-76-129

Qui osera déclencher les élections en Italie?

ROME (AFP) — L'Italie a commencé à s'enfoncer hier dans le noir. Les dernières transactions entre les leaders démocrates-chrétiens et communistes, dans la matinée, se sont soldées par un échec. La crise politique, débouchant sur des élections législatives anticipées, parait désormais inévitable.

Au marché des changes, la lire a atteint son niveau le plus bas, depuis l'effondrement du mois dernier (moins 21% par rapport au dollar). La bourse de Milan a enregistré, elle aussi, un record de baisse absolu. La presse rend compte des incidents armés des deux jours précédents, à Rome, et des attentats industriels à Milan en parlant de début de "guérilla urbaine".

Dans ce climat de débâcle, le parti communiste organise aujourd'hui une manifestation de masse sur l'une des plus vastes places de Rome, Saint-Jean de Latran. Ce sera la première depuis sa victoire aux élections régionales de juin dernier. Face aux tentations de désordre des extrémistes de gauche ou de droite, il se présente cette fois comme le plus sûr garant de l'ordre social.

"La seule solution durable aux difficultés italiennes, implique la participation communiste à la gestion du pouvoir", a répété hier matin le secrétaire général du PCI, M. Enrico Berlinguer, après son entretien avec M. Benigno Zaccagnini, secrétaire général du parti démocrate-chrétien. Celui-ci venait, de nouveau de lui dire "non".

A la proposition communiste d'un "accord politique" entre les partis, en dehors du Parlement, M. Zaccagini a répondu par l'offre d'un débat sur la confiance devant ce même Parlement. C'est la méthode que le gouvernement démocrate-chrétien a choisie pour tomber, en laissant à l'opposition la responsabilité de déclencher des élections anticipées devenues inéluctables, estimait-on après l'entretien.

Ce dernier a duré une heure. Dans la même matinée, au pas de chargé, M. Zaccagnini avait fait le tour des leaders des trois autres grands partis, socialiste, social-démocrate et républicain. Partout, l'écho avait été le même: désaccord, élections. Toutes les autres hypothèses, il s'en échange une douzaine par jour dans les couloirs, paraissaient hier ne relever que de la politique-fiction.

Mais le sort n'est pas jeté. La responsabilité de déclencher les élections sera un lourd handicap pour le parti qui la prendra. On pourra l'accuser d'avoir jeté par-dessus bord l'intérêt supérieur du pays, ravagé par la crise économique, en s'attachant à des positions partisanes. C'est pourquoi le déclic pourrait se faire encore attendre quelques jours et son mécanisme reste incertain.

Les travaux du Parlement reprennent lundi. De moins en moins nombreux sont, à Rome, ceux qui espèrent un miracle.

Pénétration d'éléments syriens dans la Bekaa

Liban : Waldheim craint la partition, si les députés ne se mettent d'accord

(d'après Reuter et AFP) — M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies a déclaré hier qu'une partition du Liban ne pouvait être exclue si les députés libanais ne parvenaient pas à désigner un successeur au président Soleiman Frangié.

"Le Parlement libanais doit élire un nouveau président. Si cette élection est possible, elle ouvrira la voie à un accord politique. S'il n'y a pas d'accord politique, je ne peux exclure la partition et l'intervention étrangère", a dit au cours d'une conférence de presse le secrétaire général qui a souligné les risques que présenteraient pour la paix mondiale la partition et l'intervention de forces étrangères. La crise libanaise deviendrait alors "un problème international avec toutes ses ramifications sérieuses" qui menacerait de dégénérer en une conflagration internationale.

A Beyrouth, l'avenir de la trêve provisoire et relative que connaît actuellement le Liban parrassait suspendue à la réunion que tiendront en principe aujourd'hui les députés libanais dans une villa à cheval sur les zones que contrôlent les deux camps antagonistes.

C'est dans ce contexte explosif que des éléments de l'armée régulière syrienne, dont l'importance n'est pas connue, ont occupé le poste frontalier libanais de Masnaa, situé à quatre kilomètres a l'intérieur du territoire libanais, affirment des voyageurs.

A Beyrouth, on interprète cette initiative comme une nouvelle pression de la Syrie sur les milieux politiques libanais à la veille de la réunion de la Chambre des députés. La présence de troupes syriennes régulières au Liban, est une menace voilée d'intervention à plus grande échelle au cas où les Libanais n'aboutiraient pas d'eux-mêmes à un compromis politique.

De source autorisée, on indique que d'autres troupes syriennes ont pris position dans les collines autour de Masnaa, surplombant la vallée de la Bekaa.

As-Soumoud, bulletin quotidien du "front du refus", rapporte que les forces de la gauche libanaise et les mutins de l'armée libanaise ont établi des barrages sur la route Beyrouth-Damas, à l'aide de bulldozers, pour entraver l'avance éventuelle des troupes syriennes.

Quatre cents soldats syriens sont entrés hier matin au Liban et ont désarmé quelques soldats de l'Armée du Liban arabe, commandée par lelieutenant Ahmed Khatib, ainsi que des éléments des forces de sécurité libanaises, annonce pour sa part l'agence irakienne d'information dans une dépêche datée de Beyrouth.

Selon l'agence, les troupes syriennes, transportées à bord de camions, étaient accompagnées par des véhicules blindés et des lance-roquettes. Citant des voyageurs venus de Damas, l'agence irakienne indique que la brigade 91, stationnée à Oms, (au Nord de Damas), est entrée à Tripoli (nord-Liban), alors que la brigade 40 faisait mouvement vers Masnaa (poste frontière libanais sur la route Beyrouth-Damas).

Le département d'État a déclaré ne pas avoir la preuve d'une entrée des troupes Syriennes au Liban, rapportée par l'agence du Moyen-Orient et l'agence irakienne de presse. L'agence du Moyen-Orient a fait état en outre d'un total blocus maritime et terrestre du Liban.

M. Henry Kissinger a fait état en outre de progrès dans la recherche d'une solution politique au Liban. Une telle solution serait de nature à prévenir une reprise des combats et une intervention étrangère susceptible d'aggraver la situation au Liban, a-t-il déclaré aux journalistes après avoir témoigné sur le Liban devant la commission sénatoriale des affaires étrangères réunie à huis clos.

Répondant aux voeux de la gauche musulmane, qui en avait fait l'une des conditions de sa trêve de 10 jours, la Chambre, dans l'impossibilité de se réunir à son siège en raison de l'activité des francs-tireurs, se réunit dans une villa protégée pour y débattre d'un amendement constitutionnel l'habilitant à élire sur-le-champ un nouveau chef de l'Etat.

Pour adopter cet amendement, une majorité des deux tiers est nécessaire. La gauche, comme l'a encore réaffirmé, jeudi, son chef le plus en vue, M. Kamal Joumblatt, considère l'attitude des députés comme cruciale pour un éventuel processus de normalisation au Liban.

Un comité représentant toutes les parties au conflit a été mis jeudi sur pied pour assurer la sécurité de cette réunion, a annoncé la radio favorable au général Aziz Ahdab, commandant de la place de Beyrouth et auteur du "coup de force" du mois, dernier, destiné à chasser le président Souleiman Frangié du pouvoir.

Le général Ahdab qui assura personnellement la direction des opérations, a exhorté les députés actuellement à l'étranger ou en province à regagner Beyrouth pour participer à la séance d'aujourd'hui.

A la veille de la réunion extraordinaire de l'assemblée nationale, la question que l'on se pose est de savoir si le président Soleiman Frangié acceptera de se démettre.

Nucléaire: accord soviéto-US sur les explosions pacifiques

MOSCOU, (Reuter) — Les États-Unis et l'Union soviétique ont conclu hier un accord préliminaire sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques qui règle le problème des inspections sur place, a déclaré M. Walter Stoessel, ambassadeur américain à Moscou.

M. Henry Kissinger s'est félicité de l'accord et de son côté, le président Gerald Ford a déclaré à San Antonio, Texas, que le traité comportait des "mesures nouvelles de grande ampleur, qui seront prises pour en prévenir les violations. (...) L'une d'entre elles comporte en certaines circonstances des inspections sur le terrain" a ajouté le président.

M. Kissinger a souligné que "pour la première fois, était établi le principe d'une inspection sur le terrain en Union soviétique, quelque chose que nous avons essayé obtenir pendant toute la période de l'après-guerre."

Cette mesure "symbolique lie les problèmes des explosions nucléaires pacifiques à ceux de leur utilisation militaire (...) Nous estimons qu'il s'agit d'un pas en avant constructif", a ajouté les secrétaire d'État devant la presse.

Des experts américains se rendront en URSS pour prélever des échantillons et étudier la géologie dans la région des explosions, — dont aucune ne devra dépasser 150 kilotonnes de TNT —, a-t-il révélé. Les experts américains qui assisteront aux explosions avec un équipement d'inspection, devraient "nous donner toutes les informations requises", a dit M. Kissinger. "Je ne voudrais ni exagérer la portée de l'accord, ni sous-estimer sa portée pour l'humanité", a encore déclaré le secrétaire d'État.

Cet accord qui permettra l'application du traité américano-soviétique de 1974 sur la limitation des essais nucléaires à des fins pacifiques, sera sans doute un accord en forme simplifiée, a précisé M. Kissinger. La ratification par le Congrès ne sera donc pas exigée mais le texte sera soumis au Congrès avant la signature, a-t-il ajouté. M. Kissinger a précisé qu'il n'avait pas l'intention de se rendre à Moscou à cette occasion.

Ces inspections devant permettre à une des parties de vérifier la puissance d'une explosion effectuée par l'autre, ont constitué une question complexe dans les pourparlers.

Les Soviétiques en avaient accepté le principe en 1974 au moment de la signature du traité sur la limitation des essais nucléaires militaires qui n'avait pu entrer en vigueur comme prévu le 31 mars dernier en l'absence de ce deuxième accord. Les Américains en avait fait un corollaire au premier document. Ils voulaient que le plafond de 150 kilotonnes convenu pour les engins nucléaires militaires, soit appliqué aux charges utilisées à des fins pacifiques pour éviter toute tricherie.

Le problème des inspections était resté entier. Les négociateurs n'arrivaient pas à s'entendre sur leur nature, quel type d'inspecteurs serait choisi et comment ils rempliraient leur mission.

A un moment, les Soviétiques ont proposé d'avoir recours à des pays tiers, souligne-t-on de source américaine autorisée en refusant toutefois de préciser quelle formule a été finalement retenue.

Le génie civil soviétique a effectué de grands progrès dans l'emploi de charges nucléaires pour construire des barrages, creuser des canaux ou des réservoirs, éteindre des incendies de puits de pétrole, ouvrir des mines ou modifier le cours des rivières; il semble que les Américains ont procédé à quelques explosions expérimentales, sans pousser leurs recherches aussi loin que les Soviétiques.

Lardinois quitte la CEE

UTRECHT, (Reuter) — M. Pierre Lardinois, a annoncé hier sa démission de son poste de commissaire de la CEE pour l'agriculture et a accepté l'offre qui lui a été faite de devenir président du conseil d'administration de la Rabobank des PaysBas.

Cette banque — deuxième en importance du pays — a pour spécialisation le crédit agricole. La nomination de M. Lardinois sera proposée lors de la réunion annuelle de la banque le 3 juin à Utrecht. Elle prendra effet le 1er janvier 1977.

Il démissionne, a-t-il dit à la fois pour des raisons personnelles et politiques, mais les motifs personnels n'auraient pas suffit à lui faire prendre sa décision. Tout en se disant très satisfait de la manière dont fonctionnent les institutions communautaires, M. Lardinois a ajouté qu'il était convaincu qu'il fallait s'attendre à un tassement du budget de la CEE qui mettrait en question l'existence même de la politique agricole commune.

M. Lardinois a souligné que la politique agricole commune, Pierre Angulaire des échanges commerciaux de la CEE, doit faire face à deux grandes difficultés: les bouleversements monétaires et les excédents chroniques dans le secteur des produits laitiers.

Il a insisté sur la nécessité, pour la Communauté, de remédier aux distorsions provoquées par les récentes fluctuations monétaires, qui ont eu des effets nuisibles sur les taxes compensatoires.

A propos des "montagnes" chroniques de produits laitiers en excédent, M. Lardinois a déclaré: "Si nous ne réussissons pas à résoudre ce problème cette année, on pourra se montrer pessimiste quant à l'existence de la PAC" Mais il a insisté sur le fait que cette politique bien que coûteuse, est toujours fondamentalement saine.

Agé de cinquante-et-un ans, M. Lardinois fut ministre de l'Agriculture des Pays-Bas de 1967. Il entra à la commission de la CEE, lorsqu'elle fut élargie de neuf à treize membres en 1973 à la suite de l'entrée dans la Communauté de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark.

La commission exécutive doit être remaniée cette année, au terme de son mandat de quatre ans. On s'attend qu'un britannique succèdera à M. François-Xavier Ortoli (France) à la présidence de la commission. Il pourrait s'agir de M. Roy Jenkins, actuellement secrétaire britannique à l'Intérieur.

A Shanghai, la foule réclame la mort de Teng

PEKIN (d'après AFP et Reuter) — Des manifestants de Shanghai ont réclamé la mort pour l'ex-vice-premier ministre Teng Hsiao-ping, hier au cours d'un meeting de masse réunissant quelques 200.000 personnes.

"Pendez le coupable", "pendez le traitre" "pendez le criminel" déclaraient quelques banderoles parmi d'innombrables, moins violentes, portées par des participants au meeting.

Celui-ci était destiné à appuyer les décisions destituant M. Teng Hsiao-ping et nommant M. Hua Kuo-feng, premier ministre et vice-président du parti. Selon ces décisions, prises par le bureau politique du parti, M. Teng Hsiao-ping est toujours membre du parti communiste chinois.

La grande manifestation était présidée par l'un des dirigeants les plus en vue de l'aile dite "radicale" des dirigeants chinois, M. Chang Chun-chiao, vice-premier ministre et membre du bureau politique. Cette précision a été fournie par des officiels chinois à une délégation allemande du Land de Schleswig-Holstein, de passage à Shanghai.

Les usines de la plus grande métropole industrielle de Chine étaient fermées à cette occasion et, selon les visiteurs étrangers, certaines rues inhabituellement interdites aux étrangers.

L'Australie ne veut plus être "île au milieu de la Tamise"

SYDNEY (Reuter) — A en juger par la polémique qu'a suscité le renvoi en novembre dernier du premier ministre travailliste, M. Gough Whitlam, par le gouverneur général Sir John Kerr (représentant de la reine Elizabeth), les travaillistes australiens ne sont pas à la veille de pardonner à la couronne britannique ce qu'ils appellent son "coup d'État."

Résultat de leur réaction indignée, un vent de républicanisme s'est mis à souffler sur l'Australie. En fait, les Australiens protestataires n'envisagent certainement pas de changer leur régime politique — Le parlementarisme, calqué sur celui de la Grande-Bretagne —, mais ils veulent apparemment rejeter des liens qui permettent encore à la monarchie britannique, comme cela s'est produit l'an dernier, d'intervenir pour résoudre un conflit politique chez eux.

C'était, en effet, pour résoudre une impasse entre les deux chambres du Parlement (M. Whitlam avait perdu la majorité au sénat, au sujet du budget annuel) que le gouverneur général avait renvoyé M. Whitlam, alors que celui-ci n'était qu'à la moitié de son mandat de trois ans.

Dans les élections qui suivirent, au mois de décembre, ce sont les conservateurs qui l'ont emporté, avec à leur tête l'actuel premier ministre, M. Malcolm Fraser.

Les travaillistes ont été d'autant plus dépités de leur échec qu'ils considèrent que l'intervention de Sir John Kerr a constitué un acte d'usurpation de la couronne. Celui-ciiest devenu l'ennemi public de centaines de milliers d'Australiens. L'intervention sans précédent du gouverneur général dans la vie politique australienne a rallumé le républicanisme latent. Les députés travaillistes, bien qu'ils soient généralement déchirés par des querelles internes, se retrouvent tous ensemble pour détester cordialement Sir John.

L'ironie veut pourtant que ce soit M. Whitlam, alors qu'il était premier ministre, qui ait choisi Sir John Kerr pour être nommé gouverneur général. Sans doute, les origines modestes de Sir John — il est le fils d'un chaudronnier des quartiers pauvres de Sydney — avaient-elles plu aux travaillistes.

Pourtant, ceux-ci n'ont plus la moindre estime pour Sir John. Ce serait même plutôt une hostilité farouche.

Le gouverneur général ne sort plus aujourd'hui de sa résidence sans une forte escorte de policiers. Le climat tranquille et détendu des cérémonies protocolaires qu'il préside s'est complètement envolé. Sir John est devenu la cible de manifestations. A trois reprises, pendant des cérémonies publiques, des étudiants lui ont crié des insultes, ont craché dans sa direction et l'ont bousculé. La menace d'une attaque physique est toujours présente.

Quant à M. Whitlam, il éprouve le dédain le plus profond pour l'homme qui l'a renvoyé comme on remercie son personnel, même si le gouverneur général est un monsieur aux cheveux blancs qui, après tout, n'a fait qu'appliquer certains pouvoirs de la couronne pour résoudre une crise parlementaire. L'ancien premier ministre ne ménage pas ses critiques contre le gouverneur général au Parlement et dans ses déclarations publiques.

De l'avis de beaucoup d'experts politiques, les répercussions du renvoi de M. Whitlam risquent de durer très longtemps. Elles pourraient même s'amplifier jusqu'à devenir un assez fort courant républicain au cours de la prochaine décennie, lorsque disparaîtra peu à peu des listes électorales la génération des Australiens traditionnels pour être remplacée par les jeunes et les immigrants européens.

Certes, beaucoup d'Australiens restent fidèles à la monarchie britannique, unis à elle par des sentiments sincères. Et même quand la sincérité n'y est plus, il y a toujours les formules, n'eussent-elles qu'un caractère symbolique. Ainsi, l'opposition est toujours "la loyale opposition de sa Majesté", même si les travaillistes ne veulent plus rencontrer le gouverneur général dans les manifestations publiques.

Les sondages d'opinion montrent que le républicanisme est encore assez minoritaire. Mais, il est incontestable que l'idée de la couronne britannique comme force d'union au-dessus de la politique, a quand même été ébranlée par les évènements de l'an dernier.

On a entendu il n'y a pas longtemps, au cours d'un débat télévisé intitulé "L'Australie une république?... oui ou non" L'écrivain Donald Horne (il est l'auteur d'un ouvrage à succès sur l'Australie, appelé "L'heureux pays") déclarer sans ambages:"Je pense que nous devrions nous débarrasser des derniers restes que nous a laissés l'empire britannique, afin que nous puissions nous reconnaître complètement comme nation indépendante et souveraine."

Et il n'a eu, dans le studio de la télévision, qu'une seule personne pour le contredire: une petite dame qui a déclaré que le système de gouvernement monarchique avait résité à l'épreuve du temps et donné aux Australiens l'occasion de s'exprimer librement, de façon démocratique.

"Pourquoi devrions-nous dire maintenant: parce que c'est britannique, nous n'en voulons plus," a-t-elle ajouté.

Mais cela n'a guère empêché M. Horne de réclamer un référendum, en vue de changer la constitution australienne. Un chef d'État serait nommé, aux fonctions purement protocolaires. Il a exhorté les Australiens à se débarrasser de "toute cette structure passée qui fait de l'Australie une île au milieu de la Tamise."

REMERCIEMENTS

à la Bienheureuse

Marguerite d'Youville

pour faveur obtenue

G.E.B.

cooprix

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

face à une menace de GRÈVE qui met en péril la COOP:

Les employés syndiqués avec l'Union des employés de commerce local 500, F.T.Q., ont refusé les offres patronales qui dépassent pourtant largement celles offertes par Steinberg et Dominion.

ORDRE du JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale spéciale en dehors des délais réglementaires;
3. Position de l'assemblée générale sur les mesures à prendre concernant la négociation de la convention collective des employés affiliés au local 500, F.T.Q.
   A) Présentation de la position du Conseil d'administration,
   B) Discussion;
   C) Prise de position;

tous les membres sont convoqués

LIEU: Polyvalente Jeanne-Mance
4240, rue Bordeaux, Montréal

DATE ET HEURE: 11 avril 1976, 13 h 30

coop

Coop, des consommateurs de Montréal

toronto

Chute des cours

Épousant la tendance observée à Wall Street, les cours ont marqué hier un troisième fléchissement abrupt consécutif sur la Bourse de Toronto. Il n'y a eu que peu d'animation au cours de la séance.

L'indice des industrielles a perdu .92 à 188.24. Les métaux bruts ont enregistré leur quatrième déclin consécutif, perdant .63 à 88.47. Les aurifères ont gagné .08 à 280.26 et les pétroles de l'Ouest, .04 à 214.84.

Le volume des transactions a atteint 1.76 million d'actions évaluées à $17.44 millions, au regard des 1.97 million de titres évalués à $17.85 millions enregistrés la veille.

Sur 654 actions observées hier, on comptait 136 progressions, 256 fléchissements, et 262 valeurs inchangées. La veille, on avait signalé 157 valeurs à la hausse, 262 reculs et 251 inchangées.

Imperial Oil A perdu 1-8 à $23 1-4. Le cabinet fédéral a confirmé hier qu'il n'entendait pas faire obstacle à l'augmentation de un cent le gallon pour l'huile à chauffage et l'essence accordée jeudi par la commission anti-inflation.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	25249	$12⅞U	⅛¼⅜	12⅜	+
Abitbi 7½p	100	$37¾	37¾	37¾	— ¼
Abitbi 10	100	$50⅜	50⅜	50⅜	+ ¼
Acklands	00	$14	14	14	
Acklnd 2p	2500	$14	14	14'	
Advocate	200	225	225	225	+14
Afton Min	700	$7	6⅞	6⅞	
Agnico E	2200	455	445	445	—15
Agra Ind A	125	$7½	7½	7½	
Ahed M	z300	85	85	85	
Albany	3000	27½	27	27	— 2
Alt East G	7550	$10¾	10⅝	10⅝	— ¼
Alt Energy	4410	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Alta Gas A	5756	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
Alta G F	200	$5¼	25¼	25¼	— ⅛
Alta Nat	z65	$22¾	22¾	22¾	
Alcan	9791	$25¾	25⅜	25½	— ⅛
Algo Cent	z60	$14	14	14	
Algoma St	4688	$25½	25¼	25⅜	— ⅛
All-Can B	1008	230	230	230	—15
Allarco Dv	2400	$0	9¾	9⅞	— ⅛
Alliance B	100	370	370	370	+10
Alminex	245	$5⅛		5⅛	+ ⅛
Alumin 4 pr	z30	$12½	12½	12½	
Almin 4½ p	670	$38½	38½	38½	
Alum 3rd p	500	$26!	26¼	26¼	+ ⅛
Am Bonza	10400	280	279	280	+ 4
Am Larder	4500	18½	17	18	— ½
Am Earle	5000	36½	36½	36½	— ½
Andres W	314	$10⅜	10⅛	10⅛	+ ⅛
Ang CT 265	100	$25½	25½	25½	—1½
Ang CT 290	100	$28½	28½	28½	
Ang U Dev	3800	100	100	100	
Aquitaine	875	$21⅜	21½	21½	+ ⅛
Argosy	10000	14	14	14	
Args 260 p	z80	$28	28	28	
Asamera	11842	$9½	9¼	9⅜	
Asbestos	950	$29¼	29	29	
Ashland C	1100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Asoc Porc	z46	60	60	60	
AtcoA	7650	$14¾	14⅜K	⅛½⅜	—
Auric Res	2500	27	27	27	— 3
Autolec ji	500	$5¼	5¼	5!	+ ¼
Ato Hard A	1250	$13½	13	13	— ¾
BC Sugar A	z20	$22¼	22¼	22¼	
BC Sugar P	240	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
BP Ca	3400	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Bad	1500	380	375	375	—10
Banister C	4500	$9½	9¼	9½	+ ¼
Bank BC	z68	$22	21	21	
Bank Mtl	3962	$15½	15⅛	15¼	— ⅛
Bank N S	4558	$39⅝	39⅛	39½	+ ¼
Bankeno	6500	199	190	190	+ 4
B Cdn Nat	z50	$14¾	14	14¾	
Bartaco	500	190	190	190	
Bathrstp	z50	$1	½	11½	11½
Baton B	400	$8	8	8	
Bay Nills	200	$11½	11½	11½	— ½
Bell Canad	7865	$45¾	45⅜	45⅝	+ ⅛
Bell A pr	z10	$45	45	45	
Bell D pr	725	$49½	49	49	— ⅛
Bell 2.28	1575	$26⅛	25¾	25¾	— ¼
Bell Can W	4725	340	330	330	—10
Beth Cop A	2300	$13¼	3	13	+ ⅛
Bl Hawk	3500	25	23½	24	—1½
Black P A	z50	405	405	405	
Block Bros	900	390	385	390	+10
Bombrder	245	260	260	260	
Border C	3200	250	250	250	
Bovis Cor	1712	89	86	86	a8 3
Bow Valy	11405	$20⅛	19⅝	19⅞	— ¼
Bralor jres	3504	240	240	240	+ 4
Bramalea	1500	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Bramea	800	181	180	180	
Brascan A	8134	$11½	11¼	11⅜	
Brenda M	430	$7⅜	7⅝	7⅝	+ ⅛
Bridger	2900	460	445	450	— 5
Bright A	600	$8⅛	8⅛	8⅛	
BC Forest	100	$22¼	22¼	22¼	+ ⅛
BC Frest p	300	$32½	32½	32½	— ¾
BC Phone	550	$11⅝	11⅜	11⅜	— ⅜
BCPh 4¾ p	z15	$48½	46	46	
BCPh 1956	z10	$47	47	47	
BCPh 4.84	e'0	$11⅞	11⅞	11⅞	
BCPh 5.15	z5	$51	51	51	
BCPh 5¾ p	z15	$55¾	55¾	55¾	
BCP 7.04 p	100	$18¼	18¼	18¼	
BCP 10.16 p	40	$26⅜	26¼	26¼	— ¼
Broul Reef	6500	24	23	23	— 3
Brunswk	3	08	490	475	—10
Budd Auto	640	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Budd A w	400	250	240	240	—25
Bulora Cor	z400	25	25	25	
Burns Fds	1002	$10½	10½	10½	— ¼
Bushnell	300	$5¾	5¾K	⅜¾	—
CAE A	550	$10⅛	10	10	— ⅜
CFCN	z5	$7⅞	7⅞	7⅞	
Cad Fr v	2440	$9⅛	9¾	9¾	— ⅜
Cal Pow A	1600	$28⅜	28¼	28⅜	+ ⅜
Cal P 5.40 p	00	$83½	83½	83½	— ½
CalP10p	100	$103	101	101	—K ¼
Cal P 9.80	125	$101½	101½	101½	— ½
Cam Mine	4000	34½	34	34	— 1
Camflo	1800	$10¼	10⅛	10⅛	K A ⅛
C Chib A	800	445	445	445	
Camp RL	700	$2se2	22¼	22¼	
Campau A	1500	48	475	475	—15
Campau 7p	1100	$7⅜	7½	7½	— ⅛
Can Cem L	730	$11	10¾	11	+ ⅜
Can Dev p	z195	$98¾	98¼	98¾	
C Nor West	9000	$7¾	7⅜	7⅝	— ⅛
C Pakrs C	185	$22¾	$23¼	22¾	— ⅛
CanPerm	825	$173⅜U	⅛⅞⅛	17⅛	+
C Safway p	z55	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	25900	320	305	320	+10
C Tung	700	288	282	288	+ 8
C Cablesy	120	$15¼	15¼	15¼	
Cdn Cel	640	$7⅛	7	7	— ¼
C Ex Gas	4400	340	335	335	
C Hidrogas	2000	100	100	100	+ 1
C Homestd	900	$5½	5½	5½	
CHydro	200	$7¼	7⅛a	7¼	
Cl Bk om	3121	$26¾	26⅜	26⅜	— ¼
CIL	525	$24⅜	24⅜	24⅜	
Cl Powr A	6240	$15⅜	15	15	— ¼
C Malart	8500	45	45	45	
C Manoir	500	475	475	475	
C Marconi	500	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
C Merril	1100	$6⅛	6⅛	6⅛	
C Ocdental	550	$11½	11½	11½	— ⅛
CP Inve 8	9855	$19	18¾	19	+ ⅜
CP Inve pr	300	$37½	37¼	37	+ ¼
CP Ltd	21741	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
CPL A p	225	$8½	8½	8½	
C Reserve	13800	370	365	370	
Cdn Sup O	2297	$40	39	40	+1⅛
Cdn Tire	304	$45	45	45	
Cdn Tire A	1280	$47	47	47	— ½
C Utilties	2500	$11⅜	11½	11⅜	
CUtil 6 pr	z100	$60	60	60	
C Util $1.25	440	$23	23	23	
CU 10¼	200	$26½	26½K	¼¾½	—
C Util w	3000	340	335	340	+15
C Vickers	200	$24½	24	24	— ½
Canron	1050	$20½	20⅛	20½	+ ¼
Canron ir	z8	$88	88	88	
Capit Div	1100	31	31	31	
Cara	275	$5⅜	5½	5½	— ¼
Carl OK	4180	340	330	340	+ 5
Carl B p	515	$23⅜	23½	23⅜	
Carma A	910	$10⅛	10	0	
Cassiar	100	$7	7	7	— ⅜
Cassidy L	200	360	360	360	—40
Celanese	4500	$5⅞	½	5½	— ⅜
Cent Pat	1300	90	86	86	— 7
Chib Kay	z200	8	8	8	
Chieftan D	18 0	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Chimo	500	95	95	95	
Chrysler	16746	$1'⅛	18½	18½	— ⅜
CHUM B	z22	$9⅜	9⅜	9⅜	
C S 10¾	300	$10⅛	10j1	10⅛	
Claiborne	500	220	220	250	
Coch Will	1000	30	30	30	— $
Cockfield	500	420	410	420	+10
Coin Lake	4500	10	9	9	— ½
Comb Met	3000	19	19	19	— 1
Cominco	9093	$37⅞	37½	37½	— ¼
Com Cap	1375	295	290	290	— 5
C Holiday I	z50	310	310	318	
CHIns A p	0	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅜
Comtech	z50	375	375	375	
Con Chm A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Con Bath A	1250	$37¼	37⅛	37⅛	— ⅜
C Bath 68 w	850	$17½	17¼	17½	
Con Bldg	z50	240	240	240	
Con Fardy	6000	370	365	370	+ 5
C Durham	1200	54	54	54	— 5
Cons Prof	z200	23	23	23	
C Rexspar	14746	110	10	08	+ 3
C Westip	z28	76	76	76	
Cons Distrb	56	380	375	375	
Cons Gas	4646	$11¾	11½	11⅝	— ⅛
Con Gas B	100	$55	55	55	
Con Gas D	1650	$20	20	20	
Con Glass	500	$14⅜	14⅜	14⅜	
Conweet	300	365	365	365	— 5
Cooper C	z30	420	420	420	
Cop Fields	940	155	125	125	+ 2
Corby vt	300	$18¼	18¼	18¼	
Corby B	100	$16½	16½	16½	+ ⅛
Cornat Ind	4300	425	410	425	+ 5
Corp Food	200	$7¼	7¼	7¼	— ½
Cr Food A	100	$25	25	25	
Coseka R	4306	340	330	340	+15
Craigmt	400	$5⅞	5⅞	5⅞	
Crain R L	875	$11	10¾	11	
Crestbrk	660	465	455	455	—15
Cstland	z250	10	10	10	
C Zelrbaa	350	$18½	18½	18½	+ ½
CrowNK EST	⅛	¾	⅛	⅜⅛	¾K ¾
Crush Intl	2575	$10¾	10¾	10¾	
Cuvier M	3700	94	92	92	— 3
Cyprus	8190	$10¼	10	10	
DRG Ld A	200	$6	5⅞	6	+ ¼
Daon Dev	200	$7⅛	7	7⅛	
Daon A	2700	$6⅜	6⅜	6⅜	
Datline	6400	380	360	380	+20
Decca R	2800	$5	495	5	— ⅛
D Eldona	5000	40	39	40	+ 1
Delhi Pac	1000	5	5	5	— 1
Denison	450	$58¾	58¼	58¼	— ⅜
Dicknsn	1700	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Dist Tr A	500	440	440	440	—10
Domanl	3425	$5½	5⅜	5½	
Dome	1120	$39	38½	38¾	+ ¼
Dome Pete	5075	$34⅜	34	34	
D Bridge	4200	$35	34⅝	34⅝	— ⅜
D Citrs A	500	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
D Explor	4000	18	18	18	
Dofasco A	1457	$26	25¾	25¾	— ¼
Dofasco p	100	$51¾	51¾	51¾	+ ¼
Dom Store	255	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅜
D TextieA	425	$8⅜	8½	8½	— ⅛
Domtar	1287	$24⅞	24⅝	24⅝	— ⅛
Donleejm	600	$8	8	8	
Dr Mc C A	500	$14½	14¼	14¼	— ⅜
Du Pont	250	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
Dylex A	3600	$7½	7⅜	7½	+ ¼
E-L Fin	550	$5⅜	5⅜	5⅜	
E-L Fin w	z200	98	93	98	
East Mal	2660	288	195	207	+ 7
East Sul A	1260	165	160	165	+ 2
Estn Can S	185	$12½	12½	12½	— 1
Ego Mines	12308	67	56	67	+10
Electro A	175	410	410	410	+ 5
Elks Stors	700	$9¾	9⅝	9⅝	+ ⅛
Emco	1977	$9¼	9	9	
Emco w	600	365	365	365	
Exquisite	300	250	250	250	—10
Extndcar	500	$5¾	5½	5½	— ¾
Falcon C	9600	$8⅛	8	8	— ¼
Falcon	2635	$40	39¼	39½K	— 1
Fed Diver	z50	227	227	227	
Fed Ind A	500	$5¾	5¾	5¾	
Fed Pion P	z50	$88	88	88	
Fields S	450	$9⅛	9	9	— ¼
Foodcrp Lt	1050	300	300	300	+15
Foodex S	7000	$5⅛	5	5⅛	
Ford Cnda	208	$88½	88½	88½	— ¼
F Seasons	z7	325	325	325	
Francana	1100	$7¼	7	7¼	— ⅛
GSW Cl A	2370	$7	6⅞	7	
GSW Cl B	500	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
GaltMalAK	⅛??		¼	6¼	6¼
GazMetr	300	$6½	6½	6½	— A ½
Gaz 5½ p	z20	$50¼	50¼	50¼	
G Distrb A	400	$7⅝	7⅝	7⅝	— ⅛
GMC	605	$ 6⅜	66¼	66¼	—1½
Genstar L	1 50	$20½	20¼	20½	
Gnstar L w	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gnt Mascf	39800	44	139	140	+ 2
Gibraltar	4500	$7½	7⅜	7½	
Goldund M	z280	18	18	18	
Goldray	z300	44	44	44	
Goodyear	500	$13¾	13¾	13¾	
Granduc	800	172	171	171	— 3
Gt Oil Sds	200	$5⅛	5	5	
GLNickl	z50	56	56	56	G
GN Fin	800	125	122	122	— 6
Gt jw life	196	$56	56	56	— ½
Gt West S	900	470	465	465	— 5
G West at	400	180	180	180	
Greyhnd	3750	$18	18	18	
Guard Cap	z5	350	350	350	
Gulf Can	3887	$33⅛	32½	32½	— ⅜
Gulf Corp	z20	$24⅜	24⅜	24⅜	
Gulfstrem	65000	57	52	57	+ 3
Halifax D	1300	230	229	229	— 1
Hambro C	1948	250	248	240	—15
H Group A	800	465	465	465	
Ham Tr	200	$12	12	12	— ¾
Hardee	z101	110	93	110	
Hard Crp A	630	$5⅝	5⅝	5⅝	
Harlequin	z46	$8⅞	8⅞	8⅞	
Harris J S	100	465	465	46	
Hawker S	1720	$7⅛	6⅞	7	— ⅛
Hedway C	108	340	340	340	—10
Highmont	200	130	130	130	
Holinger A	550	$35½	35½	35½	
Homco A	200	200	200	$00	
Home A	6010	$31	31	31	
Home B	z88	$26⅞	26⅞	26⅞	
Hud Bay A	3993	$20½	20¼	20¼	— ¼
H Bay Co	11435	$19⅜	19½	19⅛	— ⅜
HB Oil Gas	1933	$36j2	35¾	36¼	— ¾
Hur Eri A	510	$23⅜	23½	23½	— ½
Hur Eri 7¼	800	$19	19	19	
Husky Oil	3088	$21¼	20¾	21	+ ⅛
Husky E w	700	$6⅜	6⅛	6⅛	— j3
Hydra Ex	z40	$2	22	22	
IAC	4500	$17⅞	17¾	17¾	— ¼
ITL Ind	600	148	135	135	— 8
IU Intl	4060	$10⅛	10	10	— ⅛
IWC Com	380	180	180	180	— 24
Imasco A	3658	$25½	25⅛	25½	
Imasco A p	200	328	320	320	+10
ImpOil A	24683	$23⅝	23⅛	23¼	— ⅛K
Indal	900	$4	14	14	
Indusmin	z80	$9	9	9	
Inglis	100	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Inland Gas	1876	$9⅛	8⅞	8⅞	— ⅛
Inter-City	900	465	465	465	j-10
Inter C B a	280	225	225	225	
Intrmetco	405	$6⅛	6¾	6¾	
IBM	428	$263	261	261⅜	+ ⅜
Int Nogul	1100	250	240	240	—10
Inco A 3	13758	$32⅛	31⅜	31¾	— ¼
Inco E	z63	$31¾	31¾	31¾	
Interpo	400	$11¾	11½	11½	
Intpr Pipe	1382	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ⅛
Int Pipe w	1525	48	48	48	— 2
Ipsco	1200	$14	13½	13½	
Inv Group	400	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Inv Grp A	3455	$7½	7⅜	7½	+ ¼
Inv Grp 5 p	332	$13¾	13½	13¼	— ⅜
Iron Bay T	100	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Irwin A	500	240	235	235	
ISO	1500	130	130	130	
Ivaco A	300	$9	9	9	+ ⅛
Jannock	956	$5⅞	5¾	5¾	
Jannock A	150	$11½	11½	11a4	— ½
Jannock B	550	$11	11	11	+ ⅛
Jannock D	200	$5⅞	5¾	5¾	
Jelex	18080	12½	12½	12½	
K-Tel Intl	108	$6½	6½	6½	— ½
Kaiser Re	10875	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅜
Kaiser wt	4850	$8	7⅝	8	
Kam Kotia	4000	55	55	55	
Kaps Tran	1415	182	180	182	— 8
Keeprite B	300	$7¾	7¾	7¾	
Kelly D A	125	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Kelsey H	350	$10⅜	10	10	— ¼
Kenting	200	$14	14	14	— ¼
Kerr A A	1720	$11j	11⅛	11⅜	
K Anacon	2337	22	22	22	
Koffler ja	2100	440	420	420	—30
Koffler Ap	200	$7	7	7	
La Luz	400	$7	7	7	
Labatt A	2200	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
Labatt A p	840	$16¾	16⅜	16⅜	— ¼
Lab Min	260	$33⅜	33¼	33⅜	+ ⅛
Lacana	1640	375	365	375	
Laidlaw A	1500	$6½	6	6	— ¼
Laidlaw B p	200	$5¼	5¼	5¼	— ⅜
LOnt Cem	500	405	400	400	— 5
L Shore	1 2	220	220	220	
Laurasia	1000	39	39	39	— 1
Lau Sin	970	$6¼	6	6¼	
Lau F 1.25	500	$14¾	14¾	14¾	
Lau Fn 140	150	$16	16	16	+ ¼
L & J B	25	$125	125	125	+15
L L Lac	z5	137	137	137	
Livingso	2203	$14	14	14	
Lob Co B	500	485	475	485	+10
Lob Co pr	223	$23½	23	23	
Lob Ltd Ap	150	$14¼	14¼	14¼	
Lob Ltd Bp	400	$14¾	14⅜	14⅜	— ¼
Lochiel	2200	105	104	104	
Loeb M	1000	320	315	320	+15
Lost River	3500	225	220	225	+ 1
Lytton M	27900	70	70	70	— 1
MDS Helth	2000	230	230	230	— 5
MEPC	440	$5¾	5¾	5¾K	
MEPC w	2300	50	50	50	+ 5
MICC A	800	$24¾	24⅜	24¾	+ ⅛
MLW Wor	z9	$13¼	13¼	13¼	
MPG Inv p	118	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Maclarn C	100	$32	32	32	
MH Cable	115	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
Mclan H A	345	$9⅛	9	9	— ¼
MB Ltd	4075	$20⅛	20⅜	20⅛	
Madeline	203	225	225	225	
Madsen	1750	41½	41½	41½	— ½
Magna Inf	100	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Magnason	775	250	258	250	+10
Magnetcs	1900	47	47	47	
Majstc Wil	84	265	260	260	
Malartic	500	77	77	77	— 3
Man Dar	6600	73	73	73	
M Lf Gard	485	$22½	22½	22½	
M L f Mills	410	$28	28	28	— ¼
Maritime	1000	$18	18	18	+ ¼
Mar T 860	200	$8¾	8¾	8¾	— ½
Mar T 940	250	$9⅞	9j7	9⅞	— ⅛
Markboro	200	$12¾	1$¾	12¾	
Mass Fer	24767	$26½	25⅜	25⅞	— ⅜
Mas F 2.50	450	$25⅞	25⅜	25⅞	— ⅛
Matchan	10000	13	13	13	— ½
Matgmi A	2875	$17⅜	⅛⅞⅛	17⅛	— ¼
Mc Adam	1700	42	42	42	— 1
McGraw H	125	$5	5	5	
Mc Intyre	425	$43⅛	42¾	45¾	— ¼
McLaghln	300	$8⅞	8⅞	8j7	+ ½
Melchers	300	335	335	335	
Melton A w	1180	190	190	190	
Mentor	800	180	176	176	— 4
Mercantil	739	$14⅞	14	14⅞	
Merland E	17000	360	350	355	+10
Meta Uran	z400	7	7	7	
Met Trust	z50	$16½	16½	16½	
Midrim	2000	10½	10½	10½	— ½
Minrl Res	500	105	105	105	— 4
Molson A	1100	$17⅜	17¼	17¼	
Molson B	500	$15½	15¼	15¼	— ⅛
Mon Life	z25	$27	27	27	
Moneta P	z100	30	30	30	
Moore	25450	$48⅛	47⅝	47⅝	— ¾
Multi-Mi	43500	39	36	36	— 3
Multi Acc	350	290	290	290	
Murphy	665	$5	5	5	— ⅛
N B Cook	150	130	130	130	
NBU Mine	600	255	255	255	
NRD Min	z176	14	14	14	
NSI Mark	z100	95	95	95	
NaChrs I	5080	$5⅞	5⅜	5¾	+ ¼
Nabrs Dig	100	$26	26	26	+1¼
Nat Drug	437	485	485	485	
Nat Pete	z270	25	33	25	
Nat Sea A	250	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Nat Trust	200	$14½	14½	14½	— ½
Neonex	2450	161	161	161	
New Ath	500	10	10	10	— 1
NB Tel	604	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅜
NB Tel 1.85	580	$19½	19½	19½	— ¼
N Dimens	1000	31	30½	31	j- 1
N Kelore	7000	14	13½	14	
N Senator	34000	10	8	8	—1½
N York Oil	z194	30	28	30	
Newco Fin	z15	$10¼	10¼	10¼	
Nfld LP ja	z50	$11¼	11	1	
Nick Rim	1000	10	10	10	— 1
Noranda A	17552	$36	35⅛	35¼	— ⅛
Norbaska	1300	15	15	15	
Norcen	6319	$12	11¾	12	
Norcen B	780	$21¼	21⅛	21¼	— ⅛
Norcn 150	5100	$21	21	21	— e4
Norcen w	3000	225	218	218	— 3
Nordair L	30000	225	225	225	
NCOils	700	$6⅛		6	— ⅛
Nor Tel	14234	$35½	35	35¼	+ ¼
N Tecm B w	2640	$16	15⅜	15½	
Northld 3	z500	7	7	7	
NSSavngs	100	$13a4k	13½	13½	+ ½
Nowsco W	1100	$14	13¾	13¾	— ¼
Nu-Wst A	4088	$15½	15¼	15⅜	+ ⅛
Nufort Res	4500	33	30½	30½	— ½
Numac	600	$10⅛	10⅛	10	a8 ⅛
OPI Ltd	800	295	285	285	
Oakwood P	2528	135	135	135	
Ocelot Ind	1800	$12⅜	12¼	12¼	— ¼
Ontario Tr	900	35	5	5	+10
Orchan A	400	270	270	270	+ 5
Oshawaja	4850	55	5	5	+ 8
Pac Coper	27900	119	112	115	+ 5
Pac Pete	4470	$29⅞	29⅝	29¾	+ ⅛
Page Pet	500	170	170	178	—10
Paloma P	6117	210	209	210	+ 5
Pamour A	4300	280	270	274	— 4
Pan Centr	2200	95	90	90	—10
Pan Ocean	8207	$17¾	17¾	17¾	
Pancana l	4450	92	92	92	+ 2
PanCan P	5514	$21¾	21½	21½	— ¼
Patino N V	650	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Paulin A	7000	285	275	275	— 5
Pe Ben O	200	235	235	235	+ 5
Pembin aa	810	390	375	39	+40
Pembin B	z90	370	370	370	
Pennant	166	365	365	365	— 5
Penningtn	500	$9½	9½	9½	
P Dept S	1096	315	315	315	— 5
Petrofina	z25	$20⅛	20X	20⅛	
Peyto Oils	600

Le congrès de l'Association des économistes québécois

L'économie doit redevenir une science sociale

par Michel Nadeau

QUÉBEC — Si l'économiste veut retrouver l'influence qu'il a exercée dans les grandes décisions au Québec au début des années 60, il devra prendre conscience de la complexité des milieux humains par rapport à des modèles théoriques trop simplistes et ne plus hésiter à prononcer des jugements de valeurs dans son évaluation des problèmes.

De science sociale qu'elle était, l'économique est devenu un argument de rationalité pour défendre des idées conservatrices. Si la véritable critique économique est aujourd'hui muette au Québec, c'est que les économistes s'enlisent dans des débats abstraits et stériles.

C'est par une autocritique sévère que les invités au congrès de fondation de l'Association des économistes québécois (ASDEQ) ont amorcé les discussions lors de cette rencontre qui réunit présentement près de 400 économistes dans un hôtel de Québec.

Le sous-ministre adjoint à l'Immigration et ancien professeur aux HEC, M. Bernard Bonin, a ouvert le feu en démontrant comment la formation et les méthodes des économistes ne servent "qu'à renforcer les germes de conservatisme des gouvernements".

"L'analyse marginale, par exemple, conduit à une politique moulée plutôt dans le conservatisme étant donné que le calcul ne peut être appliqué que lorsqu'il y a continuité."

"C'est ainsi que maximiser le bien-être social à l'aide de l'analyse marginale nous condamne à la politique des changements graduels, de l'expériementation avec des changements de portée limitée et, si possible, réversibles, et enfin de l'empirisme. Elle exclut la révolution, le bouleversement ou même la direction visionnaire."

M. Bonin a illustré également comment les jugements formulés présentement par les économistes soutiennent des valeurs implicites.

"La majorité des auteurs croient que l'extension du commerce international et la prolifération de l'entreprise multinationale doivent être considérées favorablement car on tend ainsi à faire diminuer le pouvoir des états nationaux et à accroître une prétendue interdépendance entre les nations. Mais leur jugement ne suppose-t-il pas implicitement que ce monde "unique" vers lequel nous tendons constitue alors une sorte d'idéal à atteindre? Qu'advient-il de ceux pour qui la diversité est une valeur à conserver?"

Pour sa part, M. Jacques Parizeau, éditorialiste et professeur aux HEC, a soutenu que l'économiste ne doit plus être ce sorcier jonglant avec un langage hermétique ou "encore ce joueur de piano" ainsi que le surnommait Duplessis. Son rôle est celui, dans le cas des hauts fonctionnaires, d'un collaborateur actif auprès des hommes politiques avec qui il doit trouver rapidement des réponses aux problèmes posés. L'économiste doit ainsi traduire en clair ses réflexions et ce, au bon moment. "Un rapport important qui ne sort pas à l'instant choisi prend rapidement le bord des tablettes quand ce n'est pas la poubelle" selon M. Parizeau.

Parce que l'économiste affiche un véritable mépris pour les contingences institutionnelles et humaines, il n'a plus véritablement accès aux grandes décisions prises par les politiciens. Ceux-ci sont conseillés par les comptables et les administrateurs qui réagissent mieux à l'immédiat.

"L'économiste doit avoir l'humilité de s'efforcer de comprendre ce qui se passe dans son milieu plutôt que de s'enfermer dans les modèles qui ont enchanté son enfance" a ajouté M. Parizeau.

Ce dernier a abondé dans le même sens que M. Bonin en soulignant l'importance d'une plus grande ouverture sur l'homme et son milieu pour l'économiste qui a trop souvent tendance à se satisfaire d'une "entreprise mythique" qui évolue dans un système de concurrence parfaite.

Pour sa part, M. Roland Parenteau, professeur à l'ENAP, a retracé l'évolution du rôle des économistes au sein du gouvernement québécois.

"Sous Duplessis, l'économiste avait une vocation de critique sociale; en 1960, il a pris le pouvoir en croyant que l'économique apporterait une solution à tous les problèmes. Comme tout était à faire en ce domaine, ce fut l'âge d'or avec la création de plusieurs organismes: Conseil d'orientation économique, Caisse de dépôt et placement..."

De poursuivre M. Parenteau: "Aujourd'hui, les économistes sont devenus plus nombreux mais leur contribution a-t-elle suivi un mouvement parallèle au niveau des décisions?"

De crainte d'être taxé de dogmatique, l'économiste se cantonne dans la jungle statistique et l'on assiste de plus en plus à une coupure entre l'économique orientée vers la gestion mathématique et l'économique, science sociale qui tient compte de l'ensemble des facteurs sociaux. M. Bonin a conclut en affirmant que cette attitude des économiste est en bonne partie responsable de "la pauvreté navrante des débats publics au Québec".

Le pragmatisme des provinces favorise la concentration des pouvoirs fiscaux

QUEBEC — La politique dite de "pragmatisme" menée par les provinces depuis l'Expo 67 dans les négociations avec Ottawa pour le partage des revenus fiscaux ne fait qu'aggraver la concentration des recettes fiscales aux mains du gouvernement central, selon M. Pierre Fortin, un économiste de l'Université de Montréal.

Prenant la parole dans le cadre du congrès de fondation de l'Association des économistes québécois, les deux panélistes à un atelier sur la répartition des pouvoirs fiscaux dans le fédéralisme canadien ont convenu que non seulement le système actuel est défavorable aux provinces mais que l'écart ira en s'accroissant au cours des prochaines années.

Le mode actuel de partage, selon M. Fortin, tend à la désintégration progressive du pouvoir provincial. "Les revenus des provinces devraient grimper beaucoup plus rapidement que ceux du gouvernement central de façon à refléter plus fidèlement la croissance respective des responsabilités de dépenses."

Mais compte tenu de la volonté fédérale de plafonner les paiements de transferts, les recettes des provinces n'augmenteront guère au-delà du 38% actuel de l'assiette fiscale commune d'ici 1982.

Trois événements pourraient modifier cette sombre évolution pour les provinces; que celles-ci se départissent de la mollesse qui les caractérise depuis l'Expo 1967, que le Parti conservateur prenne le pouvoir et s'entende avec les provinces pardessus l'agitation des hauts fonctionnaires fédéraux ou que l'opinion publique proteste violemment contre cette centralisation.

Pour sa part, M. Jean-Guy Lebel, de la Direction des études fiscales au ministère des Finances a conclu également à l'existence d'un déséquilibre sérieux au niveau de la répartition des impôts entre le fédéral et les provinces.

En raison d'une fiscalité plus "élastique", Ottawa était en mesure d'accroitre l'an dernier ses revenus de $12.6 milliards annuellement sans aucune augmentation de taux accroissant automatiquement sa part des impôts dans le PNB de 0.8%.

Simultanément, les provinces jouissant de secteurs d'impôts moins souples, n'ont pu encaissé des revenus supplémentaires de plus de $2.3 milliards soit une maigre hausse de 0.1%.

Selon M. Lebel, ce flux important de recettes met le gouvernement central en situation de surproduction sur le marché des biens publics tandis que les provinces fonctionnent en-deça de leur niveau optimal de production.

"La prise de conscience de ce déséquilibre n'est d'ailleurs pas étrangère à la position du Québec sur l'indexation" a conclut M. Lebel.

Le rapport Legault est incomplet et imprécis

QUÉBEC — Qualifiant le récent rapport du Groupe de travail sur l'habitation de "partiel, incomplet et imprécis", le professeur Joseph H. Chung de l'Université du Québec a déclaré hier que les recommandations du Comité Legault ne sont, à quelques exceptions près, que la continuation des programmes existants "son impact sur la formulation d'une politique de l'habitation au Québec sera très limité".

Le professeur Chung, qui parlait devant l'Association des économistes québécois, a soutenu que le GTH ne s'est pas vraiment attaqué au coeur du problème en ne proposant pas de moyens pour accroitre la productivité dans cette industrie. Seule une productivité améliorée pourra enrayer la croissance régulière des coûts et des prix, principal obstacle à l'accessibilité à un logement convenable.

L'économiste montréalais décelle plusieurs faiblesses dans l'étude du comité: en termes quantitatifs, les mesures proposées sont insuffisantes pour répondre aux besoins, ces mesures ne sont pas intégrées avec celles de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le rapport ne dit pas comment sera atteint l'objectif de 60,000 nouveaux logements par an, les experts n'ont pas abordé l'instabilité cyclique de la construction résidentielle au Québec.

Deux autres carences se situent au niveau de l'absence d'intégration de la politique d'habitation dans les politiques régionales de développement et de la pauvreté des recommandations en ce qui concerne la participation des citoyens dans les projets de développement résidentiels.

Pour sa part, un membre du GTH, M. Gérard Bélanger, économiste à l'Université Laval, a soutenu que l'analyse du Comité s'est faite "de façon orthodoxe en conformité avec la science économique."

"Deux principes de base ont été appliqués: l'administration municipale doit être une autorité politique responsable de ses décisions. Elle doit donc ouvrir de nouveaux champs fiscaux pour solutionner ses problèmes de financement."

"Par ailleurs, le Comité estime que le gouvernement doit respecter le rôle primordial du système des prix et ne se substituer au marché que s'il existe des imperfections réelles comme c'est le cas pour la protection de l'environnement."

Cette vue aérienne donne une idée de l'étendue de Place Laurier, acquise par la Société Immobilière Marathon Limitée au prix de $40,000,000.

Place Laurier

Marathon investit $1.4 million

La société immobilière Marathon de Toronto a annoncé, hier, que des travaux d'amélioration pour $1.4 millions étaient présentement en cours à Place Laurier à Québec. Cet ensemble commercial est devenu la semaine dernière le 27ième centre commercial de Marathon qui a versé $40 millions à la firme québécoise Delrano Inc.

Prenant la succession de M. Paul Racine, le nouveau directeur, M. Hugues Poulin a déclaré que les travaux pour la construction de deux étages supplémentaires au stationnement nord seraient complétés en juin.

On ajoutera également un passage couvert pour piétons qui reliera le niveau supérieur de l'édifice et le Village Normand.

Le centre commercial de 1,400,000 pieds carrés est située dans la banlieue de Québec, à Sainte-Foy.

Egalement, le directeur pour le Québec et les Maritimes de Marathon, M. R.J. Patrick a annoncé la nomination de M. Poulin, un jeune avocat de Québec, qui était auparavant directeur général adjoint de Les Immeubles Delrano.

M. Racine a accepté d'agir comme conseiller de Marathon pendant la période de transition.

Inauguré en 1961, Place Laurier comprend trois mails, le Village Normand et trois niveaux de magasins. Le centre commercial peut accueillir 65,000 visiteurs par jour et 100,000 durant les heures de pointe.

Marathon, filiale immobilière de Canadian Pacific Investments Ltd., est l'une des plus importantes entreprises de gestion et de mise en valeur immobilières au Canada.

M. R.J. Patrick, directeur général de l'exploitation de Marathon pour la division du Québec et de l'Atlantique, a dit qu'en achetant ce centre commercial de 1,400,000 pieds carrés, "Marathon affirmait de façon non équivoque sa présence dans le domaine du commerce de détail au Québec."

Place Laurier compte deux tours à bureaux offrant un espace global de quelque 135,000 pieds carrés.

La première phase de Place Laurier a été réalisée en 1961. A la suite de la dernière expansion, elle comprend 275 magasins répartis entre trois mails, le Village Normand et trois niveaux d'établissements de commerce de détail.

Parmi ses principaux locataires, le centre compte Simpsons-Sears, Paquet Inc., le Syndicat de Québec, Pascal, Towers, Dominion Stores, Kresge's, Norman, des succursales de plusieurs chaines de détail d'envergure nationale, ainsi que des magasins locaux offrant une vaste gamme de marchandises et services.

La Société Immobilière Marathon, incorporée en 1963 comme filiale en propriélé exclusive de Canadian Pacific Investments, se classe parmi les plus importantes sociétés du genre du Canada. Elle joue un rôle de premier plan dans l'acquisition et la mise en valeur de vastes complexes commerciaux et de bureaux, de parcs industriels, d'immeubles résidentiels intégrés et de centres commerciaux.

A la suite de l'achat de Place Laurier, Marathon possède et exploite 27 centres commerciaux locaux et régionaux répartis dans tout le pays.

Dans son mémoire annuel

La Chambre de commerce insiste sur l'importance de favoriser l'épargne

par Alphée Gagné

OTTAWA (PC) — Dans son mémoire annuel en prévision du budget fédéral, présenté hier à Ottawa, la Chambre de commerce du Canada insiste sur l'importance de favoriser l'investissement et l'épargne et sur la nécessité d'élaborer des politiques susceptibles de rehausser la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux.

A court terme, la Chambre de commerce invite le gouvernement central à limiter ses dépenses. "Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple en alignant l'augmentation de ses dépenses sur celle du produit national brut, PNB."

Afin d'encourager l'investissement, des mesures sont suggérées, soit la déduction du revenu imposable des corrections apportées aux inventaires d'immobilisation ou la possibilité d'appliquer une dépréciation calculée à partir de la valeur de remplacement de l'actif nécessaires. Ces mesures devraient, selon l'organisme, avoir "des résultats positifs".

Afin d'encourager l'investissement et de permettre l'entrée de nouveaux capitaux, la Chambre suggère que la politique du Programme anti-inflation, au chapitre des dividendes et des investissements, devrait être réexaminée. "Le gel d'un an, mentionne-t-on en page 6 du mémoire, imposé aux dividendes ainsi que le gel beaucoup plus large imposé aux profits peuvent être politiquement rentables, mais des correctifs doivent y être apportés."

Le secteur des directives concernant les salaires devrait, toujours selon ce document annuel, "être scrupuleusement respectées si l'inflation doit pour le moins être modérément réduite. Il faut admettre que ces directives, bien qu'elles soient restrictives, offrent une certaine protection aux travailleurs contre l'érosion causée par l'inflation."

Autre suggestion concernant les résidences principales qui veut que l'on étudie la possibilité que les propriétaires puissent déduire de leur revenu imposable, la taxe foncière et, ou les montants d'intérêts payés sur l'hypothèque au cours de l'année fiscale.

Selon cet organisme, certains indicateurs économiques manifestent une certaine amélioration et indiquent une "croissance modérée pour 1976". Sur le plan domestique, les catalyseurs seront les constructions domiciliaires, les inventaires et les achats de consommation. La croissance générale devrait se situer un peu en-dessous de la moyenne des 20 dernières années.

Une croissance de 5 à 6 pour cent est prévue pour notre commerce extérieur, mais une certaine crainte est notée pour nos exportations de produits manufacturés et ce, tout simplement à cause de l'excédent de capacité et des plus faibles coûts de main-d'oeuvre des autres pays industriels.

En utilisant l'ancien système de calcul, la Chambre prévoit que le taux de chômage en 1976 devrait descendre en-dessous de 7 pour cent, une autre baisse est anticipée pour le taux d'inflation qui passerait de 11 à 9 pour cent.

Une analyse du Programme anti-inflation autorise la Chambre à prétendre qu'il est encore trop tôt pour "avoir une notion précise des effets que les politiques du Conseil anti-inflation auront".

Ce jugement tient compte des contrats collectifs impliquant 2 millions de travailleurs, lesquels devront être négociés en 1976 et "il est crucial qu'ils soient renégociés sans grève prolongée, à l'intérieur des directives".

Les auteurs du mémoire misent quasi sans limite sur la nécessité de maintenir les directives concernant les salaires, condition qui selon eux est indispensable pour maintenir à 9 pour cent le taux d'inflation. Si toutes les conventions à venir respectent les indicateurs du programme anti-inflation, "nous pouvons nous attendre à ce que le taux d'inflation descende aux environs de 9 pour cent en 1976 au lieu d'être en moyenne de 11 pour cent comme ce fut le cas en 1975. Si les directives salariales sont acceptées, nous pouvons escompter que les coûts de la main-d'oeuvre n'augmenteront que modérément pendant que la productivité augmente. En gros, nous pouvons nous attendre à ce que le PNB augmente d'environ 13.5 pour cent pour passer en 1976 de $155 milliards à $176 milliards", mentionne-t-on au document.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

banque provinciale
Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 30 avril 1976.

Ce dividende, portant le numéro 313, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 mai 1976, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque au 31 mars 1976, à la fermeture des guichets.

Les nouvelles actions souscrites participeront à ce dividende en proportion du montant acquitté au 31 mars 1976 sur le prix d'achat de $10.50 par action souscrite.

Par ordre du conseil d'administration,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
R. Cousineau

Montréal, le 17 mars 1976

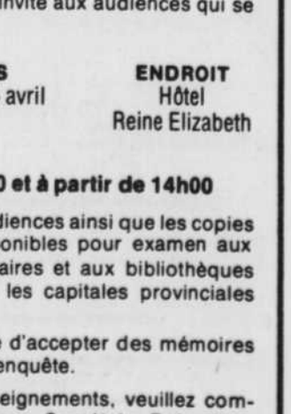

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES GROUPEMENT DE SOCIÉTÉS

Audiences du printemps

Le public est cordialement invité aux audiences qui se tiendront à:

VILLE	DATES	ENDROIT
Montréal	les 13 et 14 avril	Hôtel Reine Elizabeth

Heures: 9h30 à 12h00 et à partir de 14h00

1. Les délibérations des audiences ainsi que les copies des mémoires sont disponibles pour examen aux bibliothèques parlementaires et aux bibliothèques gouvernementales dans les capitales provinciales à travers le Canada.
2. La Commission continue d'accepter des mémoires écrits sur le sujet de son enquête.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Serge Bourque, Secrétaire Exécutif au 140 rue Wellington, Ottawa, K1P 5A2. Tél.: 613-995-9706.

Serge Bourque/Secrétaire exécutif

Photo ILS: un service de l'Office d'expansion économique qui travaille pour vous.

Si vous songez à une implantation ou à un agrandissement de vos installations sur l'île de Montréal, Photo ILS (Industrial Listing Service) peut vous aider. Il s'agit d'un fichier central de données mis sur pied par des gens qui connaissent leur ville et ses ressources, en collaboration avec les courtiers en immeubles de Montréal.

Pour plus de détails, communiquez avec Claude Piché, Commissaire Industriel, Office d'expansion économique, Communauté Urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8.
Téléphone: 872-6996.

Photo ILS: l'Office d'expansion économique Communauté Urbaine de Montréal.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

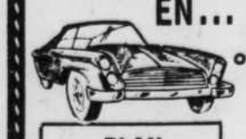

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

Le Canadien rencontrera Chicago

La saison se poursuit pour les Sabres et les Maple Leafs

(D'après AP et CP) — Les Sabres de Buffalo et les Maple Leafs de Toronto, grâce à leur victoire d'hier soir contre les Blues de St-Louis et les Penguins de Pittsburgh respectivement, sont passés en quart-de-finale pour la Coupe Stanley, dans la Ligue Nationale de hockey.

A Buffalo, les Sabres, grâce à un but de Don Luce en première prolongation, ont pu remporter leur deuxième victoire dans la série huitième-de-finale en surtemps, battant les Blues 2-1. Luce a capté une passe de Craig Ramsay et a canonné un tir à quarante pieds des buts d'Ed Staniowski. Le brillant jeune gardien, qui a encore émerveillé hier, a malheureusement laissé passer la rondelle entre ses jambières. Rappelons que dans l'autre match remporté aussi en supplémentaire par les Sabres, c'était Danny Gare qui avait donné la victoire aux siens, réussissant un tir impossible à stopper.

Les Blues n'ont pu réussir que trois lancers au cours de la période supplémentaire, hier, alors que les Sabres en obtenaient deux de plus. Le tout a été bouclé en 14 minutes et demie seulement mais les deux équipes étaient passablement fatiguées, et les gardiens ont dû s'ennuyer un peu.

A Toronto, Wayne Thomas a repoussé 26 tirs pour obtenir un blanchissage, et mener les Maple Leafs de Toronto à une victoire de 4-0 sur les Penguins de Pittsburgh, assurant du même coup à la formation torontoise une première présence depuis longtemps dans les séries éliminatoires de la Coupe Stanley. Le blanchissage de Thomas constitue par lui-même un fait tellement peu fréquent à Toronto qu'un des anciens instructeurs de l'équipe, Johnny McLellan, a dit ne pas se rappeler le précédent.

Les Maple Leafs, qui rencontreront les Sabres dans les quarts-de-finale, ont débuté le match en lion, assommant d'emblée l'adversaire. Les Torontois, galvanisés par l'exemple de Brian Glennie, se sont d'abord assurés que les Penguins soient bien tranquilles avant de se mettre à compter.

Jim McKenny, Patrick Boutette, Borje Salming et Lanny MacDonald ont marqué les buts des vainqueurs, contre un Michel Plasse bien dépité, hier après la partie. Malmenés dès le début du premier engagement, les Penguins n'ont pu que constater la vitalité de l'adversaire, alors que les Leafs ont survécu à l'exclusion pour cinq minutes de Dave Williams, chassé pour avoir porté son bâton trop élevé, et un peu pour avoir coupé Barry Wilkins au moyen de ce même bâton. Les tueurs de punitions des Torontois, Errol Thompson, George Ferguson, Jacques Valiquette, Lanny MacDonald et Jim McKenny ont abattu de l'excellent boulot, empêchant l'ennemi de se mettre en branle.

De toute manière, Wayne Thomas était là: au moment où les Penguins ont commencé à patiner et à lancer, il a accompli une série d'arrêts-clés, contre, entre autres, Ron Schock, Pierre Larouche et Rick Kehoe. Appuyé par Brian Glennie, qui a répété sa performance de mardi dernier, Thomas a su arrêter la course des Penguins, pendant que Brian Glennie distribuait de solides mises en échec, brisant les attaques des Penguins dans l'oeuf. Il a si bien frappé Syl Apps que ce dernier s'est retrouvé dans le vestiaire des siens, avec un "charley-horse".

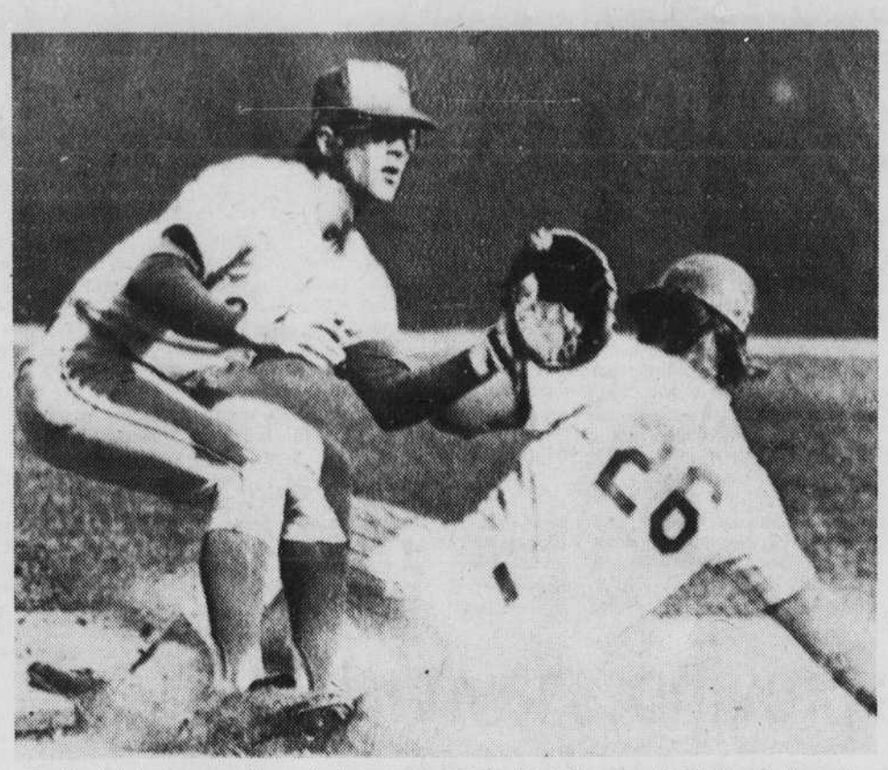

Profitant de la présence d'un coéquipier au 3e coussin, Dave Kingman, des Mets, a facilement volé le 2e dès la manche initiale de leur match contre les Expos, hier à New York. Tom Foli attend vainement la balle, et les Mets l'ont emporté 3-2. (Téléphoto AP)

Les Mets gâchent les débuts de Kuehl

NEW YORK (Le Devoir) — Karl Kuehl se souviendra sans doute longtemps de sa toute première présence au monticule d'un terrain de baseball des ligues majeures, dont à 38 ans il est le benjamin des gérants.

Le successeur de Gene Mauch, qui a connu une courte carrière active dans les ligues mineures, avant de devenir pilote à 21 ans, s'est amené officiellement pour la première fois au centre d'un losange "majeur", à la 4e manche du match que les Expos de Montréal disputaient aux Mets hier après-midi au stade Shea de New York, alors que le pointage était égal 1-1.

Kuehl avait à peine repris son poste dans l'abri des joueurs que les Mets comptaient deux points pour éventuellement l'emporter 3-2, en match d'ouverture pour les deux équipes dans la Ligue nationale.

Steve Rogers, le lanceur partant des Expos, connaissait un début de 4e manche difficile. Le 3e-but Larry Parrish n'avait pu effectuer correctement un relais au 1er-but Mike Jorgensen à la suite d'un coup retenu de Del Unser, et il avait été débité d'une erreur. Rogers accorda ensuite un but sur balles au receveur Jerry Grote, et c'est à ce moment-là que Kuehl décida que son jeune lanceur avait peut-être besoin d'un petit mot d'encouragement.

Mais il aurait dû savoir que Rogers n'est à l'aise que lorsque la situation semble désespérée, comme il l'a prouvé à maintes reprises depuis son arrivée avec les Expos en 1973.

Toujours est-il que le jeune gérant avait à peine eu le temps de retourner à son poste que Bud Harrelson, le mince arrêt-court des Mets et frappant de la gauche, déjoua tout le monde, surtout le champ-gauche Larry Biittner qui jouait presque derrière le 3e coussin, en lui logeant la balle par dessus la tête pour un double, permettant facilement à Unser et Grote de compter, ce dernier ce qui devait s'avérer le point de la victoire.

Les Expos tentèrent bien de remonter la pente à la 8e reprise, réussissant trois simples d'affilée et un 2e point aux dépens du lanceur de relève Skip Lockwood sans un seul retrait. Mais ce dernier, semble-t-il, n'était peut-être pas suffisamment réchauffé. Il retira les trois frappeurs suivants, ainsi que les trois qui se présentèrent devant lui en 9e manche dont deux sur trois prises.

Lockwood était venu remplacer Tom Seaver, le lanceur par excellence dans la LN l'an dernier et sans doute l'artilleur le mieux payé au baseball majeur ($225,000 par saison au moins, d'après le contrat qu'il vient à peine de signer). Son gérant Joe Frazier, qui en est à ses premières armes tout comme Kuehl dans la LN, avait décidé qu'en ce début de saison et après un entraînement printannier écourté en raison du conflit propriétaires association des joueurs, il ne fallait pas se montrer trop exigeant envers son as droitier, qui avait quand même effectué 121 lancers jusque là.

Seaver trouva néanmoins moyen de faire mordre la poussière à huit frappeurs montréalais en sept manches, les limitant à quatre simples et un double, celui de Pepe Mangual en début de 3e manche qui, suivi d'un simple par Jorgensen, leur avait permis d'égaler le compte.

Kuehl devra donc attendre au moins jusqu'à cet après-midi avant de diriger son équipe à une 500e victoire en huit saisons d'existence. Ils totalisent plutôt 628 défaites après ce revers initial en 1976.

Après des matches au satde Shea aujourd'hui et demain après-midi, les Expos bénéficieront de deux jours de congé avant de recevoir la visite, sur leur terrain du parc Jarry, des Phillies de Philadelphie pour deux matches en matinée, mercredi et jeudi prochains.

Mardi toutefois, ils signaleront leur retour dans la métropole par une visite du chantier olympique le matin, une présence collective le midi dans l'enceinte du complexe Desjardins, et un entraînement l'après-midi au parc Jarry auquel les amateurs sont conviés... gratuitement.

Mets 3, Expos 2

Montréal	ab	p	cs	pp	New York	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	4	1	1	0	Garrett, 3b	4	0	0	0
Biittner, cg	4	1	1	0	Millan, 2b	3	0	0	0
Jorgensen, 1b	4	0	3	1	Kranpool, 1b	3	0	0	0
Parrish, 3b	4	0	2	1	Kingman, cd	4	0	0	0
Foote, r	4	0	0	0	Milner, cg	4	0	0	0
Carter, cd	4	0	1	0	Boisclair, cg	0	0	0	0
Mackanin, 2b	3	0	0	0	Unser, cc	4	2	2	0
Foli, ac	4	0	0	0	Grote, r	2	1	1	1
Rogers, l	2	0	0	0	Earrelson, ac	3	0	1	2
Dwyer, fu	1	0	0	0	Seaver, l	2	0	0	0
Scherman, l	0	0	0	0	Lockwood, l	0	0	0	0
Morales, fu	1	0	0	0					
Total	35	2	8	2	Total	29	3	4	3

Montréal 011 000 010—2
New York 010 200 00x—3

E—Biittner, Parrish, Kingman. IJ—Montréal 1, New York 1. LSB—Montréal 8, New York 6.
2B—Jorgensen, Mangual, Harrelson; 3B—Unser. BV—Unser, Kingman.

	ml	cs	p	pm	bb	rab
Rogers P, o-1			5	4	3	2 3 6
Sherman			2	0	0	0 0 2
Seaver G, 1-0			7	5	1	1 1 8
Lockwood			2	3	1	1 0 3

Victoire sauvegardée — Lockwood I
APL—par Rogers Millan
ML—Seaver
T—2:35
A—15,963

Nordiques et Cowboys s'affrontent ce soir

QUEBEC (CP) — L'arbitre et les juges de lignes ont besoin d'avoir l'oeil ouvert car les Nordiques de Québec et les Cowboys de Calgary risquent de se prêter à un jeu qui pourrait prolonger le match indûment alors que débutera ce soir la demi-finale opposant ces deux équipes de la section canadienne de l'AMH.

L'entraîneur Jean-Guy Gendron des Nordiques aura certes le dernier mot dans les changements de lignes, mais il devra néanmoins déjouer la stratégie de son rival, Joe Crozier, qui a annoncé une défensive spéciale pour contrer les efforts du trio formé de Réal Cloutier, Christian Bordeleau et Marc Tardif.

Crozier a en effet choisi Don Tannahill comme joueur de centre pour tenter d'enrayer la force de frappe du fameux trio des Nordiques. Celui-ci a en outre établi cette saison le record pour le plus de points (371) et de buts (168) par une ligne. Tardif a réussi 71 buts et 77 passes, Cloutier a ajouté 60 buts et Bordeleau 37.

"Ils me font toujours le même coup, opposer le gros Jodzio à Tardif, a dit Gendron. Mais je crois que samedi (ce soir) je pourrai leur réserver une surprise." L'entraineur des Nordiques a toutefois refusé d'élaborer de peur de vendre la mèche.

Crozier ne s'est pas en revanche fait prier pour parler et il a promis que les officiels auraient fort à faire pour tenir à jour les changements de lignes.

"Gendron aura peut-être le dernier choix mais soyez assurés qu'il n'aura pas nécessairement le dernier mot, a lancé Crozier, toujours aussi confiant. J'ai l'intention de changer mes trios dès que la rondelle est mise en jeu et d'opposer sans relâche Tannahill à la ligne de Bordeleau."

Durant la saison, les Nordiques ont connu des fortunes diverses contre les Cowboys. Ainsi au Colisée ils ont remporté quatre des cinq parties disputées à Québec, mais ils ont par ailleurs subi quatre revers et annulé une fois dans l'ouest canadien.

Si l'offensive des Nordiques est d'emblée supérieure à celle des Cowboys — 371 buts contre 307 — leur défensive est en revanche nettement inférieure à celle du Calgary qui n'a accordé que 282 buts contre les 316 de Québec.

Dans le but d'améliorer leur défensive, les Nordiques ont réalisé en fin de saison quelques échanges qui ont en outre ajouté du muscle à l'équipe. Le défenseur Bill Prentice des Racers d'Indianapolis et le joueur d'avant Curt Blackenbury des Fighting Saints du Minnesota sont deux joueurs sur lesquels Gendron peut désormais compter pour raffermir sa défensive.

Masters: Floyd devance Nicklaus par cinq coups

AUGUSTA, Georgie (AP) — Utilisant avec bonheur un bois-5 fabriqué pour la circonstance, Ray Floyd a de nouveau maîtrisé les longs trous à normale-5 et a réalisé un second parcours de 66, hier, établissant ainsi un nouveau record après 36 trous en plus de porter à cinq coups sa priorité en tête à mi-chemin du tournoi des maitres.

Avec un total de 131, il a abaissé par quatre coups l'ancien record pour les premiers 36 trous du difficile parcours d'Augusta long de 7,030 verges.

Sa carte de 13 sous la normale lui confère une priorité de cinq coups sur Jack Nicklaus, le grand favori de l'épreuve, en quête d'une sixième victoire dans ce grand championnat.

Floyd doit en effet une large part de son présent succès à ce bois-5 qu'il maitrise avec une dextérité peu commune, dans le premier des quatre grands tournois de l'année au circuit de la PGA. Les autres tournois sont le championnat de la PGA, l'Omnium des Etats-Unis et l'omnium Britannique.

En deux rondes, il a négocié huit trous à normale-5 où il utilise son bois-5. Et sur ces trous il présente une carte de neuf sous la normale, réalisant sept birdies et un aigle.

Hubert Green, auteur de trois victoires cette année, occupe le troisième rang à 66-137. Larry Ziegler suit au quatrième rang à 71-138.

Ben Crenshaw, qui a remporté deux victoires cette année, a débuté la tournée d'hier en lion en inscrivant un birdie, un aigle et un autre birdie à ses trois premiers trous. Il a toutefois ralenti son allure et a terminé à 70-140.

Andy North, qui n'avait qu'un retard d'un coup sur Floyd après 18 trous, a accusé hier un horrible 81-147.

Tom Weiskopf et Johnny Miller, qui ont livré à Nicklaus une lutte inoubliable l'an dernier, sont loin derrière à 144.

Cela dit, il semble que la carrière d'Arnold Palmer, riche de nombreux succès, ait pris une tournure amère au tournoi des maitres, et d'aucuns parlent même de la fin d'une époque. Déterminé à ajouter un cinquième succès dans ce prestigieux tournoi, Palmer, âgé de 46 ans, aura lamentablement failli. Il n'a pu en effet se qualifier pour les 36 derniers trous et cela pour la quatrième fois à ses huit derniers départs. Hier, il a joué 81-155 et accuse un retard de 24 coups sur le meneur.

Palmer a déclaré qu'il songeait à diminuer considérablement le nombre de tournois auxquels il prendra part, mais il a écarté la possibilité qu'il prenne sa retraite.

La Pologne retombe sur terre

KATOWICE — L'équipe polonaise, qui croyait avoir atteint le ciel avec sa surprenante victoire de 6-4 contre l'Union soviétique lundi, est redescendue brutalement sur terre hier en subissant un net revers de 12-0 devant la Tchécoslovaquie.

Les Tchèques, qui avaient écrasé les Allemands de l'Est 10-0, jeudi, ont attaqué dès le début du match et ont profité de la fatigue des Polonais pour marquer huit buts en troisième période. Les Tchèques, qui ont marqué 22 buts en deux parties seulement, semblent fermement décidés à conquérir le titre mondial de hockey du groupe A.

Dans un autre match, l'URSS a vengé son échec de la veille en battant l'Allemagne de l'Est 4-0.

Toronto connaîtra son sort aujourd'hui

NEW YORK (AP) — Le commissaire Bowie Kuhn a reporté à aujourd'hui la décision qu'il doit rendre relativement à l'expansion et particulièrement à l'élargissement des cadres à Toronto. Un porte-parole du bureau du commissaire a dit que M. Kuhn avait accepté d'accorder un délai de 24 heures à la demande des ligues américaine et nationale.

Il y a deux semaines, la Ligue américaine a accordé une concession à la ville de Toronto au coût de $7 millions. La ville de Seattle — avait obtenu une équipe quelques semaines auparavant.

La semaine dernière, le commissaire a permis à la LA d'installer une équipe à Toronto à la condition toutefois que le circuit donne l'assurance que quelques parties seront jouées à Washington. Kuhn avait alors exigé une réponse satisfaisante dans les sept jours qui suivirent, à défaut de quoi il retirerait à la LA la concession de Toronto et permettrait à la LN de voter en faveur d'une expansion dans la ville-reine. Le président de la LN, M. Chub Feeney, a déjà dit que son circuit accorderait une concession à Washington s'il obtenait celle de Toronto.

Le président de la LA, M. Lee MacPhail a vivement réagi face à l'intervention du commissaire, signifiant en outre que son circuit avait toujours l'intention de s'installer à Toronto.

hockey

Coupe Stanley
(Huitièmes de finale, 2-de-3)
Mardi
St-Louis 5, Buffalo 2
Islanders NY 5, Vancouver 3
Toronto 4, Pittsburgh 1
Los Angeles 2, Atlanta 1
Jeudi
Buffalo 3, St-Louis 2
Islanders NY 3, Vancouver 1
Pittsburgh 2, Toronto 0
Los Angeles 1, Atlanta 0
Hier soir
Toronto 4, Pittsburgh 0
(Toronto remporte la série 2-1)
Buffalo 2, St-Louis 1
(Buffalo remporte la série 2-1)

Coupe Avco
Hier soir
Winnipeg 10, Edmonton 3
N.-Angleterre 5, Cleveland 3
(Cleveland mène la série quart-de-finale 1-0)
San Diego à Phoenix
(série 3-de-5)
Ce soir
Calgary à Québec
(série 4-de-7)
Dimanche
Edmonton à Winnipeg
Calgary à Québec
N.-Angleterre à Cleveland

Ligue Majeure du Québec
(Demi finales, 4-de-7)
Jeudi
Québec 5, Cornwall 3
(Québec mène la série 4-de-7 2-0)
Sherbrooke 10, Trois-Rivières 5
(Sherbrooke mène la série 1-0)
Dimanche
Sherbrooke à T.-Rivières

COUPE STANLEY

	pj	g	p	pp	pc	pts
Série "A"						
ST-LOUIS	3	1	2	8	7	2
BUFFALO	3	2	1	7	8	4
Série "B"						
ISLANDERS NY	2	2	0	8	4	4
VANCOUVER	2	0	2	4	8	0
Série "C"						
LOS ANGELES	2	2	0	4	1	4
ATLANTA	2	0	2	1	4	0
Série "D"						
TORONTO	3	2	1	8	3	4
PITTSBURGH	3	1	2	3	8	2

COUPE AVCO

Série "A"						
WINNIPEG	1	1	0	7	3	2
EDMONTON	1	0	1	3	7	0
Série "B"						
QUEBEC	0	0	0	0	0	0
CALGARY	0	0	0	0	0	0
Série "C"						
CLEVELAND	1	0	1	3	5	0
N.-ANGLETERRE	1	1	0	5	3	2
Série "D"						
SAN DIEGO	0	0	0	0	0	0
PHOENIX	0	0	0	0	0	0

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Série "E"						
QUEBEC	1	1	0	5	3	2
CORNWALL	1	0	1	3	5	0
Série "F"						
SHERBROOKE	1	1	0	10	5	2
T.-RIVIERES	1	0	1	5	10	0

sommaires

Coupe Stanley
Maple Leafs 4, Penguins 0
1ère période
1—TORONTO: McKenny (2) Boutette, Valiquette 17:01
Pénalités: Williams (T) majeure 1:50; Gilbertson (P) 7:18; Glennie 12:34; Sittler (T) 18:54
2e période
2—TORONTO: Boutette (1) Valiquette, Turnbull 2:03
3—TORONTO: Salming (1) Sittler 9:14
Pénalités: Wilkins (P) 4:37; Hadfield (P) 8:36.
3e période
4—TORONTO: McDonald (2) Sittler, Thompson 2:14
Pénalité: Glennie (T) 13:40.
Tirs au but
Pittsburgh ..... 12 9 5—26
Toronto ..... 12 12 12—36
Gardiens: Plasse (P); Thomas (T).
Assistance: 16,485.

Sabres 2, Blues 1
1ère période
1—BUFFALO: Perreault (1) Martin, Robert 19:06
Pénalités— Plante SL 1:06, Gassoff SL 3:44, Korab Buf 4:26, Barclay Plager SL 6:36, Schoenfeld Buf 10:28, Unger SL 10:59, Unger SL majeure Hajt Buf mineure, majeure 14:56.
2e période
2—ST-LOUIS: Berenson (1) 9:10
Pénalités: Fogolin Buf 5:34, Barclay Plager SL, Luce Buf 11:18, Korab Buf 11:39.
3e période
Aucun but.
Pénalités: Robert Buf 1:13, Barclay Plager SL 5:44, 10:30, Richard Buf, Barclay Plager SL majeures 15:30.
Prolongation
3—BUFFALO: Luce (1) Ramsay 14:27
Pénalités: Plante SL, Martin Buf 9:09.
Tirs au but
St-Louis ..... 6 8 5 3—22
Buffalo: ..... 8 11 10 6—34
Gardiens: Staniowski, SL; Desjardins, B.
A: 16,435.

Coupe Avco
Jets 7, Oilers 3
1ère période
1—WINNIPEG: Hull (1) Nilsson, Hedberg 3:32
2—WINNIPEG: Guindon (1) Asmundson, Ford 4:55
3—WINNIPEG: Linch (1) Moffat, Bergman 18:21
4—EDMONTON: Russell (1) R. Morris 19:02
Pénalités: Moffat W, Carlton E 1:18; Patenaude E 2:36; Green W mineure majeure, Barid E majeure, 6:34; R. Morris E 12:39; T. McAneeley E 16:44; Hecberg W 19:13.
2e période
5—WINNIPEG: Ketola (1) Lindstrom, Sullivan 12:21
6—WINNIPEG: Bergman (1) Ketola, Green 17:24
7—EDMONTON: Barid (1) Patenaude 19:03
Pénalités: Carlson E 1:58; Bergman W 3:19; Laing E 5:39; Patenaude E 9:05; Asmundson W 13:12.
3e période
8—WINNIPEG: Beaudin (1) Lindh, Bergman 6:56
9—WINNIPEG: Sullivan (1) Hull, Ketola 8:57
10—EDMONTON: Sheehy (1) 19:58
Pénalités: Berry E 8:33; Hamilton E 14:31.
Tirs au but
Edmonton: 7 6 8—21 Winnipeg: ..... 18 13 17—48
Gardiens: Dryden E; Daley W.
Assistance: 8,688.

baseball

Ligue Nationale
Jeudi
Cincinnati 11, Houston 5
Hier
New York 3, Montréal 2
San Francisco 4, Los Angeles 1
St-Louis 5, Chicago 0
Atlanta à San Diego
Aujourd'hui
Pittsburgh, Medich (16-16) à Philadelphie, Kaat (20-14), 14 h 15
Montréal, Fryman (9-12) à New York, Matlack (16-12), 14 h 15
Houston, Dierker (14-16) à Cincinnati, Billigham (15-10), 14 h 15
Chicago, Bonham (13-15) à St-Louis, Forsch (15-10), 14 h 15
Los Angeles, John (0-0) à San Francisco, Barr (13-14), 16 h 05
Atlanta, Niekro (15-15) à San Diego, Spillner (5-13), 22 h

Ligue Américaine
Jeudi
Milwaukee 5, New York 0
Hier
Chicago 4, Kansas City 0
Baltimore 1, Boston 0
Minnesota à Texas
Oakland à Californie
Aujourd'hui
Boston, Wise (19-12) à Baltimore, Holtzman (18-14), 14 h
Detroit, Coleman (10-18) à Cleveland, Eckersley (13-7), 14 h
New York, Figueroa (16-13) à Milwaukee, Travers (6-11), 14 h 30
Oakland, Blue (22-11) à Californie, Ryan (14-12), 16 h
Minnesota, Decker (1-3) à Texas, Umbarger (8-7), 20 h 35

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

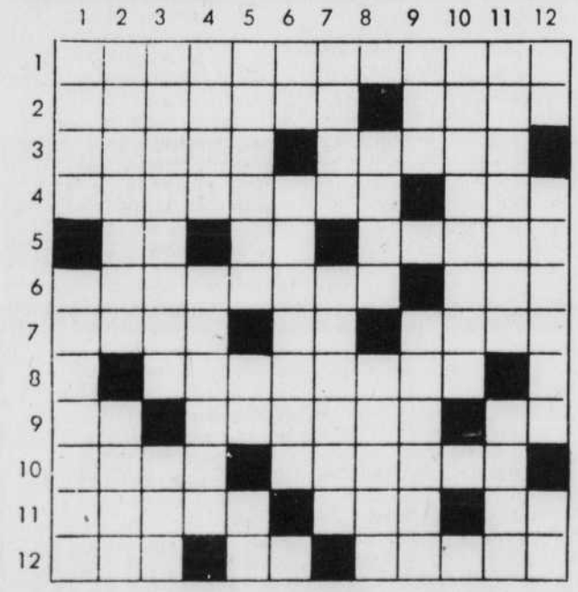

Horizontalement

1—Ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art.
2—Pellicule dure de certains fruits. — Plante appelée aussi pied-de-veau.
3—Qui rend service. — Tout endroit qui offre une détente.
4—Percerons. — Pied de vigne.
5—Béryllium. — Aluminium. — Sentira très mauvais.
6—Espèce de lichen des côtes de la Méditerranée. — Qui n'a point d'éclat.
7—Épreuve. — Du verbe avoir. — Absence de gêne.
8—Moteur actionné par le vent.
9—Chrome. — Voleur. — Cérium.
10—Embarcation légère et allongée. — Assemblage par entailles de deux pièces de bois mises bout à bout.
11—Qui est affecté d'obésité. — Époque. — Notre-Dame.
12—Nouveau. — Molybdène. — Ce qu'il y a de meilleur.

Verticalement

1—Qui n'a pas encore servi. — Mammifère carnassier d'Afrique du Sud.
2—Mois de l'année. — Vêtement féminin.
3—Femme du maire. — Prénom masculin.
4—Pronom personnel. — Ornements sacerdotaux.
5—Assortirai les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. — Adverbe de lieu. — Éminence.
6—Chrome. — Se dit d'une espèce de serpentine facile à tailler.
7—Nom de plusieurs papes. — Nervure de pierre.
8—Dévidoir qui sert à tirer la soie des cocons. — A nous.
9—Amas. — Qui dure un an.
10—Affection caractérisée par une accumulation de l'acide urique dans le sang.
11—Useras de ruses. — Dix fois dix.
12—Éminence. — Vase sacré. — Petit cube.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	F	F	R	I	O	L	A	N	T	■	Z
2	M	O	U	I	L	L	U	R	E	■	A	I
3	P	R	I	M	I	T	I	V	E	■	M	G
4	H	E	R	E	■	E	R	E	■	D	U	O
5	I	R	■	U	R	N	E	■	F	E	R	U
6	B	A	R	R	A	I	■	B	A	L	A	I
7	O	I	E	■	C	E	D	E	R	A	L	■
8	L	■	A	G	I	■	E	U	T	■	A	L
9	O	R	G	A	N	I	G	R	A	M	M	E
10	G	A	I	Z	E	■	E	R	■	A	I	R
11	I	V	R	E	■	A	L	E	X	I	N	E
12	E	E	■	R	O	C	■	R	■	N	E	Z

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5229

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

LE DEVOIR

Samedi 10 avril 1976

culture et Société

Cahier 2

En avant-première de la réouverture, le 8 mai

Enfin, "une Ville-un Musée"

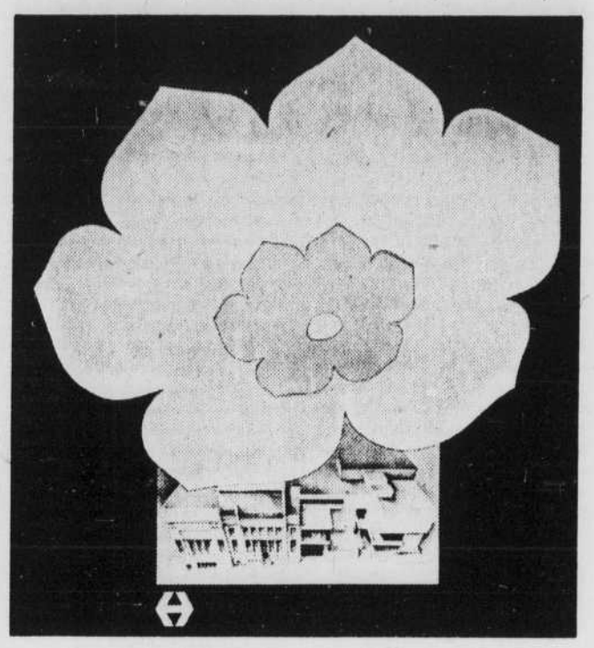

par JACQUES THÉRIAULT

Il est encore difficile d'évaluer ce que le Musée des beaux-arts de Montréal réserve aux curieux de tout acabit, étant donné qu'on s'affaire toujours à lui "refaire une beauté" et à redonner droit d'asile aux diverses collections. Or, c'est avec beaucoup d'impatience qu'on attend sa réouverture, fixée au 8 mai prochain, et il n'est pas inutile de rappeler qu'il avait fermé ses portes au public le 26 avril 1973 pour des raisons qui tenaient principalement à l'exiguité des locaux.

Grosso modo, disons que le musée est deux fois plus vaste au terme de son programme d'expansion de $10,000,000. Comme l'avait expliqué le président du musée, M. Sean Murphy, au sein de son rapport annuel de 1971-72: "Le manque d'espace continue de nuire au fonctionnement efficace du musée. Par exemple, il est impossible d'exposer plus d'une section à la fois de la collection permanente. Plusieurs expositions qui devraient venir à Montréal ne le peuvent faute d'espace, et la collectivité se trouve ainsi lésé". De même, les donateurs se montrent réticents à la pensée que leurs oeuvres d'art sont destinées à être reléguées aux réserves la plupart du temps".

En fait, par le passé, moins d'un tiers de la collection pouvait être exposé. Dorénavant, on pourra voir plus de 70 pour cent de cette collection permanente prestigieuse qui ne cesse de s'enrichir depuis 1860 et qui comprend quelque 2,500 peintures et 15,000 objets.

Sans prétendre donner une idée complète des splendeurs artistiques acquises par le Musée des beaux-arts, on doit cependant noter la présence des Delacroix, Corot, Daumier, Courbet, Renoir, Sisley, Pissarro, Cézanne, Rouault, Matisse, Dufy, Picasso, Gaddi, Botticelli, Mantegna, le Tintoret, Guardi, Tiepolo, Canaletto, Rembrandt, Rubens, le Gréco, Goya, Vélasquez, Gainsborough et nombre d'autres. Pour sa part, la collection d'art canadien est parmi les mieux nanties et les plus électiques au pays; virtuellement, toutes les écoles sont représentées, de Krieghoff à Morrice, Borduas, Riopelle et Pellan. Au chapitre des arts décoratifs, le musée possède des objets de sociétés primitives comme de hautes civilisations antiques; on remarque notamment le verre ancien de la période 1,500 avant Jésus-Christ dont les origines grecque, égyptienne, assyrienne, perse, chaldéenne, vénitienne et espagnole rehaussent la qualité, et cela pour ne rien dire des oeuvres des civilisations du Mexique, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du sud, de celle des Indiens de la côte ouest du Canada et des peuplades d'Afrique et d'Océanie.

Tout cela est à peu près connu de ceux qui fréquentent habituellement ce temple de l'art montréalais, mais il est évident que plusieurs pièces inhérentes à ces diverses collections, jadis reléguées dans les voûtes, risquent fort de constituer une véritable fête pour l'oeil.

Ces collections seront réparties dans 34 salles, ce qui représente 12 de plus qu'auparavant. De fait, la nouvelle section de 60,000 pieds carrés comprend huit nouvelles galeries et quatre ont été ajoutées dans l'ancien immeuble.

L'aile neuve, faut-il le rappeler, est formée de cinq paliers, dont trois au-dessus du niveau de la rue du Musée (autrefois connue sous le nom d'avenue Ontario) et deux au-dessous. Parmi les nouvelles installations, notons encore un auditorium de 400 places entièrement équipé pour les projections audio-visuelles et la télévision en circuit fermé, un restaurant avec terrasse de 150 places, des salons pour les visiteurs, des ateliers, des réserves et une bibliothèque infiniment plus vaste.

On sait aussi qu'on n'accèdera plus au Musée des beaux-arts par le grand escalier, mais bien par deux entrées aménagées au niveau de la rue Sherbrooke qui s'ouvrent sur une vaste salle groupant le vestiaire, un kiosque d'information et un kiosque de vente où les livres d'art, les bijoux et l'art esquimau le disputeront à un vaste choix de reproductions.

A un autre niveau, la direction envisage sérieusement de battre le rappel du plus grand nombre possible de Montréalais et de devenir "un foyer vivant" d'animation culturelle. Entre autres, on compte organiser diverses activités à l'heure du midi: concerts, conférences, projection de films, etc. "Il faut qu'on sente battre le coeur du musée à tout moment", nous a-t-on dit.

Ainsi, fidèle à cet esprit, sept jours avant la réouverture officielle du musée, on a invité différents groupes à prendre le pouls de ce grand complexe architectural qu'il est devenu sous l'impulsion de l'architecte Fred Lebensold à qui l'on doit, entre autres, la salle Wilfrid-Pelletier. Parmi ces groupes, mentionnons la presse, le monde des arts, les Amis du musée, les chauffeurs de taxi (de grâce, n'amenez plus les touristes au Musée de cire!), les policiers, les pompiers, les guides touristiques, le corps enseignant, le clergé, etc.

Au chapitre du personnel, il comprendra dorénavant environ 120 personnes, ce qui représente le double de l'ancien effectif. Ce nombre inclut les agents de sécurité qui seront au service exclusif du Musée des beaux-arts et non plus recrutés auprès d'agences "rent-a-cop", ceci pour éviter que le public se heurte à des gens peu avertis qui confondent tout et ignorent la place attribuée à telle ou telle collection. On nous informe également que plusieurs nouveaux conservateurs se joindront à l'équipe de recherche dans les domaines couvrant l'Orient, le canadiana, dessins et estampes, etc.

Bref, le nouveau Musée des beaux-arts est à l'heure actuelle une fourmilière où s'affairent conservateurs et ouvriers spécialisés, et on tient à ce qu'il le demeure alors que tout sera complété à la fin du mois. Comme nous avons pu le constater à l'occasion de notre visite en ce temple restauré, le Musée est présentement surveillé par un véritable bataillon de gardiens et constitue une forteresse imprenable. Notre photographe Alain Renaud vous dirait seulement qu'il n'avait jamais donné autant d'autographes en une heure...

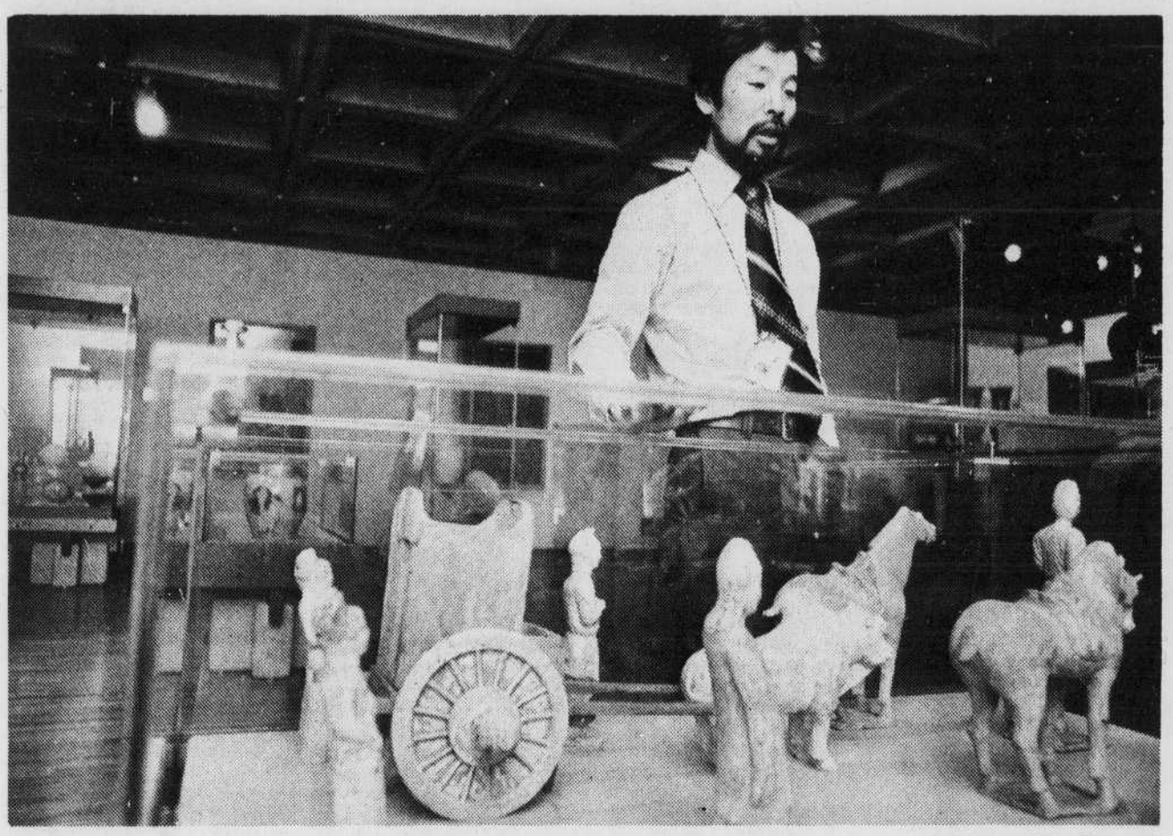

— Photo Alain Renaud

Depuis cette "première rencontre"

Le Musée des beaux-arts de Montréal, on s'en doute, n'est pas de récente cuvée. Il est né au milieu du dix-neuvième siècle alors que les premiers effets de l'abondance ont commencé à influer sur la vie culturelle des Montréalais, et c'est tout naturellement que des marchands cossus se sont mis à collectionner des tableaux.

Au même moment, en 1847, un groupe de peintres montréalais — Cornelius Krieghoff en tête — formait la Société des artistes de Montréal et, 13 ans plus tard, forte de ses 80 membres, cette société allait constituer le noyau permanent du musée sous le nom d'Association des arts de Montréal. Comme le rappellent de nos jours les promoteurs du musée, "ce fut probablement la première rencontre entre artistes et hommes d'affaires en Amérique".

La première galerie permanente devait être érigée en 1879 au square Philips et 7,000 personnes visitaient cette galerie l'année suivante. La "vieille" partie de l'édificie actuel, de style néo-classique, ouvrait ses portes en 1912 et une annexe s'y greffait en 1939. Et il n'est pas inutile de rappeler que le marchand Benaiah Gibb fut le premier donateur du musée en 1879; ce legs comportait des bronzes, un certain nombre de tableaux, de même qu'une somme de $8,000 qui servit à la construction de l'immeuble du square Philips.

Le Musée des beaux-arts, souligne-t-on encore, est le seul musée canadien d'importance à joindre les arts décoratifs aux beaux-arts. C'est ainsi que des objets datant de 3,000 ans avant Jésus-Christ côtoient des oeuvres de maîtres, et l'art québécois y est représenté depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Le groupe

ni sacré, ni irremplaçable

par PIERRE BERTRAND

Récemment rentré à Montréal après un séjour d'études à Paris, où il a obtenu un doctorat en philosophie, Pierre Bertrand est l'auteur d'une thèse très remarquée sur "L'espoir", qui vient d'être publiée aux Presses Universitaires de France. Jean Lacroix, critique de philosophie au journal "Le Monde", consacrait récemment une chronique entière à l'ouvrage de Pierre Bertrand, dont il a fait une recension très élogieuse.

Qu'entend-on par groupe? Un groupe n'est pas quelque chose de délimité, de défini une fois pour toutes. En sa nature essentielle, il n'est même jamais délimitable, ni définissable. Il ne cesse de se mouvoir, de déplacer ses frontières, changer ses parcours, de se faire, défaire et refaire, se brancher, débrancher et rebrancher. Il n'est jamais unique. On ne peut parler de groupe qu'au pluriel. Un groupe fait partie de plusieurs groupes, d'extensions différentes mais seule l'intensité compte ici. Le nombre des individus n'a aucune importance pas plus qu'aucune autre statistique. Un groupe est riche de plusieurs groupes. Chaque individu fait partie de plusieurs groupes et contient plusieurs groupes. Aucune identité ne peut être localisée, c'est la fuite perpétuelle et systématique dans toutes les directions. Un groupe n'est jamais là où on l'attend. Sociétés, nations, Etats, classes sociales, partis, chapelles, Églises, familles, professions, égos, toutes les réalités sociales et personnelles, toutes les catégories, modèles, normes que nous nourrissons de notre sang ne sont qu'autant de voiles, moyens de répression, défenses pour cacher, refouler et briser l'innombrable multiplicité des groupes, groupes d'expérimentateurs de toutes sortes, de pervers fondamentaux, de comploteurs criminels et sacrés, de maniaques regorgeant de santé, d'anges monstrueux par leur bonté, de dieux ici-maintenant, créateurs sereins, impitoyables destructeurs, impersonnels et singuliers, innocents et dangereux, qui s'autodépassent, s'autojustifient, s'autosuffisent...

■

Le danger qui guette un groupe est d'en arriver à sécréter une espèce d'orthodoxie, de police ou de tribunal même implicite, même involontaire. Cela peut être produit par le simple jeu des personnalités en présence. À ce moment, une certaine lourdeur apparaît interdisant silencieusement le parcours de certaines voies. Conséquemment, un groupe inorthodoxe implique que les individus soient inorthodoxes également **vis-à-vis de leur propre groupe**, étant plus vigilants et distants à son égard qu'à l'égard des autres groupes. Un bon groupe est composé d'"associaux", peu enclins aux groupements et regroupements, amoureux de la solitude, tenant à elle comme à eux-mêmes. Il ne se referme pas mais reste constamment ouvert aux greffes pouvant le brancher sur d'autres originalités, d'autres fécondités. Chacun doit pousser le plus loin possible **dans son propre sens**, condition de la plus haute créativité du groupe tout entier. C'est sur ce fond de différences et de divergences que toutes les unions, les alliances, les complicités peuvent s'instaurer et porter leurs fruits de tous ordres.

Un groupe mobile, d'une nature essentiellement éphémère (ce qui n'implique pas qu'il le soit dans les faits), lieu de rassemblement pour tout ce qui est préoccupé à ne s'occuper d'abord que de soi.

Toutes les investigations et expérimentations peuvent être entreprises sans que l'accord des autres soit même sollicité — "ce n'est pas de leurs affaires!".

Un groupe qui soit **un complot** et non pas un parti.

Un autre danger qui guette particulièrement un groupe qui considère la destruction comme une vertu est de tomber dans le ressentiment, la hargne, la colère, la haine, tous les noms que vous voulez. Il en oublie sa tâche positive, **l'affirmation** de cette tâche, et qui est absolument l'essentiel. Détruire, détourner le regard, affirmer doivent se tenir indissociablement. Il s'agit de s'occuper radicalement de soi et les conséquences, si conséquences il y a, apparaîtront nécessairement. D'abord et avant tout, être ce que nous sommes, le plus librement, le plus fortement et à cet égard, ne pas être des entraves les uns pour les autres, détruire les entraves où qu'elles se trouvent. S'encourager: "encore un effort, encore plus loin, cela reste trop près de moi, trop commun."

Les communications, les contacts sont transversaux, latéraux et non pas des "reconnaissances". Respect absolu des solitudes, des autonomies, des indépendances.

L'important n'est pas d'accepter toutes les manifestations, les créations, les gestes de l'autre. Peut-être au contraire ne tirent-ils leur pleine valeur que de ce qu'ils nous dépassent, nous heurtent et nous contestent. A ce niveau, c'est affaire de **style** et chacun a le sien. Tous les styles sont différents et il ne faut pas tenter d'unité de ce côté. L'important est d'accepter le fond de l'autre, de l'accepter en son fond, ce qui lorsque cela est acquis nous incite au **respect** de ses créations ou de ses actes, même quand nous ne les comprenons pas parfaitement, même quand ils ne correspondent pas **à ce que nous**, nous aurions fait.

Un groupe danse sur une corde raide, risque à tout moment, de sorte qu'il ne subsiste que par la réalisation des exigences les plus dures — les seules acceptables.

Que chacun ait le courage de soi-même, de sa propre non-personnalité, non-subjectivité, le courage de ses propres multiplicités, de ses propres singularités, qui peuvent être celles d'un groupe, mais **involontairement**. C'est une question d'état d'esprit et d'organisation. **Si on part du groupe**, il est à craindre que multiplicités et singularités soient aplaties au profit de quelque chose défini comme **commun** au groupe. **Au nom** du groupe, chacun s'interdit telle ou telle remarque, telle ou telle recherche ou expérimentation, tel ou tel doute, tous ses efforts et toute son attention étant plutôt concentrés sur un modèle d'ailleurs bien fuyant et assez élastique qui permettrait de dire et de faire des choses "justes", "correctes", "vraies", "scientifiques" mais non sentie. Telle singularité non déjà pensée, non prévue et on risque "l'exclusion du groupe". Chacun bien sûr se sent un peu mal à l'aise parfois de ses lâchetés — mais c'est ainsi que vivent États, sociétés, Églises, partis...

Plutôt que sur des théories, des croyances ou des références sociales, politiques, économiques, un groupe doit être fondé **directement** sur les singularités et leurs jaillissements. Sa seule raison d'être est de les permettre, favoriser, encourager. Que des singularités nous soient étrangères, c'est précisément le signe qu'elles sont des singularités. D'ailleurs, elles ne nous restent étrangères que dans la mesure où elles ne vont pas au bout d'elles-mêmes, où elles ne sont pas assez singulières. A la condition que nos propres singularités aillent au bout d'elles-mêmes.

Les identiques s'excluront d'eux-mêmes. Seuls seront attirés **les autres**, au sens le plus fort du terme.

■

Que chacun aille dans son propre sens, loin de réprimer qui que ce soit, ouvre chacun à lui-même, à sa propre réalisation.

La seule tâche: s'accomplir soi-même. Car nous sommes notre propre et unique ennemi. On ne veut libérer les autres que par incapacité de se libérer soi-même. On ne libère **effectivement** les autres qu'en se libérant soi-même.

Avant de s'en prendre à qui que ce soit, à quoi que ce soit, il faut pouvoir se créer un monde ou un début de monde à soi, différent, dans lequel la vie retrouve ses intensités. Commencer par critiquer, s'en remettre à la critique, c'est courir à l'échec car tout problème perçu à l'extérieur a son répondant, son soutien et sa racine en nous. Il faut être capable de vivre **positivement**, d'apprécier, d'être joyeux, de prendre goût à ce qui arrive, d'être autonome. Seulement à partir de là une critique a-t-elle une efficacité et uniquement pour défendre cette autonomie, cette vie et cette joie, pour les intensifier.

Comment prétendre vouloir résoudre les problèmes des autres alors qu'on ne peut pas, ne veut pas résoudre les siens? Pourquoi prétendre parler **pour** les autres alors que nous ne faisons et disons jamais que ce **dont nous sommes capables?** Pourquoi projeter sur autrui ses **propres** impuissances? Prendre sur ses épaules le fardeau des masses par incapacité de s'assumer soi-même, de mettre en pratique **d'autres** comportements, d'autres attitudes; d'autres relations!

Finalement, on ne s'en prend jamais qu'à **ses propres incapacités.**

Être à la recherche de soi-même n'implique pas que l'on réussisse à se trouver. Il faut que les conditions y soient. Un groupe fait partie de ces conditions, en tant que lieu vital où l'on respire librement et d'où l'on s'en prend à tout ce qui étouffe. Car il n'est pas possible de se libérer seul. Nous avons besoin d'alliés, de complices. L'isolement fait courir le risque du mépris, de l'amertume, du cynisme, de la stérilité, de l'intoxication, de la folie... Un groupe est utile, mais à la condition qu'il **ne serve pas de paravent** derrière lequel les individus se cachent et se brouillent. Que chacun parle en son nom propre, une fois dit qu'"un individu acquiert un véritable nom propre... quand il s'ouvre aux multiplicités qui le traversent de part en part, aux intensités qui le parcourent" (Deleuze).

Aucune concession ne peut être faite au nom de la "cause commune" — précisément un peu trop "commune".

Si quelqu'un par exemple **choisit** l'anonymat, c'est son affaire, son masque à lui. C'est à chacun à jouer de ses propres masques, comme il l'entend. Car ceux-ci font partie de son nom propre. Mais un masque, pas plus qu'autre chose, ne doit jamais être imposé au nom de je ne sais quel principe ou conviction. Notamment, quelque chose comme l'anonymat ne doit pas servir à rabaisser les singularités à une même mesure, **au profit** du groupe (comme on dit au profit de l'État, de la Nation...) — le groupe tirant alors sa vie et sa force de l'écrasement des singularités, de leur utilisation, de leur manipulation.

■

Un groupe est fort non de ce qu'il exclut mais de ce qu'il inclut, de toutes les forces dont il rend possible le déploiement, allant dans tous les sens, faisant sans cesse péter la carapace de groupe qui tend spontanément à se former, de sorte qu'il ignore, oublie positivement qu'il y a un groupe, qu'il ne lui est pas possible de s'étiqueter (sinon de façon humoristique).

Les expressions de groupe sont autant d'**éclats** de groupe, des ouvertures non seulement sur le dehors mais en lui-même (des ouvertures sur le dehors en lui-même). Plusieurs styles, plusieurs moteurs, plusieurs goûts. Non pas des discussions et des échanges, mais des affirmations et des dons. Non pas de niaises tentatives de conciliation, mais des irruptions. Non pas l'obsession de l'unification, mais des insurrections de différences. Un groupe est ce qu'il est **dès le début.**

C'est aux activités singulières elles-mêmes de communiquer directement entre elles. Plus elles sont singulières, différentes, inéchangeables, indiscutables, inconciliables, incomparables, incompréhensibles, plus elles contribuent **en tant que telles** à une oeuvre commune. L'union ne se fait ni avant ni après mais simultanément avec les actes à leur plus haut niveau de divergence et de singularité. C'est dire qu'elle ne se fait pas par l'entremise de la volonté, ni de la théorie, ni de manière spécifique, au moyen de la parole, elle se fait le plus souvent dans une espèce de silence, de compréhension supérieure, de complicité, lorsque chacun sent que les autres voyageurs, partis dans des directions différentes contribuent tous à explorer/créer **une multiple nouvelle terre.**

■

Un groupe est utile: pour que la solitude ne dégénère pas en isolement, l'affirmation en bavardage, l'action en agitation, l'humour en ironie amère, l'agressivité en brutalité inutile, l'emploi créateur des énergies en défoulement stérile, la sérénité en apathie, la réalisation de soi en destruction de soi...

Un groupe est un lieu de créations, où la communication se fait principalement entre les créations elles-mêmes, où elles s'encouragent y compris dans leurs différences...

Chacun se trouve de nouveaux complices, se singularise, ne se laissant arrêter par aucun obstacle, surtout pas ceux venant du groupe! A cet égard, chacun se moque un peu du groupe, donc de lui-même dans le groupe, il a, et ceci en tant même qu'**il y est**, l'impression de n'y être qu'en passant. Par ailleurs, chacun est absolument résolu...

Un groupe est une force d'anti-inertie...

Mais par quels détours, métamorphoses, proximités et distances, déterminations et indifférences doit-il passer! Et tant pis si un groupe échoue. Un groupe, ce n'est ni sacré, ni irremplaçable. Nous en formerons d'autres...

la chronique de Jean Basile

Gilbert La Rocque, un style et un pouvoir de souffrance

Bien qu'il soit plus jeune, Gilbert La Rocque fait partie des écrivains des années 60. Il a pour le style et la langue un respect que son brio naturel sait teinter de négligences. Ses maîtres en littérature sont très reconnaissables et, dans ce sens, pourrait-on dire qu'il n'a pas encore trouvé complètement sa personnalité. Mais, comme son dernier ouvrage le montre encore, ce jeune auteur en est au temps de sa putréfaction. Si le grain ne meurt... il faut donc régler ses vieux comptes pour devenir un adulte, même en matière romanesque, et chacun sait que c'est de la pourriture que naît la vie.

"Serge d'entre les morts" (1), son dernier roman, a quelque chose de brillant. Gilbert La Rocque possède maintenant l'art du récitatif et il sait manier élégamment les transitions et les coupures. C'est donc le style qui frappe de prime abord: cursif, au vocabulaire riche et pâteux. Plus encore, le parler québécois y est merveilleusement intégré. Cela a son importance. En effet, dans le débat de la langue ici, on oublie trop souvent qu'il appartient aux écrivains d'apporter les réponses et Gilbert La Rocque en apporte quelques-unes. Son dialogue réaliste, en "parlure", est bien employé et d'autant plus qu'il est rare et concis. Dans le récit même, on retrouve **moman** et **popa** mais aussi **narf honteux**... Cela donne au roman un jus et une couleur inimitables.

Livre d'écrivain donc, de styliste. Il faut le préciser toutefois: Gilbert La Rocque n'est pas sans complaisance vis-à-vis de cette facilité qui est sienne à construire des phrases. Son don réel reste encore sa limite. J'ai eu beaucoup de mal à lire ce livre qui, trop souvent, m'a fait l'effet d'un exercice. Je me suis trouvé comme saoulé par ces longs paragraphes pleins d'incidentes, de récurrences. Il y a, finalement, une afféterie à aligner tous ces mots.

Je dois dire que l'histoire qui court sous les phrases ne m'a guère intéressé... et j'en suis à ne pas trouver détestable qu'il y ait une histoire dans un livre qui s'intitule roman. Corsée, elle pourrait l'être puisqu'il s'agit des aventures d'un jeune garçon (quatorze ans?) qui trouve dans sa soeur, Colette, la première cristallisation de ses émois érotiques. Le tout à l'intérieur d'une famille, bien de chez nous, avec papa et maman, grand'mère et l'oncle Lucien, sans oublier la tante célibataire et les cousins boutonneux.

Famille je vous hais!

La thématique de Gilbert La Rocque est tout à fait traditionnelle ici et son petit héros, au seuil de ce qu'il croit être le "grand mystère" a bien des petits frères et des petites soeurs. Quant à l'inceste, il n'est pas absent de notre littérature. À cette prépondérance du génétique, doublé naturellement d'une éternelle frustration, voire d'un sentiment d'impuissance, correspond l'idée omniprésente de la mort. Le livre de Gilbert La Rocque s'ouvre sur la mort de la grand-mère qui pourrit, d'ailleurs, avant même de décéder, et dont l'odeur putride emplit toute la maison. Éros et Thanatos.

Tout le roman oscille donc entre le sexe, le désir du sexe, et ce besoin de mort qui semble hanter l'oeuvre de Gilbert La Rocque, dont le dernier titre est significatif. On pourrait aligner les citations sur ce thème à n'en plus finir car il ne se passe guère de page sans que l'on soit confronté avec une idée de décomposition. L'acte sexuel est confondu avec la mort, le nouveau-né est un "étrange viscère gigotant", le sexe féminin est qualifié d'"anéantissement velu du bas-ventre", etc... La nature elle-même pourrit inexorablement comme une pelure d'orange dans une ruelle.

Que le monde entier soit pourriture, Gilbert La Rocque n'est pas le premier à le penser et à le dire. Son histoire, dans le fond, est fort simple: pour naître, il faut d'abord survivre à la décomposition universelle. Plus précisément, le petit Serge devra surgir d'entre les morts, d'entre ses morts, pour devenir un vivant, c'est-à-dire un homme, le contraire d'un "insecte anonyme".

Mais cela se peut-il? La conclusion de Gilbert La Rocque est, du moins, pessimiste. Tout est toujours à refaire et l'on n'a pas trop d'une vie pour tenter de briser le cercle des perpétuels recommencements.

La souffrance, et dans un sens l'aliénation de l'homme sur terre et implicitement au Québec (car c'est l'un des propos implicites de l'auteur), excusent un peu l'énormité scatologique du texte. J'en ai lu d'autre, ce n'est pas un "narf honteux" de plus qui me fera tressaillir. J'entends par énormité scatologique l'extraordinaire complaisance de Gilbert La Rocque à nous décrire les fumiers de toutes sortes sans jamais réussir à nous en faire comprendre la réelle beauté. Qu'il fasse donc cette expérience. On place une tranche de pain sur une assiette, on l'humecte on l'enferme dans un placard noir. On la sort au bout de quelques jours et on l'observe attentivement avec une loupe. Les moisissures présentent des colarations infinies, du velour noir à des verts émeraude. Cela vaut pour le mental aussi.

À travers ce livre, mentalement confus, Gilbert La Rocque commence pourtant à se poser quelques questions. Pourquoi se souvient-on? Quelle est le rôle d'éducateur que semble avoir notre mémoire? La "race" existe-t-elle et, dans ce sens, quelle damnation doivent supporter les Québécois? Et pourquoi? Pourquoi la femme est-elle en même temps la vie et la mort? Ainsi, Kupris qui est le nom grec de Vénus (née à Chypre) veut dire aussi fumier. Sans doute Gilbert La Rocque conçoit que naître est un arrachement et que mourir est une réintégration (en cela il touche à la conscience universelle que nous annonce un peu pompeusement la couverture du livre) mais de fait il s'arrête dès le seuil.

C'est que Gilbert La Rocque, posant un peu littérairement la question de la mémoire, ne s'est pas posé la question de la survie. Pour lui la mort est un acte de la Matière. Dès lors l'acte sexuel n'est qu'une autre folie, tout au plus un plaisir. Il n'est certes pas de bon ton de pénétrer dans le contenu d'un livre et il faut laisser à l'auteur la responsabilité de sa vision. C'est une théorie à laquelle je ne souscris pas. Si écrire n'est qu'un exercice de style, alors pourquoi écrire? Je crois que Gilbert La Rocque possède en lui beaucoup plus que cet esprit critique qui le fait se révolter contre un monde dont le signe apparent, l'illusion, est en effet, celui de la mort et d'éternel (éternel?) recommencement par la chair. Il y a en lui, effectivement un souci d'universalité qui est de souffrance et de révolte.

Quand son petit héros aura oublié le sexe, dont la Tour, arcane 16 du Tarot qui orne la couverture de son livre, est un symbole assez évident, quand il saura découvrir dans la putréfaction le message secret de la vraie vie, quand il n'emploiera pas le mot de Saturne pour faire riche, il aura fait de son créateur, Gilbert La Rocque, un des écrivains majeurs du Québec par la densité de son style et par son pouvoir de souffrance et de vision.

Tout Artiste est un bateleur.

(1) **Serge d'entre les morts"**, roman, par **Gilbert La Rocque**, 148 pages, VLB éditeur, Montréal 1976.

VIVRE *aujourd'hui*

par RENÉE ROWAN

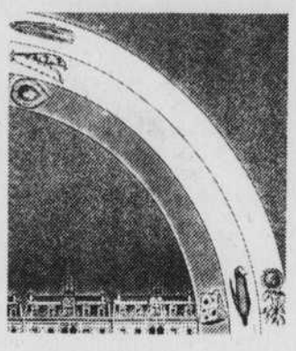

Sans viande et sans regrets

De plus en plus de médecins et nutritionnistes s'élèvent contre un abus de viande sans cesse grandissant et invitent les consommateurs à se contenter d'une portion de trois onces et demi suffisante pour subvenir aux besoins proténiques quotidiens.

En plus de nuire à la santé, nous gaspillons nos ressources naturelles. Mais un repas sans viande, ça veut dire quoi? Où aller chercher nos protéines essentielles au bon fonctionnement de l'organisme. Car "sitôt que l'on enlève la viande, aliment de base du menu, c'est l'ensemble de nos habitudes alimentaires qui est remis en question." Dans un livre fort intéressant qui vient de paraître aux éditions L'étincelle sous le titre de **Sans viande et sans regrets**, Frances Moore Lappé affirme qu'on doit se débarrasser complètement de l'idée que les protéines proviennent d'un seul et unique aliment, la viande, et que le reste de notre alimentation de sert qu'à fournir calories et vitamines.

"C'est, affirme-t-elle, la combinaison, dans de justes proportions de différents aliments qui produisent des équivalents de protéines d'égale ou de meilleure qualité que les protéines fournies par les viandes". Ces équivalents, on peut les trouver dans les poissons et fruits de mer, les produits laitiers, les additifs nutritifs (blancs d'oeuf, levure de bière, levure à pain, germe de blé), les légumes et légumineuses, les céréales et farines, les graines et les noix.

Le principe de la complémentarité des protéines s'appuie sur de solides recherches scientifiques et Mme Lappé montre comment on peut équilibrer un repas sans viande qui répondent à nos besoins protéiniques.

Pour celui qui est habitué à manger chaque jour un gros bifteck qui couvre la grandeur de l'assiette, cele ne se fera pas du jour au lendemain. L'auteur en est conscient et suggère, sagement, de commencer par un menu par semaine, ou encore un nouvel ingrédient jusqu'à ce qu'on se soit monté un répertoire de plats appréciés par la famille.

Ce qui est intéressant dans ce best seller publié pour la première fois aux États-Unis en 1971 sous le titre original de "Diet for a Small Planet", c'est non seulement le **pourquoi** de ce nouveau régime qualifié de révolutionnaire, mais aussi le **comment**. Des menus et près de deux cents recettes simples, ainsi que le coût de ces protéines basé sur les prix moyens courants à Montréal en janvier dernier vous aideront non seulement à reviser vos habitudes alimentaires, mais à voir qu'il est possible de bien manger à meilleur compte.

■

A la découverte des antiquités québécoises

Par Stéphane Moissan, est un livre de vulgarisation, un guide sans prétention, destiné à l'amateur-consommateur qui en est à ses premiers pas dans ce domaine.

Depuis une décennie, le meuble canadien et nos objets du passé connaissent un véritable regain d'intérêt. Chacun veut avoir sa vieille armoire, son coffre, quand ce n'est une lampe Tiffany ou une cruche à motif de couleur bleu.

Nos ressources ne sont pas inépuisables et il faut bien reconnaître que nos greniers ont été dépouillés de tous leurs trésors et nos maisons de campagne vidées de leurs meubles authentiques. Cela devient donc de plus en plus difficile de dénicher la pièce véritable. Pour pallier à la pénurie des objets d'autrefois et répondre à cette fringale, certains personnages peu scrupuleux n'hésitent pas à profiter de la situation.

C'est dans le but d'aider l'amateur-collectionneur à distinguer le vrai du faux que la journaliste Stéphane Moissan a réuni en un guide publié aux éditions La Presse des informations qui s'adressent surtout au débutant: comment reconnaître les styles, comment identifier un vieux meuble, faire la différence entre copie, imitation et reproduction, comment vérifier l'authenticité de la pièce achetée, etc.

Ce qui rend cet ouvrage utile, c'est la liste d'adresses qui permet de trouver les antiquaires au Québec. Bien sûr, ce répertoire ne se prétend pas exhaustif, mais il semble assez complet pour les régions couvrant Montréal, Québec, leurs environs, ainsi que les Cantons de l'est et les Laurentides.

A noter, la mise en page claire qui permet de s'y retrouver facilement à travers ce guide de près de 240 pages. Abondamment illustré, **A la découverte des antiquités québécoises** contient des conseils pratiques sur les bois et les colles, le décapage, la finition et l'entretien des meubles. On y trouve également un chapitre sur le verre, la faïence et la céramique ainsi qu'un autre sur l'étain et la ferronnerie.

■

Qu'est-ce qui mijote? par Louise Harel et Hélène Doucet Leduc, aux éditions la Presse, Ce livre clair, bien fait et joliment illustré s'adresse d'abord aux enfants qui insistent pour qu'on leur enseigne à faire la cuisine, mais aussi aux jeunes qui vont vivre en appartement et qui doivent se débrouiller seuls. Pour chacune des recettes, on indique ce qu'il faut — ingrédients et ustensiles— et le comment faire. Au début du livre, qui est en vente partout au prix de $6.95, on trouve des explications sur les instruments de mesure et les ustensiles de cuisine ainsi que des petits trucs et un glossaire.

■

L'art de la table par Marguerite du Coffre aux éditions de l'homme. Un livre sur l'art de recevoir avec tout le décorum voulu, ce qui avait peut-être sa raison d'être il y a 25 ans alors que l'on avait encore le temps de s'attarder à toutes les règles de l'étiquette. Mais aujourd'hui? L'auteur va jusqu'à expliquer, à l'aide d'un diagramme, la façon de plier en forme de fleur de lys la serviette de table... et montre comment présenter le rince doigts! $5.00 pour apprendre de telles balivernes nous apparaît beaucoup.

■

Soignez-vous par le vin par le Dr E.A. Maury, aux éditions de l'homme. L'auteur, selon ses propres mots "considère le vin, jus fermenté de la vigne, non pas comme un médicament susceptible de remplacer ceux que l'on a coutume de se voir prescrire en cas de besoin par l'homme de l'art, mais plutôt comme un remède pour combattre la maladie. On peut toutefois se poser les questions quand ces maladies vont de l'aérophagie jusqu'aux maladies des yeux en passant par l'allergie, l'artério-sclérose, le ballonnement, les calculs biliaires et urinaires, la colibacillose, la cystite, le diabète, la goutte, la grippe, la tuberculose, etc. Tout est dans le vin... pour la paresse du foie on boit des vins de Champagne secs tandis que pour la ménopause, on ne boira que des vins de Bordeaux de la région de Médoc! Si vous voulez en apprendre davantage sur l'art de vous "soigner" par le vin, vous devrez débourser $4.00.

vient de paraître

Naïm Kattan
Écrivains des Amériques
Tome 2: Le Canada anglais

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

COURS D'ÉTÉ
SESSIONS INTENSIVES DE 2 SEMAINES DANS LA
POTERIE
INSTRUCTION INDIVIDUELLE POUR DEBUTANTS ET AVANCES, EXCELLENTE NOURRITURE ET ACCOMMODATION
POUR DEPLIANT, ECRIRE
POTERIE ROZYNSKA
WAY'S MILLS, RR1
AYER'S CLIFF, QUEBEC
819-838-4321

vient de paraître

Marie José Thériault
Pourtant le Sud...
poème
Collection Sur Parole

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

Les Éditions du Jour
NOUVELLES PARUTIONS

FAITES VOTRE VIN SANS RAISIN
de Peter Duncan

L'auteur est un spécialiste des vins: né à Perth, en Écosse, il est diplômé de l'Université d'Edinburg en chimie. Venu au Canada en 1962, il y réside depuis. Il est l'auteur de plusieurs livres sur le même sujet, tels que: "Progressive Winemaking", "Making Wines Like Those You Buy" et "Making Mead". Ce livre s'adresse à ceux qui veulent faire un bon vin, sans trop d'efforts et d'équipement. Toutes les recettes sont préparées à base de concentrés et sont faciles à faire. Un livre à conserver.

$4.95

LE PARADIS, C'EST L'AUTRE
de Marcel Alexandre

Après nous avoir conviés à méditer sur les rapports parents-enfants dans "Des enfants ... des problèmes ...", premier livre de sa trilogie, Marcel Alexandre nous invite cette fois à réfléchir sur les relations hommes-femmes. Prenant le contre-pied de l'affirmation sartrienne: "L'enfer, c'est les autres", l'auteur soutient que "Le Paradis, c'est l'Autre", mais à des conditions bien précises.
De la sensibilité spéciale de l'auteur à l'égard du langage, résulte un style pur, rythmé comme le vers, qui séduit l'esprit, charme le coeur.
$4.95

L'ENTREPRISE, LE MARKETING ET VOUS
de Guy-G. Brousseau et Réal Fortin

Le marketing, recherche et satisfaction du consommateur, permet également à l'entreprise d'avoir un meilleur contrôle de ses investissements, pour survivre et grandir. Que vous le vouliez ou non, le marketing vous concerne. Dans cet ouvrage, Guy-G. Brousseau, B.Sc., M.B.A. Adm. et Réal Fortin, B.Sp.Sc., Adm. Adm.A. répondent à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur ce sujet.
$7.95

GUIDE DE MONTRÉAL EN JEANS
Textes de Robert Malenfant

Manger, dormir, se distraire, voyager, le moins cher possible voilà la somme de renseignements utiles qu'on retrouve dans les fameux Guides en Jeans, publiés en collaboration par les Éditions de Cléry et les Guides Bleus conjointement avec les Éditions du Jour. Après Amsterdam, Londres, Paris et les USA, c'est autour de Montréal de dévoiler ses secrets touristiques, ses bons restaurants, ses hôtels, ses musées, ses auberges de la jeunesse et une foule de renseignements essentiels à ceux qui veulent visiter Montréal de façon économique.

$3.95

En vente chez tous les libraires et dépositaires

AJG-R 125

LES ÉDITIONS DU JOUR
5705 est rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7
Si vous désirez obtenir un ou plusieurs de ces volumes, prière de remplir la formule ci-dessous et la retourner avec votre chèque ou mandat-poste.

Nom
Adresse
Ville

✔		
☐	LE PARADIS, C'EST L'AUTRE	$4.95
☐	FAITES VOTRE VIN SANS RAISIN	$4.95
☐	L'ENTREPRISE, LE MARKETING ET VOUS	$7.95
☐	GUIDE DE MONTREAL EN JEANS	$3.95
	Total	$

☐ Chèque ou mandat-poste ci-joint

vlb éditeur

Gilbert La Rocque
Serge
d'entre les morts

a dit *pleure pas* et elle a mis son bras autour de mon cou elle avait des cheveux comme une auréole je sentais ses cheveux dans mon visage et j'ai pincé son bras blanc et elle a dit *j'vas le dire à popa* je voulais lui faire mal je ne voulais pas que nous restions dans la maison de mon oncle Lucien et que moman couche dans sa chambre à lui pendant que moi je suais glacé dans le noir de ma chambre hostile ah j'avais peur la nuit j'entendais les craquements de mort et d'épouvante

Le meilleur roman de Gilbert La Rocque est publié chez VLB éditeur, 5860 est Gouin, Montréal, au téléphone 326-5029. Il est distribué par l'Agence de Distribution Populaire, 955 rue Amherst, Montréal, au téléphone: 523-1182. C'est à lire.

Hercule Poirot et Agatha Christie quittent la scène

par

GILBERT GRAND

Lorsqu'Agatha Christie, la vieille Dame aux cent crimes, annonça l'an dernier que son détective favori Hercule Poirot allait mourir dans son prochain livre, on ne put s'empêcher de soupirer avec quelque regret, comme si cela marquait la fin d'une époque inoubliable du roman policier anglais. Seuls quelques optimistes invétérés se rassuraient en citant Conan Doyle contraint par la fureur de ses lecteurs à ressusciter Sherlock Holmes.

Mais cette brave Agatha savait ce qu'elle faisait, elle qui dans un coup de théâtre, comme il y en a tant dans ses romans, vivait à l'insu de son lecteur sa propre mort en écrivant celle de Poirot, perclu de rhumatismes, cloué dans son fauteuil, mais savourant pour une fois la volupté du crime parfait, ou presque! **Hercule Poirot quitte la scène,** au titre anglais encore plus évocateur: **Curtain-Poirot's last case**, sera donc une sorte de chant du cygne de la romancière prolifique, qui jusque là semblait défier le temps; quelques manuscrits posthumes paraîtront sûrement bientôt. Mais cette dernière enquête de Poirot a valeur de testament, tant par son intrigue que par sa maîtrise stylistique.

Agatha Christie y boucle un cercle entamé il y a bien longtemps avec **La mystérieuse affaire de Styles.** Hercule Poirot revient sur les lieux de "son crime", a-t-on envie d'écrire. La maison de campagne de Cavendish est devenue pension de famille et le petit détective belge y invite son vieil ami Hastings à l'y rejoindre. Poirot, que Hastings reconnaît à peine dans ce vieillard qui se déplace péniblement, a besoin d'un assistant à l'oeil vif, pour l'aider à résoudre une dernière enquête. Parmi les pensionnaires de Styles, se trouve un assassin rusé, dont les crimes précédents n'ont pu être prouvés mais que Poirot a réussi à retrouver. Une partie serrée se joue dès lors dans l'ombre entre l'assassin, le détective et le vieil Hastings qui essaie de ne pas trop perdre son latin dans les rebondissements de l'intrigue jusqu'à la conclusion fatale.

A son habitude, Agatha Christie livre le nom de son meurtrier très tôt dans le roman, mais seul un esprit attentif le remarquera car par la suite elle ne cesse d'accumuler des indices compromettant les autres suspects, mêlant à souhait les fils conducteurs, comme un montreur de marionnettes diabolique. Puis vint le coup de théâtre final: la mort de Poirot aussi inexplicable que les crimes précédents. L'assassin aurait-il encore réussi un de ses crimes parfaits? Hastings n'est pas loin de le croire.

Mais lisez ce roman qui vient clore une série prestigieuse. Vous constaterez alors qu'un récit d'Agatha se déguste lentement comme le thé de cinq heures et les pâtisseries de grand-mère à la recette jalousement gardée. On peut hélas penser que la romancière a emporté avec elle sa fameuse recette. Qui nous rendra ces pensions de famille, où rôde toujours un assassin distingué, ces landes brumeuses, ces héros d'un autre temps mais qui avaient la grâce surannée des photos jaunies.

Agatha Christie: "Hercule Poirot quitte la scène" — **Le Masque**

Sur Claude-Henri Grignon

par

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Claude-Henri Grignon, à la suite d'une longue maladie, est mort la semaine dernière. Je suis de ceux qui pensent qu'il fut un écrivain important et sans aucun doute l'un des rares auteurs d'ici à jouir d'une renommée véritablement nationale. Il la méritait. Peu importe ce que l'on pense de son **Séraphin** et de la longévité qu'il eut à la radio et à la télévision: force est d'admettre que ce fut là la meilleure production du genre. Il y a déjà quelque temps, lorsque Radio-Canada a remis à son horaire quelques épisodes des **Belles Histoires,** j'avoue que ce qui m'avait frappé chez Claude-Henri Grignon, c'est l'utilisation qu'il faisait de la langue. Il la connaissait fort bien et en usait avec une virtuosité qui arrachait mon admiration. Peu d'auteurs ont travaillé comme lui la langue populaire, peu d'écrivains d'ici ont su comme lui la sortir de son terroir et lui donner toute sa signification.

Ne serait-ce que pour cela, Grignon aurait droit à tout notre respect. Je sais bien ce que le personnage avait de déplaisant, et dans quel monde arrêté il vivait depuis déjà plusieurs années. Mais quelle importance, au fond? Je partage tout à fait l'avis de Jean Basile qui écrivait de la nouvelle édition d'**Un homme et son péché** qu'il s'agit là d'un bon livre. C'est que le type qu'a créé Grignon en inventant Séraphin Poudrier est d'importance. Il est même assez rare dans la littérature québécoise. Bien plus que les galettes qu'il faisait manger à Donalda, c'est sa puissance que je retiens: voilà un homme québécois qui savait enfin ce qu'est le pouvoir, et qui l'assumait dans toute son intégralité mais sans, toutefois, en faire une jouissance. Car l'originalité de Séraphin vient qu'il s'est fait à la force de ses poignets, devenant un redoutable joueur, d'une grande moralité puisque son avarice n'est finalement que superficielle, masquant ce qui est dessous et qu'en d'autres temps on nommerait volonté. Ajoutez-y ce sens peu commun du devoir qu'avait Séraphin et vous avez là tout le projet de Grignon.

Il peut paraître paradoxal si l'on songe, par exemple, aux prêts usuraires que Séraphin consentait aux petites gens. Mais quand on creuse un peu, c'est un tout autre aspect qu'on découvre: Séraphin était en fait un Seigneur de village; l'étranger, c'était le pouvoir provincial à qui il refusait le droit de tout décider en lieu et place des populations. Dépendre de Québec, c'était briser avec la longue tradition d'indépendances rurales, c'était abolir les communautés, détruire les autonomies qu'ont les petits ensembles, c'était substituer un pouvoir anonyme à celui, fortement personnalisé, que représentait Séraphin. Quarante ans plus tard, c'est une vision des choses qui n'est pas très éloignée de celle qui revient à la mode au moment où le régime bureaucratique est remis en question.

Il faudrait aussi relire les contes du "Père Bougonneux" que Grignon écrivait pour **le Bulletin des agriculteurs.** Plusieurs me paraissent fort bons, s'inscrivent dans cette tradition qui va de Philippe-Aubert de Gaspé à Louis Fréchette, même s'ils exploitent un genre assez différent et pour lequel il y a eu peu d'auteurs: la petite vie rurale, la superstition, l'héritage, le patronage, l'alcoolisme et la colère, tous des thèmes venus de son recueil de nouvelles intitulé **Le Déserteur** qu'il serait intéressant de voir ré-éditer. C'est une oeuvre de Grignon qui est mal connue mais qui constitue la base même de ses **Belles histoires des pays d'En-Haut.**

Je ne peux en dire autant toutefois du **Lindberg** de Grignon, cet essai biographique qu'il écrivit en hommage à celui qui, le premier, traversa l'Atlantique dans un coucou de la belle époque. Tout le mauvais côté de Grignon se trouve dans ce livre: le style est enflé, déclamatoire, d'une grandiloquence à faire peur. Comme tant d'autres, Grignon perdait tous ses moyens lorsqu'il essayait d'écrire convenablement en français: il devenait tout carrément pompier.

Personnellement, ce sont ses **Pamphlets de Valdombre** que je privilégie. Il y aurait un beau choix à faire là-dedans.

Les Pamphlets de Valdombre ont été publiés entre 1937 et 1941 et font quatre gros tomes de six cents pages chacun. Grignon y aborde tous les genres: la politique, la littérature, l'art en général, l'économie, la colonisation, la religion et la critique. Axés sur l'actualité, ses coups de gueule se situent dans l'esprit polémiste du XIXe siècle québécois. Celui qui mettait aux prises William Chapman et Louis Fréchette. Et celui qui, plus tard, produira Jules Fournier et Olivar Asselin. Le pamphlet, c'est d'abord un style. Grignon le maîtrisait fort bien. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à relire "Un biographe en gros", une attaque assez dure et de bon humour sur Robert Rumilly. Voyez les premiers mots:

"Robert Rumilly (il paraît que c'est son nom) est plus connu et plus célèbre dans la vieille province de Québec que Maillé, le joueur de dames, que feu Louis Cyr, que Marie Scapulaire, décédée elle aussi, la pauvre, et que nos échevins, ce qui n'est pas peu dire.

"Ce Rumilly, venu de France, a connu immédiatement l'immortalité en se faisant, paraît-il, vendeur de corsets et de pantalons pour dames. Je n'y vois rien de ridicule et de scandaleux pourvu qu'un littérateur n'en abuse pas..."

Cette entrée en matière n'est, pour Grignon, qu'un bon prétexte pour passer à tabac Rumilly qui venait de publier son **Mercier...** que Fides vient tout juste de remettre sur le marché! Comme quoi l'actualité, c'est ce qui le redevient.

Mais n'empêche que Grignon avait souvent une solide intuition. Ce qu'il dit, en 1937, sur la littérature canadienne-française, demeure une analyse perspicace d'un état de fait qui existe toujours, qui concerne tout autant nos rapports culturels avec la France que notre propre pratique de la littérature. Grignon écrivait:

"Mais nous? Nous qui respirons au milieu des Anglais et d'un américanisme dégoûtant, nous qui parlons et écrivons couramment deux langues, nous ne possédons pas d'âme nationale, nous n'avons aucune personnalité, aucune originalité et jamais nous n'écrirons un français, même convenable.

"Il vaudrait mieux, ainsi que je le disais un jour, que nous possédassions une langue canadienne, et il appartient aux littérateurs et non pas aux grammariens de la créer de toutes pièces. Ce jour-là, nous produirons probablement des oeuvres qui ne manqueront pas d'appeler l'attention des traducteurs. D'ici là, n'espérons rien. Nous sommes engloutis par les livres français et jamais les nôtres, entendez-vous, jamais nos livres ne se vendront à Paris."

A quelques détails près, c'est une analyse qui tient encore. Dans les années soixante, Yves Thériault la reprendra à son compte et dira que le problème de l'écrivain québécois, dans un petit pays comme le nôtre, disparaîtrait si, au lieu d'écrire en français, on le faisait en iroquois, par exemple. Si c'était le cas, nous serions traduits partout dans le monde parce que cette différence que nous cherchons presque désespérément n'aurait plus rien d'ambigu. Au lieu d'une problématique, vous auriez un état de fait brutal, comme l'avait bien vu Grignon.

Voilà peut-être pourquoi ses **Pamphlets** ont conservé beaucoup de leur force et de leur mordant. Par-delà les prises de bec avec Victor Barbeau, la barbichette à Louvigny de Montigny, Maurice Duplessis et toute une galerie d'hommes d'ici, c'est au fond à une critique acerbe de la société de son temps auquelle se livrait Grignon, combattant sur tous les fronts à la fois, dans l'excès et l'outrance délibérée qui sont le lot du pamphlétaire. Partisan d'un retour à la terre même s'il savait qu'il était devenu impossible, tempêtant pour que l'instruction gratuite soit accessible à tous, désespérant de l'état pitoyable de nos bibliothèques, stigmatisant les mangeurs de "pop corn" et de "hot-dogs" (**tiens, tiens!**) qu'on retrouvait à la tête de la province comme dans le peuple en général, dénonçant la presse sensationnelle qui entretenait les "gogos" au lieu de chercher à les désaliéner, Grignon ne pouvait pas admettre la fin de notre société traditionnelle qui, pour lui, menait tout droit à ce prolétariat urbain qui, avec le temps, ne pourrait que se paupériser encore davantage. Les Anglais mènent tout, disait Grignon. Les hommes politiques québécois sont les valets de la finance anglaise, tout nous échappe parce que nous n'avons pas de pouvoir politique ou plutôt, corrigera-t-il en citant l'abbé Groulx, parce que nous ne voulons pas nous en servir pour créer un État vraiment national, catholique et français.

C'était dans un temps où l'on croyait encore à l'autonomie possible du Québec dans le cadre figé de la Confédération. Mais c'était déjà dans un temps où les opposants à la politique québécoise, faite de courbettes face à Ottawa, étaient appelés dérisoirement "séparatistes", un mot qui ne trouverait son sens que trente ans plus tard.

Voilà ce que font revivre **Les Pamphlets de Valdombre.** Grignon y raconte même ses commencements d'écrivain et la vie littéraire montréalaise à laquelle il a participé au début du siècle avant d'entrer dans la légende du Nord. Sa petite histoire des écrits pamphlétaires du Québec est à relire, de même que celle sur les plagiats. Il s'agit là de textes fort importants dans le peu de cas qu'on en fait dit bien l'incompétence de notre critique.

D'ailleurs, pour montrer en finissant que Grignon n'était pas de radoteux qu'on se plaisait à ridiculiser vers la fin de sa carrière publique, je rappelle seulement qu'il fut, dans ses **Pamphlets,** l'un des rares Québécois à reconnaître tout de suite dans **Maria Chapdelaine, Menaud, maître-draveur, La Scouine, En guettant les ours** et **Trente arpents** les fondements de la littérature québécoise. Au temps de Grignon, faut-il le rappeler, c'étaient Robert de Roquebrune, Paul Morin, Louvigny de Montigny, Marcel Dugas, Jean Bruchési et quelques autres tristes tâcherons de la plume qui se voyaient porter aux nues par la critique et qui étaient lus. Je signale aussi à ceux qui découvrent, grâce à Sartre et à la nouvelle critique française, le génie de Flaubert, que déjà en 1938 Grignon disait de l'auteur de **Madame Bovary** qu'il était le plus grand écrivain de son siècle!

Louis Francoeur (à gauche) et Claude-Henri Grignon, (Valdombre) (à droite) en 1910 à l'âge de 15 ans tous les deux et photographiés dans le jardin du docteur Wilfrid Grignon à Sainte-Adèle.

Comme quoi, par méconnaissance, on réussit à tout fourrer sous la même étiquette, ce qui est bien débarrassant mais de peu de profit. N'empêche que je donnerais une bonne partie de la littérature québécoise de maintenant en échange pour les **Pamphlets de Valdombre.** Parce que ça s'est écrit dans la fureur et, quoi qu'on en dise, dans la générosité. Évidemment, ce sont là des qualités qui, à notre époque, font singulièrement défaut, autant chez ceux qui lisent que chez ceux qui écrivent. Mais ce n'est pas la faute à Grignon.

georges-henri LÉVESQUE

PÈRE DE LA RENAISSANCE QUÉBÉCOISE

Robert Parisé

EN VENTE PARTOUT

alain stanké

5+1=6
5+1=6
5+1=6

On ne vous apprendra pas que 5 et 1 font 6.
Mais saviez-vous que le Scorpion installait sa 6e librairie aux Galeries d'Anjou?

LIBRAIRIE DU SCORPION
GALERIES D'ANJOU
351-4170

librairie du scorpion
le réseau

- Centre Laval
- Mail Champlain
- Les Terrasses (Centre Ville)
- Centre Langelier
- Centre Domaine
- Galeries d'Anjou

VIENT DE PARAÎTRE

Jean-Louis Major

ANNE HEBERT ET LE MIRACLE DE LA PAROLE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128 Montréal
Québec H3C 3J7 Canada
Tél. 343-6321

L'ENFER DU MONT WRIGHT

par JEAN-GUY LOISELLE

La vie des ouvriers de la construction dans un camp de travail du Nouveau-Québec.

Publié par les Éditions Québec-Amérique

Distributeur exclusif:

Granger Frères Limitée, 210 ouest, boul. Crémazie, Montréal, P.Q. H2P 2S4 (514) 389-3561

208 pages, avec illustrations

EN VENTE PARTOUT

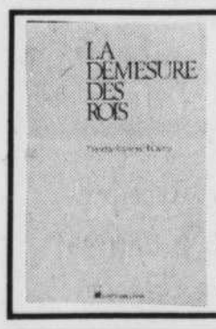

"Une femme à bout de souffrances et de chair défaite a mis au monde un enfant nu qui les yeux ouverts n'a rien vu mais s'est mis à pleurer comme s'il avait compris la suite"

Un livre-poésie que draine le printemps . . .

EN LIBRAIRIE $4.00

LES ENTREPÔTS DES ÉDITIONS aujourd'hui

la bible

ayant été inondés, les volumes légèrement endommagés seront vendus au mieux les lundi, mardi et mercredi de Pâques.

19, 20 et 21 avril de 10h à 5h P.M.

Local: Sous le bureau de poste Boul. du lac, Lac Beauport, Québec

Anne et Jacques Sigier Tél.: (418) 849-2538

Seuil nouveautés

Christopher Frank
Le rêve du singe fou
Par l'auteur de "La nuit américaine" (prix Renaudot 1972)
192 pages $8.85

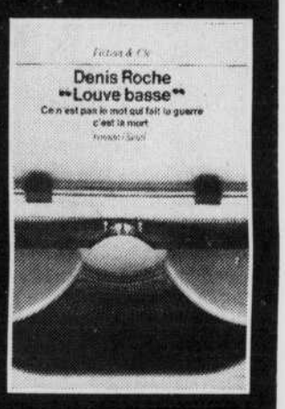

Denis Roche
Louve basse
Un roman qui ouvre des voies nouvelles à l'avant-garde.
240 pages $10.85
Collection Fiction et Cie

René Dumont
Chine, la révolution culturale
Comment la Chine nourrit 800 millions d'hommes.
224 pages $9.30
Collection l'Histoire immédiate

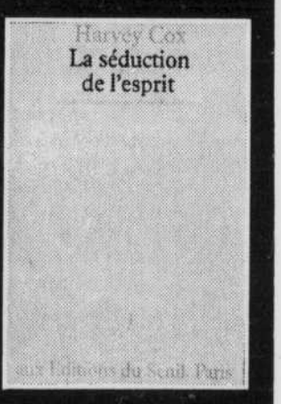

Harvey Cox
La séduction de l'esprit
Par l'auteur de "La fête des fous".
320 pages $11.95

Jean-Marie Domenach
Le sauvage et l'ordinateur
Neuf textes qui prennent à partie la culture à la mode.
Collection de poche Points (doublet) $2.95

Jean Lacouture
Malraux,
une vie dans le siècle
La grande biographie de Malraux.
Collection de poche Points histoire (quadruplet) $4.95

A. Hallam
Une révolution dans les sciences de la Terre
Le point sur les théories nouvelles.
Collection de poche Points Sciences (doublet) $2.95

Pour recevoir régulièrement le bulletin des nouveautés des Editions du Seuil :
RETOURNEZ CE COUPON AUX :
Editions du Seuil (Ltée) 539 Lebeau, Ville St Laurent Mtl.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
PROFESSION _____

PIERRE DAVID présente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
UN CHEF D'OEUVRE
BERGMAN MOZART
POUR TOUS
La Flûte Enchantée
GMAR BERGMAN
Salle Renoir
SEM.: 7.00-9.30
SAM.-DIM.: 2.00-4.30-7.00-9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Salle McLaren
POUR TOUS
CLAUDE LELOUCH RÉUNIT MICHÈLE MORGAN ET SERGE REGGIANI
"LE CHAT ET LA SOURIS"

1. LE BOSS A RAISON.
2. LE BOSS A TOUJOURS RAISON.
MEME SI UN SUBALTERNE A RAISON.
POUR TOUS
C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE
BERNARD BLIER . FRANC'S PERRIN
CHEVALIER
1590 rue St Denis
1.25-3.35-5.40-7.50-10.00

Emmanuelle l'Antivierge
Un film de Francis Giacobetti
Avec Sylvia Kristel
La suite du chef d'oeuvre erotique est enfin portée à l'écran
Tournée à Bali Paris et Hong Kong
Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...
RIVOLI: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, PARISIEN-3; 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, LAVAL-2; SUR SEMAINE: 7.00 & 9.00, SAMEDI & DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, VERSAILLES; SUR SEMAINE 7.30 & 9.30, SAMEDI & DIMANCHE: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, PARISIEN à LAVAL; SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.00.
7e SEMAINE !
RIVOLI St Denis & Belanger 277-3125
cinemas LE PARISIEN 5 480 Ste CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
CINEMAS Laval 5 CENTRE LAVAL 688-7776

UNANIME ! 14 ANS
UN FILM REMARQUABLE SUPERIEUR, SAISISSANT, PUISSANT ET TRES EMOUVANT. Un film poignant, techniquement brillant. Un large tableau de decadence et de vulgarité. HÂTEZ-VOUS DE LE VOIR —N.Y. News
UN FILM FASCINANT! Un jeu d'acteurs sans pareil. —NBC-TV
MEMORABLE...GRANDIOSE Un film passionnant. Un travail superbe de réalisation —ABC-TV
"★★★★!" FAITES-TOUT POUR LE VOIR ! —Magazine Vogue
UN FILM D'UNE ORIGINALITE PERÇANTE, à la fois exubérant, tempétueux, gai et puissant —Gannett Newspapers
En vedette GIANCARLO GIANNINI MARIANGELA MELATO
UN FILM d'AMOUR et d'ANARCHIE
VERSION ORIGINALE ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
un film de LINA WERTMULLER
3e Sem.
SUR SEM.: 7.15 9.30
FLEUR DE LYS 858 est. Ste-Catherine 288-3303

Luc Phaneuf présente
plume et NOIR BLANC
Avec la participation de LAWRENCE LEPAGE CHARLOT BARBEAU
18,19,20 AVRIL 21 h
Billets en vente $3.50 $4.50 RES 866-5861-2 1200 Bleury
THEATRE DU GESU

MONDO CANDIDO
d'après "Candide" de Voltaire
BIENTÔT !
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

Spectacles de printemps . . . entre nous

par CHRISTINE L'HEUREUX

Avec le retour des beaux jours, le goût de sortir, d'aller faire un tour commence à reprendre les Montréalais et les gens de la province. Certains endroits sont sur le point de terminer leur saison, d'autres prennent la relève, continuant à offrir des spectacles tout le printemps et même cet été, d'autant plus que les Jeux Olympiques en font saliver plusieurs. Pour l'instant, essayons un peu de faire le tour de la question et de voir ce que nous offre la scène d'ici les chaleurs de juillet et le brouhaha touristique.

En avril:

■ **Le Patriote:** —Claude Gauthier, du 17 au 25 avril: le peu d'apparition sur scène de ce chansonnier devrait amener beaucoup de gens à le voir et à le convaincre de revenir au spectacle.

■ **A L'Evêché de l'hôtel Nelson:** — Pollen du 6 au 11 avril (à voir après le premier disque qu'ils viennent de sortir, histoire de savoir quelle transformation l'industrie du disque peut apporter chez eux).
— Av'nir du 13 au 18 avril
— Contraction du 20 au 25 avril
— Offenbach du 27 avril au 2 mai (y aurait-il des chances que ce groupe nous apporte des surprises? La répétition des derniers spectacles ne le laisserait pas croire).

■ **Au Café Campus:** les spectacles restent toujours aussi imprévisibles (de qualité inégalable) et la programmation inconnue, sinon peut-être Nanette le 11 avril. Une boite qui, comme la **Casanou** garde encore un peu son côté underground.

■ **Au Théâtre du Gésu:** — Plume le 18 et 19-20 avril (pour ceux qui n'ont vraiment pu le voir encore: y en a-t-il vraiment?)

■ **Place des arts:**
Salle Wilfrid-Pelletier: — Engelbert Humperdinck du 8 au 11 avril. — Ginette Reno en reprise le 12 et 13 avril. — Enrico Macias du 14 au 18 avril. — Ray Charles le 20 avril. — Serge Lama du 22 au 25 avril. — Calchakis le 26 avril (En deuxième partie, ils donnent Missa Criola en entier). — Irish Rovers le 29 avril. — The Mills Brothers le 30.
Maisonneuve: — Jean Lapointe du 6 au 11 avril (à ne pas manquer).
Port-Royal: — Gérard Lenorman du 21 au 25 avril.

■ **Forum:** — Bob Hope le 11 ou 12 avril. — Bad Company et Styx le 19 avril. Kiss le 21 avril.

■ **Centre sportif de l'université de Montréal:** — Bob Marley le 4 mai (la supervedette du reggae).

En mai et juin

■ **Au Patriote:** — Le spectacle de Gaston Brisson du 19 au 30 mai (des vedettes surprises viendront se joindre chaque soir pour donner la réplique à Brisson; il est question d'Yvon Deschamps, Pauline Julien, Clémerce, Nicole Leblanc, Louise Forestier mais rien n'est encore confirmé). La saison du Patriote se termine ici. Il faut attendre le calendrier du Patriote de Ste-Agathe pour l'été.

■ **A l'Evéché:** — Dyonisos du 4 au 9 mai (un groupe qui existe depuis plusieurs années et qui revient en force avec un disque et ce spectacle). — Nébu du 11 au 16 mai. — Morse Code du 18 au 23 mai (un groupe étonnant par sa qualité). — Fabienne Thibeault du 25 au 30 mai (une voix à entendre absolument).

■ **Au Café Campus:** Programmation encore très floue. Peut-être Savoy Brown le 14 juin. Il est aussi question de John Lee Hooker et James Coton. À surveiller.

■ **A l'Outremont:** — Les Séguin, le 2 et 3 juin (un spectacle très attendu d'un des groupes les plus extraordinaires au Québec) **Forum**. Joe Cocker le 7 mai.

■ **Place des Arts:**
Wilfrid Pelletier: —The Mills Brothers le 1 mai. — Roberta Flack le 10 mai. — Tom Jones du 13 au 16 mai. — Gilbert Bécaud du 18 au 23 mai. — Pete Seeger le 26 mai. — Diane Juster le 27-28-29 mai (une chanteuse populaire qui gagne à être découverte).
Maisonneuve: —Ti-Gus, Ti-Mousse et Jérôme Lemay (espérons que ce dernier s'en tirera aussi bien que Jean Lapointe, mais la présence des deux autres laisse en douter). — Beaudommage le 27, 28, 29, 30 mai (enfin!)

En juillet

Seules les productions Beaubec disposaient d'un calendrier officiel:
— 2 juillet: spectacle d'humour (salle Maisonneuve)
— 25 juillet: **Cognefou:** spectacle de percussion (les meilleurs batteurs).
Sauf de rares exceptions, les meilleurs spectacles à venir seront dus aux Québécois et c'est une bien belle chose, de féter le printemps entre nous.

Le scandale politique le plus accablant du siècle
POUR TOUS
REDFORD/HOFFMAN
"ALL THE PRESIDENT'S MEN"
laissez passer non valables
AVENUE 1-224 AVE GREENE 937-2747
AVENUE: 1.00, 3.35, 6.10, 8.55, SAMEDI, DERNIER SPECTACLE À 11.35
FAIRVIEW TRANS CAN. S. 33 697-8095
FAIRVIEW-2: LE SOIR 6.15 & 9.00, SAMEDI & DIMANCHE 1.15, 3.50, 6.15, 9.00

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE
Atelier N.C.T. à minuit
"J'écoute ma peur . . . et puis je m'endors."
de Yvon Lelièvre
Mise en scène: Yvon Lelièvre
Décors et costumes: Pierre Despars
A minuit les jeudi, vendredi et samedi du 1er au 17 avril
Théâtre du Gésu 1200 rue Bleury 866-1964

FESTIVAL odori du japon
日本民族舞踊団
DANSES DU DEMON
DANSES DU TEMPLE
DANSES DU DRAGON
COMBAT RITUEL
6-7-8 MAI 20h30
Billets: $8 $7 $6 $4 $3
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $7 (6 mai): enfants, étudiants et Âge d'Or en vente à CCA seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

PIERRE DAVID presente UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS 18 ANS
L'agression
Catherine Deneuve
Jean-Louis Trintignant
Un film de Gérard Pirès
avec participation et musique de Robert Charlebois
DÈS VENDREDI !
5 cinémas LE PARISIEN 4 480 Ste CATHERINE O 866-3856
5 cinémas LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
CHATEAU 1 St Denis & Belanger 271-1103
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129

Compagnie Jean Duceppe 1975 INC. en collaboration avec CIMS
LE DERNIER DES DON JUAN
DERNIÈRE SEMAINE
MONIQUE MILLER
MARJOLAINE HÉBERT
VÉRONIQUE LE FLAGUAIS
ET JEAN DUCEPPE
UNE COMÉDIE DE NEIL SIMON TRADUCTION DE RENE DIONNE
MISE EN SCÈNE LOUIS-GEORGES CARRIER
DÉCORS HUGO WÜTRICH
Billets en vente maintenant
THEATRE PORT-ROYAL
842-2112

PROSPEC presente POUR TOUS
LINO VENTURA
Adieu Poulet
un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE
2E FILM
Le roman interdit en Grèce par l'ancien régime est enfin un film...
Michel Piccoli
LA FAILLE
Représentation complète 12.30, 4.05, 7.30.
PAPINEAU 1 Papineau & Mt. Royal 527-8635

théâtre du rideau vert
Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
Création canadienne ANTONINE MAILLET
Mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
Avec VIOLA LÉGER GUY PROV... ANÇOIS BARBEAU
REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES les 27, 28, 29, 30 mai et les 1er, 2, 3, 4, 5, 6 juin
évangéline deusse
Réservations: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford 4664 rue St Denis

UN VIBRANT HOMMAGE à Luchino Visconti
14 ANS
LUCHINO VISCONTI réalisateur de "LES DAMNÉS" "MORT À VENISE" et "VIOLENCE ET PASSION"
vous éblouira à nouveau avec...
"ludwig" (Le crépuscule des dieux)
HELMUT BERGER, TREVOR HOWARD, ROMY SCHNEIDER SILVANA MANGANO
EN COULEUR
"LUDWIG" Sur semaine 8.30 Sam. & dim. 4.00, 8.45
"BANANAS" Sur semaine 7.00 samedi à 7.15 Dimanche 2.25, 7.15
2E FILM woody allen "bananas"
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
MAYAS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
GUATEMALA
PAR JEAN CHARTIER qui commente personnellement son film-couleurs
une Production Explo-Mundo
SALLE LE PLATEAU 3710 Calixa Lavallée métro Sherbrooke et autobus 24E
Du 7 au 11 avril à 20.30 hres.
Matinée 10 et 11 avril à 14.00 hres et 20.30 hres.
En vente à EXPLO MUNDO 1151 Alexandre Desève métro Papineau et au PLATEAU de midi à 8 hres à partir du 5 avril
INFORMATIONS : 527-9507

théâtre de la jeunesse
TOUS LES DIMANCHES 14h MARIONNETTES
LE CHAPEAU MAGIQUE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe
Entrée $1.25
15h THÉÂTRE FRANÇOIS ET L'OISEAU DU BRÉSIL
Fantaisie d'André Cailloux
Marc Choquette - Jacques Lorain - René Gagnon Serge Turgeon - Arlette Sanders
Renseignements: 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

LE NOUVEAU CINEMA PLACE VICTORIA
SELECTION CANNES 1975
on ne parle que d'ALICE...
ROBERT CHAZAL
JEAN LOUIS BORY
JEAN DE BARONCELLI
HENRY CHAPIER
ELLEN BURSTYN OSCAR 1975
KRIS KRISTOFFERSON
ALICE N'EST PLUS ICI
2E FILM AL PACINO GENE HACKMAN dans "l'épouvantail"
PLACE VICTORIA 878-1451
Epouvantail: 1.00 — 5.15 — 9.40
Alice: 3.10 — 7.30

En parler c'est déjà agir!
OXFAM

Jean-Sébastien Bach
Messe en Si mineur
par le choeur et les solistes de la Faculté de Musique de l'Université de Montréal
sous la direction de Jean-François Sénart
(à l'orgue: Lucienne L'Heureux-Arel)
Le dimanche 11 avril 1976 à 20h.
Sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs 5875 est, rue Sherbrooke, Montréal
Concert gratuit

BIENTOT Cinéma VILLERAY
JEAN YANNE CHOBIZENESSE

cinéma

All The President's Men

Le scandale du Watergate aseptisé

par ANDRÉ LEROUX

Les cinéastes de la Nouvelle Vague ont souvent répété, au début des années 60, que les "grands" sujets ne faisaient pas toujours les meilleurs films. **All The President's Men** de Alan J. Pakula, d'après le livre des journalistes Carl Bernstein et Bob Woodward, est l'exemple patent du film ambitieux qui ne se hisse jamais à la hauteur de son sujet: le scandale du Watergate. Pakula à qui on doit le sensible **A Sterile Cuckoo**, le lucide et intelligent **Klute**, l'inégal mais personnel **The Parallax View**, n'est pas un cinéaste dépourvu de talent. Il nous avait montré, dans ses films antérieurs, qu'il était à l'écoute des problèmes du monde moderne et qu'il savait traduire, en termes visuels souvent étonnants, les contradictions intimes d'individus pris au milieu d'engrenages socio-politiques implacables. Pakula s'est toujours penché sur les forces souterraines, sur les pouvoirs cachés qui dirigent l'existence quotidienne du citoyen moyen. Il semblait donc normal que l'affaire du Watergate s'impose à lui comme le sujet idéal d'un film. Les Américains ont toujours démontré un sens extraordinaire de l'auto-critique et n'ont jamais craint d'exposer au grand jour leurs failles et leurs faiblesses sociales et politiques. Et le film de Pakula nous prouve, encore une fois, que le cinéma américain déchiffre et dépiste, sans fard, les déchirements d'une société, d'une civilisation en constante mutation.

All The President's Men bénéficiait, au point de départ, d'un atout majeur: le livre de Bernstein et de Woodward qui a connu un immense succès populaire. Les deux journalistes du Washington Post, d'abord intrigués par l'identité des cinq individus qui s'étaient infiltrés, à l'aube du samedi 17 juin, dans les bureaux du parti démocrate à Washington, poursuivirent ensuite leur enquête dans diverses directions, établissant des rapports sur des individus suspects, pourchassant ceux qui refusaient de leur fournir de précieux renseignements, confrontant des faits apparemment contradictoires et dénouant les fils entremêlés d'un vaste réseau de conspiration politique.

Le film raconte comment ils sont parvenus à faire éclater le scandale du Watergate et à provoquer, in extremis, la démission du président Nixon. Hymne à la liberté de la presse américaine et au courage acharné de deux hommes qui sont allés jusqu'au bout d'eux-mêmes pour faire triompher la vérité, **All the President's Men** a été conçu, pensé et élaboré comme un suspense policier dans lequel les deux journalistes jouent le rôle des traditionnels détectives privés. Woodward et Bernstein se comportent à la manière de deux détectives obstinés qui savent qu'on leur cache la vérité et qui défient tous les obstacles afin de mettre en lumière toute la corruption inhérente à la tentative de vol dans l'édifice du Watergate. Malheureusement, le travail des journalistes est tellement répititif (coups de téléphone; visites nocturnes à des suspects; interrogatoires; conversations) que le film s'enlise vite dans une espèce de frénésie monotone qui ne soutient guère l'intérêt. Comme les faits ne sont jamais montrés mais racontés ou par Bernstein et Woodeard ou par des témoins ou par des individus louches, le spectateur est submergé par une avalanche de bavardages, par un déferlement d'anecdotes et de faits narrés qui ne trouvent, sur l'écran, aucune véritable résonance visuelle.

Certes, Pakula, conscient du problème posé par le cadre journalistique, a tenté de retenir l'attention du spectateur par un rythme précipité, tendu et survolté mais on demeure toujours conscient des faiblesses dramatiques et cinématographiques de l'entreprise. Dès le moment où on a compris que Woodward et Bernstein sont des journalistes intègres et passionnés par leur métier, on n'a plus qu'à attendre patiemment le déroulement des événements. Comme, par surcroît, le scandale du Watergate n'est plus un secret pour personne et qu'on connaît tout le dénouement des événements, le suspense que Pakula essaie de nourrir, de façon très artificielle, tombe à plat. Il arrive d'ailleurs un moment où le spectateur est tellement préoccupé à se rappeler l'identité de tous ceux qui sont impliqués dans l'affaire du Watergate et à classifier le rôle et la responsabilité des coupables, qu'il perd peu à peu la trace et le fil des événements. **All the President's Men** est d'autant plus ennuyeux que les séquences ne se distinguent jamais les unes des autres, qu'il n'y a jamais véritablement de temps forts (tout y est trop uniformément survolté) et que la mise en scène est bourrée de redondances et de facilités visuelles. On sort du film sans être capable de se souvenir des moments importants. Aucune image particulière ne s'impose à l'esprit et ne s'ancre dans la mémoire car on a assisté à un film atonal qui considérait tout avec la même intensité et avec le même regard pragmatique. Robert Redford et Dustin Hoffman, dans les rôles respectifs de Woodward et Bernstein, ne manquent pas de présence ni de force de conviction mais ils ne peuvent que ressasser pendant deux heures ce qu'ils nous ont fait découvrir sur leur personnage pendant la première demi-heure. Une déception! (**Avenue** et **Fairview**).

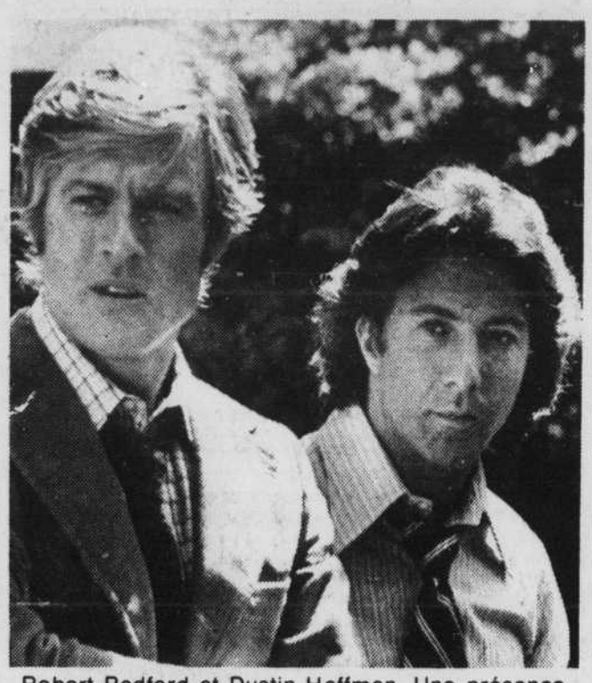

Robert Redford et Dustin Hoffman. Une présence alors que tout a été dit au départ.

Family Plot

Un Hitchcock mineur mais scintillant

(A.L.) — Le spectateur qui va voir un film d'Alfred Hitchcock s'attend immanquablement à vivre des émotions fortes, à être emporté au coeur d'événements tendus, à découvrir des personnages ambigus qui, par certains aspects, échappent à l'analyse logique, et à reconnaître, au plus profond de lui-même, les terrreurs et les hantises qui poursuivent les créatures du maître du suspense. Les meilleurs films d'Hitchcock (**Rear Window**; **The Lady Vanishes**; **The Trouble With Harry**; **Vertigo**; **Psycho**; **The Birds**; **Marnie**) dérangent et troublent comme une tempête imprévisible. Le spectateur est assailli par des images sur-saturées d'émotions qui l'empêchent de détacher son regard de l'écran et qui l'obligent à re-considérer tout ce que notre environnement quotidien recèle de menaces voilées, de violence latente et de tensions douloureuses insoupçonnées. Dans *Family Plot*, son 53e film et son plus récent, Alfred Hitchcock poursuit sa méditation sur les apparences trompeuses, sur le transfert de culpabilité, sur le doute, sur l'ambiguïté morale, sur le sentiment de culpabilité, sur le couple et sur la fatalité.

Family Plot pourrait servir de guide à tous ceux qui ne seraient pas encore familiers avec l'univers thématique et stylistique d'Hitchcock. C'est une espèce de catalogue parfait des obsessions et des astuces visuelles de son auteur. Il ne s'agit évidemment pas de la réussite la plus complète et la plus étincelante du cinéaste qui a déjà réalisé des films plus excitants, plus foisonnants, plus riches d'inventions cinématographiques, plus nerveux, plus intenses et plus hypnotiques. On ne quitte pas la salle de cinéma en ayant le sentiment d'avoir assisté à la projection d'un film capital. Hitchcock a déjà su soutenir beaucoup mieux notre attention et nous réserver des surprises stupéfiantes. Mais, comme toujours, Hitchcock s'affirme comme l'un des plus brillants architectes dramatiques, comme l'un des plus fascinants géomètres du récit. La plus grande originalité (la seule) de *Family Plot* se situe précisément au niveau de la construction narrative. Pour la première fois dans toute sa longue carrière, Hitchcock a élaboré deux intrigues parallèles qui, pendant les premières vingt-cinq minutes, ne semblent entretenir entre elles aucune relation, aucune affinité extérieure, aucun lien de parenté. Le spectateur, dérouté, se demande comment Hitchcock parviendra à nouer ses deux histoires, à fusionner des éléments dissemblables, à établir un point de rencontre entre deux pôles qui ne s'attirent pas. Dans la première partie de *Family Plot*, le suspense réside moins dans les faits eux-mêmes que dans la façon dont Hitchcock réunira deux intrigues qui s'acheminent et qui se développent parallèlement.

Nous sommes premièrement confrontés à un couple bigarré et insolite: Blanche Tyler (belle, fragile et émouvante Barbara Harris) et son amant George (Bruce Dern). Blanche est une fausse clairvoyante qui est chargée par Julia Rainbird (Cathleen Nesbitt), une riche cliente, de retrouver son neveu illégitime. George, un acteur raté et obligé de conduire un taxi pour assurer sa subsistance, se met en quête, aidé par sa maitresse, de l'illustre disparu. Julia Rainbird a promis à Blanche la somme de $10,000, si cette dernière peut repérer le neveu. L'enquête et les recherches du couple sont régulièrement entrecoupées par les aventures de Fran, une fausse blonde (Karen Black, moins exaspérante que dans **The Day of the Locust** et **Crime and Passion**) et de Arthur Adamson (William Devane) un prospère joaillier. Fran et Arthur kidnappent des individus importants et exigent, en rançon, des diamants d'une perfection inaltérable. Les déboires de chaque couple se chevauchent, sans raisons évidentes, jusqu'à ce que Hitchcock lie, par une merveilleuse ruse dramatique, ce qui semblait ne jamais pouvoir se rencontrer.

Hitchcock a toujours été fasciné, depuis ses premiers films muets tournés en Angleterre, par les coïncidences heureuses ou malheureuses, par les hasards insoupçonnables et par les événements qui surgissent à l'improviste. **Family Plot** lui a permis de ciseler toutes sortes de variations, presque musicales, sur l'inexorabilité des rencontres et sur la concordance des destins. On peut par contre regretter le caractère trop prévisible des événements, le déroulement trop facilement déchiffrable des situations après que la connexion entre les deux couples ait été faite. En vieillissant Hitchcock a probablement éprouvé le besoin de tout expliquer au public, de lui faire comprendre très clairement ses intentions et de ne pas trop encourager les pouvoirs de son imagination. À cet égard, **Family Plot** est un film terriblement explicite et le plaisir qu'on peut y prendre relève moins de l'étonnement immédiat, du choc viscéral et de l'émotion instinctive que d'une acceptation volontaire de se laisser guider par Hitchcock dans les dédales d'une double intrigue absolument pas intriguante. Il faut regarder **Family Plot** avec les yeux de l'enfant qui ne peut ni ne veut percevoir les trucs évidents du prestidigitateur.

Hitchcock a déclaré avoir mis un an à rédiger le scénario de son 53e film adapté du roman de Victor Canning: **The Rainbird Pattern**. Selon lui, l'opération aurait surtout consisté à faire disparaitre tous les clichés qui pouvaient s'y immiscer et à le débarrasser de toutes les conventions narratives. Peut-être aurait-il dû y consacrer une année supplémentaire car le film abonde en lieux communs de toutes sortes. Ainsi lorsque Blanche et George sont poursuivis, sur une petite route de montagne, par une voiture dont le chauffeur a des intentions éminemment meurtrières, le spectateur est convaincu, ayant vu, dans d'autres films, des situations dramatiques identiques, que les deux piétons éviteront l'auto qui fonce sur eux à toute allureet que celle-ci ira s'écraser au fond d'un ravin. Je m'explique également mal pourquoi Hitchcock nous révèle, dès le début, que Blanche est une fausse clairvoyante. Certes, le cinéaste souligne bien qu'il ne croit aucunement aux pouvoirs occultes, aux réalités extra-sensorielles, mais il n'était pas nécessaire de divulguer si tôt son point de vue. Le personnage de Blanche aurait été beaucoup plus intéressant et beaucoup plus passionnant si Hitchcock avait laissé planer, pendant tout le film, un certain doute, une certaine ambiguïté autour de ses dons. Et contrairement à ce qui se passait, par exemple, dans **Marnie**, **Psycho** ou **Vertigo**, les personnages de **Family Plot** ne s'approfondissent pas au fur et à mesure que le film progresse. Dès qu'Hitchcock a mis en place leurs coordonnées psychologiques et sociales, Blanche, George, Fran et Arthur deviennent momifiées, figés dans un moule dramatique qui ne leur permet pas de s'enrichir de l'intérieur, de nous révéler de nouvelles facettes d'eux-mêmes. Il ne nous reste plus alors qu'à constater la souplesse avec laquelle Hitchcock manipule leurs déplacements dans le cours du récit et orchestre mathématiquement les fuites, les rencontres, les poursuites, les retrouvailles et les évincements.

On regarde **Family Plot** comme on assisterait à une partie d'échecs dont on connaitrait le gagnant après quelques minutes, sans même que la partie soit trop avancée. Malgré tout, le dernier film d'Alfred Hitchcock se regarde sans déplaisir car il semble avoir été conçu avec la plus grande facilité. On n'y sent jamais l'effort. Hitchcock a sûrement pris un énorme plaisir à fabriquer **Family Plot**. J'ai même eu l'agréable impression qu'il s'était pastiché en ne cherchant pas à s'en cacher. Et il y a à travers tout le film de fortes doses d'humour qui nous empêchent de prendre trop au sérieux ce qui risquerait d'alourdir l'entreprise. Je me suis beaucoup amusé à examiner la façon avec laquelle Hitchcock a opposé les criminels sophistiqués, calculateurs et cérébraux aux petits comploteurs sans envergure, insignifiants et gauches. Pendant toute sa carière, Hitchcock a tamisé l'insoutenable par l'humour et attaqué les institutions en place, les hypocrites, les puritains et les biens pensants par de multiples remarques acerbes et par des touches humoristiques qui en disaient long sur sa vision du monde, sur son refus des conformismes et sur son rejet des préjugés. **Family Flot** est empreint de la personnalité de son auteur; c'est pourquoi il parvient à intéresser malgré ses lacunes, une ossature privée de chair et des rebondissements qui ne surprennent pas assez souvent.

Ceux qui se sont toujours intéressés à l'oeuvre d'Hitchcock et ceux qui veulent voir un divertissement de qualité ne seront pas totalement déçus par **Family Plot**, car Hitchcock peut toujours brillamment raconter une histoire (même si les ficelles dramatiques sont aveuglantes) et diriger des comédiens. Karen Black n'aura jamais été aussi discrète, nuancée et évocatrice tandis que Bruce Dern, William Devane, Cathleen Nesbitt et la grande Barbara Harris s'intègrent parfaitement à l'équation hitchcokienne. Un film mineur mais personnel d'un cinéaste incomparable. (**York**; **Fairview**).

à l'affiche

■ **Robin and Marian:** L'émouvact retour de Robin des Bois. Après vingt ans de séparation, Robin (Sean Connery) retrouve Marian (Audrey Hepburn), dans un mode catholique, violent et primaire. La fascination que le film exerce sur le spectateur tient non seulement à la souplesse de la mise en scène de Richard Lester et à la superbe photographie de David Watkin mais aussi et surtout à la radieuse présence de Sean Connery et d'Audrey Hepburn qui forment un couple comme il y en a peu au cinéma actuellement. (**Place du Canada**)

■ **Docteur Françoise Gailland:** L'histoire d'une femme médecin (Annie Girardot) qui a beaucoup trop de problèmes personnels, familiaux et professionnels. Subitement Françoise Gailland tombe malade. Le médecin devient patient. **Docteur Françoise Gailland** est le genre de mélodrame auxquels il manque un pouvoir de suggestion, une poésie de l'informulé et un sens de l'évocation. Une mécanique trop bien huilée. (**Le Parisien**).

■ **Taxi Driver:** Le meilleur film du jeune cinéaste américain Martin Scorsese qui retrouve ici l'atmosphère enfiévrée des rues de New York qui régnait dans son éblouissant **Mean Streets**. Un jeune homme, Travis Bickle (extraordinaire Robert de Niro) devient chauffeur de taxi parce qu'il ne peut dormir la nuit. Ce qui commence comme une rêverie éveillée sur les frustrations d'un citoyen passif débouche, peu à peu, sur un cauchemar hallucinant, sur une descente aux enfers, sur une incursion foudroyante dans la conscience d'un individu déchiré et solitaire qui croit pouvoir exorciser ses fantasmes dans et par la violence. Admirable du début à la fin. (**Atwater I**).

S.V.P. DÉCOUPEZ & CONSERVEZ

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
PRIX LOUIS DELLUC
élu dès le premier tour à la majorité absolue
"Voilà un film différent, un film original, un film qui rend heureux". — PARIS-MATCH
"Souriant, tendre, "Cousin, Cousine", est une réussite". — L'EXPRESS
"Chez TACCHELLA, l'expression "rire aux larmes" prend tout son sens". — ÉCRAN
"Enfin une comédie qui a du ton, quel évènement!" — LE NOUVEL OBSERVATEUR
"Avec un réel talent, Tacchella ne se contente plus des demi-teintes; il charge et tente de tout bouscuier sur son passage..." — FICHES DU CINÉMA
"Victor Lanoux: un comédien à surveiller. Un acteur de la race des grands." — TÉLÉRAMA
"Dans la ligne des meilleures comédies. Avec un tel cousin, une telle cousine, la vie de famille devient une fête". — FRANCE-SOIR
"Courez voir "Cousin, Cousine". — LE JOURNAL DU DIMANCHE
UN FILM DE Jean-Charles TACCHELLA
AVEC
MARIE-CHRISTINE BARRAULT VICTOR LANOUX
ça va? Oui, ça va
Cousin Cousine
un drôle de cinéma!
SALLE EISENSTEIN
14 ANS
11e SEMAINE
Très beau, somptueux et déchirant
film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

Andre de la Varre, Jr. présente
RUSSIE France Allemagne SUISSE Autriche Hollande ESPAGNE GRÈCE
FESTIVAL EUROPÉEN
POUR TOUS
LE MOYEN DE VOYAGER QUI SE RAPPROCHE LE PLUS D'UN AUTHENTIQUE VOYAGE SUR LES LIEUX
15 PAYS
du 9 au 15 avril
En compagnie de votre hôte Guy de la Rivière
PAPINEAU
Papineau & Mt Royal 527-8635
SAMEDI 10 AVRIL — "21 JOURS EN EUROPE" SAM. & DIM. À 2.00 & 7.00 P.M.
DIMANCHE 11 AVRIL — "LA SUISSE ET LES ALPES" SAM. & DIM. À 4.00 & 9.00 P.M.
LUNDI 12 AVRIL — 'VOYAGE SUR LE RHIN — LES ALPES' À 2.00 P.M. "LONDRES & PARIS, UNE RÉMINESCENCE NOSTALGIQUE" À 8.00 P.M.
MARDI 13 AVRIL — 'UF GRAND TOUR DE L'EUROPE DE L'EST' À 2.00 & 8.00 P.M.
MERCREDI 14 AVRIL — 'MÉDITERRANÉE À L'EST VERS ISTANBUL' À 2.00 & 8.00 P.M.
JEUDI 15 AVRIL — "FABULEUSE ESPAGNE" À 2.00 — 7.00 & 9.00 P.M.
MEMBRES DE L'ÂGE D'OR & JEUNES DE MOINS DE 18 ANS... $1.00
S.V.P. DÉCOUPEZ & CONSERVEZ

GILLES PELLETIER
FRANCOIS TASSE
EDGAR FRUITIER
AUBERT PALLASCIO
JEAN BROUSSEAU
ROGER GARCEAU
PIERRE DAGENAIS
YVON BOUCHARD
MARCEL GIRARD
HELENE LOISELLE
FRANCOISE GRATON
CARMEN TREMBLAY
ANGELE COUTU
LOUISE SAINT-PIERRE
LUCILLE PAPINEAU
NADINE MARCHAND
CLAIRE RANGER
YVES ARNAU
JEAN-PIERRE BERGERON
LOUIS DALLAIRE
PAUL DION
GILLES DIONNE
YVON DUMONT
PIERRE-ANDRE FOURNIER
MARCEL GAUTHIER
REJEAN GUENETTE
GAETAN GIRARD
JACQUES KANTO
PIERRE LEBEAU
MICHEL PASQUIER
JEAN TRUDELLE
THEATRE DU GESÙ
1200 BLEURY
15 MARS AU 12 MAI
866-1964
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉATRALE
MISE EN SCÈNE: YVAN CANUEL
DÉCOR: CLAUDE FORTIN
COSTUMES: SOLANGE LEGENDRE
MUSIQUE: CLAUDE ET SERGE ROY
ETUDIANTS: $2.
SHAKESPEARE
MACBETH

REPRISE DU SUCCÈS DE L'ANNÉE
Première jeudi
C'est une oeuvre de qualite tant par son contenu, sa construction que par la mise en scène et le jeu des comediens"
Raymond Bernatchez, Montreal Matin
Un excellent spectacle, magistralement interprete par Daniel Gadouas, Jean Louis Roux et Michel Cote"
Pierre Vallieres, Le Jour
ÉTOUFFE
avec daniel gadouas jean-louis roux
mise en scène OLIVIER REICHENBACH
production tnm
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
rens. 842-2112

François Barbeau

Vingt ans de costumes de théâtre

par ADRIEN GRUSLIN

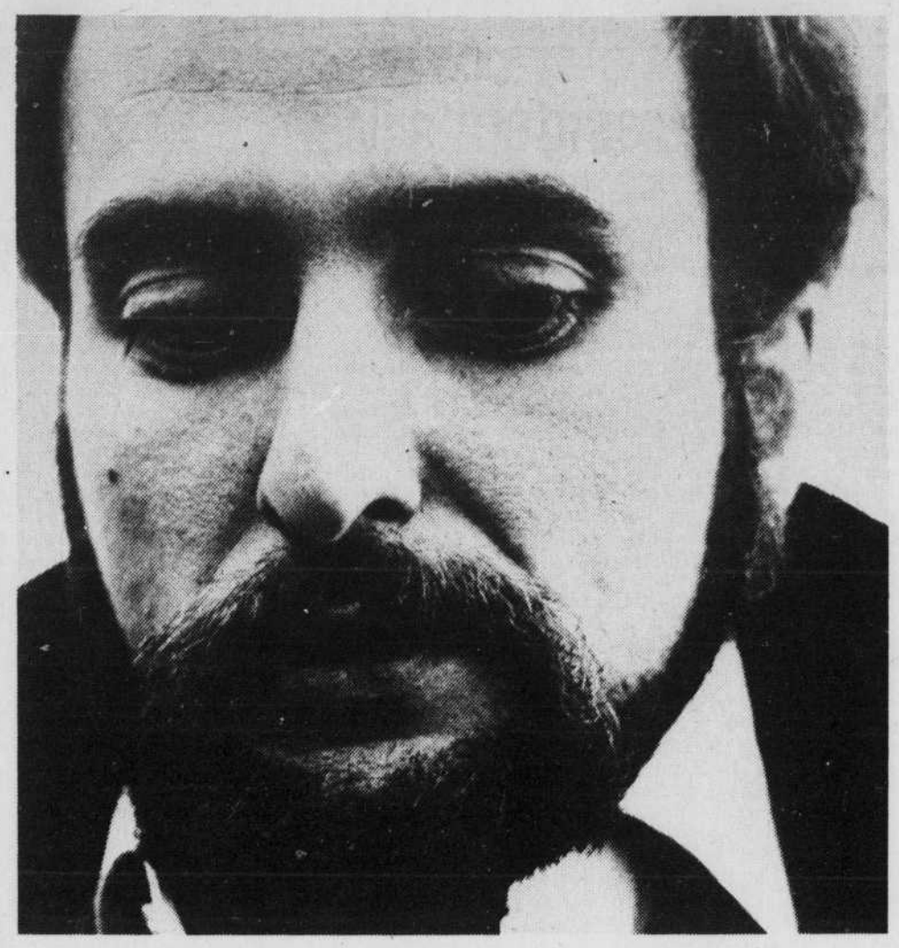

C'est à travers quelque 200 productions en 20 ans que François Barbeau a réussi à s'imposer comme créateur de costumes au Québec et au Canada. Quiconque suit l'activité théâtrale montréalaise a pu se rendre compte du souci du visuel, du sens de l'observation, de l'imagination fertile et de la rigueur de cet artiste. Il y a vingt ans, il était seul; aujourd'hui plusieurs se sont inscrits dans son sillage.

Actuellement, il expose des croquis et des maquettes de costumes à la Maison des Arts La Sauvegarde, rue Notre-Dame. On peut également voir une foule de diapositives de productions auxquelles il a participé. Ce n'est pas sans mal que ses proches ont réussi à le convaincre de consentir à cette exposition dont l'intérêt saute aux yeux. François Barbeau reconnait qu'il est timide, qu'il abborre les interviews et autres manifestations publiques du genre. L'exposition dure jusqu'au 25 avril.

Au théâtre, on sait combien le costume contribue à l'identification du personnage. Dans les cas limites, tel la "comedia d'ell arte", l'habit fait le moine et totalement. Toujours, il le précise, le visualise, l'oriente dans le but de servir le plus possible le texte. Certes, il revient d'abord au comédien de camper l'individu, de jouer le rôle mais la participation du costume à ce jeu reste indéniable. Souventes fois, la théâtralité s'en trouve augmentée, du même coup la crédibilité. Par exemple, "Les Belles-soeurs" dévêtues demeurent toujours elles-mêmes, néanmoins le vêtement les concrétise, les enrichit en pittoresque.

Ce qui frappe chez François Barbeau, que j'ai rencontré dans les ateliers du Rideau-Vert plus tôt cette semaine, c'est ce souci de discipline, cette rigueur du travail, (il déplore d'ailleurs son absence chez certains metteurs en scène et comédiens avec qui il a eu à travailler ainsi que parmi certains de ses élèves de l'Ecole Nationale), cette préoccupation de recherche constante de tissus et couleurs, en un mot cette passion pour son métier. Je livre ici telles quelles, les réponses qu'il m'a fournies tant sur sa carrière que sur le processus précis d'une création des costumes dans une production théâtrale.

François Barbeau, comment êtes-vous devenu costumier?

— J'ai débuté au moment où personne ne pratiquait ce métier. Etudiant en "Fine Arts" au collège Sir George Williams, il m'avait été donné de faire un travail sur le costume de théâtre, je crois bien que c'est là que j'y ai pris goût. J'ai fait mes premières armes dans un spectacle de la Troupe du Coquelicot présenté au Darcy McGee. Puis j'ai rencontré François Tassé qui faisait partie de la Compagnie des Sept dont le directeur était Georges Darès. C'était en 1955, à l'époque où l'on avait quinze dollars pour une production. J'allais chercher des guenilles à l'Armée du Sulut. Tout s'est enchainé par la suite, j'ai fait deux-trois show avec la compagnie des Sept, j'ai travaillé avec Jean Doyon et André Montmorency et j'ai finalement fait la rencontre de Paul Buissonneau.

— C'est alors que vous êtes entré à "La Roulotte" de Buissonneau?

— Oui et j'y suis resté sept années pendant lesquelles j'étais parallèlement, l'assistant de Robert Prévost au TNM et j'ai fait les costumes de l'Egrégore dont la première pièce s'appelait "Une femme douce". Pendant ce temps là, j'allais d'un théâtre à l'autre en passant par Radio-Canada à la recherche d'un emploi permanent. On me répondait toujours: on vous rappellera. Ce n'est qu'à mon retour d'Europe en 1961 que je suis devenu le costumier régulier du Rideau-vert. L'année suivante j'entrais à l'ENT (Ecole Nationale de théâtre) pour donner des cours de costumes, m'occuper des productions devant le public, ce que je fais toujours.

— A l'École que faites-vous?

— Je suis le responsable de la section Décoration rattachée à la section technique dont le chef est José Descombes. Je dispense des cours sur le costume évidemment en plus d'être chargé des semaines de productions pour les six spectacles de la grande salle du Monument National et d'apporter une aide aux montages plus modestes du Studio. A mon avis, le futur décorateur et costumier n'a pas un besoin indispensable de l'Ecole mais il peut y trouver une formation précieuse. Je crois beaucoup aux bases, il faut apprendre à enfiler une machine avant d'apprendre à coudre. Quand j'étais à La Roulotte, j'en ai arraché... j'ai appris. Aujourd'hui, les gens veulent tout de suite créer, en somme sans avoir appris.

— Et au Rideau-vert, vous y travaillez depuis combien de temps?

— Depuis quatorze ans. Au début il n'existait ni atelier de costumes ni d'accessoires, on devait abattre une besogne incroyable quand il s'agissait d'un gros spectacle, c'était épouvantable. Tout se faisait dans une cave de moins de six pieds de hauteur, c'était la dure école. Aujourd'hui, on jouit d'un atelier juste à côté du théâtre où on peut, tout à son aise, faire de la recherche. Les gens n'ont pas conscience de l'importance d'un atelier, ils ignorent tout ce que le travail implique comme expérimentation mille fois répétée.

— Comment peut-on décrire le processus d'une création des costumes lors d'une production théâtrale?

— Évidemment, tout dépend de la pièce et de celui qui la monte. Quand les gens, j'entends les metteurs en scène, savent où ils vont, pas de problème. Certains apportent un document disant: "je voudrais avoir ceci ou cela", on s'exécute; d'autres viennent discuter un bon moment alors que les derniers ne soufflent mot. Dans ces cas, je fournis des esquisses en noir et blanc. Enfin, beaucoup me disent: "lis la pièce et pense à quelque chose". Pour moi, il s'agit de la période la plus difficile.

Quand j'ai débuté, j'étais très timide et je croyais que les metteurs en scène étaient les capitaines de bateau, depuis je me suis souvent rendu compte que plusieurs ne voient même pas à quoi pourraient ressembler les croquis devenus costumes. Maintenant je les connais, je me prépare, j'ai appris, c'est pourquoi je propose des esquisses, j'ai appris cela au ballet.

— Vous avez travaillé régulièrement pour le ballet, est-ce vraiment différent?

— Partout dès qu'un ou deux personnages sont terminés et acceptés par le metteur en scène, on continue le travail seul. La différence au ballet vient du fait qu'il existe une étroite collaboration entre tous les artisans d'une production. Ce fut le cas pour "L'Hommage à Pierre Mercure" que je viens de terminer, également pour "The Lotery" avec Brian Macdonald où nous avons expérimenté un collant en batik. Il n'y a rien de plus ennuyant qu'un collant; le batik permet de nouveaux effets, il allonge. Il a fallu recommencer encore et encore afin de trouver de nouveaux tissus extensibles. Au ballet, le costume continue le mouvement, l'implique. De plus, le danseur a une discipline de fer, il sait se tenir, contrairement à l'acteur trop souvent.

— Est-ce dire que la recherche est facilitée en danse?

— Pas forcément, collaboration et recherche sont deux chose; j'ai souvent fait de la recherche quand le metteur en scène ne disait rien au théâtre. Dans "Le Deuil sied à Electre" qui fut un four, les costumes en cuir-non en cuirette comme l'a dit un journaliste — furent trouvés suite à une intéressante recherche. Même phénomène pour le plus récent "Rashomon" à Ottawa, on a travaillé dans de grosses textures, de la catalogne qu'il a fallu teindre. Dans un cas semblable, le costume ajoute au théâtral.

— C'est dans ce sens que vous souhaitez expérimenter?

— Oui, il y a des textures à trouver, des couleurs à inventer. Si on fait un Feydeau, c'est toujours pareil. D'un autre côté, il est bon qu'un costumier ait à habiller des pièces où le vêtement n'exige aucun effet, telle une "Évangéline Deusse", ça nous ramène les pieds à terre. Il y a quinze ans, on était engagé quinze jours avant la première, parfois on achevait de coudre les costumes du troisième acte pendant le premier. Heureusement, aujourd'hui, on arrive à être prêts une quinzaine de jours avant, ce qui laisse place aux retouches.

— Aux esquisses en noir et blanc succèdent les croquis en couleur et la quête, pas toujours aisée, des étoffes, est-ce vrai?

— Il arrive qu'on trouve le tissu mais pas la couleur, ou qu'on manque de tissu... Avant on ne teignait jamais, maintenant on décolore et teint pratiquement pour chaque spectacle. Il ne s'agit pas seulement d'arriver à fabriquer la teinture exacte, encore faut-il la faire tenir. Un costumier doit être curieux, essayer de toujours trouver. Même dans une pièce "non-costumée", il existe l'aspect humain à servir, il est aussi difficile d'être sobre qu'expansif. De plus dans la fabrication, le travail méconnu des coupeurs joue un rôle primordial. Personnellement, j'ai eu la chance d'oeuvrer avec des gens, Michèle Nagy et Erika Hofer par exemple, prêts à se dépenser.

— Qu'arrive-t-il ensuite dans le processus de création?

— Le cirque commence avec les essayages. Les comédiens ne sont jamais prêts à venir pour un essayage s'ils n'ont pas de répétition. Il faut patienter, courir après, on avait déjà eu du mal à les rejoindre quelques minutes pour prendre les mesures. Un essayage dure environ une demie-heure, au pire trois quart d'heure, il n'existe rien de plus déprimant qu'une séance qui s'éternise. Pour "Rashomon", tout fut plus compliqué mais comme l'équipe était formidable, tout le monde a collaboré. Une fois le costume terminé, on passe à la prise des photos que les Anglais appellent à raison la parade des costumes. Les photos donnent une bonne idée visuelle c'est leur avantage; trop souvent cependant, on ne les voit même pas. Après, il reste dix jours pour fignoler la production.

— Comment pourrait-on définir la place du costume au théâtre?

— Essentiellement comme un outil au service de la pièce. Certains costumes ont pu sauver des productions, si le spectacle ennuie, on regarde le reste. Le comédien doit assumer son costume, s'il n'est pas confortable, le public s'en aperçoit. Les gens qui ne l'assument pas sont déguisés, les autres non... Aujourd'hui on ne fait presque plus de pièces à costume, je trouve cela dommage. Je n'ai jamais fait de Shakespeare par exemple, ce n'était jamais le temps ou on les donnait à faire à d'autres.

— Y-a-t-il des auteurs que vous préférez?

— J'ai touché à beaucoup en vingt ans. Les costumiers n'ont jamais droit de parole dans les choix de programmation, alors... Tremblay me plaît beaucoup, Pirandello aussi car on y ignore toujours ce que sont au juste les personnages, j'aime les dramaturges nordiques tel Ibsen, j'ai adoré faire "Mariaagélas" d'Antonine Maillet. J'ignore s'il est des oeuvres que j'aimerais faire par-dessus tout.

François Barbeau habille environ dix productions par saison, c'est beaucoup. Cette année par exemple, en plus des six spectacles saisonniers du Rideau-Vert, il a travaillé au CNA d'Ottawa pour "Soudain l'été dernier" et "Rashomon", il a signé les costumes d'"Orion le tueur" au Quat'sous alors qu'au ballet il a fait "L'Hommage à Pierre Mercure" et un travail pour le groupe d'Eddy Toussaint. Que peut-on ajouter? Il serait long et fastidieux d'énumérer les quelques 200 productions qu'il a à son actif. On ne peut que conseiller au public d'aller faire une visite à la Maison des Arts, la Sauvegarde; chacun verra alors un aperçu des créations de cet artisan du théâtre de grande classe.

D'un trio à un baryton

par GILLES POTVIN

Si le récent passage du célèbre Trio di Trieste au théâtre Maisonneuve, dans la série du Ladies' Morning Musical Club, n'a pas été l'occasion d'une démonstration instrumentale de la perfection de la plus absolue, il nous a néanmoins permis d'entendre une exécution profondément sentie, parfois bouleversante, de l'un des sommets de toute la littérature pour trio à clavier, le célèbre Trio à l'Archiduc, en si bémol majeur, op. 97, de Beethoven. Le fait que la sonorité du violoniste Renato Zanettovich soit souvent incolore et que le fer de son archet accroche parfois les cordes, de même que l'insistance du violoncelliste Amandeo Baldovino à faire rebondir sur la touche une corde de do mal ajustée demeurent certes des éléments de distraction mais ils ont été amplement compensés par une exécution vibrante animée du désir d'atteindre au plus profond la pensée beethovénienne. Au piano, Dario de Rosa a, lui aussi, raté quelques traits d'une partition hérissée de difficultés mais, comme ses collègues, il était à la recherche de l'essentiel dans une grande oeuvre qui demande avant tout le souffle et la vision héroïque. L'on ne saurait donc traduire efficacement une telle oeuvre en la traitant comme un bibelot de vitrine et c'est l'esprit qui a animé, il me semble, l'exécution de jeudi. La noblesse du mouvement initial, la saveur populaire du scherzo et le climat souvent déchirant de l'andante à variations ont été rendus de façon souveraine par le trio italien, ce qui n'est pas toujours le fait d'exécutions plus précises peut-être mais moins expressives.

Au début du programme, le Trio di Trieste proposait le *Trio no 3*, en sol mineur, op. 110, de Schumann, une oeuvre tendue, tourmentée, aux accents souvent tragiques mais à laquelle il manque un sens de direction précis. Quand on sait que l'esprit de Schumann allait bientôt sombrer, l'on comprend l'éparpillement des idées comme l'académisme de leur traitement. L'exécution de cette oeuvre fut honnête, sans ferme conviction toutefois.

A la salle Pollack tout récemment le baryton montréalais Jan Simons a voulu relever l'un des plus grands défis auxquels un chanteur puisse se soumettre: l'interprétation ininterrompue des 24 mélodies qui composent le cycle *Die Winterreise* de Franz Schubert. Les premières mélodies ont provoqué une certaine inquiétude; malgré une compréhension évidente des textes, la voix du chanteur était peu expressive et d'une couleur assez uniforme. Mais elle s'est vite réchauffée et à partir d'*Erstarrung* et *Der Lindenbaum*, Jan Simons s'est montré tout à fait capable d'accompagner Franz Schubert dans son long périple et de nous faire sortir l'effroi et la tragédie qui en marquent son parcours, la destination éventuelle ne pouvant être que la mort. L'angoisse créée par l'emploi insistant du monde mineur a trouvé en Jan Simons un traducteur fidèle et soucieux d'exactitude. Un timbre plus lumineux dans l'aigu aurait sans doute donné aux éclaircies en mode majeur plus de vérité et un aspect plus saisissant encore mais, dans son ensemble, cette interprétation mérite les plus grands éloges pour son authenticité et sa sincérité.

Die Winterreise ne saurait être envisagé sans la présence d'un pianiste de la plus grande sensibilité. Jan Simons l'a compris en faisant appel à Paul Helmer, dont l'apport au succès de cette audition a été immense. Plus tôt au cours de la même semaine, Helmer s'était révélé un accompagnateur exceptionnel auprès de Margarita Schack, dans un programme consacré à l'école viennoise. Il nous montre maintenant que Schubert, tout comme Schonberg, Berg et Webern, n'a pas de secrets pour lui.

art et patrimoine

Un souci de la qualité et d'excellentes surprises

par JULES ARBEC

En faisant le tour des expositions présentées dans nos galeries et musées, il est intéressant de constater un effort tendant à offrir au public des oeuvres d'une grande qualité. D'une part, j'ai donc constaté une nette amélioration sur les années précédentes. Mais il ne faudrait pourtant pas généraliser car le renom de ces maisons qui ne saurait être mis en doute ne garantit pas toujours la valeur des oeuvres qu'elles offrent, si ce n'est bien entendu en signe de piastre. Des galeries moins connues et sans doute plus marginales nous réservent par ailleurs d'excellentes surprises.

En remontant la rue St. Denis, l'autre jour, je me suis arrêté à la galerie *Claude Luce* où l'on expose les oeuvres de *Georges St. Pierre*. A prime abord, rien de bouleversant mais quelle maitrise technique! St. Pierre a recours à la craie de cire pour nous présenter une série de portraits d'anciens canadiens pure laine dans la meilleure tradition. Sous ce style, cent fois exploité, l'artiste nous cache des aspects-thème inattendus et parfois même très originaux. Par une ligne ferme et dégagée, St. Pierre réussit à donner à ses personnages une sobriété d'expression mais aussi une force de caractère qui n'a d'égale que l'économie des moyens dont il fait usage. Donc pas question d'une sophistication au niveau du graphisme. Par ailleurs, St. Pierre emploie des couleurs bien agencées mais parfois trop violentes. Cet abus a pour effet de détruire les effets mêmes qu'il recherche au niveau de la mise en page et de la forme.

Dans une certaine mesure, ces portraits nous ramènent aux dessins enfantins, sans doute à cause des craies de cire que l'artiste utilise comme medium mais encore parce que Georges St. Pierre serait demeuré un de ces enfants impertinents qui sait retrouver et traduire pardelà l'apparence éphémère des visages, la profondeur de l'âme humaine.

Non loin de cette première galerie, au restaurant **Le St. Malo**, on peut voir les encres et lavis d'**Elizabeth Blau**. Mlle Bleau ne se définit pas comme professionnelle pas plus que peintre du dimanche. Il y a donc dans sa production, certaines faiblesses, du côté de la mise en page par exemple. En revanche, j'ai pu apprécier des trouvailles fort intéressantes que l'artiste exploite avantageusement. Je pense ici au pointillisme dans certaines de ses encres. Ce moyen lui permet de créer une sorte de texture très nuancée. Ces effets permettent à Mlle Bleau de mettre en valeur des personnages féminins qui semblent sortir du rêve où de quelqu'autre univers surréaliste. L'exactitude et la finesse du trait de plume confèrent à l'expression de ses personnages une certaine sobriété, une retenue qui ne leur enlèvent pourtant pas toute éloquence. C'est sans doute pour cette raison que mes préférences vont aux lavis dont l'aspect flou et vaporeux fait ressortir de ces têtes de femmes une charge affective qui nous amène au seuil du rêve et de la poésie. Bref, j'ai trouvé dans ces tableaux des éléments très intéressants qui laissent présager de grandes possibilités pour les années à venir.

Avec les acryliques de **Pauline Morier** présentement en montre à l'atelier-galerie **Laurent Tremblay** de la rue Marquette, nous tombons dans un tout autre monde, si ce n'est pas de tomber de haut purement et simplement. Ces tableaux retiennent notre regard par la multitude de couleurs vives qui s'entremêlent dans un ordre chromatique plus ou moins respecté. Sur ce fond de scène, des copies fidèles de pin-up girls ou d'images publicitaires sont jetées, comme découpées puis collées sur le tableau. Mais après un examen minutieux, l'on s'aperçoit que les images en question sont belles et bien peintes avec un souci d'exactitude digne des plus grandes copistes. Ces divers éléments nous ramènent donc à un art pop des années ' 65. Mais ici la composition trop chargée de la plupart des tableaux ne nous permet pas de dégager le message que l'artiste voudrait nous transmettre à moins que Mlle Morier n'ait voulu nous transmettre aucun message. On ne sait jamais, le message de Mlle Morier est peut-être de ne pas en avoir. C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui la communication. Le deuxième volet de cette exposition se compose de bijoux et de sculptures miniatures. Il est très difficile de porter un jugement qui vaille sur une bague ou un bracelet sans les voir porter, par une jolie femme si possible. Les bijoux de **Dieudonné** n'ont rien de sophistiqué, si ce n'est la richesse des métaux utilisés, tel l'argent, qui les rend agréables autant à la vue qu'au toucher. L'artiste a voulu s'en tenir à des formes simples qui épousent et prolongent les lignes du poignet ou du doigt dans une délicatesse et un raffinement formel qui n'enlèvent pourtant pas l'effet de consistance dégagé par le bijou. Par ailleurs, les bronzes de Dieudonné m'ont semblé très intéressants. Ces sculptures miniatures de deux ou trois pouces de haut présentent des lignes souples et arrondies dont la monotonie est brisée par une certaine déformation, un peu comme si la forme parfaite, telle que la sphère ou l'ovale, ne pouvait en dégager toute l'expressivité.

Enfin, mentionnons l'exposition de *Hugh Barrett* à la *Galerie Environnement* de Beloeil. Le peintre nous offre quelques séries de paysages figuratifs et abstraits dont la production semble s'échelonner sur deux ou trois années. Du moins en a-t-on l'impression si l'on considère le côté hétéroclite de son exposition. Barrett est quand même un créateur versatile et n'éprouve pas de réelle contrainte grâce à une longue pratique de son art. De plus, sa palette lui permet de nous faire passer par toute la gamme de sentiments que l'on peut ressentir devant des tableaux. D'abord peintre de la nature, il semble vouloir rester attaché à cette forme d'expression et refuser par le fait même d'exploiter d'autres thématiques qui enrichiraient sûrement sa production. Il n'en demeure pas moins un peintre qui maîtrise parfaitement sa technique et qui va même au-delà de celle-ci pour nous garantir un plaisir esthétique de premier ordre. Le trajet que l'on fera entre Montréal et Beloeil ne sera donc pas peine perdue.

Galeries d'Art

Importants tableaux et sculptures
CANADIENS ET EUROPÉENS
Ouvert 9 à 5.30 Samedi 9 à 5
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dimanche et lundi
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
DESSIN — CROQUIS et PEINTURE
avec MODELE VIVANT
CORRECTION et INITIATION à L'ART
AUCUNE CONDITION D'INSCRIPTION
Académie Bélanger Enr.,
5002, boul. St-Laurent Montréal Québec H2T 1R7
Tél.: (514) 279-8029

vient de paraitre
HENRI MASSON
par Hugues de Jouvancourt
Edition de luxe tirée à 170 exemplaires, dont 100 accompagnés de 6 lithographies (11½ x 10 pouces) exécutées et signées par l'artiste.
ÉDITIONS LA FREGATE INC.
C.P. 157 - Station H - Montréal - tél.: 861-0791

REMISE DE 50%
SUR TOUTES LES REPRODUCTIONS ENCADRÉES OU NON
DU 10 AU 24 AVRIL INCLUSIVEMENT
OUVERTS LES LUNDIS DURANT LA VENTE
1024 OUEST, AVENUE LAURIER - 279-2188
68 NORD, WESTMINSTER
488-7061
atelier 60

Lettre de Paris

Francine Racette interprète Jeanne Moreau

par RENÉE MAHEUX

PARIS — **"Lumière"**. Quatre actrices, un journaliste, deux réalisateurs, un biologiste, un play-boy, s'aiment, se déchirent, se charment: un film qui est la vie, premier film écrit et réalisé par Jeanne Moreau... "Je voulais parler de la vie, dit-elle or, comme ce que je connais le mieux, ce sont les comédiennes, j'ai voulu parler des comédiennes"... Celles-ci disent de **"Lumière"**: "c'est un film d'amour sur nous."

"Lumière" raconte une semaine de la vie de quatre comédiennes amies, d'âges divers. En moins d'une semaine, la vie peut changer. La vie change. Les comédiennes nourrissent leur art de leur vie. Nous retrouvons le reflet de ces événements, de ces sentiments sur les écrans et les scènes de théâtre. Comme tous les films impressionnistes, on ne raconte pas, on "ressent" les quatre facettes inquiètes, sensibles, "en crise", de Laura (Lucia Bose), Caroline (Caroline Cartier) et Julienne (Francine Racette) entourant Sarah (Jeanne Moreau), plus grande, plus "star", plus belle et émouvante que jamais.

Il ne s'agissait donc pas pour Jeanne Moreau de faire un film d'anecdotes, ni un film à thèse, mais de parler des hommes et de la vie... "Mon propos, dit-elle, c'était les rapports humains et la difficulté d'exister en harmonie avec les autres, ceux que l'on a choisi, comme ceux que la vie impose... Ce n'est pas un film sur les femmes, mais un film de sentiments et de personnes. Un film sur la vie. Et, ajoute-t-elle, si la jalousie en est un des thèmes, faut faire avec!.. Nous avons tous, instinctivement, ce besoin de possession irrépressible... L'amitié est un des thèmes majeurs du film. D'ailleurs, ce qui m'a poussée à faire le film, ma première idée, c'est l'amitié."

Jeanne Moreau est passée derrière la caméra. Lorsque sa caméra est arrivée, elle a ressenti, dit-elle, "la plus grande émotion" de sa vie. "Je voulais aller au plus vite et de la façon la plus souple possible vers ce que je voulais voir. J'avais toujours en moi un "sens musical" du film, comme une mélodie qui devait se transmettre au mouvement de l'appareil."

"Lumière". Francine Racette et Keith Carradine.

Réalisatrice, Jeanne Moreau a ressenti à son tour l'inquiétude et la souffrance des réalisateurs... "On crée dans une extraordinaire douleur. Certaines nuits d'insomnie, pendant le tournage, j'ai retrouvé en imagination tous les metteurs en scène avec lesquels j'avais travaillé: Welles, Malle, Truffaut, Losey, Antonioni, Bunuel, Peter Brook, Marguerite Duras... Et j'ai compris, cette fois de l'intérieur, j'ai vécu toutes leurs angoisses, leurs coups de téléphone à deux heures du matin! Je ne me sentais plus seule... "La plus belle chose du monde, c'est le cinéma. J'ai voulu en donner l'image la plus pure, la plus dépouillée. J'ai toujours été frappée d'émotion en voyant un plateau vide... n'est-ce pas là qu'on fait vivre tous les rêves?"

Jeanne Moreau raconte que c'est tout de même Orson Welles, tandis qu'ils tournaient "Histoire immortelle", qui l'encouragea à faire le film qu'elle avait en tête et qu'elle réalisera plus tard après cinq versions successives de scénario et des refus de producteurs du genre... "Ne comptez pas sur moi, j'ai suffisamment de tracas pour, en plus, me mettre une femme metteur en scène sur le bras.."

Venue en France grâce à une bourse provinciale, la Québecoise Francine Racette a eu la chance d'aborder, dès ses débuts, les grands répertoires classiques, puisque c'est au T.N.P. qu'elle interprète en 1968 "Roméo et Juliette" dans une mise en scène de Cacoyanis et en 1969 "Le Diable et le Bon Dieu" de Jean-Paul Sartre, dans le rôle principal féminin, aux cotés de François Périer.

Pendant ces deux années, elle refuse toutes les propositions cinématographiques qui lui sont faites, pour accepter le film réalisé par Frédéric Rossif, "Aussi loin que l'amour". Au rythme d'un film par année, elle acquiert rapidement la notoriété dans le monde du cinéma international.

Francine Racette s'est acquis ces dernières années un métier solide. Elle est une des meilleures interprètes de **"Lumière"**. Très belle sous la lumière de Provence, sa spontanéité excessive et vibrante est rayonnante et légèrement teintée de mélancolie. Et **"Lumière"**, film d'amour, sensuel, généreux, tragique, à l'image de la vie qui est ainsi faite d'éternels recommencements, ne serait pas ce qu'il est sans la participation de ces comédiennes pour qui il est un hommage.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Roquet belles oreilles
10.00 Les espiegles rient
10.30 Monsieur Rosée
11.00 La compagnie de la mouette bleue
11.30 Génie en herbe
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sportheque
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Cinema-Jeunesse "L'incompris" et "Jour de chasse".
5.00 Bagatelle
6.00 L'imagination au galop
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique federale: Le Parti conservateur
7.00 Lise Lib
8.00 Hockey: Les quarts de finale
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinema: "La caravane de feu" (western — Américain 1967)
12.30 Cinema: "La bataille des Ardennes" (drame de guerre — Américain)

CFTM 10

8.30 Patof raconte
9.00 Michel Vaillant
9.30 Les cadets de la forêt
10.00 Robin Fusée
10.30 Le cirque à son meilleur
11.00 Les sentinelles de l'air
12.00 Bon week-end
1.45 Le Parti créditiste
2.00 Pour vous mesdames
2.30 Le père Ambroise
3.00 Sur le matelas
4.00 Horizon sports
4.30 C'est arrivé cette semaine
5.00 Ça prend un voleur
6.00 A l'heure olympique
7.00 Les grands spectacles: "Les héros de Telemark" (Aventures — Britannique 1965)
9.30 Mannix
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinema: "Cinq cartes à abattre" (western — Americain 1968)
1.00 Cinema: "La femme du bout du monde" (Drame Français 1939) ■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Tourlou
18.30 Les sept mers: L'océan pacifique
19.30 Cine... Plus: "Train, amour et crustacés" (film de Richard Quine)

CBMT 6

10.00 Sésame Street
11.00 The Flaxton boys
11.30 Klahanie
12.00 Parade
1.00 Water world
1.30 Par 27
2.00 CBC Saturday Sports Special
3.30 Welcome back, kotter
4.00 Masters' golf tournament
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Monty Python
7.00 Reach for the Top
7.30 Phyllis
8.00 Hockey: Sidestreet
11.00 The national
11.15 Provincial affairs:
11.21 Montreal Tonight
11.37 Cinema: "Punch and Jody" (Drame — Américain 1974) "In tandum" (Drame — 1974)
2.10 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the air
7.00 The community
7.25 Take Kerr
7.30 Circle Square
8.00 Abbott and Costello
8.30 Rocket Robin Hood
9.00 Merrie melodies
9.30 Flinstones
10.00 Kidstuff
11.00 Waterville gang
11.30 Spiderman
12.00 Star Trek
1.00 Cinema: "Italian Job" (Aventures — 1969)
3.00 Superstars of the mat
4.00 Sports beat 76
4.30 Wide world of sports
6.00 Lawrence Welk
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
10.00 McGowan and Co.
10.30 The Rolf Harris show
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Cinema: "Once upon a time in the west" (Western — 1969)

RADIO-QUÉBEC 17

18.00 Le drame de la survie:
18.30 Canadiens canailles canayens: l'hiver
19.00 En se racontant l'histoire d'ici La crise de 1929-39.
20.00 Omer Pacha
20.30 Le sens de la vie
22.30 Les jazzeurs Anthony Braxton saxophoniste

CBMT 6

9.00 This is the life
9.30 Coronation street
10.00 Sunday morning
11.00 Meeting place
12.00 Living Tomorrow
12.15 A way out
12.30 V.I.P.
1.00 This land
1.30 Country Canada
2.00 Music to see
2.30 Humn Sing
3.00 Science Magazine
3.30 Tommy Common's
4.00 Master's golf tournament
6.00 Wonderful world of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 Upstairs downstairs
10.00 Moura: citizen baroness
11.00 The National
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp: "Too many husbands" (comédie - 1940) ■

CFCF 12

6.00 Community
6.30 Crossroads
7.00 Circle square
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is written
10.00 Hellenic program
10.30 Teledomenica
1.00 Passover
1.30 It is up to you
2.00 Cinema: "Triple cross" (drame - 1967)
4.30 Question period
5.00 Untamed world
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Sprin is hope
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Kojak
10.00 W-5
11.00 News
11.21 Pulse
12.00 Cinema: "Repulsion" (drame - 1965)

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Sesame
9.30 Les contes de la rive
9.45 L'Evangile en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Initiation à la musique:
12.00 La semaine verte:
1.00 D'hier à Demain:
2.00 L'Univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le Francophonissime
5.00 Second Regard
6.00 La question
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale: L'union nationale
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches: Monsieur B. OU
8.00 Hockey
8.30 Les beaux dimanches: Le Dossier secret des trésors.
9.30 Les beaux dimanches: "Yehudi Menuhin. Chemin de lumière".
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club: "La voie lactee" (fantaisie dramatique - de Luis Bunnuel - Fr. It. 1968).

CFTM 10

7.55 Horaire Bienvenue
8.00 Ministere mondial Rex Humbard
9.00 Patof raconte
9.30 Fanfan Dede
10.00 C'etait l'bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugement rendu
2.30 Réflexions
3.00 J'ai le goût du Québec
3.30 Tele-Quilles
4.30 Information voyage
5.00 Au Royaume des animaux
5.30 Flipper
6.00 Showbizz
7.00 Ciné-Choix: "Les grands espaces" (western-Américain 1958)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La onzieme heure
12.00 Le dix vous informe

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Taxi driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "The magic flute" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "All the president's men" 1.00, 3.35, 6.10, 8.55.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Fanny Hill meets Dr. Erotico" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Man and wife" 1.40, 4.30, 7.30, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Les 3 jours du condor" 2.25, 6.00, 9.35 "Phaze IV" 12.50, 4.20, 8.00.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine 524-1685 "Un après-midi de chien" 1.40, 5.35, 9.30 et "Le verdict" 12.00, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "C'est dur pour tout le monde" 1.25, 3.35, 5.40, 7.50, 10.00.
CINEMA MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Plein la gueule" 5.10, 9.40 "Chinatown" 7.30.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Né pour être libre" Sam. Dim. 3.25, 7.30 "Funny Lady" Sam. 5.00, 9.10 Dim.: 1.00, 5.00, 9.10.
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Bananas" Sam. 7.15 Dim. 2.25, 7.15 "Ludwig ou le crépuscule des dieux" Sam. 4.00, 8.45 Dim. 4.00, 8.45.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Bad news bears" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "La course à l'echalote" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "La flute enchantée" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30 (Salle McLaren) "Le chat et la souris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "Violence et passion" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.45 (Salle Resnais) "Cousin cousine" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine 288-3303 "Film d'amour et d'anarchie" 12.30, 2.45, 5.30, 7.15, 9.30.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "Krakatoa" 1.55, 5.35, 9.20 "Monstre de l'île de feu" 12.30, 4.10, 7.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "No deposit no return" 1.00, 3.30, 6.05, 8.35.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.35.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Dog day afternoon" 12.50, 4.50, 9.05 et "Night moves" 3.00, 7.15.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145. Samedi: "Spectacle sur scène: Maneige" 7.30, 10.00 et "Crystal voyager" 12.00 p.m.; Dimanche: "Harold and Maude" 2.00, "Harold et Maude" 4.00, "Le téléphone rose" 7.30, "R.A.S." 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Lipstick" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Bad news bears" 1.15, 3.20, 5.25, 7.35, 9.40. (Salle II) "Seven beauties" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20 (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Docteur Françoise Gailland" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle V) "Histoire d'Adele H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.35, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Robin and Marion" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinema) "Sunshine boys" 12.45, 2.45, 4.50, 6.50, 8.55.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "He and she" 12.00, 3.00, 5.50, 8.45, "Hetero sexualis" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
SALLE BREBEUF: 5625 Décelles 731-1297 "Mandingo" 3.00, 7.00, 9.15.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "A boys and his dog" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.25.
SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Lipstick" 1.40, 3.40, 5.35, 7.35, 9.45.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "The adventured of Sherlock Holmes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The duchess and the dirtwater" 1.05, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Family plot" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Samedi: Festival du film Américain — "The Patsy" (K. Vidor — 1928) 3.00, "Dr Jekyll and Mr. Hyde" (J. Robertson — 1920) 5.00, "Broken hearts of Hollywood" (L. Bacon — 1926) 7.00 et "The quiet one" (S. Neyers — 1948) 9.00. Dimanche: Série pour enfants — "The Incredible Shrinking Man" 2.00, "Le tour du monde de Sadko" 4.00. — Festival du film Américain — "The Day of the Triffids" (S. Sekely — 1963) 7.00 et "Accident" (J. Losey — 1967) 9.00.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 "C'est juste un autre genre de vie" de Diane Sorel, tous les soirs 8.00. Entrée libre. ■

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier — 288-1229 (Salle II) "The divine Sarah" de J. Beyderuiellon — Du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00 matinées 13 h 00, samedi 14 h 00.

EGLISE ST. ANDREW'S: 101 Côte St. Antoine, Westmount. Les saisons de Joseph Haydn, dirigé par Elizabeth Haughey — Dimanche 15 h 00.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Macheth" de Shakespeare — Samedi: 20 h 30. Dimanche: Relâche.

OUTREMONT: 1248 Bernard, 277-4145. Samedi: Maneige — 19 h 30, 22 h 00.

PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 521-6666 Clémence Desrochers — Samedi 20 h 00 — 23 h 00 — Dimanche: 21 h 00.

PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine 523-1131 "Ti-Guy-doux" de Jacqueline Salvas — semaine et dimanche 20 h 00. Samedi 19 h 30 — 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

POUDRIERE: (Ile Ste-Hélène) 525-0821. "Gerda" de Joseph Schull — du mardi au vendredi: 20 h 30 — Samedi 18 h 30 — 21 h 30. Relâche: Lundi et mardi.

SALLE WILFRID-PELLETIER: Englebert Humperdink. Samedi — 19 h 00 — 22 h 00, dimanche 20 h 30. Dimanche: Sous et brioches: Henri Brassard, piano — 11 h 00.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 527-1211 "Un pays dont la devise est je m'oublie" de J.C. Germain tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.

THEATRE MAISONNEUVE: Jean Lapointe — 20 h 30.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Les chaises et délire à deux" d'Eugène Ionesco. Semaine 20 h 00 Samedi 17 h 00 — 21 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi.

THEATRE PORT-ROYAL: "Le dernier Don Juan" de Neil Simon — 20 h 30.

THEATRE DES QUAT'SOUS: 100 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.

THEATRE DU RIDEAU VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangeline Dreusse" — d'Antonine Maillet. Semaine 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.

directeur général

La Fédération Canadienne des maires et des municipalités

Recherche un solide administrateur pour diriger le bureau général de la Fédération à Ottawa et donner une inspiration et une direction nouvelle à ses activités dans le contexte canadien des relations inter-municipales; une personne énergique, bilingue et familière avec les rouages administratifs et les mécanismes décisionnels des divers paliers de gouvernement; une personne douée d'un sens particulier d'anticipation, de l'art de dégager un consensus et de communiquer les positions de la Fédération sur une grande variété de sujets. À ces exigences fondamentales s'ajoutent des aptitudes dans les domaines administratifs et de la recherche. Le poste comporte des déplacements réguliers à travers le Canada.

Le traitement intéressera les personnes qui touchent présentement dans les $30,000.

Veuillez adresser votre candidature avant le 15 avril 1976 en soumettant un curriculum vitae, votre plan de carrière et vos attentes salariales à:

La Fédération Canadienne des maires et des municipalités
Boîte postale 833, Station A
Toronto, Ontario M5W 1G3

AVOCAT

RELATIONS INDUSTRIELLES ET CONTENTIEUX INDUSTRIE MINIÈRE

SALAIRE: ENVIRON $22,000

Notre cliente, une firme du Québec bien connue dans l'industrie minière, recherche un avocat désireux d'oeuvrer dans les domaines des relations industrielles et du contentieux, à son siège social situé dans les Cantons de l'Est.

Relevant principalement du Directeur des Relations Industrielles, le titulaire exercera sa compétence au niveau de plusieurs activités de cette division, y compris la participation aux négociations, l'interprétation légale de ses conventions collectives, le règlement des griefs, l'interprétation et l'application de l'ensemble des lois ouvrières.

Il sera de plus appelé à collaborer avec la direction dans l'interprétation, la préparation et la rédaction des contrats. Il effectuera des travaux de recherche sur l'aspect légal des projets qui lui seront confiés et fournira des opinions. Son activité touchera tous les domaines pouvant avoir des implications et répercussions légales sur les opérations de la Compagnie.

Le candidat idéal est avocat et possède la flexibilité et les attributs personnels lui permettant de transiger avec efficacité aux paliers supérieurs de l'organisation, avec des firmes de conseillers juridiques et les régies, commissions et ministères gouvernementaux. Le bilinguisme (parlé et écrit) est essentiel et le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat.

TECHNICAL SERVICE COUNCIL
931 Yonge St., Toronto M4W 2H8 • 966-5030
Montreal • Winnipeg • Vancouver
Calgary • Edmonton
Personnel Consultants/Est. 1927

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20 et 21

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

DIRECTEUR DE LA FORMATION

FONCTIONS:

Sommaire de la fonction:

Sous la responsabilité du directeur général, le directeur de la formation est chargé du développement, de la gestion et de l'évaluation du programme de maîtrise en administration publique.

Tâches et responsabilités principales:

— il est chargé de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation du programme de maîtrise et du régime pédagogique s'y rapportant;
— Il est responsable de la préparation du budget de la direction de la formation ainsi que de l'affectation appropriée des ressources humaines, financières et matérielles dans ce secteur;
— il recommande au directeur général l'engagement des professeurs et élabore les normes et mécanismes d'évaluation des professeurs;
— il détermine la procédure de sélection des étudiants, approuve leur programme d'étude et élabore les normes et mécanismes d'évaluation des étudiants.

EXIGENCES:

— Détenir un diplôme universitaire, de préférence de 3ième cycle dans une discipline appropriée;
— Posséder plusieurs années d'expérience reliées aux fonctions du poste;
— Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.

TRAITEMENT:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le **23 avril 1976** au:

Directeur général,
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec, G1R 2G5

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL

"Centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes, qui offre des services cliniques multidisciplinaires, d'évaluation, de réadaptation et de réinsertion sociale, en collaboration avec les ressources communautaires de la région".

MÉDECINS OMNIPRATICIENS

(temps plein ou demi-temps)

PSYCHIATRES

(temps partiel)

EXIGENCES:

- Dynamiques et enthousiastes.
- Intéressés à travailler à part entière et égale avec une équipe multidisciplinaire.
- Capables d'engagement et de souplesse pour pratiquer une médecine axée sur la santé.

TRAVAILLEURS SOCIAUX PROFESSIONNELS

(Postes temporaires: temps plein et/ou demi-temps)

EXIGENCES:

- Dynamisme et innovation.
- Intérêt marqué pour une approche multidisciplinaire
- Habiletés éprouvées pour travailler en "CASE-WORK"
- Capacité de mettre à contribution le milieu du client
- Un intérêt pour des approches "BEHAVIORALES" serait un atout
- Membre de la Corporation des T.S.P. de la Province de Québec

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Si les tâches de secrétariat n'ont plus de secret pour vous et que vous possédez les qualités suivantes:

- Discrète, dynamique, éveillée et distinguée.
- D'un esprit d'initiative et d'organisation.
- Utilisant un français impeccable et ayant une connaissance suffisante de l'anglais.
- D'une disponibilité de travail à tout épreuve.

Vous êtes exactement la candidate que nous aimerions voir se joindre à nous.

Disponibilité:
Immédiate

Salaire:
Selon la politique salariale du M.S.A.

Veuillez adresser votre candidature avant le 24 avril en soumetttant un curriculum vitae et votre plan de carrière à:

JEAN-CLAUDE TISSEUR, C.G.A.
Directeur général intérimaire,
CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL,
15,693 ouest, Boul. Gouin,
Ste-Geneviève-de--Pierrefonds, Qué.

Carrières et Professions

CENTRE D'ACCUEIL PIERRE-JOSEPH TRIEST

(302 lits) recherche

SURVEILLANT (E) DE SOIRÉE

temps partiel

Salaire: Classe II.

— Expérience pertinente
— Membre de l'O.I.I.Q.

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 26 avril 1976, à:

M. Jacques Caron
Directeur du personnel,
Centre d'Accueil Pierre-Joseph Triest
8050 est, rue Notre-Dame,
Montréal H1L 3K5

PROFESSEURS POUR 1976-77

— Techniques d'assistance sociale
— Technique d'éducation spécialisée
— Technique du génie civil
— Géologie

Qualifications:
— Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline pertinente

— Techniques infirmières
2 postes à Amos en obstétrique et/ou pédiatrie

Qualifications:
— Bacc. en nursing ou licence d'infirmière et expérience pertinente

1 poste à Malartic en psychiatrie

Qualifications:
— Bacc. en nursing ou licence d'infirmière et post-scolaire en psychiatrie et expérience pertinente

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande, le ou avant le 15 mai 1976, à l'adresse suivante:

M. Wilfrid Rivard,
Directeur du Secteur de l'Enseignement,
Collège du Nord-Ouest,
C.P. 1500,
Rouyn, Qué.
Tél.: 819-762-0931.

Centre Communautaire Juridique de la Côte-Nord

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTRIBUTIONS:
— sous l'autorité du Conseil d'Administration, en plus des fonctions qui lui sont spécialement attribuées par la loi de L'Aide Juridique, il aura la direction générale des affaires de la Corporation Régionale, la direction et la surveillance du personnel, l'administration de l'octroi de l'Aide Juridique et enfin, il assurera la mise en exécution des résolutions du Conseil d'Administration et du Comité Administratif.

QUALIFICATIONS
— être membre du Barreau de la Province de Québec depuis au moins 5 ans
— expérience en administration exigée

SALAIRE:
Entre $16,000 et $29,000., selon exlérience et la politique administrative et salariale de la Commission des Services Juridiques.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avec leur application, lesquels devront être reçus au plus tard le 30 mai 76, au:

Président
Centre Communautaire Juridique
de la Côte-Nord
456 rue Arnaud, suite 212
Sept-Iles, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CARIGNAN

OFFRE D'EMPLOI

PSYCHOLOGUE

NATURE DU TRAVAIL
Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES
Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la commission. Il est chargé de l'application de cette politique.
Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées.
Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.
Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES
— Posséder une maîtrise en psychologie avec optiion appropriée.
— Etre membre de la Corporation des psychologues de la province de Québec.

TRAITEMENT:
$11,628 à $21,652 (Offres patronales 1975-1976)

LIEU DE TRAVAIL: Sorel

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service au personnel
Commission scolaire rég. Carignan
41, Avenue de l'Hôtel-Dieu,
Sorel, P. Qué.
J3P 1L1

DATE LIMITE: 19 avril 1976 à 16:30 heures
Sorel, le 6 avril 1976.

DIRECTEUR DE LOCATION

pour
un important complexe à Montréal

La personne bilingue que nous recherchons jouit d'une grande expérience dans la location d'espace de bureaux et de magasins. Elle peut diriger et motiver les personnes sous sa direction à atteindre des objectifs bien définis.
La rémunération est généreuse et sera établie selon l'expérience et les qualifications de l'aspirant.

Envoyez votre curricuulum vitae en indiquant votre plus récent salaire à:

DOSSIER 2611
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

TRADUCTEUR

Le service de traduction de Honeywell Limitée recherche un traducteur pour son bureau de Montréal.

FONCTIONS:

— Traduire de l'anglais au français des textes en informatique;
— Rédiger des fiches selon le système terminologique déjà mis sur pied dans la compagnie.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

— Un diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent
— Avoir des connaissances de base en terminologie.

Ce poste est offert à temps plein.
Les conditions de travail et les avantages sociaux sont excellents.
Le salaire sera à discuter ultérieuement.

Toute personne intéressée est priée de téléphoner à:

M. Claude Leblanc,
au 484-3501, poste 200, entre 9 et 17 heures

Honeywell

6277 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal, Québec H4B 1T9

hec
école des HAUTES ETUDES COMMERCIALES

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

(responsable de l'exploitation)

L'École des Hautes Études Commerciales est à la recherche d'un analyste responsable de l'exploitation à l'intérieur du Centre d'informatique. Il aura pour tâche principale de coordonner le traitement des données pour les trois types d'usagers du centre soit: les chercheurs, les usagers de la pédagogie et les administrateurs de l'Ecole.

Les candidats intéressées par ce poste possèdent un diplôme universitaire de premier cycle en science pures, en sciences appliquées ou en administration. Ils auront su démontré, au cours d'une expérience pertinente à la fonction, leur compétence à titre d'analyste. La connaissance du système d'exploitation OS-MVT ou MVS sur ordinateur IBM 370, une expérience de l'exploitation de mini-ordinateurs, la connaissance du milieu de l'enseignement, de même qu'une expérience de supervision de personnel seront des atouts considérés.

Le salaire offert variera entre $11,600. et $21,650. selon l'expérience et les qualifications. Une gamme d'avantages sociaux de premier ordre est aussi offerte.

Toute personne intéressée à poser sa candidature devra faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 26 avril 1976 au:

Comité de sélection
A/S du directeur du personnel
École des Hautes Études Commerciales
5255 avenue Decelles
Montréal, Québec
Tél.: 343-4316

LE RENFORT INC.

Centre d'accueil et de réadaptation pour enfants et adolescents déficients mentaux requiert les services d'un:

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Nature de la fonction:

Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, aux services auxiliaires, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.

Qualifications:

— Diplôme d'études universitaires en sciences de l'éducation ou l'équivalent;
— Expérience antérieure valable dans l'administration d'un ou de plusieurs services;
— Facilité de communiquer au niveau des relations interpersonnelles, tant oralement que par écrit;
— Capacité d'analyse et de synthèse;
— Expérience au niveau d'un poste cadre dans un établissement du ministère des Affaires sociales serait un atout.

Rémunération:

Selon la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés feront parvenir, avant le 30 avril prochain, leur curriculum vitae, au:

Directeur général,
Le Renfort Inc.,
53, Place Le Renfort,
St-Luc, Cté St-Jean
Qué. J0J 2A0

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 21

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

offre d'emploi

PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

temps plein

Exigences:
baccalauréat spécialisé ou l'équivalent

Traitement:
normes de la convention

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 23 avril au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RECHERCHE

PROFESSEUR EN SOCIOLOGIE

FONCTIONS:
Enseignement au programme du baccalauréat — cours d'introduction ainsi que certains domaines de sociologie spécialisée.

CONDITIONS:
Préférence accordée au titulaire d'un doctorat ou l'équivalent.

RANG ET TRAITEMENT:
À déterminer selon la formation et l'expérience.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1976.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Le Directeur
Département de sociologie
Édifice Taillon
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

COMMISSION SCOLAIRE DES CASCADES-L'ACHIGAN

OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEURS EN ENFANCE INADAPTÉE

FONCTION:
Enseignement à des classes spéciales de niveau élémentaire.

EXIGENCE:
Légalement qualifié en enfance inadaptée ou en orthopédagogie.

TRAITEMENT:
Selon l'échelle des salaires des enseignants du Québec.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible au:

Service du Personnel
Commission Scolaire des Cascades — L'Achigan
154, rue Queen
Rawdon, Qué.
Tél.: 834-2591

Le Conseil des Arts du Canada offre un poste de

Directeur Centre canadien d'information sur la recherche en communications

Fonctions
Sous l'autorité d'un conseil d'administration, le directeur du centre gère et administre un service national de référence sur les recherches en communications; il est chargé de recueillir et diffuser l'information, de recenser des publications et de procéder à des échanges de renseignements avec des centres analoques situés à l'étranger.

Exigences
Le titulaire du poste devra détenir un diplôme universitaire, de préférence en sciences sociales ou en sciences de l'information et avoir une bonne connaissance de l'aide à la recherche; il devra, en outre, avoir fait ses preuves dans l'administration et être très au courant des média et des communications au Canada.

Langue de travail
Ce poste est bilingue.

Lieu de travail
Ottawa, mais le titulaire devra parfois voyager.

Traitement
De $20,000 à $25,000, selon les qualités et l'expérience.

Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 30 avril, à
Monsieur Yves Carrière, Chef du personnel

Conseil des Arts du Canada
Case postale 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (F.A.P.U.Q.)

recherche un:

CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL

avec formation en économie

ou un

ÉCONOMISTE

avec formation en relations de travail.

Exigences:
— Solide expérience du domaine des relations du travail;
— Connaissance du milieu universitaire serait un avantage.

Traitement: basé sur les qualifications et l'expérience.
Le lieu de travail: Montréal (le titulaire du poste sera appelé à voyager)
Date limite de réception des candidatures: le 23 avril 1976.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Secrétaire général,
F.A.P.U.Q.
2715, chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal H3T 1B6

REPRÉSENTANT AUX VENTES

Pilkington Division des Contrats

Pilkington Division des Contrats est à la recherche d'un représentant aux ventes pour le Québec.
Nous sommes manufacturiers de verre et métal architectural et nous avons une ouverture immédiate pour un représentant aux ventes qui potentiellement a les capacités de transiger des contrats d'importance. Le représentant que nous recherchons doit être bilingue, dynamique, avoir une apparence soignée.

Ecrire et envoyer votre Curriculum vitae:

R. Poulin, Directeur des Ventes

R. Poulin, Directeur des Ventes
PILKINGTON BROS. CANADA LTD.
3444 est, boulevard St-Joseph
Montréal, Québec H1X 1W6

POSTES DE PROFESSEURS

École privée

Des postes de professeurs certifiés du ministère de l'Éducation du Québec sont disponibles pour les sujets suivants pour l'année scolaire 1976-77.

Spécialiste en français pour maternelle: 20 h/semaine 1ère, 2ème et 3ème année: sujets généraux enseignés en français.

Secondaire: **Anglais, français, hébreu moderne, sciences générales; chimie, physique et éducation physique - et sujets généraux.**

Un salaire compétitif est offert; pas de surveillance pour le déjeuner.

Les personnes prenant leur retraite en juin 1976 trouveront ces emplois attrayants et agréablement absorbants.

Pour de plus amples renseignements veuillez prendre contact avec le principal des écoles séculières au Rabbanical College of Canada, 5001 Vézina, Montréal - Québec H3W 1C2. Tél.: 731-3681.

pavillon du parc inc.

SECTEUR
MÉSADAPTÉS SOCIAUX

Milieu sécuritaire
RECHERCHE

PSYCHOLOGUE

Fonction:
— passe des examens psychologiques à la clientèle pour fins d'évaluations de personnalité
— participe à la programmation
— forme et entraîne des éducateurs
— conseille le personnel
Formation académique:
Détenteur d'une maîtrise en psychologie.

CRIMINOLOGUE

Fonction:

— agent de relation avec la Cour du Bien-Etre Social
— chargé des rapports d'évaluation fournis à la Cour du Bien-Etre Social
— chargé des rapports d'évaluation fournis à la Cour du Bien-Etre Social
— consultant auprès des éducateurs
— participe à la formation et à l'entraînement des éducateurs.

Formation académique:

Posséder un premier diplôme universitaire terminal en criminologie.

CHEF D'UNITÉ EN RÉADAPTATION

Fonction:
Coordonne et contrôle les activités relatives à la vie de groupe des bénéficiaires de son unité dans le but de leur assurer un milieu favorisant leur réadaptation.
Fonction académique:
Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en psychoéducation ou l'équivalent.
Lieu de Travail:
Hull
Traitement:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.
Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 23 avril 1976 à:

Lise Bastien Schingh
Service du personnel
235 boul. St-Joseph
Hull, Québec
J8Y 3X5

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 20

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160 avenue Spruce,
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1976 des

PROFESSEURS QUALIFIÉS

dans les matières suivantes :

- **DACTYLO ET INITIATION AUX AFFAIRES**
- **SCIENCES ET MATHÉMATIQUES**

Faire parvenir vos demandes à :

M. Robert Pilon,
Directeur-adjoint,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Elliot Lake, Ontario
Tél.: 1-705-848-7162

HÔPITAL STE-JUSTINE

Centre Hospitalier

universitaire ultra-spécialisé

est à la recherche

d'INFIRMIÈRES-CHEFS

pour un service de médecine pédiatrique

Sous la responsabilité de la Surveillante, l'Infirmière-chef doit:
— diriger — planifier — coordonner — contrôler les activités de son unité en fonction des besoins de la clientèle.

EXIGENCES D'EMPLOI:
— Membre en règle de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers de la Province de Québec.
— Baccalauréat en Sciences Infirmières, de préférence.
— Expérience en administration.
— Formation et/ou expérience dans le champ clinique concerné.

S'adresser à:

Hôpital Ste-Justine
3175 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal. 731-4931 poste 602
H3T 1C5

INFIRMIÈRE-CHEF OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCO-MATERNITÉ

SERVICE DES SOINS INFIRMIERS
CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE

POSTE:

Infirmière-chef — Service des Soins Infirmiers — Centre hospitalier St-Eusèbe — Travail effectué au Centre Hospitalier — Coopère avec tout le personnel infirmier des unités concernées à assurer une qualité de soins optimum.

FONCTIONS:

Sous l'autorité de la Directrice des Soins infirmiers, l'Infirmière-chef est responsable des unités de soins Obstétrique, Gynéco-Maternité. Elle doit planifier, organiser, coordonner, contrôler et évaluer la qualité des soins au niveau de ces unités. Cette infirmière éducatrice doit faire de l'enseignement au personnel et aux patients hospitalisés. Elle administre une partie de son budget.

EXIGENCES:

Membre en règle de l'Ordre des Infirmières du Qué.
Détenir un Baccalauréat en Sciences nursing ou l'équivalent.
Expérience en administration préférable.
Avoir trois (3) années d'expérience en nursing.

SALAIRE:

Suivant les normes du M.A.S

Faire parvenir Curriculum vitae avant le 19 avril 1976, à

Jeanne Gauthier
Directrice des Soins Infirmiers
Centre Hospitalier St-Eusèbe
572, Notre-Dame
Joliette, Qué.
J6E 3E5

LE DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE HAUTERIVE

RECHERCHE LES SERVICES

D'UNE INFIRMIÈRE

RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE SES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Territoire à desservir

De Kégaska à Blanc-Sablon (Basse Côte-Nord du Golfe St-Laurent).

Point d'attache

Chevery

Principales fonctions

— Déterminer les besoins spécifiques de la Basse Côte-Nord en vue de l'élaboration de nouveaux programmes de prévention ou de modifications à apporter aux programmes déjà existants;
— Collaborer, avec ses collègues du Département de santé communautaire de Hauterive, à l'élaboration de nouveaux programmes en cours dans le territoire à desservir;
— Evaluer les besoins en perfecttionnement du personnel infirmier des dispensaires de la Basse Côte-Nord, puis contribuer à la mise sur pied de programmes d'orientation post-embauchage et de perfectionnement à l'intention de ce personnel.

Exigences

— Etre passionnée par la prévention;
— Avoir déjà travaillé dans un dispensaire en milieu éloigné;
— Démontrer des qualités de leadership, de pédagogie, de diplomatie, d'entregent, de tact et de fermeté;
— Pouvoir guider et animer une équipe;
— Posséder un bon sens de l'organisation et une méthodologie rigoureuse de travail;
— Parler couramment anglais et français.

Traitement

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.
Diverses primes et privilèges en sus.

On peut faire parvenir son curriculum vitae, le plus tôt possible, au::

Service du Personnel,
Hôtel-Dieu de Hauterive,
635, boul. Joliet,
Hauterive. G5C-1P1
Québec.

LE CLSC STE-THÉRÈSE

RECHERCHE

UN(E) ATACHÉ(E) D'ADMINISTRATION

FONCTIONS:
- préparer les différents rapports financiers, comptables et autres exigés du CLSC
- voir aux appels d'offres, aux achats, aux inventaires
- tenir à jour les livres comptables
- élaborer des procédures et mécanismes nécessaires aux contrôles financier et comptable
- prendre charge de l'administration des avantages sociaux et des salaires

EXIGENCES:
- formation au niveau du baccalauréat en administration ou d'une 4e année du programme de C.A.
- deux ou trois ans d'expérience
- capacité de travailler avec une équipe multidisciplinaire

SALAIRE:
- Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae avant le 26 avril 1976, au:

C.L.S.C. Ste-Thérèse
a/s M. Yves Matteau, directeur général
5, rue Tassé
Ste-Thérèse J7E 1L4

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES

Établissement public à soins multiples de 636 lits, situé à l'Annonciation dans les Laurentides, à environ 100 milles de Montréal, recherche

Directeur des Services Auxiliaires

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services auxiliaires planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à l'hébergement des bénéficiaires, "services d'énergie, de buanderie, de lingerie, d'entretien ménager, de communications, de sécurité, des biens meubles et immeubles et du service de l'alimentation", dans le but d'assurer leur bien-être.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire de trois (3) ans en sciences appliquées ou en sciences de l'administration, ou, l'équivalent.

SALAIRE:

$15,752.00 à $22,205.00, selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 30 avril 1976, au:

Directeur général
CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
L'Annonciation
Comté Labelle, Québec
J0T 1T0

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA

SECRÉTAIRES DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS

SALAIRE: S'élevant jusqu'à $13.300

LIEU: Service des comptes rendus des comités (section française), Ottawa

FONCTIONS:

Sous surveillance,. transcrire, à partir d'enreegistrements magnétiques, les comptes rendus, dépositions, et autres délibérations des comités parlementaires et des assemblées similaires, selon la procédure édictée aux Instructions de travail du Service des comptes rendus des comités; commuter des microphones dans les salles de comité de façon à assurer un enregistrement clair et précis dans le but de faciliter la transcription; remplir des fonctions connexes au besoin.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Instruction au niveau du diplôme d'école secondaire ou son équivalent (points additionnels pour plus haut niveau d'instruction ou de formation reliée particulièrement à la technique de l'établissement des comptes rendus, da la pratique et de la conduite d'assemblées parlementaires ou judiciaires ou d'assemblées d'autres corps publics); vitesse d'au moins 25 mots à la minute à la transcription à partir d'enregistrement; avoir une excellence connaissance du français surtout en ce qui concerne la ponctuation, l'orthographe, et posséder un vaste vocabulaire; la connaissance de l'anglais consititue un atout; qualités personnelles et certificat de bonne santé et disponibilité pour travailler des heures prolongées au besoin.

EXAMEN:

Les candidats possédant les qualités exigées devront subir un examen en vue de déterminer leur connaissance du français et leur vitesse de transcription.

La formule PSC 368-4110 "Demande d'emploi" devrait être dûment complétée et retournée à:

Mlle Clotilde Pelletier,
Agent de classification et de dotation
en personnel,
Pièce 162, Édifice de la Confédération,
Chambre des communes,
Ottawa, Ontariio.
K1A 0X2

La date limite pour la réception des inscriptions est le 21 avril 1976.

PRIÈRE DE MENTIONNER SUR LA DEMANDE LE NUMÉRO DE CONCOURS: HC-LS-1976-2

Le Secrétariat des organismes de loisirs du Québec

est à la recherche d'un

CHEF DE BUREAU

Le titulaire du poste aura comme responsabilités de diriger et de superviser quotidiennement le travail des dactylos, des sténodactylos, des téléphonistes et des réceptionnistes; de recevoir les demandes de service de la part des organismes-membres et d'y répondre selon les normes établies; d'assigner le personnel aux organismes membres selon les besoins; de vérifier la qualité des travaux produits; et finalement de participer à l'évaluation du personnel dont il a la direction.

Le titulaire relève du directeur des Services auxiliaires. Le lieu de travail se trouve à Montréal.

Le candidat idéal a complété une 11ième année ou un secondaire V, il a une connaissance de l'anglais et du français, de la dactylographie; de la sténographie et du dictaphone.

Le traitement dépendra de l'expérience et des qualifications du candidat.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculim vitae avant le jeudi 15 avril au:

Secrétariat des organismes de loisirs du Québec,
Bureau du personnel
Dossier no. 76-000-08
1415 est rue Jarry,
Montréal P.Q.

secrétariat des organismes de loisirs du Québec

CENTRE D'ACCUEIL LAURENTIEN

ÉDUCATEURS (masculin)

Fonctions:

Personne qui, en collaboration avec le responsable d'unité de vie, participe à l'organisation du vécu d'un groupe de jeunes suivant les politiques rééducatives du milieu;

Avec son équipe de travail et à l'aide des ressources cliniques que le milieu met à la disposition:

— il participe à l'élaboration et à l'animation des stratégies rééducatives;
— il prépare et anime des activités dont le contenu peut revêtir différentes formes d'apprentissage et à travers lesquelles il voit à faire vivre aux jeunes leurs objectifs spécifiques de traitement;
— il rend compte régulièrement de son travail à son responsable d'unité;
— il remplit toute autre tâche pertinente à ses fonctions d'éduucateurs.

Formation requise:

— Posséder un diplôme en psycho-éducation ou un diplôme en éducation spécialisée ou toute autre formation connexe et jouir d'une expérience professionnelle jugée valable;
— Avoir de la facilité dans les contacts avec les groupes autant qu'avec les individus.

Rémunération:

Selon la politique salariale du M.A.S.

Toute personne intéressée est invitée à postuler par écrit lesdits postes et à faire parvenir sa demande, accompagnée de son curriculum vitae, avant 17 heures, le 16 avril 1976, à:

M. Jean-Luc Mercier,
Directeur général,
Centre d'Accueil Laurentien,
2475, avenue St-Viateur,
Giffard, P.Q.
Tél: (418) 661-3707

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

est à la recherche

D'AGENTS DU CRÉDIT

(Ces postes s'adressent aux hommes et aux femmes)

La BFD, qui a succédé à la Banque d'Expansion Industrielle, est une société de la Couronne qui a pour rôle de favoriser l'implantation et l'expansioon des petites et moyennes entreprises au Canada par ses services financiers et de gestion-conseil.

FONCTIONS:
— Responsable des négociations de prêts et d'investissements en capital-actions.
— Responsable de la gestion d'un portefeuille de prêts et d'investissements en capital-actions.
— Responsable du développement des affaires de la Banque dans un territoire donné.

QUALIFICATIONS:
— Formation universitaire en administration des affaires, en commerce, en comptabilité ou en finance (cours du jour ou du soir), et quelque deux années d'expérience pertinente ou plus sur le marché du travail, de préférence dans la négociation de prêts, dans la vérification comptable ou dans la gestion financière,

OU

— Formation collégiale (option comptabilité), plus quelque cinq années d'expérience ou plus sur le marché du travail dans les domaines ci-haut mentionnés.
— Capacité d'assumer des responsabilités accrues.

TRAITEMENT:
— Basé sur l'expérience et les qualifications des candidats.

ENDROITS:
— Montréal et ailleurs en province.
— Allocation de déménagement à être considérée.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur curriculum vitae au contrôleur adjoint, district de Montréal.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

800, carré Victoria, Suite 4600, Montréal, H4Z 1C8, P.Q.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RECHERCHE

PROFESSEUR EN HISTOIRE

FONCTIONS:
Enseignement au niveau du 1er et 2e cycles en histoire du Canada.

CONDITIONS:
Doctorat en histoire canadienne.
Les candidatures de ceux qui ont complété leur scolarité de doctorat et qui sont en rédaction de thèse seront aussi considérées.

RANG ET TRAITEMENT:
Selon les qualifications et l'expérience.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1976.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

Monsieur Jean Daigle
Directeur
Département d'histoire-géographie
Université de Moncton
Moncion, Nouveau-Brunswick E1A 3E9

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

(temps plein)

FRANÇAIS, langue maternelle

NIVEAU DE TRAVAIL:
Secteur élémentaire (5 ans - 12 ans) français (exclusivement).

Activités:
Travail de recherche et de ressourcement dans l'enseignement du français comme langue maternelle, selon le programme-cadre.
Travail d'animation auprès du personnel enseignant et de direction.

Exigences:
Détenir un brevet d'enseignement et un diplôme universitaire du premier cycle.
Maîtrise de la langue parlée et écrite.
Expérience de l'enseignement du français à l'élémentaire (4 ans).
Aptitudes au travail d'équipe.
Aptitudes particulières à remettre en question la conception qu'il se fait de l'enseignement du français et à approfondir les problèmes relatifs à la didactique de cette discipline.

Salaire:
Selon la convention du personnel professionnel non-enseignant (actuellement en négociation).

Toute demande doit être adressée avant 17:00 heures p.m. le 21 avril 1976. Le candidat sera choisi avant le 30 avril 1976.

Adressez votre demande à:

Commission Scolaire de Val d'Or
Service du personnel
973, 5ème rue
Val d'Or, Qué.
J9P 4P8
(819) 825-4220

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (C.L.S.C.) DE LA VALLÉE DE LA LIÈVRE

recherche les services de:

— UN TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer à l'élaboration de la programmation en social pour le CLSC.
Programmer et assumer des actions préventives.
Assumer des pratiques d'assistance psycho-sociale.
Faire des évaluations et de la consultation de première ligne.
Référer à des ressources spécialisées et faire de la relance.
Planifier et coordonner les activités de service d'aides familiales.

Exigences:
Posséder un diplôme universitaire en service social et/ou être membre de la Corporation des Travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec.
Avoir de l'intérêt pour une approche multidisciplinaire.
Dynamisme et innovation.

Lieu:
Bureau central du CLSC - Buckingham: Québec.

— UNE INFIRMIÈRE LICENCIÉE (Déconcentrée)

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer au développement et à l'exécution de programmes en santé communautaire (généraux et scolaires).
Visiter à domicile des personnes incapables de se rendre à la clinique hebdomadaire pour évaluation de leur situation médico-sociale, référence au besoin.
Assurer l'opération de la clinique hebdomadaire.
Participer au programme de soins à domicile et au bilan de santé pour les gens du 3ème âge.
Participer au programme de soins curatifs à domicile sur son territoire.
Participer à des réunions de formation et de coordination.

Exigences:
Infirmière autorisée et membre en règle de l'O.I.I.Q.
Certificat en nursing communautaire et/ou expérience en santé communautaire et expérience minimum de trois ans en centre hospitalier. Disponibilité et initiative.

Lieu:
Assurer la permanence en cliniques déconcentrées (point de service du CLSC), pour Val des Bois et Notre Dame du Laus (route 309).

— UNE INFIRMIÈRE LICENCIÉE

Sous la responsabilité du directeur général et dans une perspective multidisciplinaire.

Fonctions:
Participer à l'exécution de certains programmes de santé communautaire (généraux et scolaires).
Participer à l'élaboration de bilan de santé pour différents groupes cibles. (Personnes âgées, pré-scolaires).
Participer à la réalisation de programmes de périnatalité, i.e. (cours pré-nataux, cours post-nataux, clinique gynécologique).
Participer aux réunions de formation et de planification.

Exigences:
Infirmière autorisée et membre en règle de l'O.I.I.Q.
Certificat en nursing communautaire et/ou expérience en santé communautaire et expérience minimum de 3 ans en centre hospitalier de préférence dans un département de gynécologie.
Disponibilité et initiative.

Lieu:
Bureau central du CLSC - Buckingham, Québec.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 15 avril 1976.

Directeur général
C.L.S.C. Vallée de la Lièvre
C.P. 206
Buckingham, Québec

De la conquête du Pacifique aux profondeurs du subconscient

par SUZANNE MARCHAND

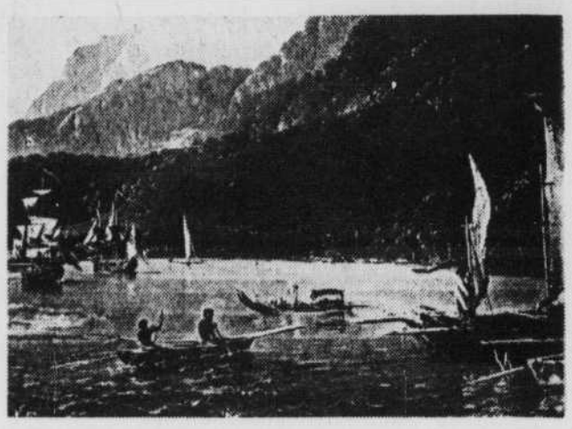

Quelle merveille qu'un livre qui, comme par magie, vous transporte dans une autre époque! Passer en quelques minutes de notre ère électronique où les distances n'existent plus à ces temps lointains des grands explorateurs du XVe siècle, voilà ce que vous promet **Découvertes dans les mers du sud** (1) de Roselyn Poignant. Issu de la Collection Flammarion — International Library, collection qui a déjà publié plus d'une vingtaine d'oeuvres sur des sujets les plus divers, cet ouvrage brillamment traduit de l'anglais par Corinne Löchen saura certainement envoûter jeunes et moins jeunes.

Roselyn Poignant est née à Sydney en Australie. Passionnée d'histoire et d'anthropologie, son intérêt particulier pour la culture des peuples du Pacifique la conduira à parcourir maintes fois cette région du globe. C'est ainsi qu'elle nous raconte les terres de légende rêvées et recherchées par les explorateurs du XVe siècle, c'est ainsi qu'elle nous plonge littéralement au coeur des rivalités entre l'Espagne et le Portugal dans leur course vers un continent austral, dans leur chasse aux trésors et aux épices. Elle nous présente Magellan en plein détroit, Mendana décontenancé par la pauvreté des Iles Salomon, Francis Drake nous confirmant l'insularité de la Tierra del Fuego découverte par Magellan, et bien d'autres.

Ce récit de l'exploration du Pacifique nous entraîne dans un merveilleux voyage où la géographie, l'anthropologie et bien sûr l'histoire ont place de choix. Cette longue et extraordinaire épopée nous est racontée à la lumière des conditions sociales, religieuses et politiques qui motivèrent ces expéditions. L'auteur nous dévoile aussi l'envers de la médaille que fut pour des peuples insulaires l'arrivée et l'installation des Européens sur leurs territoires.

Les planches présentent une grande variété d'illustrations toutes plus colorées les unes que les autres; ce sont tantôt des cartes anciennes, des maquettes de vaisseaux historiques, des figurines polynésiennes, des spécimens de la flore et de la faune, et bien sûr des photographies des tribus autochtones.

Imagination en tête et bouquin en main, vous voilà prêt à partir en voyage.

■

L'adage qui dit qu'un esprit sain et un corps sain vont de pair a sans doute inspiré les artisans de la médecine psychosomatique comme le Dr J. A. Winter qui espère, par son ouvrage intitulé **Libérez les forces de votre subconscient,** (2), nous amener à prendre davantage conscience de nous-mêmes intégralement, tant au plan physique qu'au plan émotif.

Lorsque l'homme a, avec son milieu, avec son entourage, un contact aisé, un contact non douloureux, il est en santé. Qu'est-ce donc alors que la maladie? C'est tout simplement une réaction d'adaptation naturelle à l'entourage, mais une réaction de crise, une réaction transitoire qui doit, qui peut conduire à l'adaptation aisée: la santé. En fait, l'homme est en interaction constante avec son milieu: selon l'intensité de ses réactions, il y aura santé ou maladie.

Si, à un moment opportun, la maladie peut servir son titulaire- qui n'a pas développé un jour, pour s'éviter d'aller à l'école un froid matin d'hiver, une colique ou une laryngite? — elle devient plus ennuyeuse lorsque son nom s'accole à votre subconscient et que celui-ci s'applique à vous en donner tous les symptômes.

Et que dire de la maladie quand elle devient refrain? "Lorsque je me fâche, j'attrape un mal de tête carabiné..." "Si je me mouille les pieds, je m'enrhume..." Le croiriez-vous, il semble que la solidarité corps-esprit soit assez forte pour qu'un état d'esprit commande une modification physique.

C'est ainsi que le Dr Winter nous amène à réaliser à quel point l'échec doit être perçu comme une expérience positive; sinon, le complexe d'infériorité pourrait s'installer; par peur de se tromper, on en arrivera à éviter d'agir. Ou encore, ce sera le complexe de culpabilité. L'anxiété n'est, somme toute, que la peur de prendre une mauvaise décision et le remède réside dans l'action. La peur conduira à l'immobilisme, antithèse de la vie ou engendrera un dynamisme productif.

Comme depuis Freud, on ne peut pénétrer le domaine du subconscient sans parler de sexualité, le Dr Winter aborde brièvement les problèmes courants de la frigidité, de l'homosexualité, etc.

Le psychosomaticien cherche à faire comprendre à son patient pourquoi il est tombé malade. Il lui fait voir sa maladie comme une sorte d'état d'erreur transitoire qui le conduira à un mieux vivre. Il lui fait réapprendre les fonctions primitives de son corps. Quand l'être a conscience des possibilités multiples qui s'offrent à lui et qu'il choisit une réaction parmi d'autres qui sont également à sa disposition, il conquiert son équilibre de santé.

Cette traduction des Éditions Internationales Alain Stanké Ltée est fort agréable à lire et bien que les cas-cliniques cités par le Dr Winter ne soient rapportés que très brièvement, ce qui est parfois légèrement frustrant, elle semble esquisser convenablement le tableau de la médecine psychosomatique d'aujourd'hui. C'est une oeuvre de vulgarisation qui se lit facilement et qui nous fait même passer de la théorie à la pratique en nous suggérant en conclusion quelques méthodes qui ne devraient certes pas nuire à notre santé physique et mentale.

(1) **Découvertes dans les mers du sud,** de Roslyn Poignant, Éditions Flammarion — International Library, 1976.

(2) **Libérez les forces de votre subconscient,** aux Éditions Internationales Alain Stanké Ltée, 1976.

Avis publics

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500/02-007163-784

MICHEL PAGE, journalier, domicilié et résidant au 6358, St-Vallier, en la cité et le district de Montréal,

demandeur

-vs-

JULIEN PICOTTE, autrefois du 4308, Parthenais, Montréal et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

AVIS

Par ordre de la Cour, le défendeur JULIEN PICOTTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale à son intention.
LONGUEUIL, le 30 mars 1976

JEAN-YVES FERLAND
Procureur du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-004618-767

ELIZABETH LEBLANC

DEMANDERESSE

vs

JACQUES LEBLANC

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JACQUES LEBLANC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal, à son intention.
Montréal, ce 15 mars 1976

A. Beaulieu
P.A.C.S.M.

Me Issie Myszka,
4781 Van Horne, 204,
Montréal, Qué.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-059377-766

LUC POULIN, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

REQUERANT

vs

JEANNE D'ARC TARDIF, présentement d'adresse inconnue

INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée JEANNE D'ARC TARDIF est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution, ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 5 avril 1976.

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes POPOVICI & PARIZEAU-POPOVICI
10 rue St-Jacques, # 604
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-059430-763

DAME RACHEL COTE, ménagère, domiciliée et résidant dans la Cité de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal,

Requérante

vs

JOSEPH COTE, présentement d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOSEPH COTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces, Palais de Justice de Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Ville St-Laurent, ce 5 avril 1976

A. BEAULIEU,
Registraire-Adjoint C.S.M.

DESCOTEAUX, MURRAY & GLASZ,
Procureurs de la requérante,
696 Boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-059186-761

CHARLEMAGNE PESANT, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,

REQUERANT

vs

DORA CHARLEBOIS PESANT, présentement d'adresse inconnue

INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée DORA CHARLEBOIS PESANT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 5 avril 1976

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes SEGUIN & BEAUDOIN
2486 est Jean-Talon,
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU REQUERANT

AVIS LEGAL

AVIS vous est donné que le 26 mai 1976, une requête sera présentée à la Cour Supérieure, du District de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre M. Raymond Bélanger et Dame Thérèse Gauthier, tous deux domiciliés à Saint Hubert, constatées en un contrat de mariage passé le 12 mars 1976, devant Me Pierre-Paul Ménard, notaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-059 569-768

DAME CLAUDETTE LESAGE, résidant et domiciliée au 12390 Place St-Jacques à Montréal-Nord, district de Montréal

Requérante

-vs-

DOMENICO CIANCI, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, DOMENICO CIANCI, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 6 avril 1976

(S) A. BEAULIEU
Registraire-adjoint C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE

NO.: 705-12-000103-76

DAME ALINE RICHER, domiciliée et résidant au 59 rue Cohen à St-Gabriel de Brandon, district de Joliette,

partie requérante,

-vs-

ANDRE MARCIL, d'adresse inconnue,

partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRE MARCIL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, ce 31 mars 1976.

Registraire-A.

Mes Landreville & Bourduas,
Avocats,
348 rue Notre-Dame,
Joliette, P.Q.

VILLE D'OUTREMONT

APPEL D'OFFRES
1) REFECTION DES PUISARDS
2) NETTOYAGE DES EGOUTS
3) DÉCHIQUETAGE DES SOUCHES
4) RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut énumérée seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 21 avril 1976, au bureau du Gérant.
Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE FAIVRE, o.m.a
GREFFIER DE LA VILLE

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

NUMÉRO 039026-DN-000 — Modification de la chaufferie, bâtiment No. 57 — Technologie laitière, ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

DATE LIMITE: Mardi, le 4 mai 1976
DÉPÔT: 50.00 (DOLLARS)

Bureau dépositaire des soumissions: Les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, (Ontario), au plus tard à 15 heures, le vendredi, 30 avril 1976, conformément aux dispositions du document intitulé 'Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux', deuxième édition, 1er avril 1970.

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

W.R. Ewing
Administrateur
Services financiers et administratifs (capitale nationale)
Travaux publics Canada

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, que Bargelletti Construction Ltd une corporation ayant sa principale place d'affaires en la cité de Montréal Province de Québec, a, le 3 novembre 1975 cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 9 décembre 1975 sous le numéro 2654689.
Daté le 7e jour d'avril 1976

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Ste-Catherine & Jeanne D'Arc

AVIS DE REQUÊTE POUR ABANDON DE CHARTE
Sujet: GESTION NASPOR INC.

AVIS est par les présentes donné, que "GESTION NASPOR INC.", une compagnie incorporée en vertu de la Partie I de la Loi sur les Corporations Provinciales, et ayant son siège social à Montréal, présentera une requête au ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi sur les Corporations Provinciales.
Daté à Montréal, ce 6ième jour d'avril 1976

HENRI-PAUL LEMAY, président

Travaux publics Canada — Public Works Canada

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Le bureau des Soumissions et adjudication des marchés, Ministère des Travaux publics, (Capitale Nationale), qui se trouve actuellement au 66, rue Slater sera transféré à compter du mardi, 20 avril 1976.

Après cette date les plans et devis seront distribués et les soumissions seront reçues au nouveau bureau à l'adresse suivante:

16e étage
L'Esplanade Laurier
Tour de l'est
140, rue O'Connor
Ottawa, Ontario
K1A 0M3

W. R. Ewing
Administrateur des Services financiers et administratifs (Capitale Nationale)

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:
« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la (ville) ou ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.
A compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.
Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.
Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans dans les limites de la (ville) ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la (ville) dès que sont accomplies les formalités suivantes:
1. Par résolution du comité exécutif, la (ville) approuve (le ou les documents) donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la (ville) entend se prévaloir des dispositions du présent article.
2. (Ces documents) doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la (ville) et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.
3. Le greffier de la (ville) doit publier deux fois dans la Gazette officielle de Québec, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:
a) le texte intégral du présent article;
b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
c) une déclaration à l'effet que (la description prévue) au paragraphe 1 (a été approuvée et déposée) suivant les paragraphes 1 et 2.
4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la Gazette officielle de Québec, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue française publiés dans la (ville).
Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle de Québec de l'avis ci-dessus prévu.
A l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.
Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.
La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.
Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans le cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.
Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:
a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;
b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.
La ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 16 décembre 1975 la description de la rue Pacific située au nord-ouest de la rue Knox entre les rues Charlevoix et Hibernia, composée des lots 3336 A-7, 3393-5 (rue) et 3394-3 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.
Préparé pour que ces parties des lots deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposé aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 20 octobre 1975 par Jean Lafrance, arpenteur-géomètre, a été déposée le 25 février 1976 sous le numéro 2670308 au bureau d'enregistrement de Montréal.
Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la ville,
Marc Boyer, c.r.

Hôtel de ville,
Montréal, le 27 mars 1976

Transports Canada — Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS
RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Villeroy, Comté de Lotbinière, Québec. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SERVANT À ABRITER L'ÉQUIPEMENT D'UN RADAR MÉTÉOROLOGIQUE, INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES, À VILLEROY, QUÉBEC.
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 22 avril 1976.
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, Qué.
Des informations techniques peuvent être obtenues en communiquant avec M. Jacques Goyette, Ingénieur, au numéro 636-3274.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. O. DUMAS
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal
Le 5 avril 1976

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:
« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la (ville) ou ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.
A compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.
Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.
Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins (cinq) ans dans les limites de la (ville) ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la (ville) dès que sont accomplies les formalités suivantes:
1. Par résolution du comité exécutif, la (ville) approuve (le ou les documents) donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la (ville) entend se prévaloir des dispositions du présent article.
2. (Ces documents) doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la (ville) et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.
3. Le greffier de la (ville) doit publier deux fois dans la Gazette officielle de Québec, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:
a) le texte intégral du présent article;
b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;
c) une déclaration à l'effet que (la description prévue) au paragraphe 1 (a été approuvée et déposée) suivant les paragraphes 1 et 2.
4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la Gazette officielle de Québec, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue française publiés dans la (ville).
Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle de Québec de l'avis ci-dessus prévu.
A l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.
Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.
La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.
Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans le cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.
Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parc dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:
a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;
b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.
La Ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 12 août 1975 la description suivante montrant certaines parties de rues et de ruelles situées au nord-ouest de l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Drolet formées des lots 137-224 (ruelle), 159-9, 159-10, 165-62-B (ruelle), 165-63-A (ruelle), 165-63-F (ruelle), 165-64-A (ruelle) et 165-68 (ruelle) du cadastre du Village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.
préparé pour que ces parties des lots deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 27 octobre 1975 par monsieur Jean Lafrance, arpenteur-géomètre a été déposée le 11 novembre 1975 sous le numéro 2647858 au bureau d'enregistrement de Montréal.
Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la Ville,
Marc Boyer, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 27 mars 1976

N.B. Le présent avis annule celui publié aux mêmes fins le 12 décembre 1975

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

PEEL PLAZA

Novatec Label de qualité

3460 Peel, au nord de Sherbrooke

Avant de louer, vous vous devez de visiter les appartements modèles d'un des immeubles les plus luxueux de Montréal.

Climatisation centrale
Studios
Suites de 1 ou 2 chambres à coucher
Tous à des prix très raisonnables

Bureau de location sur les lieux.

Tél.: **288-3173**

13-4-76

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE

5 minutes de marche de Eaton. **4½ entièrement rénové dans ancienne demeure.** Rue tranquille, arbres - mrurs de brique intérieur, tapis mur à mur, réfrigérateur et cuisinière électrique fournis. Installation laveuse-sécheuse. Chauffé $375. par mois.

Tél: 288-7013

13-4-76

AVENUE LAVAL, près Carré St-Louis, 2½ pièces, rez-de-chaussée, chauffé, pôle, réfrigérateur fournis. Libre 1er mai. Références demandées. Tél: 738-8872 12-4-76

ST-ANDRÉ 3756: 3 et 4, partiellement meublés, chauffés, entre Parc Lafontaine et métro Sherbrooke. $110. et $150. Libres maintenant. Tél: 525-4272 13-4-76

RUE BUREAU: entre Papineau-Marquette, 3 pièces, chauffées, tout compris. Tranquille, éclairé, entrées privées pouvant aussi servir de bureau. $160. Tél: 849-1966 ou 849-3535 12-4-76

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

NICE: Côte d'Azur, appartement meublé, tout confort, 2-3 personnes, 2 minutes de la mer. Location: semaine—mois. Tél: 277-3289 12-4-76

ESPAGNE: Palamos, Costa Brava: appartement meublé, tout confort, 2-3 personnes, 5 minutes de la mer. A louer ou à vendre. Tél.: 277-3289 12-4-76

APPARTEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE RESPONSABLE cherche appartement bien éclairé, dans quartier calme, autour de $150. Tél: 932-2534 après 6 p.m. 17-4-76

ACHATS

ACHETERAIS VOLUMES CANADIENS. Tél.: 677-3861 10-5-76

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

SALAIRE SUPÉRIEUR: aide ménagère expérimentée pour famille de langue anglaise avec 4 enfants. Logée de préférence. Congés: jeudi — dimanche. Emploi permanent. Références. Tél: 487-1915 12-4-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MOBILIER CHAMBRE À COUCHER de style; sofa et chaise occasionnelle velours, cuisinière ultra-moderne, réfrigérateur Westinghouse, jaune. Neufs. Et autres items antiques. Urgent. Tél: 271-4116 12-4-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

OBJECTIF NIKKOR, 35mm/1.4, état neuf. Tél: 274-6165 samedi A.M. et à partir de lundi P.M. 12-4-76

COFFRE DE SURETÉ en métal, 17" x 29", 3 tiroirs, serrure et clé appropriées. A l'état neuf. Tél: 323-5506 12-4-76

AUTOS À VENDRE

RENAULT 8, 1969, 40,000 milles, bon état. Prix: $400. Tél: 683-7685 13-4-76

PEUGEOT Station 504, 1972, automatique, excellente condition, conduite par femme. Vente privée. Tél.: 342-9028 12-4-76

RENAULT 12, TL. 1971, particulier, parfaite condition, 33,000 milles, sacrifierais à $600. Tél: 365-0634 ou 282-0445 12-4-76

PONTIAC, Grand Prix. 1973, noir, toit vinyle, vitres électriques, servo-freins, servo-direction, air climatisé, 45,000 milles. Prix demandé: $4,000. Tél.: 697-9458 15-4-76

CAMIONS À VENDRE

ECONOLINE 1967, très bonne mécanique, partier camper, besoin de débossage. $600. ou meilleure offre. Tél: 931-7958 12-4-76

CHALETS À LOUER

STE-ADÈLE: 2 chambres à coucher, foyer, proximité d'un petit lac, du 1er juin au 1er octobre. $1,400. Tél: 738-3098 ou 1-229-3630 20-4-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Semaines: vacances-repos ou congé de Pâques. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-76

COMMERCES À VENDRE

RESTAURANT, cuisine québécoise, dans maison 175 ans, pierre-des-champs, 45 places, licencié. Décor antique, site historique. Tél: 666-7832 12-4-76

DEMANDES D'EMPLOI

DEUX SECRÉTAIRES MÉDICALES expérimentées accepteraient travail de soir et week-end. Tél: après 6 p.m. 255-5157 ou 666-6884 12-4-76

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2321 12-4-76

ÉDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS avec certificat du Québec et assistant pour maternelle, le français un atout. Poste à temps partiel pour école juive élémentaire de jour. Tél: 481-7719 12-4-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 620-0468 12-4-76

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique, menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

CONTRACTEUR COUVREUR: tout genre de toitures, réparations brique et ciment. Estimation gratuite. Tél: 676-4383 8-5-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-5-76

FEMMES DEMANDÉES

Jeune avocat
recherche
SECRÉTAIRE BILINGUE

Expérience légale non requise. Centre-ville.

Tél: **866-4691**

14-4-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DÉBROUILLARDE

Nous recherchons une jeune sténo-dactylo, bilingue, pour travailler avec une jeune équipe dans le domaine de la gestion.

— Centre-ville

Tél: **871-9831**

12-4-76

GARDERIES

COUPLE VIVANT à la campagne désirerait garder enfants à la semaine. Tél.: 1-469-2586 12-4-76

RELIGIEUSES ou FEMMES de bonne éducation pour garder enfants. Mission-famille. Appelez entre 2 p.m. - 5 p.m. 733-0128 12-4-76

HOMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANT

- dynamique
- avec expérience dans la vente

demandé par compagnie d'optique.

Salaire-commission et bénéfices.

Tél: 725-9820
du lundi au vendredi

12-4-76

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANO A VENDRE. Marque "Archambault" $350.00 Tél: 731-2867 13-4-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE DANS OUTREMONT, pour 1er juillet, 6½ pièces ou bas-duplex, prix raisonnable. Tél: soir 279-7038 12-4-76

4 ADULTES CHERCHENT logement chauffé, 6 pièces, secteur Outremont, Boul. St-Joseph, Ahuntsic, centre Beaubien-Crémazie. Pouvant fournir références. Tél: 277-0775 12-4-76

LOGEMENTS À LOUER

QUARTIER COTE-DES-NEIGES: sous-sol ensoleillé, près de l'Hôpital St-Mary's, 3½ pièces, chauffées, cuisinière, réfrigérateur. $130. par mois. Libre 1er mai. Tél: 739-6080 12-4-76

MAISONS À LOUER

N.D.G. maison de 9 pièces, 4 chambres, garage, cour privée, cheminée. Libre 1er juillet. $450. Tél.: 489-1005 12-4-76

OUTREMONT: maison de ville, 3 chambres à coucher, chauffé, à compter du 1er mai. $450. Tél: jour: 934-0381 ou soir: 342-0249. 12-4-76

ST-LAMBERT (Préville en bas) rue de Provence. Cottage détaché, 3 chambres à coucher, salon, dinette, cuisine, salle à diner, vivoir. Sous-sol, grand terrain, arbres fruitiers. Libre 1er juillet. $400. Visites sur rendez-vous seulement 671-5690 soir. 13-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

"Vieux", magnifique cottage brique, 7 pièces, 2 salles de bains. Foyer. Endroit recherché. Informations: **Irène Toulouse: 651-6353 ou 651-1000.**

MONTREAL TRUST. *courtier*

12-4-76

COTTAGE ANTIQUE EN PIERRE DES CHAMPS

Charmante vieille résidence âgée de 125 ans, avec 4 chambres à coucher, grande cuisine, 2 salles de bains. Spacieux salon avec plancher en pin, poutres au plafond, mur et foyer en pierre des champs. Rive-Sud. 45 minutes de Montréal. Prix raisonnable.

Tél: **1-429-7090**

12-4-76

Si vous avez fait l'option tranquillité et air pur . . . J'ai ce qu'il vous faut !

A 20 minutes du centre-ville. maison de style, 6 pièces, salle à diner, vaste living avec foyer, grand terrain paysager, complexe résidentiel intégré avec golf, centre récréatif. Comptant minime requis.

Contacter:

Claude Leblond
866-0268

15-4-76

JARDINS BLAINVILLE STE-THÉRÈSE

Au nord de Rosemère, près du terrain de golf. A seulement 20 minutes via autoroute du nord se trouvent les jardins Blainville. **Site idéal et boisé, air pur, un véritable paradis pour les enfants.** Vivoir magnifique avec foyer naturel, cuisine superbe salon aussi avec foyer naturel Salle à diner avec immense fenêtre. Bibliothèque. 4 grandes chambres à coucher. 2 salles de bains. Garage double. Terrain de 18,000 pi.ca. possibilité de jardin avec fleurs et potager. Une seule visite vous convaincra que c'est ici que vous aimerez être cet été MLS. Veuillez communiquer avec

Mme F. Lesage-Woodfine
739-6863 ou 731-6817

FRANK A. NORMAN & CO. LTD.
courtiers

12-4-76

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

ST-LAMBERT

Maison de luxe et prestigieuse dans plus beau secteur. Cottage en pierre, deux étages avec plusieurs avantages. 8 grandes pièces, 2 foyers, 3 chambres de bains, grand terrain, garage double. Air cliimatisé central, etc. Ne manquez pas de voir cette belle maison. **Richard Hinch: 672-0321 ou 672-4170.** Photo MLS.

SECTEUR SNOWDON
"Nouvelle exclusive"

Jolie résidence détachée sur avenue Miller. 7 spacieuses pièces plus salle de jeux. 2 salles de bains, garage, jardin. Cuisine planifiéée. Fenêtre Rusco, foyer, accessoires. Prix raisonnable: $89,500. **Mme Ruth Moss: 935-8541 ou rés: 737-3685.**

12-4-76

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

ITALIE: villa, 4 pièces, salle de bains, douche. Immense jardin. 8 kilomètres de la Méditerranée. $300. par mois. Libre pour juin, juillet ou août. Tél: 273-3195 entre 19 et 21 heures 12-4-76

MOTOS À VENDRE

HONDA CB 350 G. 1973, 10,300 milles, verte, achetée neuve 1974. Bien entretenue: preuves à l'appui. Prière d'appeler lundi au vendredi: 18 à 19 hres ou samedi 9 à 12 hres. 935-5716 12-4-76

PERDUS

ASGHEN, mâle, blond, âgé de 8 ans, longueur 28", nommé Lama, perdu quartier Snowdon le 6 avril. Tél: 737-8245 13-4-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Serieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn.l. és lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure. 361 rue Guizot. Tél: 388-2972 12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Redpath Crescent
townhouses

La conception d'une vraie résidence de luxe se caractérise par un plan minutieusement étudié, une qualité de matériaux, une finition supérieure et l'utilisation, autant que possible, de tous les espaces.

Au cours de votre visite nous vous présenterons un nombre sélectionné de ces résidences uniques perchées sur le sommet de la montagne et donnant une vue incomparable.

Chaque maison offre une quiétude et une paix tant recherchées dans un entourage champêtre, et celà à quelques minutes du centre-ville.

382-3328 489-0778

12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VIEILLE MAISON CANADIENNE

Construite en pièces, pour être défaite et reconstruite identique sur lieu désiré.

Tél: **1-347-8097**

14-4-76

ST-BRUNO

Vaste terrain commercial, très bien situé incluant **Magnifique maison canadienne** avec toit en tuile, facilité de stationnement. Libre 1er juillet. A qui la chance !

Tél: **653-6082**

12-4-76

ROSEMONT

Site de choix. **Cottage détaché, décoration professionnelle,** 4 chambres à coucher, den, sundeck sur garage, hall en tuile, sous-sol aménagé. Terrain 50' x 115'. Idéal pour jeune exécutif ou professionnel. Demande: $75,000. Faut visiter pour apprécier. **Albert Fournier: 844-8407.**

SOCIÉTÉ NATIONALE
courtier

13-4-76

SUPERBE MAISON

Style nordique, 7 pièces, 4 chambres, foyer, plafond style cathédrale, revêtement extérieur de cèdre. Terrain gazonné et paysager. Immense patio-terrasse en bordure immédiate d'un terrain de golf. Comptant minimum: $6,000.

Contacter:

Mme Wallett
866-0268

15-4-76

RIVE SUD

11 milles du Pont Champlain par autoroute.

Superbe maison de ville semi détachée, de style Nordique, avec extérieur de cèdre construite directement en bordure d'un golf, dans un complexe résidentiel de grand luxe comprenant: piscine, club house, réservé aux résidents. Cette spacieuse maison de 2 étages comprend: 2 chambres à coucher, un grand salon, une salle à diner, tapis mur à mur, sous-sol à la grandeur. Patio donnant sur jardin privé, etc.

Occupation mai ou juillet
SEULEMENT $29,000.

avec $2,000 comptant. Remboursement mensuel comprenant - capital - taxes - intérêts: $259.00.

Appelez: Fernand Aubry
866-0268
pour rendez-vous

12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
"Cap Coral"

Magnifique condominium, stucco neuf, **genre bungalow,** 5 pièces, 2 chambres à coucher, meublé, tapis mur à mur, piscine chauffée, près d'un terrain de golf, loué $200. par semaine. Endroit idéal de vacances. Prix demandé: $38,000.

Yvonne Leblanc
733-8713 ou 739-3265

TRUST GENERAL,
courtier

12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
854 Hartland

Cottage très ensoleillé, modernisé, parquet chêne, 11 pièces. Sous--sol semi-fini bien éclairé, foyer. Terrasse. Jardin. Entrée de garage privée. $75,000.

Tél: **733-4268**

12-4-76

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche, de 2 à 4:30 P.M.
CIRCLE ROAD
5052, Ponsard

Joli cottage semi-détaché, près école Marie-de-France. 3 chambres à coucher, "powder-room", sous-sol fini, garage. Magnifique jardin. Agent s'absentir.

Tél: **484-4687**

12-4-76

OUTREMONT

Beau cottage, 9 pièces. **tout le charme et la solidité des vieilles maisons d'Outremont.** Foyer naturel, vitres dans plomb, boiseries et parquets superbes. 220. Petit jardin. Salle de famillee ensoleillée. Pière unique au sous-sol avec bibliothèque vitrée acajou. Idéal pour professionnel.

Exclusivité de
Mme M.A.D. Préfontaine
731-3158

IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtier
735-5588 12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON CANADIENNE, 150 ans, pierre-des-champs, boul. Gouin. Est de Boul. Pie IX, 8 pièces, 2 cheminées. $65,000. Tél.: 384-6607 12-4-76

MAISON pierre-des-champs, environ 175 ans, site historique, 3 étages, cave 7 pieds, 4 cheminées, terrain 3,900 pi.ca. 1er plancher idéal pour bureau ou boutique. 10 milles de Montréal. Tél: 666-7832. 12-4-76

A 20 MINUTES DE MONTREAL: bungalow stucco-aluminium, 5 pièces, cuisine-dînette avec portes-patio et armoires en chêne. Ecurie isolée avec eau et électricité. 2 "box à chevaux". Terrain environ 20,000 pi. ca. plus possibilité de louer ou d'acheter terrain adjacent. Idéal pour sports en plein air. MLS. P. Beaupré 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carbonneau, courtiers 12-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHAMBLY

Vous aimerez ce joli bungalow 52' x 24', terrain paysager 9,000 pi. Base de foyer, nombreuses commodités. **Décoration professionnelle.** Site recherché. $44,500. MLS. **Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562.**

PROBILEC, *courtier*

12-4-76

BROSSARD

Somptueux cottage neuf, brique et pierre-des-champs, pour homme d'affaires ou exécutif. Construction plus solide qu'à l'ordinaire comprend: 4 chambres à coucher, chambre maîtresse avec suite, 2 salles de bains complètes avec boudoir, salle à manger, salon, salle familiale avec foyer, grande cuisine avec dinette, plancher en marqueterie. Sous-sol non fini. Chauffage électrique. Garages. Une visite vous gagnera. Prix: $120.000.

Tél: **655-3717**
(pas d'agent)

15-4-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE: luxueuse maison de 9 pièces, sous-sol fini, foyer, salle à manger, environnement très sélect. Lacoste M.U.I., courtiers Tél: 482-4989 ou 353-3058 14-4-76

METRO BEAUGRAND: près Anjou, bungalow en excellente condition, 7773 Galibert. 5½, sous-sol, salle de jeux, garage, grand jardin. Visites libres dimanche de 1 à 5 hres. 353-1903 12-4-76

ST-HUBERT: Bungalow près Rond-Point St-Hubert, 5 pièces, hypothèque 8¼%. Laisserais aller pour $28,000. MLS. P. Beaupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carbonneau, courtier 12-4-76

SUR LES RIVES DU RICHELIEU: maison de cèdre, 3 chambres, salon, salle à manger, cuisine 1½ salle de bain, 2 foyers, sur terrain 84' x 225'. A 30 minutes du centre-ville par future autoroute 30. $49,500. Tél: 514-785-5637 12-4-76

RECHERCHONS client ayant $90,000. à échanger contre propriété de 10 pièces ayant piscine intérieure, 3 foyers, 11 portes-patio, un lac artificiel, terrain 74,000 pi.ca. MLS. P. Beaupré 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carbonneau, courtier 12-4-76

FEMMES DEMANDÉES — FEMMES DEMANDÉES — FEMMES DEMANDÉES

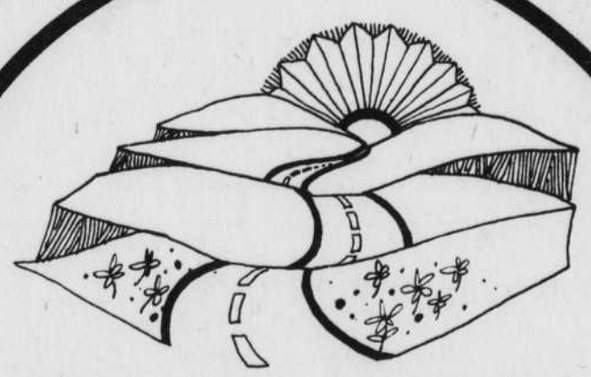

Vous pouvez revenir dans le monde des affaires... quand bon vous semble!

Le Groupe SNC est une entreprise dynamique, entièrement canadienne et sensible aux difficultés qu'éprouve la femme au travail. Si vous avez déjà oeuvré dans le monde des affaires et si vous désirez y revenir sans toutefois pouvoir y consacrer tout votre temps, nous avons peut-être ce que vous souhaitez.

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue, mais vous devez avoir une excellente maîtrise d'une des deux langues officielles du Canada. Votre vitesse de frappe doit être de 60 mots à la minute et l'expérience du dictaphone est un atout. Les autres aptitudes aux travaux de secrétariat ne sont pas essentielles mais seraient un avantage. Nous cherchons des personnes calmes, réfléchies, ayant le souci du travail bien fait. Vous évoluerez dans une équipe amicale, sympathique et motivée. Vous aurez une semaine de travail de huit à vingt heures réparties en périodes de quatre heures ainsi que la possibilité de faire des heures supplémentaires. Vous pourrez choisir vos jours de travail suivant un calendrier établi une semaine à l'avance.

Voici l'occasion de revaloriser vos aptitudes, de rencontrer des gens, tout en retirant un revenu d'appoint... quand bon vous semble, et tout en travaillant pour une importante compagnie d'ingénieurs.

Est-ce la bonne affaire que vous attendiez?

Si oui, écrivez ou appelez Nanci Trenholme
1550, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal
Téléphone 514-931-2261

le groupe snc

12-4-76

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES

•

VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE ET DU RÉSULTAT

844-3361

Compétence:
Mme Turgeon

Le complexe Desjardins

2) Comment absorber l'impact d'un super-complexe

par

JEAN-CLAUDE La HAYE

Un modèle d'intégration urbaine

Pour localiser et intégrer le projet Desjardins dans le centre-ville, il nous fallait disposer d'un bagage d'informations non alors disponible de manière cohérente, vu l'absence d'un schéma directeur d'aménagement.

C'est grâce à la coopération soutenue du Service d'urbanisme de Montréal que notre équipe faisait, pendant les années 1966 et 1967, une étude de la dynamique de la croissance du centre-ville. Un examen systématique portant sur les années 1956 à 1966 de la valeur des permis de construire, des projets immobiliers encore sur les planches à dessin, des équipements sociaux-culturels et d'infrastructure déjà en place ou à l'état de projets, ainsi que de l'évolution de la valeur des immeubles, nous amena à formuler ce que nous avons appelé pour les fins de notre analyse, la théorie des deux quadrilatères. Le premier, dans l'axe nord-sud de la Place Ville-Marie, en voie de consolidation, et le second, dans l'axe Place des Arts - Place d'Armes.

Parce que nos études démontraient que la croissance du centre-ville tel que nous pouvions le délimiter à ce moment ne pouvait se faire vers le sud (le port), vers l'ouest (un ensemble imposant d'habitations de bonne qualité), ni vers le nord (le parc du Mont-Royal et une bande continue d'équipements socio-culturels et d'habitations), nous devions conclure que l'avenir du centre-ville résidait dans la mise en valeur du quadrilatère est.

C'est aux termes de cette première étude, assez bien documentée dois-je dire, que le Mouvement opta pour une localisation dans le quadrilatère est.

Il restait à décider d'un emplacement spécifique. Les promoteurs du projet Desjardins, à la suite d'un examen plus détaillé, ont choisi comme emplacement l'îlot que l'on connait.

Pourquoi ce choix?

Pour un ensemble d'excellentes raisons évidentes pour tout le monde: proximité de la Place des Arts, de la Place Ville-Marie et de la Place d'Armes, articulation facile avec les systèmes de circulation et de transport, insertion dans un croissant dynamique où semblait vouloir se concentrer la vie administrative, financière, commerciale et artistique de la métropole, etc. Mais il y avait aussi une raison moins évidente et plus déterminante.

Pour avoir assisté à toutes les délibérations des représentants du Mouvement sur qui retombait la responsabilité de la décision, je peux écrire que l'argument qui remporta l'adhésion de tous était la garantie que ce choix n'affecterait pas d'habitations ou de "quartiers sains qu'on aurait eu avantage à conserver pour leur cohésion sociale, leur caractère ou leur qualité de vie".

Les caractéristiques de cet îlot étaient en effet fort peu reluisantes: des boutiques minables, sans autre clin d'oeil au passant que la médiocrité de l'étalage; des restaurants de cinquième ordre où l'odeur de la friture rance tenait lieu de menu; des entrepots, quelques taudis, une sous-station électrique désaffectée, des terrains vagues, reflets d'une trame urbaine eczémateuse. Vraiment pas de quoi à couver une nostalgie.

Le planning de Desjardins

À compter du moment où le choix de l'îlot face à la Place des Arts était arrêté, le défi consistait à en intégrer le plan d'aménagement à la trame urbaine en exploitant au maximum sa position privilégiée au centre-ville.

On s'y rend facilement en métro, en autobus et même en voiture.

- En articulant fortement ces liaisons grâce à un parking souterrain complémentaire à celui de la Place des Arts et à un réseau piéton en sous-sol, en surface et aérien, sous contrôle climatique partiel ou total;
- en offrant à la population un mail où elle puisse se réunir, se divertir, se promener, s'asseoir ou tout simplement flâner à proximité de tous les services offerts par le quadrilatère;
- en reliant ce dernier à la Place des Arts par une passerelle enjambant la rue Ste-Catherine, et un tunnel vers la station de métro;
- en étudiant la possibilité de liaisons analogues avec la Comédie-Canadienne et l'Hydro-Québec à l'est, le Ministère du Revenu national à l'ouest et le projet Favreau, au sud;
- en dégageant une longue perspective visuelle depuis la Place des Arts jusqu'à la Place d'Armes;
- en sollicitant la collaboration de la Ville de Montréal, afin de prolonger le réseau de piéton vers le sud jusqu'à la Place d'Armes, la Place de la Justice, l'Hôtel de Ville et le coeur historique du Vieux-Montréal et, vers l'ouest, jusqu'à la Gare centrale et la Place Ville-Marie, les promoteurs du projet Desjardins avaient la possibilité de créer un coeur urbain dont l'impact serait tel qu'il agirait à la façon d'un aimant sur toute la population montréalaise, en un même temps qu'il donnerait sens concret à l'affirmation de la présence canadienne-française au centre-ville.

C'est ce qu'ils ont accompli de façon grandiose au plus grand avantage de l'ensemble de la communauté montréalaise.

Sommes-nous mieux préparés aujourd'hui pour absorber l'impact d'un super-complexe?

En maintenant la comparaison avec la Place Ville-Marie, cette question fondamentale se pose. "Malheureusement, pas plus que nous étions préparés, il y a quinze ans, à intégrer celle-ci (PVM) dans le développement cohérent et souhaitable du centre-ville, pas plus le sommes-nous aujourd'hui avec ce nouveau super-complexe", soutient M. Marsan.

Nous croyons que la comparaison ne tient pas; alors qu'en effet, la planification de la Place Ville-Marie s'est faite en l'absence d'une vision globale du centre-ville, celle du Complexe Desjardins a, par ailleurs, été entourée de nombreuses études d'intégration; autrement dit, si la Place Ville-Marie a été conçue dans un certain vacuum de planification, le Complexe Desjardins a pour sa part vu le jour à l'aube d'une planification du centre-ville.

A titre d'exemple, rappelons que le réseau souterrain de boutiques et de restaurants de la Place Ville-Marie a dépassé en extension et en popularité toutes les prévisions des concepteurs. Il s'agissait au départ de rentabiliser au mieux des espaces perdus; la faveur populaire en a fait le vaste réseau actuel et l'opération est davantage le fruit d'un heureux hasard que celui d'une prévision organisée des choses.

On peut même dire que Place Ville-Marie aurait connu une meilleure intégration sans une certaine opposition de l'Hôtel de Ville. À cet égard, on peut rappeler le projet d'une vaste esplanade pour relier la rue Ste-Catherine à la Place via la rue McGill Collège, et, ultimement, jusqu'à l'Université sur la rue Sherbrooke. A l'époque, on a craint, semble-t-il, de nuire à la rentabilité de l'Edifice Confédération. Objection de courte vue, s'il en fut! Et ironie du sort puisque le promoteur de Place Ville-Marie s'est plus tard porté acquéreur de cet immeuble.

L'intégration du Complexe Desjardins

Dans le cas du Complexe Desjardins, on peut parler d'une vaste concertation conduisant à assurer l'intégration du Complexe dans le centre-ville actuel (comme nous l'avons vu précédemment), ainsi que dans l'axe de son environnement immédiat (Place des Arts, Place d'Armes, Hôtel de Ville). Un des grands éléments structurants a disparu de la programmation (L'UQAM) mais un nouveau s'est ajouté, l'ensemble immobilier du gouvernement fédéral (Place Favreau).

Cette vaste concertation n'est pas le fait du hasard; le Complexe a été pensé en terme d'un plan d'ensemble de tout le quadrilatère Est du centre-ville. Ses planificateurs ont été en contact continu avec la Ville de Montréal et ils ont entrepris et intégré de nombreuses études:

— Ilôt au nord de Place des Arts (école technique): étude d'implantation de l'UQAM (1967);

— ilôt à l'est du Complexe Desjardins: programme de rénovation et étude de localisation;

— ilôt au sud du Complexe Desjardins (Place Favreau): étude de localisation;

— station de métro Place d'Armes: étude de liaison aérienne vers l'église Notre-Dame;

— voisinage de Place de la Justice: étude de mise en valeur des terrains du Ministère des Travaux publics;

— voisinage de l'Hôtel de Ville, de la Place d'Armes à la rue St-Denis: étude d'aménagement du centre administratif de Montréal;

— voisinage de l'église St-Jacques: études d'aménagement de l'UQAM (1971) et de conservation du caractère de la rue St-Denis;

— voisinage de la station Berri — DeMontigny: nombreuses études de mise en valeur des propriétés.

On peut raisonnablement affirmer que l'existence et l'utilisation de ces données qui couvrent la totalité du quadrilatère Est du centre-ville ont permis une certaine intégration du Complexe et que nous sommes certainement aujourd'hui plus en mesure qu'il y a quinze ans d'assurer un développement plus cohérent du centre-ville.

Ces études constituent, d'autre part, autant d'éléments de base d'un plan directeur pour le centre-ville de Montréal. Bien entendu, des études additionnelles de synthèse seraient nécessaires et nous partageons entièrement le voeu de M. Marsan, de la Chambre de Commerce et de plusieurs autres agents de développement qui suivent avec intérêt l'intention de la ville de Montréal de se doter d'un véritable plan directeur pour le centre-ville.

Grâce au Complexe Desjardins, nous avons déjà imprimé, en ce sens, une orientation marquante et posé un geste déterminant: il s'agit maintenant, et à très court terme, d'en recueillir les fruits qui s'annoncent abondants.

Pour mieux saisir ce que représente l'oeuvre, il suffit de se rappeler la décennie 1960, au cours de laquelle ont poussé tous les grands complexes immobiliers de Montréal, oeuvres de concepteurs et parfois de promoteurs étrangers de la plus haute prestance. Si l'on fait exception de la Place Bonaventure, du Château Champlain et de l'immeuble de la B.C.N., la conception des ensembles les plus significatifs s'associe aux noms de I.M. Pei (Place Ville-Marie et complexe I.B.M.), Skidmore-Owens Merrill (Édifice C.I.L.), Mies Van der Rohe (Westmount Square), Luigi Nervi et Moretti (Place de la Bourse), et d'autres, tel Peter Dickinson, architecte torontois parmi les plus prometteurs du temps, concepteur de l'édifice de la Banque de Commerce dont monsieur Marsan soulève à juste titre les mérites sans oublier les interventions des Sasaki (jardins de la Place Bonaventure), Alvar Alto, Walter Gropins et autres urbanistes et architectes de réputation internationale. Même notre prestigieuse église Notre-Dame, à l'image de sa soeur parisienne, reste associée à un New-Yorkais d'origine, l'architecte O'Donnel. Avec le Complexe Desjardins, des francophones québécois s'affirmaient pour la première fois à Montréal. Pourrait-on suggérer ici que le Complexe Desjardins marque la fin d'une sorte de colonialisme en architecture et qu'elle ouvre une nouvelle ère d'autodétermination chez nos concepteurs?

La réalité est en effet d'une qualité telle qu'elle fait facilement oublier toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour concrétiser le rêve et, ce qui importe davantage, elle s'exprime par une réalisation de la plus haute signification: il s'agit en fait d'une réalisation qui est l'oeuvre d'une première génération d'artisans québécois, qu'il s'agisse d'urbanistes, de concepteurs, d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens, de constructeurs et même de promoteurs.

Le succès de l'expérience est tel qu'aujourd'hui, on compte par centaines les professionnels et les techniciens qui se réclament d'une expérience acquise dans cette grandiose aventure. Si le métier d'homme consiste à "poser sa pierre", il ne fait aucun doute que toutes ces gens ont accompli leur métier.

"Créer, (...) c'est donner de travers ce coup de ciseau dans la pierre. Peu importe le destin du geste. (...) considère de plus loin le mouvement de ce quartier de ville. Il n'est plus là qu'une grande ferveur et qu'une poussière dorée du travail". (St-Exupéry).

Au moment où la Place Desjardins s'ouvre à la collectivité, il convient de reconnaître qu'on y a, en somme, relevé un défi comme il ne s'en était jamais présenté à la communauté francophone du Québec.

Bien sûr, les pierres, comme toujours, traduisent mal les idées! Mais Jean Ouellet et moi-même, qui avons été de l'aventure depuis sa conception et sa période de gestation jusqu'à l'enfantement du géant, sommes particulièrement bien placés pour mesurer l'écart qu'il peut y avoir entre le rêve et la réalité. Le rêve était très grand: la réalité, bien que différente, l'est aussi, tant dans ses qualités physiques que dans son symbolisme.

■ Voir, dans LE DEVOIR du 3 avril: "La place Desjardins sans complexes".

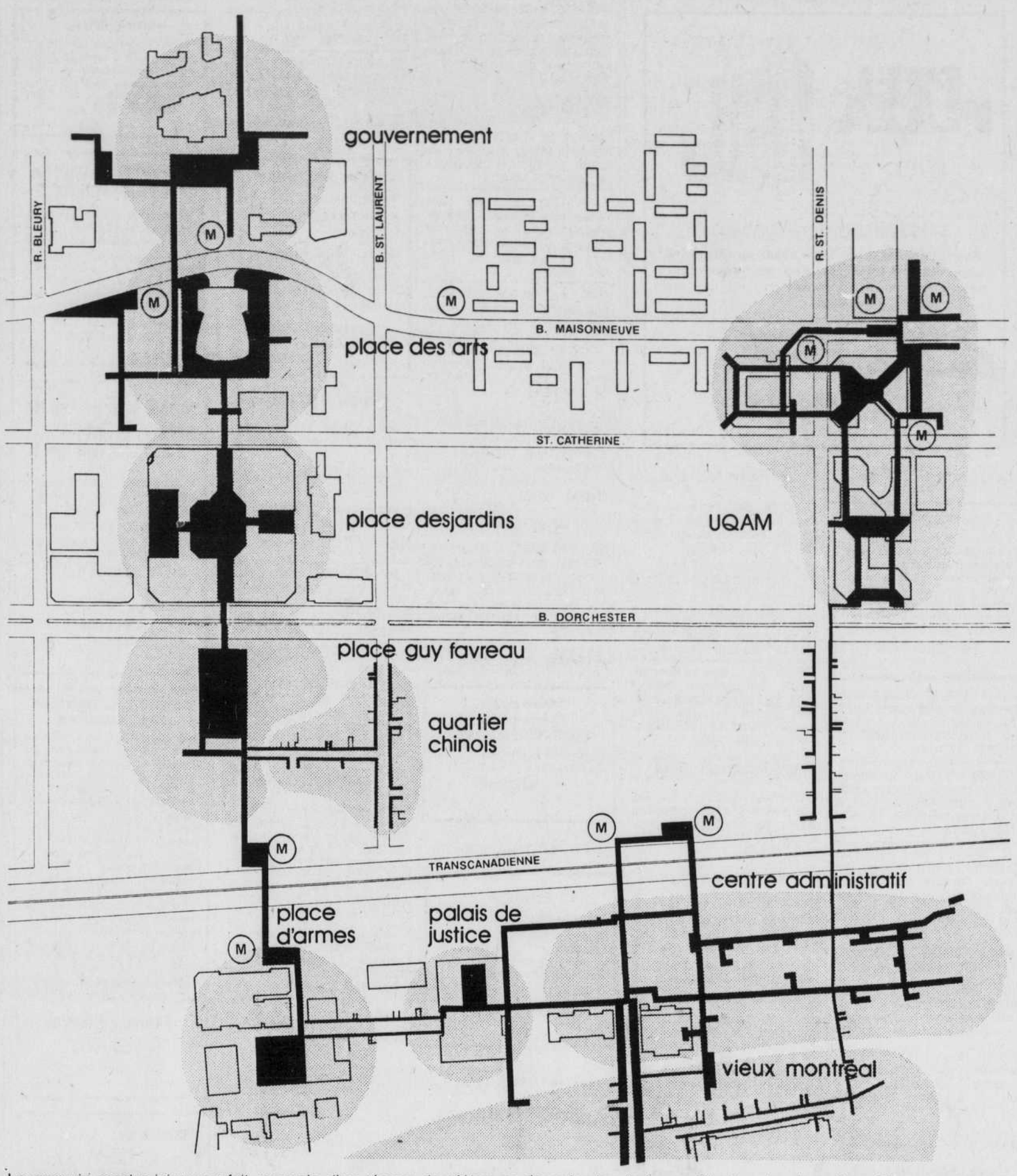

Le croquis montre ici un parfait exemple d'un réseau de piéton en devenir, depuis la rue Sherbrooke, dans l'axe Place des Arts — Place d'Armes, en passant par la Place de la Justice et le Centre administratif et remontant jusqu'à l'UQAM et la station Berri — DeMontigny.
Ce schéma veut illustrer une des préoccupations des concepteurs du Complexe Desjardins en vue d'intégrer ce super-complexe dans le quadrilatère Est du centre-ville.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THÉOLOGIE

SCIENCES DE LA RELIGION

TRIMESTRE D'ÉTÉ 1976
(6 juillet — 4 août)

Programmes de premier cycle

• SCIENCES DE LA RELIGION

— **Introduction au phénomène religieux** — REL 1200
Prof. Pierre Séguin
— **Religiologie et éducation** — REL 1300
Prof. Michel Trudeau

• ÉTUDES BIBLIQUES

— **Stage d'istoire et d'archéologie en Israël** — BBL 1121
Prof. Pierre Guillemette (28 avril — 27 mai)
— **Le livre des Psaumes** — BBL 3200
Prof. Pierre Corbeil (cours dispensé à Joliette, 30 avril — 12 juin)
— **Littérature sapientielle** — BBL 3201
Prof. Viateur Yelle
— **Théologie de l'Ancien Testament** — BBL 3202
Prof. Jean Martucci

• ÉTUDES THÉOLOGIQUES

— **Théologie du mariage** — THL 3403
Profs Léonce Hamelin et Viateur Boulanger
— **Art et expression religieuse** — PTR 3340
Prof. André Bergeron

• ÉTUDES PASTORALES

— **Action de l'Église en milieu québécois** — PTR 1311
Prof. Éric Volant (19-30 juil.)

— **Mythologie de l'homme contemporain** — REL 1304
Prof. Pierre Séguin (cours dispensé à Longueuil, 22 avril — 10 juin)

• ÉTUDES CATÉCHÉTIQUES

— **Initiation à la catéchèse** — CAT 1101
Prof. Denise Lamarche (cours dispensé à Longueuil, 21 avril — 14 juin)
— **Initiation à la Bible II: Nouveau Testament et catéchèse** — CAT 1104
Prof. Jean-Guy Bélanger
— **Initiation globale aux instruments** — CAT 1109
Prof. Gabrielle D'Amour (cours dispensé à Longueuil, 5-16 juillet)
— **Utilisation des instruments pédagogiques: Élémentaire, 2e cycle** — CAT 1111
Prof. Nicole Houde

Programmes de deuxième cycle

• ÉTUDES BIBLIQUES

— **Stage d'histoire et d'archéologie en Israël** — BBL 6120
Prof. Guy Couturier (28 avril — 27 mai)

• ÉTUDES THÉOLOGIQUES

— **Anthropologie chérienne: vérité de l'homme** — THL 6300
Prof. Jean-Claude Petit

• ÉTUDES PASTORALES

— **Analyse critique d'expériences en pastorale scolaire** — PTR 6323
Prof. Pierre Dufour (6 — 16 juillet)

Faculté de Théologie

Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal 101;
Tél.: (514) 343-7080